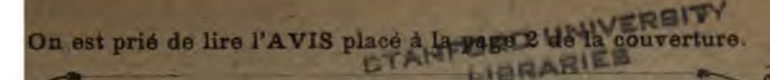

Stanford University Libraries
3 6105 027 830 236


On est prié de lire l'AVIS placé à la page 2 de la couverture.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

Reconnue comme Établissement d'utilité publique
par Décret du 11 Mai 1891

1905

XXIXe VOLUME



BOURGES
TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1906




AVIS

—

Le Conseil d'administration a décidé qu'à l'avenir la Société prendra à sa charge les frais d'envoi des publications à ceux de ses membres qui auront acquitté leur cotisation dans les délais fixés par l'article 22 du *Règlement intérieur.*

Il rappelle que cet article est ainsi conçu :

ARTICLE 22. — La cotisation fixée par l'article 5 des statuts[1] est due dans le premier mois de chaque année.

Les membres nouvellement admis, sauf ceux qui sont nommés aux séances de novembre et de décembre, doivent la cotisation de l'année courante dans le mois qui suit leur admission.

Les frais de recouvrement sont à la charge des membres dont la cotisation, faute de paiement aux époques réglementaires, est mise en recouvrement par le Trésorier.

1. Membres fondateurs 25 francs ; membres titulaires 15 francs ; membres associés libres 6 francs.

———

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

explication : sur les 17 fr. 35 que nous ont demandés en plus l'impôt et l'assurance réunis, 1 fr. 35 sont afférents à celui-ci et 16 francs à celle-là. Ceci tient à ce que l'effet de la convention qui avait été passée avec une Compagnie dont les statuts ne lui permettaient d'assurer ni le médaillier, ni les livres rares, ayant pris fin au 23 mars 1905, votre Conseil d'administration a décidé que dorénavant nous contracterions avec la Société d'Assurances mutuelles pour le département du Cher, qui nous offrait, pour tout ce que nous possédons, toutes les garanties désirables, moyennant (il est vrai) une élévation sensible de la prime à payer. L'ancienne était de 5 fr. 90 ; la nouvelle sera de 20 fr. 90 ; les frais de police ajoutés à la première annuité ont été de 1 franc.

A part cette décision, le Conseil n'en a pris aucune dont je doive vous entretenir. Sa gestion s'inspire d'une constante préoccupation de notre prospérité ; mais là n'est point l'intérêt de la vie sociale de notre Compagnie. Il est tout dans les séances mensuelles, où de nombreux membres titulaires se rendent assidûment et où, quelquefois, nous avons la satisfaction d'entendre des membres associés libres nous communiquer le résultat de leurs recherches et le fruit de leurs travaux. Il serait à désirer que ces communications fussent plus fréquentes encore ; les ordres

u jour y gagneraient en variété, et nous-mêmes urions tout avantage à nouer et à entretenir des apports personnels plus suivis avec des collègues ui nous ouvriraient de nouveaux champs d'étude, ui élargiraient l'horizon de nos investigations.

Ce n'est pas que notre domaine devienne aride t que nous nous renfermions dans un cercle trop troit. La composition de nos volumes de Mémoires, égulièrement annuels, prouve le contraire d'une içon éclatante. Rien de ce qui peut se rattacher l'archéologie, à l'art ancien et à l'histoire de la égion centrale où se meut notre action ; rien de e qui concerne les personnalités marquantes, atives du pays ou y ayant vécu, ne nous trouve ndifférents ou dédaigneux. Aux travailleurs les ujets de toutes sortes ne font pas défaut ; puissent ıx sujets ne point manquer les travailleurs ! ontrons-nous toujours dignes de la situation :quise par notre Société, en nous obstinant à onquérir, d'année en année, de nouveaux titres l'estime du monde savant.

Et tous, je ne cesse de le répéter, tous efforçons-ous d'assurer la prospérité matérielle et l'influence iorale de notre bien chère Société des Antiquaires u Centre, en lui recrutant de nouveaux adhérents. n mouvement s'indique dans ce sens ; il faut qu'il accentue et que nos pertes soient amplement éparées par de plus nombreuses admissions.

En 1905, deux Associés libres nous ont été enlevés : l'un brusquement et dans toute la force de l'âge, M. Lalande ; l'autre, M. le chanoine Sallé, respectable vieillard, après une longue maladie. C'était un de ces membres studieux du clergé qui, même sans collaboration effective, apportent par leur seule présence un précieux concours aux Compagnies qui les admettent dans leurs rangs. Quant à M. Lalande, dont la fin prématurée nous a inspiré d'unanimes regrets, ami de plusieurs d'entre nous, collègue de relations très agréables, c'était un amateur de choses anciennes, et déjà, dans le rapport de 1889-1890[1], avant même qu'il fût devenu notre associé, il était signalé comme nous ayant fait communiquer un objet antique digne d'attention. Il aspirait à devenir plus tard, quand il aurait cédé son office d'avoué près la Cour d'appel, membre titulaire de notre Société, qu'il se réservait de faire profiter alors des diverses curiosités par lui recueillies.

C'est vers la même époque de 1889, exactement le 4 décembre, que les Antiquaires du Centre ont pris possession du local qui leur avait été attribué dans le partage fraternel de l'Hôtel Lallemant entre les différentes Sociétés savantes de la ville, et qu'ils y ont tenu, pour la première fois, séance.

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVIIe vol., p. XV.

près seize ans d'existence favorisée dans la belle vaste salle, si bien faite pour abriter et inspirer 's archéologues et des historiens, nous avons été formés par une lettre de M. le Maire de Bourges, date du 18 novembre 1905, que le bail dont ›us jouissions, expirant le 31 décembre, ne urrait être renouvelé que pour la durée d'une née, avec faculté toutefois de tacite reconduc›n. Dans les projets de grands travaux qu'a ·més la Municipalité, « se trouve la restauration de l'Hôtel Lallemant, pour une somme très importante, avec une participation de l'Etat pour moitié dans le montant de la dépense ».

Nous ne pouvons qu'applaudir à la réalisation ɔn vœu que nous et nos confrères des autres ciétés, groupés dans un même but, nous n'avons int cessé de former dès le jour où il a été ques›n de la destination à donner à la demeure, venue vide, des fastueux financiers de la Renaisnce ; vœu que tous nous avons eu occasion de ppeler à plus d'une reprise, et sur lequel, dès nnée 1895, mon regretté prédécesseur insistait ec toute son autorité dans son rapport annuel[1]. ›utefois, de la nécessité de chercher un autre ri momentané, — car nous devons espérer que Iôtel Lallemant restauré redeviendra l'*Hôtel des*

1. *Ibid.*, XXI[e] vol., pp. III-V.

Sociétés savantes; — de l'obligation de transport nous ne savons où, et à grands frais, notre innor brable bibliothèque, nos riches et lourdes colle tions épigraphiques, il va résulter, il résulte dé pour nous de graves préoccupations. Le problèm de notre nouvelle installation ailleurs, peut-êt dès 1907, est complexe et sera difficile à résoudr même si vous voulez bien tous aider le Conse d'Administration dans la recherche de la soluti à bref délai désirable.

Mais que surtout, Messieurs, malgré quelq incident qui surgisse, il ne se produise point moindre perturbation dans le cours de notre exi tence scientifique et de notre traditionnelle ac vité !

4 avril 1906.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

PENDANT L'ANNÉE 1905

PAR LE SECRÉTAIRE

MESSIEURS,

C'est toujours avec un sentiment de satisfaction que votre secrétaire se voit appelé par le règlement à rendre compte des travaux de la Société pendant l'année écoulée. Il n'a jamais eu, n effet, et n'a cette fois encore, que des félicitaions à vous offrir pour les preuves d'activité que e cesse de donner notre Compagnie et dont la ublication du nouveau volume qui paraîtra en ième temps que le présent rapport est la plus loquente expression.

Les mémoires qui constituent ce volume se rapportent à des sujets très variés et comportent étude d'époques fort diverses, depuis celles dites réhistoriques jusqu'aux temps qui avoisinent le euil de notre histoire contemporaine. L'archéolo-

gie, la numismatique, les beaux-arts y sont représentés à côté de travaux se rapportant à nos annales provinciales. Il y a, semble-t-il, dans cette variété un gage de succès auprès du lecteur. Il y a un bon accueil assuré auprès des travailleurs et de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire locale. C'est, en effet, d'études locales, qu'il s'agit dans nos publications et nous avons le droit de nous applaudir de la constance du labeur des Antiquaires du Centre sur ce terrain, qui est le vrai champ à exploiter pour les sociétés savantes de province. A celles-ci appartient l'analyse, à d'autres la synthèse !

Le premier mémoire que nous imprimons dans ce vingt-neuvième volume est consacré par MM. l'abbé Breuil et Jean Clément à une découverte de débris solutréens qui avait été signalée par notre collègue M. l'abbé Delaunay à son savant confrère. Celui-ci, reconnaissant aussitôt la valeur des constatations déjà faites, les a complétées avec l'assistance de son collaborateur et en a tiré, comme on le verra, par de nouvelles recherches et de nouvelles découvertes, les très intéressantes conclusions qu'on pouvait attendre de sa haute compétence en ces matières délicates. La Compagnie a été particulièrement heureuse d'apprendre que la générosité des fouilleurs et du propriétaire a doté le Musée de la Ville de Bourges, où on peut

s pleinement apprécier, d'une série très riche très instructive d'échantillons de tous les types couverts.

Le travail suivant, dû à M. Émile Chénon, est visé en plusieurs chapitres formant comme la vue des découvertes faites sur le Bas-Berry par uteur, depuis sa précédente publication. Un de s chapitres, donnant une sorte de catalogue rainé des *haches et hachettes en pierre polie* pronant des environs de Châteaumeillant, montret, s'il en était besoin, que rien dans cette ıtrée n'échappe à la précision d'examen de notre ant collègue. Une attention particulière doit e donnée à une autre partie de ce que l'auteur igne sous le titre général de *notes archéologis et historiques*. Celle-ci contient sur les *Orires de La Châtre en Berry* une étude dans uelle M. E. Chénon, en relevant ce qui en a écrit jusqu'ici de très incomplet ou d'absolu nt inexact, les fixe d'après ses propres recher-s d'une façon qu'on peut qualifier de défive. Le dernier chapitre de ce travail vous t connu, Messieurs, puisque vous en aviez endu la lecture avec grand plaisir il y a plus n an. La place avait manqué, comme cela a été l'an dernier, pour le faire paraître dans votre cédent volume.

I. François Roger, signataire du mémoire sui-

vant, a souvent fourni, depuis son entrée parmi nous, de précieux renseignements numismatiques sur les trouvailles faites dans notre région. Il étudie cette fois dans un travail particulier un double trésor, découvert à Huriel, qui offre l'intérêt spécial pour nous de comprendre une grande quantité de pièces dont la presque totalité appartient au monnayage carolingien de Bourges. Il a été plus d'une fois question dans nos volumes de monnaies de Charles le Chauve ou de Charles le Gros, mais, cette fois, M. F. Roger peut fournir des détails plus complets et décrire des variétés qui n'avaient pas encore été signalées. Le mémoire de notre jeune collègue est accompagné d'une planche qui le complète utilement en reproduisant par le meilleur procédé photographique les plus intéressantes des pièces étudiées. Cette reproduction faite sous la direction de notre érudit Bibliothécaire, M. Roger père, qui est, comme on sait, le président particulièrement compétent de la Société photographique du Centre, ne pouvait être, dans ces conditions, qu'excellente, comme elle l'est en effet.

Depuis quelques années, la question était soulevée, sans être résolue, de savoir la raison de la qualification de Comte de la Basse-Marche, donnée dans certains titres de 1390 à 1396 à Jean de France, duc de Berry. Notre collègue associé libre,

M. Mortier, étudiait le problème et plusieurs fois avait apporté à nos séances le résultat de ses recherches sur ce point. Il est parvenu à formuler des conclusions qui semblent élucider complètement une question fort attachante pour nous comme tout ce qui se rapporte à un personnage dont le rôle fut si marquant dans notre pays. L'important mémoire de M. Mortier, imprimé ici sous le titre : *Le Duc Jean en Basse-Marche*, est accompagné d'une carte qui permettra de suivre dans le Centre l'action de ce prince à chaque instant constatée dans nos études de la fin du XIVe siècle.

M. Mater, continuant à mettre en lumière les plus remarquables objets du Musée de Bourges, étudie cette fois, avec l'érudition dont il est coutumier, un tableau de *l'Annonciation* dont la haute valeur a été longtemps obscurcie par les renseignements fantaisistes imprimés à son sujet. Notre Vice-Président a suivi pour ainsi dire pas à pas ce qu'il prouve être une précieuse copie d'une fresque florentine célèbre mais rarement exposée aux regards, depuis le don qui en fut fait à la Sainte-Chapelle de Bourges par un personnage que notre collègue fait connaître jusqu'à son entrée dans les collections de la ville.

Nous sommes depuis plus d'un an en possession d'un mémoire de M. Deshoulières sur la vie

publique du *Maréchal Claude de La Châtre*, vaste sujet auquel s'appliqua longtemps notre collègue. Ce travail, en dehors des renseignements inédits ou peu connus qu'il renferme, offre l'intérêt de condenser en un récit suivi beaucoup de détails disséminés actuellement de tous côtés et qu'il est important de trouver réunis, puisqu'ils mettent à même de juger mieux la valeur du Gouverneur du Berry. On verra que le caractère de ce personnage a été trop souvent travesti par les passions du temps troublé où il vécut et qu'il n'est pas juste de voir en lui l'homme absolu, brutal et impitoyable qu'ont dépeint ses adversaires. Vous avez eu le regret, Messieurs, de ne pouvoir, faute de place disponible, attribuer au mémoire de M. Deshoulières un nombre de feuilles d'impression suffisant pour le publier dans un seul de vos recueils. La première moitié paraît seule aujourd'hui ; la seconde et dernière sera imprimée dans votre trentième volume.

M. Gauchery, en étudiant deux mausolées placés avant la Révolution dans la Cathédrale de Bourges, avait exposé, il y a deux ans, comment il croyait pouvoir regarder la statue du maréchal de La Grange-Montigny comme une œuvre du sculpteur Michel Bourdin. Il a pu depuis, par la découverte de marchés passés entre Gabrielle de Crevant, veuve du maréchal, et l'artiste chargé

par elle de faire la statue et le monument funéraire de son mari, établir l'exactitude de cette attribution. Les marchés et le procès-verbal de réception du travail de Michel Bourdin, publiés par notre excellent collègue, font l'objet du mémoire qui termine notre volume.

Après avoir présenté les ouvrages imprimés cette année, dont la plupart sont le fruit de vos travaux de 1905, votre secrétaire doit donner l'indication sommaire des communications purement verbales faites à vos réunions et dont plusieurs, nous l'espérons, nous reviendront sous forme de mémoires écrits prêts pour l'impression. Il y a lieu aussi de noter ici certains objets de toutes époques qui ont été apportés en séance.

Comme contribution à l'inventaire des objets préhistoriques trouvés dans le Centre, il est utile de faire ici mention de quelques présentations faites par nos collègues d'instruments de ces époques :

M. de Goy a montré une pointe de flèche en silex blond, en forme de feuille de laurier, trouvée par lui à Etrechy, commune d'Osmery (Cher), non loin de l'endroit où il avait précédemment recueilli une flèche à pédoncule.

M. l'Abbé Duroisel a communiqué deux haches

en pierre, l'une taillée, en silex, longue de 16 centimètres et large de 0 m. 042 à 0 m. 03 de la pointe et de 0 m. 077 à 0 m. 06 de l'autre extrémité. Elle avait été trouvée à Poulaines (Indre), sans précision de lieu ; l'autre, en pierre polie, trouvée à Sancoins, a de longueur 0 m. 125 et de largeur, au sommet demi-circulaire, 0 m. 057.

M. Mater a fait part de la trouvaille aux Gasconnières, commune de Bannay (Cher), d'une belle hache en silex poli, de 0 m. 147 de longueur sur 0 m. 058 de largeur au tranchant. Elle a été donnée au Musée par M. Godon, instituteur à Lazenay-les-Bourges.

Enfin M. Ponroy a présenté deux très petites haches polies, l'une en fibrolite, l'autre en serpentine, trouvées par lui à Limeux (Cher).

Nous avons reçu de la part de M. Dubois de La Sablonière communication d'un grand rognon de silex de forme à peu près hémisphérique, brut d'un côté et parfaitement poli sur l'autre face légèrement concave. Ce silex, de 0 m. 40 de diamètre, a été certainement employé pour un travail humain antique. La forme de cet instrument, s'il était en grès, indiquerait un *polissoir*. Ce peut être un fragment de meule à broyer. Il a été fortuitement retiré de terrassements aux Valins, commune de Venesmes (Cher).

Les communications sur l'époque romaine ont

été assez rares en 1905. Beaucoup de constatations relatives à cette époque si abondamment représentée chez nous sont certainement faites sans que nous en ayons connaissance. Cependant M. Petitjean, architecte de la ville de Bourges, a signalé, avec plan à l'appui, quelques murs romains découverts à 2 m. 50 de profondeur, entre les rues Gambon et Littré, dans l'enclos du Collège de jeunes filles. Il a été rappelé à cette occasion que des substructions romaines ont été très fréquemment rencontrées dans ce quartier de Bourges.

Notre collègue associé libre, M. Gustave Mallard, a tenu soigneusement la Société au courant de ses importantes fouilles du théâtre romain de Drevant. Ses recherches sont actuellement achevées et le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques est sur le point d'en publier un compte rendu lu au congrès des Sociétés savantes de 1906 et que la Société pourra reproduire aux termes de l'article 37 de son règlement.

M. le Président de Laugardière a fait part à la Compagnie d'un envoi à lui adressé par Mme Imbault qui réside actuellement à Orléans et qui habita Bourges, lorsque son père, M. Hardouin, était conseiller à la Cour d'appel. Il s'agit de la photographie prise par M. Imbault dans l'église ruinée de Vouhet, commune de Dunet (Indre),

de la pierre tombale de Jean d'Aubusson et de sa mère Catherine de Rochechouart. Cette tombe porte les deux écussons gravés d'Aubusson-la-Feuillade et de Rochechouart-Mortemart, entourés d'un cartouche en façon de cuir, suspendu à des rubans ondulés sortant d'une gueule de lion. Autour de la pierre est une inscription dont la lecture a été donnée avec quelques inexactitudes dans les trois éditions des Esquisses pittoresques du département de l'Indre de M. de La Tremblais. Il est donc à propos de la transcrire ici, d'autant plus que sa présence dans un édifice en ruines l'expose à une perte probable. La voici :

CY GISENT DAME CAT. DE ROCHECHOUART LAQUELLE DECEDDA L'AN MDVI ET MESSIRE JEAN DAUBUSSON CHLR SON FILS SEIG[R] DE LA FEULHADE DE VOHET ET DU SOULIER Q[I] DÉCEDDA LE 17 DE JUN 1551.

Nous devons aussi à M. de Laugardière des renseignements bibliographiques très intéressants qu'il nous a donnés à propos d'un passage du mémoire de M. Deshoulières sur le maréchal de La Châtre, dans lequel il est question de la tentative de prise de la Grosse Tour de Bourges, en 1659, par les protestants. Cet événement sur les péripéties duquel il n'y a pas à s'arrêter ici, puisqu'il en est parlé dans le travail de M. Deshoulières imprimé ci-après, a été l'objet d'un récit contem-

porain paru dans une plaquette intitulée *Discours de l'Entreprinse et conspiration, faicte par ceux de la nouvelle opinion portant les armes contre le Roy, sur la ville de Bourges : et du succès de ladicte entreprinse*, — à Paris, chez Nicolas Chesneau, MDLXX, — que M. de Laugardière a reéditée avec commentaires dans l'Almanach du département du Cher de 1860. Notre érudit Président avait tiré de sa riche bibliothèque, pour nous le montrer, un bel exemplaire de ce rare opuscule et il nous a présenté en même temps une curieuse gravure ancienne, d'après Tortorel et Perissin, représentant l'*Entreprinse de Bourges découverte en 1569* qui donne l'aspect de la Grosse Tour avec les murs de la ville et les monuments qui l'avoisinaient.

Dans une autre de nos réunions, M. de Laugardière, à propos d'une publication récente de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, nous a fait voir encore un rarissime volume qui lui appartient et porte le titre de : *Recueil de la jurisdiction consulaire créée et establie par le roy Charles IX dans les meilleures villes de son Royaume*, etc, — Paris, 1662, in 4°. On y voit trois fois répétée une planche gravée sur laquelle est l'écusson de la juridiction consulaire : *d'azur à trois fleurs de lys d'or, 2, 1, et une main au naturel sortant d'une nuée d'argent mouvant du chef et*

Gartempe, le beau gisement des Cottés est depuis longtemps exploré, et j'ai recueilli, dans la ville même de Montmorillon, de menus débris de silex magdaléniens qui ne surprennent pas à quelques kilomètres de la grotte des Fadets, à Lussac-le-Château.

Dans les escarpements situés sous le village de Monthaud, commune de Chalais, et sur la propriété de M. Pichot, un agent voyer de Bélâbre, M. Guérin, avait avisé, en juillet 1904, une fort petite grotte, placée au voisinage d'une belle source ; avec le concours de M. Jean Clément et de M. l'abbé Delaunay, il y creusa une tranchée ; dans un sol profondément remanié et qui avait chassé sur une pente rapide, divers débris hétérogènes furent recueillis : une grande portion de lame de poignard néolithique très bien retouchée, en silex gris, d'assez nombreux tessons de poterie grossière de la même époque, avec quelques débris humains fort détériorés, restes probables d'une petite cavité funéraire; avec ces restes, quelques menus éclats de silex à aspect magdaléniens, et divers os cassés, parmi lesquels des os et dents de renne. Là se seraient arrêtées les investigations, sans une heureuse inspiration de M. l'abbé Delaunay, qui, en dépit du scepticisme de ses compagnons, alla donner des coups de pioche sous la voûte d'un petit abri placé quelques mètres en amont. A peine avait-il creusé que, déjà, les os cassés et les silex taillés apparaissaient nombreux. On poursuivit ce sondage, qui permit de recueillir plusieurs débris solutréens et des instruments en bois de renne.

paléolithique des Roches, à Pouligny-Saint-Pierre (Indre), in *L'Homme préhistorique*. Septembre 1905.

M. Delaunay prévint gracieusement M. l'abbé Breuil, et l'invita à venir fouiller le gisement qu'il venait de découvrir; grâce à l'entremise de M. J. Clément, les autorisations nécessaires furent données après bien des difficultés soulevées par des préoccupations et des influences étrangères à la science : on envoya même des ouvriers bouleverser le gisement, la veille du jour que, conformément à nos engagements, nous avions désigné d'avance au propriétaire comme celui où les fouilles recommenceraient. L'auteur de cet acte de vandalisme n'ayant pas dirigé effectivement « ce travail », les ouvriers, peu fixés sur ce qu'il leur fallait recueillir, et où il le leur fallait chercher, ne firent guère d'autre mal que de vider la tranchée creusée par le premier sondage; à peine commencèrent-ils à entamer un terrain vierge; toutefois, c'est dans leurs déblais que nous avons recueilli séparément les deux moitiés, fraîchement brisées, d'une belle pendeloque en ivoire. Pour une fois, la loi du moindre effort a servi l'archéologie.

Les fouilles, faites avec des fonds provenant d'une subvention accordée à M. B. par l'Association Française, ont été terminées en six jours de travail, répartis sur deux périodes d'exploration[1]; grâce à la généreuse hospitalité largement accordée à M. Breuil par les parents de son jeune collaborateur, qui mirent à sa disposition leurs ouvriers et leurs chevaux, grâce aussi au concours dévoué de M. Saintié et de M. le Dr Guillonnet, cette fouille put être menée rapidement à son terme, et ce n'est que justice que M. B. leur en témoigne une bien vive reconnaissance.

1. Octobre et décembre 1904.

Après avoir terminé l'étude de tous les objets récoltés, ils furent répartis en plusieurs lots; l'un d'eux, contenant les meilleurs échantillons de tous les types et une série systématique de chaque forme, avec une collection des échantillons minéraux et de la faune, a été déposé par les fouilleurs au Musée de la ville de Bourges, en leurs noms et en celui du propriétaire. Le reste a été laissé à la disposition des personnes qui avaient contribué à la découverte.

II

DISPOSITION DES LIEUX, STRATIGRAPHIE

L'Anglin, entre Prissac et Bélâbre, coule dans une vallée dont les versants présentent rarement des falaises abruptes : presque partout elles ont eu le temps de se façonner en talus; toutefois, sous le village de Monthaud, commune de Chalais, sur la rive droite de l'Anglin et au voisinage immédiat de la convexité d'un de ses méandres, les strates du calcaire bajocien se sont faiblement cintrées en un pli anticlinal, très visible dans la coupe naturelle de l'à-pic; sous ce cintre, des couches plus marneuses, ou des parties fissurées se sont laissées attaquer et désagréger, et un abri, orienté au sud, s'y est formé petit à petit; il mesure une profondeur maximum de 7 mètres vers le centre, sur 13 mètres de largeur et 3 m. 40 de hauteur. (Fig. 1.) L'orientation au sud, le voisinage d'une source, d'une petite grotte, de la rivière, tout prédestinait ce modeste abri à une occupation humaine : celle-ci s'est en effet produite à différentes époques.

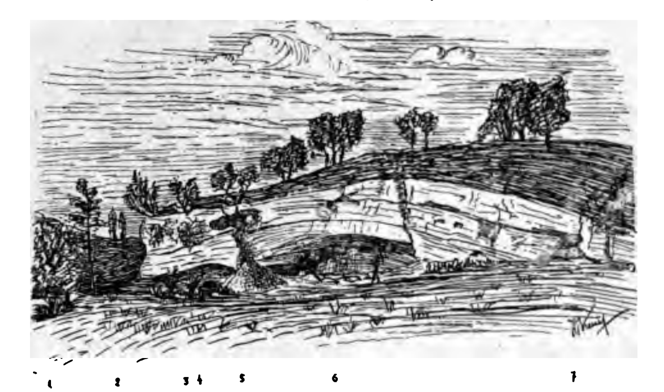


Fig. 1. — Vue de l'abri de Monthaud.
1. rivière de l'Anglin ; 2. ravin ; 3. abri surbaissé ; 4. source ; 5. grotte ; 6. abri solutréen ; 7. anfractuosité.

Nous avons d'abord creusé une tranchée perpendiculaire au fond de l'abri, au centre de celui-ci. En avant, au voisinage de la prairie, le sol naturel, argilo-calcaire de couleur jaune, mêlé de fragments rocheux et de rognons de mauvais silex, a été rencontré à 0 m. 90; à 3 m. 50 environ de la muraille, un gros bloc calcaire reposait sur lui; aussitôt après, le sol remontait rapidement et le plancher rocheux n'était plus recouvert que par quelques feuillets de cette formation détritique, et par quelques centimètres de poussières modernes et de débris végétaux. Entre le mur et la grosse roche, aucun reste quaternaire; toute l'assise composée de cendres de bois contenait des débris modernes : tessons de poteries néolithiques, gauloises, romaines, grandes tuiles à rebords de cette dernière époque, percées d'un trou pour servir de poids de filet, pierre à aiguiser, débris de fer.

Entre la même roche et la prairie, la couche précédente était presque nulle, et, à quelques centimètres de profondeur, on trouvait une couche de l'âge du Renne, d'abord noire dans sa partie supérieure (cache 4 de la coupe), et mêlée de menues pierrailles, puis rougeâtre, plus argileuse, empâtée de blocaux, dans sa moitié inférieure (couche 3 de la coupe). Cette assise archéologique se terminait brusquement du côté de la prairie, comme si elle avait comblé une cavité creusée dans le sol, et limitée au-dessous de l'abri.

Une autre tranchée longitudinale nous permit de suivre latéralement les variations de la stratigraphie. (Fig. 2.)

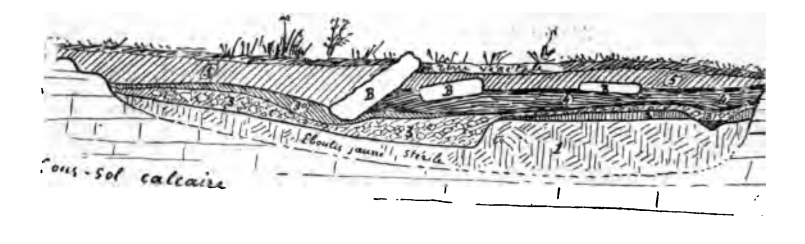


Fig. 2. — Coupe longitudinale du gisement (v. page 7).

Sur la droite, le sol remontait aussi brusquement, comme si une fosse avait été creusée; au-dessus de l'argile calcaire jaune, sol naturel, la couche inférieure, rougeâtre, ne gardait qu'une faible épaisseur, 0 m. 15; mais elle prenait un aspect plus complexe : sa base était faite d'une aire d'argile très rouge, très plastique (couche 2 de la coupe); à 1 m. 50 de l'extrémité droite de l'abri, une cavité y était creusée, atteignant 0 m. 40

au-dessous du sol, comblée en partie de matières calcinées, noires, et recouverte par la couche rouge, dont l'épaisseur se relevait un peu ; aussitôt après, le sol rocheux formant un degré, le sol argilo-calcaire, ainsi que la couche argileuse rouge et l'assise archéologique rougeâtre venaient s'y heurter.

Mais la partie supérieure de la couche archéologique, colorée en noir, et qui, dans toute la partie droite de l'abri, recouvrait la première d'une couche de 0 m. 20 d'épaisseur environ, continuait de s'étendre au-delà de ce degré (en prolongement de la droite de la coupe), se réduisant d'abord à 0 m. 10, puis à 0 m. 05 d'épaisseur, puis à une simple veinule ; elle s'étendait ainsi un peu sur la plate-forme qui occupe toute la partie profonde de l'abri, et où le sol rocheux apparaît bientôt sur de larges surfaces.

Dans la moitié gauche de l'abri, le sol naturel ne remonte que lentement ; vers 5 mètres, il y avait encore 0 m. 40 de remplissage, mais les couches de l'âge du Fer prenaient, au fur et à mesure qu'on s'approche de ce point, une importance de plus en plus grande, tandis que la couche archéologique, représentée seulement par l'assise rougeâtre, diminuait beaucoup d'importance, en se veinant, dans sa partie supérieure, de strates contenant une grande quantité d'ocre et de sanguine (3ª de la coupe).

En résumé, la stratigraphie nous a donné, de bas en haut :

1° Sol naturel calcaire ;

2° Eboulis jaune argilo-calcaire, compact et stérile (1 de la coupe) ;

3° Mince couche argileuse rouge, stérile (2 de la coupe, partie droite);

4° Assise archéologique quaternaire se divisant, au point de vue physique, en :

a) Terre rougeâtre à blocaux (3 de la coupe), riche en débris osseux, chargée de sanguine à gauche (3[a]), remplissant une sorte de fosse au centre, s'atrophiant à droite. Silex solutréens, pendeloque d'ivoire, os travaillés.

b) Terre noirâtre à petites pierrailles, développée au centre et à droite de l'abri (4 de la coupe), ne s'étendant pas à gauche; mêmes caractères archéologiques que la couche précédente, sauf un fragment possible de pointe à cran et une espèce de harpon (?). Sur elle de nombreux blocs s'étaient abattus du surplomb (B, B, de la coupe);

5° Cendres de l'âge du Fer, et peut-être néolithique en partie (5 de la coupe);

6° Terreau moderne.

III

FAUNE

Nous avons recueilli tous les ossements déterminables. Les déterminations délicates ont été faites par M. Harlé, dont la complaisance et la compétence sont connues de tous. J'ai moi-même étudié les débris moins difficiles à identifier. Enfin j'ai confié les quelques débris d'os d'oiseaux à sir E. T. Newton, de Londres.

Par ordre d'importance, il faut noter :

Le Renne. — 6 individus au moins d'après les dents récoltées, représentés par une portion de mâchoire inférieure, 12 prémolaires et 2 molaires supérieures, 28 molaires inférieures, 6 bases de bois tombés, 3 adhérentes au crâne, 10 parties inférieures de canon, 7 astragales, 1 calcaneum, 22 phalanges, dont 6 des pattes antérieures. Quelques autres menus débris d'os longs, de côtes, de vertèbres.

Le Cheval. — 3 individus au moins : 20 incisives, 34 molaires supérieures, 32 molaires inférieures, une extrémité inférieure de canon et deux autres portions, 4 os du tarse et carpe, 3 stylets, un calcaneum, 3 phalanges.

Le Bœuf.— 2 individus au moins : une incisive percée pour servir de pendeloque, une molaire inférieure de lait, un fragment d'une autre molaire inférieure.

Les autres espèces ne sont représentées que par quelques os.

Chamois. — Deux bases de cornes. Ces seuls fragments donnent à penser qu'il s'agit de trophées de chasse rapportés avec ou sans la peau, mais que l'animal n'a pas été mangé là.

Loup. — Mâchoire inférieure ; extrémité de 5e métatarsien et première phalange (Harlé).

Renard commun. — Un calcaneum (Harlé).

Canis lagopus (renard polaire). — Une grande portion de mandibule et un 5e métacarpien (Harlé).

Je ferai encore observer que les débris de ces trois animaux sont de ceux qui restent facilement attachés à une peau préparée, et n'indiquent pas nécessairement qu'on les ait mangés ici.

Il faut encore signaler divers ossements de rongeurs; les uns, *arvicolides* sans intérêt, les autres, appartenant à un gros spermophile[1] (mandibule, plusieurs humerus, radius, femurs, tibias, deux bassins), qui indiquent que le climat des steppes s'est étendu en Berry à un moment de la fin du quaternaire. Ces rongeurs, ayant pu pénétrer en terrier dans le sol, peuvent être considérés comme peut-être un peu plus récents que le gisement lui-même.

Enfin sir Newton a bien voulu m'adresser la note suivante concernant les oiseaux, dont nous le remercions très vivement.

« Beaucoup de ces débris sont trop fragmentaires pour être déterminés, mais plusieurs peuvent être reconnus avec plus ou moins de certitude ; ils ne présentent, d'ailleurs, aucun intérêt spécial ; ce sont les suivants :

Oie. — Plusieurs os d'une petite oie, probablement l'oie à front blanc : *Anser albifrons.*

Canard. — Deux os correspondant aux mêmes chez

1. M. Harlé me le désigne ainsi : « *Spermophilus rufescens* ou espèce voisine; c'est-à-dire grande espèce du quaternaire d'Europe et des steppes russes actuelles, de taille bien supérieure au *Spermophilus citillus,* qui vit encore en Allemagne ».
La machoire de Renard bleu et les principaux débris de Spermophile ont été déposés dans l'importante collection d'ossements quaternaires de M. Harlé.

le canard sauvage, *Anas boschas,* mais qu'on ne peut identifier quant à l'espèce.

Oiseau de proie. — Une phalange unguénale appartenant évidemment à un grand oiseau de proie de la dimension du *Grand-Duc,* ou même plus grand ; le genre en reste incertain.

Poulet. —Un tibia appartient au poulet domestique, et est probablement d'introduction très moderne. »

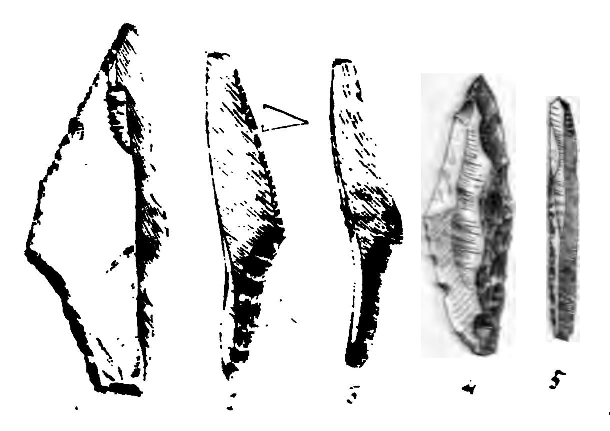
IV

MOBILIER EN PIERRE

Un certain nombre de fragments de diverses roches, recueillis par les Troglodytes dans le voisinage, ont été découverts sous l'abri de Monthaud : galets de schiste et de quartz, utilisés de diverses manières ou équarris ; plusieurs portions de grès noirâtre de Brenne, très friable, dont un est façonné en une petite meule à peu près cubique ; toute une collection de roches ferrugineuses ou manganésifères, généralement trop dures pour avoir pu être utilisées à faire de la couleur, à l'exception de divers échantillons d'ocre rouge, dont un grand morceau très fortement raclé sur toute la surface, et un autre, d'ocre jaune. Les chasseurs de rennes ont aussi rapporté une portion de grande géode quartzeuse; avec un fragment plus réduit d'une belle géode calcédonieuse aux teintes ambrées et opalines, ils ont façonné une sorte de gros chaton arrondi dont le pourtour est régularisé par des écrasements et

fig. 5, n° 1 ; fig. 4, n° 2 ; fig. 6, n°s 1, 2, 4 viennent de l'assise inférieure rougeâtre.

Pointes à cran et à soie. — Il est plus important de remarquer que le fragment (fig. 6, n° 5) qui n'est retaillé que sur une face, et peut être une base de pointe à cran peu marqué, provient de la couche supérieure noirâtre, ainsi qu'une pointe à soie, dont la retouche n'a rien de solutréen (fig. 7, n° 1).



Fi[illegible] Objets réduits d'un tiers.

Lamelles [illegible] [illegible] La même observation s'appli[illegible] [illegible] des petits instruments en silex [illegible] lamelles à queue, obtenue par [illegible] une partie de l'arête [illegible] n'est large (fig. 7, n° 2, [illegible] parallèles [illegible] tranchant abattu (fig. 7, [illegible] lames de canif à bords plus ou [illegible] tranchant abattu (fig. 7, n° 4). Ces

trois séries sont ici représentées par 4 objets de la dernière catégorie (2 à bord retouché rectiligne, 2 à bord retouché convexe, l'autre bord suivant généralement une destinée inverse), 12 de la précédente, et seulement 2 de la première, tous deux de la couche supérieure.

Lames sans retouches. — Comme dans tous les gisements du même âge, c'est la grande masse des objets recueillis. J'en ai compté, mises de côté celles de qualité inférieure, évaluées à environ 300, *109* de dimension grande et moyenne (82 en silex blond, 11 en silex noir, 6 en jaspe jaune, 3 en jaspe irisé, 7 en agate arborisée, 1 en calcédoine, 2 en roche ferrugineuse, auxquelles il faut ajouter 76 lamelles sans retouche, dont 3 en jaspe jaune, 2 en silex noir, le reste en silex blond. A cette série, composée uniquement de lames à dos rectiligne, il faut ajouter les lames dont le dos présente les traces de la préparation du nucleus, et est ainsi retouché ; il y en a 62, grandes et moyennes, presque pas de petites ; 3 sont en silex noir, dont une très belle, anciennement brisée en plusieurs fragments, et dont un petit morceau manque encore ; 3 autres sont en jaspe.

Lames retouchées. — 21 petites lames, et 8 moyennes présentent, pour toute retouche, des *encoches basilaires,* souvent très faibles, qui paraissent en connexion avec une ligature qui s'y insérait, et dont la pression sur des bords délicats a pu, en certains cas, suffire à réaliser l'écaillure que nous signalons (fig. 9, nos 1, 3) ; elle

se reproduit, sauf sur 4 échantillons de moyenne dimension, des deux côtés de la lame.

13 lames paraissent avoir servi de scies, sans retouches bien déterminées ; 2 autres, dont une en agate arborisée, sont bien plus soignées.

15 autres lames sont diversement retouchées sans forme typique, parmi lesquelles 3 en agate arborisée sont très retouchées à la manière solutréenne.

Certaines lames ont l'extrémité appointée par diverses retouches : limitée à un côté de la pointe qui reste médiane dans 10 exemplaires (8 fois la retouche est à gauche, 2 fois à droite), cette retouche gagne tout le

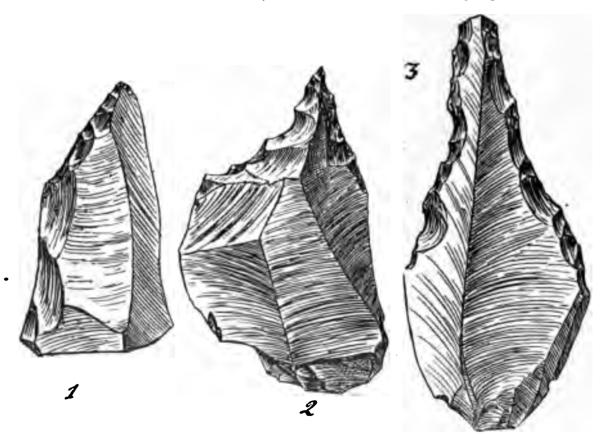


Fig. 8. — Objets réduits d'un tiers.

bord gauche dans 5 autres (fig. 8, n° 1) ; sur 8 lames à extrémité fortement déviée à droite, elle est transformée en bec par une retouche située, tantôt d'un côté, à l'extrémité du bec, tantôt à l'intérieur. Enfin sur 4 échantillons, l'extrémité est tronquée obliquement par

des retouches rectilignes presque perpendiculaires au plan d'éclatement ; la pointe latérale obtuse qui subsiste ainsi est toujours à gauche (fig. 10, nos 3, 4).

Perçoirs. — 5 lames sont terminées en perçoir, c'est-à-dire en pointe étroite et acérée ; une seule fois la retouche porte sur les deux côtés de la pointe (fig. 8, n° 3) ; d'ordinaire, elle n'a lieu que d'un seul (le droit).

5 autres perçoirs sont faits dans des éclats fort épais (fig. 8, n° 2) ; 4 autres proviennent de l'utilisation d'un des angles ou des deux angles résultant de la fracture transversale d'une lame ou d'un éclat ; deux autres sont faits par adaptation d'un éclat assez large ; celui que nous figurons (fig. 9, n° 2) a deux perçoirs séparés par une encoche, et une sorte de racloir a été réalisé sur le bord droit de l'éclat.

Grattoirs. — Il y en a *38* simples sur l'extrémité de lames plus ou moins allongées ; parmi eux, 13 seulement ont les bords latéraux diversement retouchés, exceptionnellement à la manière solutréenne (fig. 9, n° 4) ; 5 d'entre eux sont en agate arborisée ; 26 sont façonnés en arc de cercle régulier, et du type banal (1 en silex noir et 1 en agate arborisé) ; pour 2, la courbe devient ellipsoïdale, presque en arc brisé, et pour 2 autres, au cintre est adjoint, du côté droit, une légère encoche sur le bord latéral qui y détermine un bec.

Les *grattoirs doubles* sont peu nombreux : 4 sur extrémités de lames allongées ; 3 larges et courts qui passeraient volontiers aux grattoirs ronds (fig. 9, n° 6) ; l'échantillon que nous figurons est fortement usagé : de

grandes esquilles se sont détachées d'une de ses extrémités, et ont emporté une bonne partie de sa face infé-

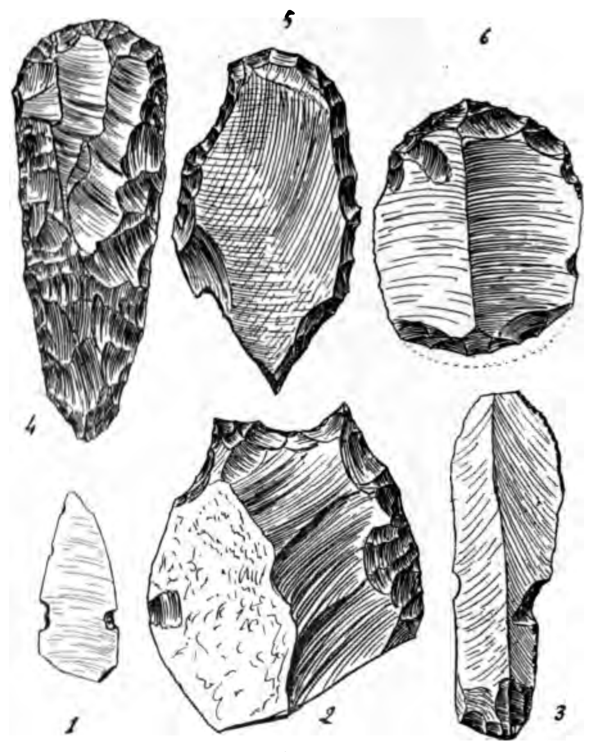


Fig. 9.

rieure : c'est l'esquillage si bien reconnu par mes amis, les abbés Bardon et Bouyssonie, au gisement du Bonitou, près Brive (Corrèze), où il affecte des centaines de pièces : il ne s'en est trouvé, outre celle dont nous parlons, que sur 13 autres dans tout notre gisement.

Les grattoirs-burins communs, sur lame ordinaire, et à burin formé par l'intersection de deux plans, sont au nombre de 6; mais il faut ajouter 2 échantillons ramassés, tenant du « rabot » d'un côté, terminés par un épais burin en angle dièdre de l'autre, et un autre type spécial (fig. 9, n° 5). Il y a aussi 2 grattoirs-perçoirs sur lame.

Divers grattoirs sont façonnés sur des éclats de forme variée ; ils ne présentent pas beaucoup d'importance typologique ; ce sont : 3 grattoirs ovoïdes subtriangulaires ; un minuscule et très épais petit grattoir rond ; 7 grattoirs épais, ovoïdes, et les débris de 7 autres, enfin 7 très irréguliers, tenant du nucleus et du rabot, plus ou moins circulaires et carrés ; ils sont tout à fait différents des grattoirs *présolutréens* carénés, en dos d'âne, du type de Tarté et de Cro-Magnon ; ces derniers manquent ici complètement.

Burins. — Ces instruments sont pratiqués généralement à l'extrémité d'une lame ; il y en a une quinzaine, assez courts, mal caractérisés ; 13 autres sont faits sur l'angle d'une lame cassée en travers, et dont un des tranchants latéraux a été enlevé par un seul coup, suivant un plan parallèle à l'axe de la pièce.

Si ces deux séries sont de peu d'utilité pour caractériser un gisement — car ce sont des instruments d'*usage* ou de *fortune*, selon l'expression commune — il n'en est pas de même des deux suivants : la première est représentée par 42 burins sur extrémité de lame et 3 sur éclats épais et grossiers ; l'arête vive qui caractérise le burin est généralement placée de côté, en pro-

longement d'un tranchant enlevé d'un seul coup, « le coup du burin »; l'autre bord est intact, mais l'extrémité de la lame est sectionnée obliquement par des retouches perpendiculaires au plan d'éclatement; généralement, cette retouche est à gauche, et le burin est à droite ; en effet, pour 37 burins sur extrémité de lame et 1 sur gros éclat épais qui sont ainsi conformés, il n'y en a que 6, dont deux très massifs, qui présentent la retouche à droite et le burin à gauche. Ce type, signalé par mes amis Bardon et Bouyssonie dans divers gisements de la région de Brive, y est souvent représenté par des variétés de dimensions bien plus réduites qu'ici (Noailles). Les figures 10, n°s 1 et 2, représentent le

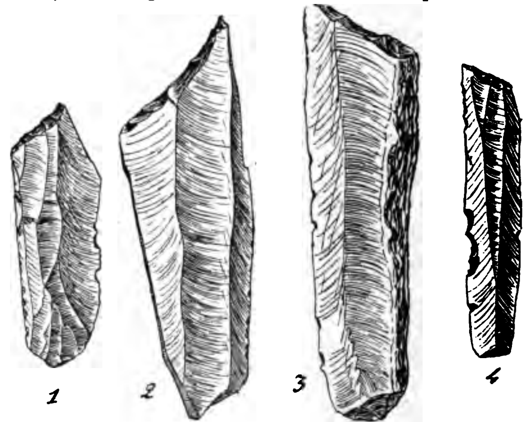


Fig. 10. — Objets réduits d'un tiers.

plus petit de la série, et un autre qui est double; un burin du même genre, mais moins net, se voit associé à un grattoir (fig. 9, n° 5). Nous désignerons désormais ce type sous le nom de burin latéral à retouche oblique ou transversale, suivant les cas.

Au contraire, nous désignerons le burin obtenu par l'intersection des deux plans d'ablation des tranchants latéraux, sous le nom de burin ordinaire; c'est, en effet, le burin le plus connu; il est ici représenté par 23 exemplaires sur bout de lame, dont 12 seulement de type très fin, non compris un autre sur éclat massif.

Encoches. — Ces objets n'ont d'intérêt ici que comme étude des outils d'usage, ils ne se présentent pas avec des types uniformes et typiques; une dizaine de coches, généralement simples, quelquefois géminées, se trouvent pratiquées sur le bord, et plus souvent à l'extrémité d'éclats divers, mais elles sont plutôt découpées que produites par une vraie retouche.

Au contraire, 2 lames et 3 éclats présentent une coche large et peu profonde, sorte de racloir en creux,

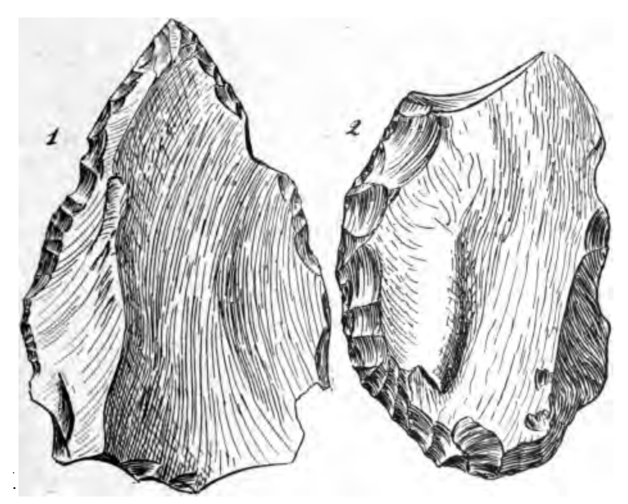


Fig. 11.

qui n'est pas à confondre avec les lames « étranglées » et les diverses coches si caractéristiques du présolutréen.

Silex à aspect monstérien. — Ce sont 54 larges éclats, sans retouches, rappelant quelquefois les éclats Levallois; 30 autres éclats diversement adaptés par quelques sommaires retouches; 6 pointes pseudomonstériennes typiques (fig. 11, n° 1) et 4 autres moins nettes, et 5 racloirs bien formés (fig. 11, n° 2). Ces objets sont bien contemporains du reste du gisement.

Silex Acheuléen amygdaloïde. — Un instrument amygdaloïde de forme ovale courte a, en effet, été rencontré dans l'assise inférieure rougeâtre; son aspect très luisant, lustré, ses angles mousses, indiquent son séjour dans un milieu différent, l'argile sableux et ferrugineux des plateaux environnants; probablement les chasseurs de renne l'auront découvert au cours d'une expédition, et rapporté, à titre de curiosité, comme ils ont souvent apporté des fossiles et des pierres de forme ou de couleur bizarres.

Nucleus. — Il y a 24 nucleus ayant donné des lames, allongés et à enlèvements parallèles, et 29, aplatis, discoïdaux, provenant de la taille d'éclats larges, à aspect monstérien. Ce sont, en somme, des disques très comparables à ceux de gisements plus anciens.

V

BOIS DE RENNE, OS ET IVOIRE TRAVAILLÉS

Quelques éclats d'os ont été simplement utilisés : l'un d'eux est usé en forme de poinçon à l'extrémité ;

un autre présente un bord retouché à petits coups comme un silex ; 2 autres ont servi de *compresseurs* comme ailleurs certains galets de schiste et présentent comme eux des dépressions cupuliformes.

Une quinzaine de fragments de bois de renne ou d'os présentent quelques traces de travail, mais ne sont que des déchets.

Les autres objets ont des formes mieux définies. Ce sont :

Deux sommets martelés de *ciseaux en bois de renne ;*

Une *grosse baguette* de bois de renne plate, assez large, dont il semble que la destination n'a pas encore été précisée par un travail plus complet ;

Un *long poinçon* cylindrique (couche inférieure rougeâtre) (fig. 12, n° 3), en bois de renne, et deux autres fragments analogues ;

Deux *pointes de zagaie* incomplètes, à base *pyramidale* ou conique, subcylindriques, légèrement aplaties, et des fragments de 2 autres (fig. 12, n°s 1, 2, 6) ; elles sont en bois de renne : l'une d'elles porte des séries d'incisions parallèles ; la plus complète provient de la couche supérieure noirâtre, l'autre de la couche inférieure rougeâtre ;

Deux *poinçons* fragmentés (fig. 12, n°s 4 et 7), présentant un étranglement ; l'un, en os, porte des incisions régulièrement espacées, l'autre est en bois de renne ;

Une base de petite baguette d'os (fig. 12, n° 9), à section un peu aplatie, qui pourrait provenir d'une *grosse aiguille* (?) ; il vient de la couche supérieure noirâtre ;

Une *lamelle osseuse,* prélevée sur une côte, et dont les bords sont *entaillés* de nombreuses petites incisions (fig. 12, n° 8) ;

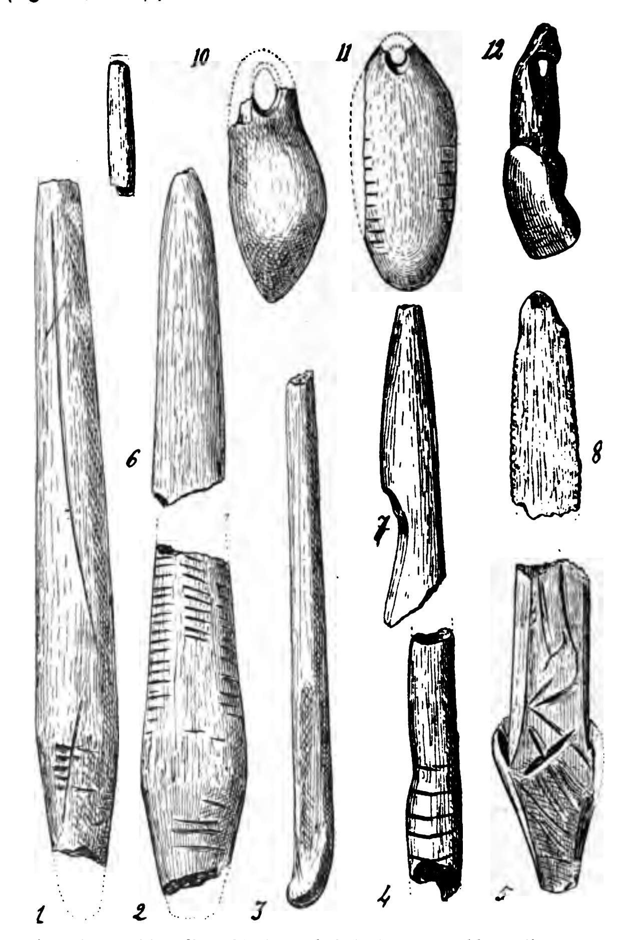


Fig. 12. — Objets d'os, d'ivoire et de bois de renne, réduits d'un tiers.

Un fragment probable de *harpon* primitif (fig. 12, n° 5), qui vient de la couche supérieure noirâtre ;

Deux *pendeloques en ivoire* : l'une, en forme de gland conique, rappelle les canines des cervidés percées qui se trouvent dans beaucoup de gisements, et pourrait en être une imitation agrandie (fig. 12, n° 10); l'autre, elliptique, un peu aplatie, présente 5 séries de petites entailles, deux sur la face qui est représentée (fig. 12, n° 11), trois sur l'autre. La première de ces pendeloques vient de la couche supérieure, la seconde provient de l'assise inférieure rougeâtre;

Une *incisive de bœuf percée* (fig. 12, n° 12).

VI

COMPARAISONS, CONCLUSIONS

Ce long inventaire terminé, quelles conclusions tirerons-nous des documents qui y sont énumérés?

Le gisement de Monthaud appartient au solutréen typique, et même à la moitié ancienne de ce solutréen ; la faune y est cependant nettement celle du plein âge du Renne, avec indication d'animaux très froids, comme le *Canis lagopus ;* cette indication concorde avec les données du niveau solutréen (foyers à Rennes d'Arcelin) de Solutré, où la marmotte, la chouette harfang, le saïga indiquent une steppe très froide.

Il est très intéressant de la comparer avec celle du gisement des Cottés, à Saint-Pierre-de-Maillé, qui se trouve un peu plus au nord, mais dans la même région. Le Renne y est médiocrement abondant, tandis que le

Bison et le Cheval foisonnent, le Rhinocéros, le Cerf, le Mammouth, l'Ours, la Hyène et le Lion des cavernes sont bien représentés. C'est ici une faune dénotant un climat plus doux, plus humide. La comparaison des gisements solutréens avec les gisements voisins, *Présolutréens*, comme nous les désignerons désormais, dénote toujours la même différence, et aussi, comme je l'ai indiqué ailleurs, la même succession chronologique.

Et pour ceux qui connaissent le détail d'un mobilier de l'âge du Renne, et en peuvent dégager les caractéristiques, il y a une grande différence entre ceux des Cottés et des Roches, présolutréens dans leur totalité quoique avec des différences appréciables, et celui de Monthaud. Ils appartiennent à une même civilisation, mais à des moments très différents de son développement : les lames des gisements présolutréens sont beaucoup plus retouchées sur tous les bords, mais de la retouche qui se voit dans les belles séries monstériennes, et non pas de la retouche solutréenne. Il peut arriver, parfois, que parmi des lames présolutréennes retouchées en forme de pointe, il s'en trouve qui rappellent vaguement la *silhouette* fusiforme d'une feuille de laurier : on en trouve aussi, accidentellement, en plein monstérien, et ce ne sont pas pour cela des *feuilles de laurier :* celles-ci exigent essentiellement la retouche solutréenne. C'est pour avoir négligé — sans en voir les inconvénients — ce point capital, que M. Septier, du Blanc, a indiqué à tort l'existence d'*une feuille de laurier* dans le gisement des Roches (Indre)[1] ; cet ob-

1. Cette observation ne diminue en rien la valeur de l'étude soigneuse faite par M. Septier; son travail, à part cette erreur,

jet n'a rien de solutréen : c'est une portion antérieure de lame appointée brisée, dont la base a été régularisée par de nouvelles retouches.

Le gisement de Monthaud est donc plus récent que ceux des Roches à Pouligny, et de Saint-Pierre-de-Maillé. Il est au contraire plus ancien que le gisement à harpons à double rang de barbelures et à gravures sur os de Lussac-le-Château, plus ancien aussi que celui de Saint-Marcel, dont l'ensemble se rapporte à la base et au milieu du magdalénien (couches à figures découpées et à gravures simples avec aiguilles et harpon à une rangée de barbelures).

Les pendeloques d'ivoire rappellent les objets analogues recueillis avec les squelettes de Cro-Magnon (Dordogne), en surface d'un gisement présolutréen, et par conséquent un peu plus récentes que celui-ci[1]. Ces pendeloques peuvent servir à donner une indication utile sur la date précise de cette sépulture collective.

Les burins latéraux à retouche oblique ont, comme tous les burins, apparu dans le présolutréen, mais ils sont surtout abondants au solutréen, et encore dans la pre-

qui pourrait avoir des conséquences scientifiques qu'il regretterait lui-même, est consciencieux et bien observé; il y a omis cependant des indications stratigraphiques sur des variations verticales de l'industrie qu'il avait cependant su observer avec beaucoup de sagacité, mais sans en saisir toute la portée ; comme j'espère qu'il aura le désir d'en faire l'objet d'un nouveau travail plus étendu, je ne veux pas, en ce moment, approfondir ce sujet, en utilisant les renseignements qu'il m'a communiqués avec la plus grande complaisance.

1. On a dit avec raison que M. Massénat avait recueilli une feuille de laurier à Cro-Magnon, mais *ce n'était pas dans le gisement*, mais à plus de 20 mètres à droite, au-delà de son aire de développement, qu'elle a été découverte en faisant des travaux dans la cave de l'Hôtel de la Gare.

mière moitié du magdalénien; ils sont rares à la fin de celui-ci, du moins dans le S.-O. de la France.

L'industrie plus ou moins microlithique est, on a pu le voir, peu abondante dans notre gisement, et ne commence à se développer davantage que dans la couche supérieure; elle manque totalement aux Cottés, et est très peu représentée aux Roches, et seulement dans la couche superficielle. On sait combien elle prend d'importance dans le solutréen supérieur (Badegoule) et surtout dans le magdalénien (Teyjat, Bruniquel, Les Eyzies, Le Mas-d'Azil, Sordes).

La pointe à soie (Fig. 7, n° 1), découverte dans la couche supérieure, est peut-être à mettre à côté de celles, analogues, mais d'un travail plus soigné, découvertes dans le solutréen supérieur de La Ferrassie (Dordogne), par MM. Capitan et Peyrony, au même niveau, je pense; à Reilhac (Lot), par M. Cartailhac; dans un abri nouveau des environs de Brive, par mes amis les abbés Bardon et Bouyssonie, et jusqu'en Belgique, dans la moitié supérieure du niveau de Pont-à-Lesse, avec une sculpture humaine en bois de renne; la moitié inférieure de ce dernier niveau, à Spy particulièrement, se manifeste comme du présolutréen admirablement caractérisé.

Parmi les objets en bois de renne, il faut rappeler les pointes à base pyramidale; leur forme, légèrement losangique encore, rappelle un peu les pointes plus ou moins losangiques, plates ou déprimées, à base fendue ou non, du présolutréen; l'ornementation, par des séries parallèles de petites encoches, se retrouve à Solutré même, et dans la belle station solutréenne de

Jean-Blanc, à Bourniquel (Dordogne), dont la série d'outils en os et corne (Musée de Périgueux) rappelle merveilleusement celle de notre gisement Berrichon, et aussi dans la station, probablement présolutréenne supérieure[1] du Petit-Puyrousseau (Musée de Périgueux). — Des séries d'encoches nombreuses, sur le bord de lamelles en os ou en corne, sur des côtes, des poinçons, etc., sont très répandues depuis le présolutréen moyen; au contraire, elles ne se rencontrent guère dans les niveaux magdaléniens proprement dits.

Ces sommaires indications suffiront, je pense, à mettre en valeur la portée de cette fouille de Monthaud, qui relie les gisements solutréens de la Charente et de la Dordogne, à ceux de la Mayenne, et nous a permis de préciser, pour cette région limitrophe du Poitou et du Berry, la situation chronologique des divers types de gisements de l'âge du Renne. Je ne doute pas que d'autres recherches n'amènent encore, dans la même région, des constatations intéressantes.

ADDENDUM

M. le lieutenant Bourlon, au cours d'une excursion dans la vallée de l'Anglin, a visité Monthaud, y a recherché, en fouillant tout autour du sol déjà exploré, s'il trouverait encore des lambeaux intacts; il n'a rien trouvé du côté de la prairie, mais, à droite, dans la partie où le remplissage se réduisait à quelques centimètres

1. Comparable, avec La Gravette et une partie de Pair-non-Pair, au niveau le plus récent des Roches.

d'épaisseur, il a recueilli, dans un très petit recoin oublié, quelques éclats sans grand intérêt, une petite lame à retouche terminale oblique, un morceau de feuille de laurier, et une *soie de pointe à cran*[1] (Fig. 13).

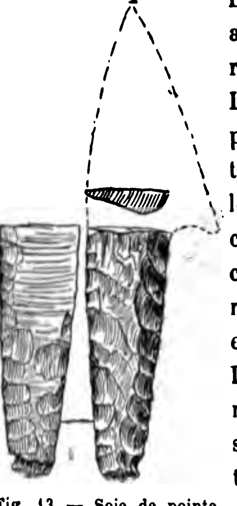


Fig. 13. — Soie de pointe à cran typique, dimension réelle ; Monthaud.

L'endroit où l'objet a été trouvé appartenait aux parties supérieures du remplissage archéologique. La pointe à cran dont ce débris provient était certainement d'un travail très soigné. C'est le débris le plus septentrional qu'on ait recueilli, à ma connaissance, de cette catégorie d'objets, qui se retrouvent surtout en Charente, en Dordogne, dans la Corrèze, le Lot. Je n'en connais aucune de la région pyrénéenne, sauf à Brassempouy, où M. Dubaleu en a trouvé une très soignée, mais brisée, et M. Piette, d'autres grossières, analogues à celles recueillies dans divers gisements de la Gironde.

M. Alcalde del Rio en a récemment trouvées de fort nettes à Altamira. Quant à celles de Menton, et à celles de Villendorf (Autriche), elles sont d'un tout autre caractère, et ne sont pas synonymes à celles dont nous parlons en ce moment. Abbé H. Breuil.

1. Ces objets ont été donnés au Musée de Bourges par M. Bourlon.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES
ET HISTORIQUES
SUR
LE BAS-BERRY

[6e SÉRIE]

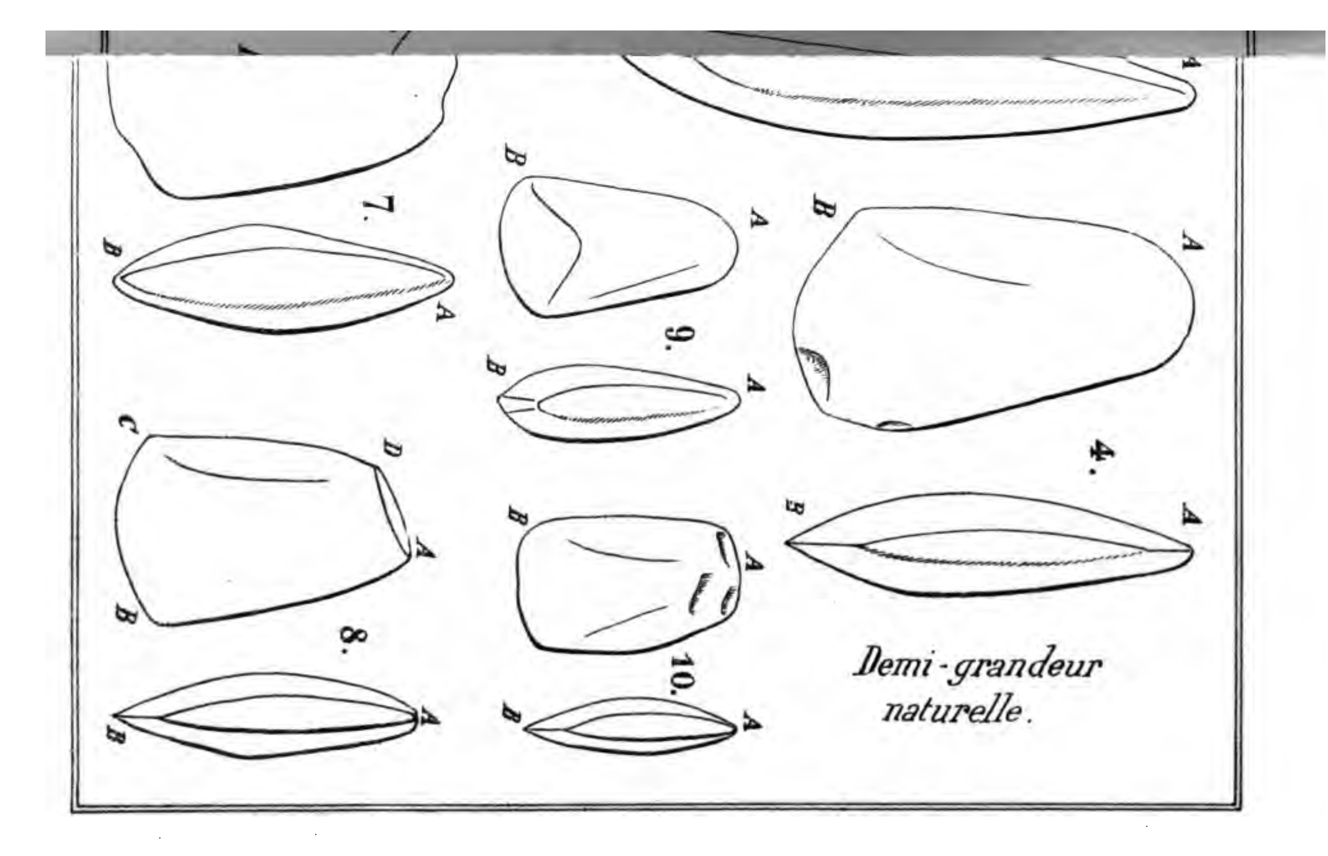
Par Émile CHÉNON

XXVII

Haches et hachettes en pierre polie.

Si la période gallo-romaine est largement représentée autour de *Mediolanum*, dans cette région du Bas-Berry qu'il m'est le plus facile de « surveiller », on n'en peut pas dire autant des autres périodes de l'antiquité. L'époque préhistorique en particulier n'a jusqu'ici presque rien fourni. A part les sépultures, incomplètement fouillées et étudiées, de Vendalon [1] et la hache en bronze de Chantafret [2], je ne puis citer que quelques haches ou hachettes en pierre polie, qu'il m'a été donné de recueillir ou d'examiner. Comme elles sont très variées de dimensions, de forme, d'aspect, de matière, je crois devoir en publier un dessin et

1. Cfr *Note I*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, tome XXI, p. 33. — *Adde ibid.*, tome XVI, p. 16.
2. Cfr *Note XIII*, *loc. cit.*, tome XXIV, p. 19 et suiv.



Demi-grandeur naturelle.
4.
9.
10.
7.
8.

Les deux haches nos 7 et 9, qu'il me reste à décrire, se ressemblent par la matière : une pierre opaque, granuleuse, d'un gris noirâtre, impossible à effiler. Aussi ces deux haches n'ont qu'un « tranchant » émoussé, ce qui ne les rendait guère propres à couper quoi que ce fût. La plus grande a été découverte dans les fossés de *Sainte-Sévère*, et m'a été donnée par M. Provost, de Châteaumeillant (dimensions : 90, 38, 29 millim.). La plus petite provient des environs d'*Eguzon* (Indre), et m'a été donnée par M. le docteur Delacou (dimensions : 63, 38, 22 millimètres).

XXVIII

Le pseudo-pont romain de la Maladrerie, près Châteaumeillant.

A quelques mètres au sud de la route de Châteaumeillant à Culan et à 1.200 mètres environ à l'est de l'église Saint-Genès, au lieu dit *la Maladrerie*, on aperçoit encore une arche voûtée en plein cintre, à l'aspect ancien, située sur le prolongement de la voie romaine d'Argenton à Néris. La tradition populaire veut que ce soit là un « pont romain », et l'industrie moderne des cartes postales illustrées s'est chargée de fixer en ce sens la tradition. Moi-même, en 1877, avec la belle candeur de la vingtième année, j'ai écrit ceci :

« Sur le ruisseau de Beaumerle à Peuteloux, au « lieu dit la Maladrerie, se trouve un *pont romain* assez « bien conservé, auquel adhèrent encore quelques tron- « çons de voie, dont il est facile de reconnaître les

« diverses assises de pierre. Le ruisseau, détourné (?) à « l'époque de la construction de la route, ne passe plus « sous le pont, qui demeure isolé dans un champ voi- « sin. — Ce pont est en plein cintre, de 4 mètres « d'ouverture sur 6 mètres de large, à un seul cours « de voussoirs formant toute l'épaisseur. Il n'a ni culées, « ni contreforts, ni parapets. La partie opposée à la « route est un peu dégradée ; plusieurs voussoirs ont été « enlevés ; néanmoins la clef ne tombe pas [1]. »

Plus expérimenté, M. B. de Kersers, en 1885, protestait en ces termes : « [La voie d'Argenton à Néris] se « manifeste à 1.200 mètres environ de l'église Saint- « Genès par une forte chaussée et une arche de *pont*, « s'élevant à quelques mètres au sud de la route de « Tours à Clermont. Cette arche, en plein cintre, à « appareil long et irrégulier, à sommiers en pierres de « taille inégale, à mortier sans traces de briques pilées, « n'a rien de romain, et paraît remonter au XVI[e] ou « XVII[e] siècle ; mais elle a vraisemblablement remplacé « un pont antique [2]. » — Depuis lors, rendu prudent, je m'étais contenté de parler plus discrètement « du vieux pont de la Maladrerie[3] » ; et encore je ne m'expliquais guère comment ce « pont » se trouvait bâti à *mi-côte* à 100 mètres environ du ruisseau voisin. Il y

1. E. Chénon, *Notice histor. sur Châteaumeillant*, Bourges, Pigelet, 1878, in-8°, p. 14, texte et note [extraite des *Mém. des Antiq. du Centre*, tome VII].

2. B. de Kersers, *Statistique monum. du dép. du Cher*, canton de Châteaumeillant, 1885, in-4°, p. 209 ; cfr le dessin donné par l'auteur *ibid.*, pl. VI, fig. 2.

3. E. Chénon, *Notes archéol. sur Châteaumeillant et ses environs*, Note XI, § II (mars 1887), dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, tome XV, p. 83.

avait bien l'hypothèse du détournement du ruisseau ; mais elle commençait à me trouver sceptique. — Des documents découverts aux Archives de l'Indre m'ont permis récemment d'éclaircir le mystère. Le « pont romain » dont il s'agit a bien été bâti à la fin du XVI[e] siècle, vers 1580 : sur ce point, M. B. de Kersers a vu juste ; mais il n'a jamais été un *pont*, et n'a pas pu remplacer un *pont* antique : c'est un simple *déversoir* d'étang. En voici la preuve.

Au XVI[e] siècle, le temporel du prieuré de Saint-Etienne de Châteaumeillant comprenait un étang souvent désigné dans les textes sous le nom d'« estang de la Malladerye ». En 1547, cet étang était en eau, empoissonné, pêché en moyenne tous les trois ans, et rapportait de 20 à 25 livres tournois à chaque pêche [1]. Trente ans plus tard, le roi de France, qui avait besoin d'argent pour soutenir la lutte contre les protestants, ayant ordonné « d'aliéner le temporel des églises jusqu'à la somme de 50.000 escuz solz de rente », les commissaires à ce députés détachèrent, entre autres choses, du prieuré de Châteaumeillant, « l'estang de la Malladerye, près le grand chemin de Chasteaumeillant à Lyon », et le vendirent, avec quelques pièces de terre avoisinantes, moyennant 202 livres 10 sols, à noble homme Balthazar Ducreuzet, écuyer, seigneur de la Chassaigne, et capitaine de Châteaumeillant pour le compte de Lodovico de Gonzague et d'Henriette de Clèves (31 août). L'étang était alors « fort ruyné [2] ».

Par la suite, de nouvelles ordonnances royales ayant

1. Arch. de l'Indre, H, 589, déclaration de 1547.
2. Cfr *ibid.*, pap. 27 décembre 1579.

permis le retrait des biens d'Eglise aliénés, les Minimes de Bomiers, devenus prieurs de Châteaumeillant en 1614, poursuivirent les détenteurs des biens du prieuré vendus en 1577, et en particulier Bégot de Valzergues, écuyer, sieur de la Chassaigne, comme ayant-cause de Balthazar Ducreuzet. Le procès avec Bégot de Valzergues durait encore en 1620. Le sieur de la Chassaigne résistait en effet à la demande des Minimes, sous prétexte que leurs offres de remboursement étaient insuffisantes, vu les impenses effectuées par son auteur sur les immeubles litigieux. Notamment, disait-il, « l'estang « de la Malladerye estoit depuis longues années en « friche, sans glassis, bonde, ni retenue d'eaux, sy que « ledit deffunct Balthazar Ducreuzet avoit esté contrainct, « pour en jouir, faire faire le glassis et ung *pont en* « *pierre*, ung grand mur à chau et à sable, remettre la « bonde et faire faire des rasteaux, et après l'empois- « sonner, ce qui luy a cousté près de troys cens livres[1] ». Les Minimes répliquèrent bien que ni Balthazar Ducreuzet ni Bégot de Valzergues n'avaient fait « aucune augmentation à l'estang », attendu qu'en 1577 il était en bon état(?), tandis qu'en 1620 au contraire, « les glassis, chaussées et autres choses servant à icelluy estoient du tout en ruine[2] » ; mais ils ne contestèrent pas la construction par Balthazar Ducreuzet d'un pont en pierre. Loin de là : lorsque l'étang leur eut été rendu (dès 1621), ils imposèrent à leurs fermiers le soin de combler les brèches de la chaussée [3] et d'entretenir « l'arcade du

1. *Ibid.*, pap. 10 juillet 1620.
2. *Ibid.*, pap. 17 juillet 1620.
3. Cfr *ibid.*, bail de 1622.

pont »[1]. En 1638, toutefois, l'étang n'était pas en état de tenir l'eau [2]. Réparé, il servait encore en 1675 ; mais en 1692, il était transformé en pré. Néanmoins, les fermiers devaient encore, jusqu'à concurrence de 10 livres par an, entretenir « l'arcade du pont [3] ». L'étang resta ainsi jusqu'à la fin [4]. La chaussée disparut petit à petit; elle est aujourd'hui à peu près complètement détruite. Seule, subsiste « l'arcade du pont », bâtie vers 1580 par Balthazar Ducreuzet. Elle est même devenue célèbre ; car elle n'est autre que le pseudo-pont romain qui nous occupe. L'on comprend maintenant pourquoi ce « pont » est bâti à mi-côte et pourquoi le ruisseau qui jadis formait l'étang ne passe pas dessous !

Il ne reste plus qu'une seule difficulté : c'est d'expliquer pourquoi ce déversoir a été pris pour un pont romain. Il est probable que c'est à cause de la proximité de la voie romaine, dont les traces sont visibles à peu de distance. Comme il est arrivé souvent, la *voie* elle-même a dû servir de chaussée à l'étang de la Maladrerie : on ne voit guère en effet où elle pourrait passer ailleurs. De là à prendre le déversoir pour un pont, il n'y avait qu'un pas à franchir. L'imagination populaire en a franchi bien d'autres.

1. Cfr *ibid.*, bail de 1692.
2. Cfr *ibid.*, bail de 1658.
3. *Ibid.*, bail de 1692.
4. En 1727, il rapportait 10 charrois de foin (cfr *ibid.*, liève de 1727).

XXIX

Les origines de La Châtre-en-Berry.

I. *Premiers documents* (XIᵉ *siècle*). — Les origines de La Châtre-en-Berry sont obscures, comme celles de la plupart des petites villes qui n'ont pas d'attestations historiques anciennes. Or La Châtre n'en a pas avant le XIᵉ siècle. C'est seulement à cette époque que son existence est révélée par une brève mention de l'*Histoire des princes de Déols* du frère Jehan de la Gougue, prieur de Saint-Gildas, répétée ensuite par le P. Péan, et un peu amplifiée par La Thaumassière. D'après cette *Histoire,* Raoul-le-Chauve, prince de Déols, mort en 1012, aurait eu six fils, dont le dernier se serait nommé « Ebbes de la Chastre [1] ». La Thaumassière ajoute que cet Ebbes, fils de Raoul, était « seigneur » de La Châtre et en même temps de Charenton, et qu'il faut voir en lui la souche des deux maisons de Charenton et de La Châtre [2]. — En 1028, « Simon, archiprêtre

1. JEHAN DE LA GOUGUE, *Hist. des princes de Déols*, publiée par GRILLON DES CHAPELLES, *Esquisses biographiques de l'Indre*, Paris, in-12, tome III (1865), p. 335 : « Cestuy (Raoul le Chauve) avoit six fils masles, c'est à sçavoir : Odes, Launon, Raoul le Fier, Eudes le Scabieux, Raoul, Ebbes de la Chastre. » — Cfr *Chronique des princes de Déols*, attribuée au P. PÉAN, cordelier, publiée *ibid.*, p. 428 : « Celuy-cy seigneur eut six enfans masles, sçavoir : Odes, Launon, Raoulx le Fier, Heudes le Galeux, Raoulx, et Hèbes de La Chastre. »

2. LA THAUMASSIÈRE, *Hist. de Berry*, réimpression, Bourges, 1863-1871, in-8°, tome II, p. 392; tome III, p. 135; tome IV, p. 63 : « Ebbes de Déols, seigneur de la Châtre et de Charenton, est le chef des maisons de Charenton et de la Châtre; etc... »

de La Châtre », donne une métairie aux religieuses d'Orsan [1]. — En 1072, on trouve mentionné, dans une transaction datée du 1er janvier, « Ebbes, seigneur de La Châtre, chevalier [2] ». — En 1075 ou 1088, une charte de Richard, archevêque de Bourges, a pour témoins : « Herbert, archidiacre de La Châtre, et Pierre, prieur de La Châtre [3] ». — Enfin, en 1098 ou 1099, une charte de Léodegaire, archevêque de Bourges, portant donation de l'église Saint-Martin de Vic à l'abbaye de Déols, fut signée « à La Châtre, dans le réfectoire des chanoines [4] ».

1. Archives du Cher, *Fonds d'Orsan*, cit. par F. Deshoulières, *Le prieuré d'Orsan*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, tome XXV, p. 74.

2. Cfr E. Hubert, *Recueil des chartes intéressant l'Indre*, dans la *Revue du Berry*, année 1899, p. 189 : « 1072 (n. st.) 1er janvier : Guillaume de Déols fait avec ses frères une transaction, sous la médiation d'*Ebbes, seigneur de la Châtre*, chevalier, au sujet de l'héritage de leur mère dame Mathilde Maudat et de leur oncle Guillaume Maudat. »

3. *Charte de Richard*, dans Chazaud, *Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude*, Moulins, 1860, in-8°, p. 49 : «... Erberto archidiacono de Castra, Petrus prior de Castra .. » La date 1088 est proposée par Dom Félibien; celle de 1075, par M. Chazaud. — On retrouve cet archidiacre de La Châtre dans une charte de 1099, de l'archevêque Léodegaire, publiée par E. Hubert, *loc. cit.*, p. 259-260 : «... Herberto archidiacono de Castra », et plus loin : «... S. Herberti de Castra archidiaconi ». C'est encore de lui qu'il s'agit dans deux chartes de 1092-1098 et de 1098-1099, relatives à l'église Saint-Martin de Vic, qui est déclarée comprise dans son ressort : «... consensu Arberti, archidiaconi nostri, et Umberti, archipresbyteri, in quorum ministerio predicta est ecclesia »; «... cum consilio clericorum meorum Arberti archidiaconi ejusdem ecclesiæ,... Unberti Borrel, archipresbyteri » (*ibid.*, p. 253 et 255). Dans la charte de 1092-1098, se trouve mentionné en outre « Stephanus de Castra, monachus ».

4. Eug. Hubert, *loc. cit.*, p. 255 : « 1098-1099.... Factum est

Tels sont les premiers documents à nous connus qui concernent la ville de La Châtre. On peut ajouter qu'à la fin de ce même XI[e] siècle, son église paroissiale, qui vient d'être entièrement reconstruite, existait déjà : le long pan du sud portait en effet des fenêtres et des modillons romans, remontant à cette date ; et, lors de la démolition, on a trouvé des chapiteaux de même époque. Donc, au XI[e] siècle, La Châtre était une ville, avait une église, possédait un chapitre de chanoines, et constituait le chef-lieu d'un archiprêtré, d'un archidiaconé et d'une seigneurie, démembrée de la « principauté » déoloise. Voilà qui est certain ; mais avant le XI[e] siècle, c'est la nuit. Aussi les légendes et les hypothèses n'ont-elles pas manqué. La Châtre est-elle d'origine *gauloise*, ou *romaine*, ou *franke*, ou *féodale ?* Tous ces systèmes ont été soutenus.

II. *Contes « gaulois »*. — D'après un *Essai sur la ville de La Châtre*, compilation anonyme et sans critique du XVIII[e] siècle[1], que M. Hipp. Baucheron de Boisvignault attribue à un chanoine de La Châtre nommé *Carcat*[2], il y aurait eu à La Châtre « une tour bâtie par les Druides » et détruite par César, qui aurait fait élever à la place « un magnifique château pour y loger une maîtresse[3] » !

hoc apud *Castram in refectorio canonicorum*, presente Geraldo, abbate Dolensi.... » Cfr la note précédente.

1. Publiée par Eug. Hubert, dans la *Revue du Centre*, année 1889.

2. Cfr Hippolyte Baucheron de Boisvignault, *Recherches sur la ville de La Châtre*, in-4°, 1849-1851, préface [manuscrit obligeamment communiqué par MM. Baucheron de Lècherolles].

3. *Essai sur la ville de La Châtre* (anonyme), *loc. cit*, p. 60.

M. Léon Mauduit substitue à la tour des Druides un camp de Vercingétorix : son seul argument est que le nom de La Châtre vient de *castra*, que son emplacement était très propre à établir un camp, et que par suite Vercingétorix *avait dû* le choisir M. Mauduit, qui avait d'abord présenté son hypothèse avec quelques réserves [1], à force d'y penser, avait fini par y croire fermement [2]. Inutile d'ajouter que c'est une hypothèse purement gratuite. « Que Vercingétorix soit venu ici ou là, nous n'en savons rien ; nous savons seulement que si M. Mauduit avait été à sa place, il aurait donné la préférence à notre territoire ; il serait venu camper

61 : « Jules César, venant d'Auvergne pour aller assiéger la ville de Bourges, vint camper près de La Châtre dans une plaine appelée le Chaumoy, après avoir brûlé la ville de Sainte-Sévère qui pour lors avoit un autre nom (!). Il envoya un détachement pour découvrir ce qu'étoit La Châtre. Quelques habitants repoussèrent les envoyés, qui le rapportèrent à César, qui vint en personne en faire la prise. Il y laissa, lorsqu'il partit pour Bourges, une garnison dans une tour ou vieux château près de la rivière de l'Indre. L'auteur de l'*Athelas majeur*, parlant de La Châtre, dit que César, ayant pris Bourges, avant d'aller à Clermont, y avait fait élever un magnifique château à la place du vieux où il avait laissé garnison, et ce pour y loger une maîtresse... » ; — « Jules César peut être regardé comme le premier des seigneurs (de la Châtre), parce que s'en étant rendu maître, il fit détruire la tour que les Druides y avoient fait bâtir, et y fit construire un château qu'il donna à sa maîtresse, dont les héritiers furent dépouillés et chassés par les proconsuls que les empereurs envoyoient dans les Gaules. »

1. Cfr L. Mauduit, dans le compte rendu du *Congrès archéologique de France tenu à Châteauroux en 1873*, Paris-Tours, 1874, in-8°, p. 299.

2. L. Mauduit, *Hist. de la Châtre*, dans le *Libéral de l'Indre* du 24 août 1888. — Cfr. Jean du Pontaulais (Charles Duguet), *Castra* (oct. 1895), dans l'*Echo de l'Indre :* « M. Léon Mauduit, qui avait commencé par dire qu'on ne pouvait faire à ce sujet que des suppositions, avait fini, à force d'étudier ce prétendu camp, tant en gros qu'en détail, par y croire très fermement. »

sur la colline où s'élève aujourd'hui La Châtre. Il n'aurait peut-être pas eu tort [1]. »

M. Jules de Vorys n'a aucune hésitation. Dans la seconde édition des *Esquisses pittoresques de l'Indre*, il écrit avec sérénité : « La Châtre existait déjà du temps des Gaulois. César en parle comme d'un repaire de brigands, *spelunca latronum*. J'aime cette injure de l'envahisseur [2]. » M. de Vorys serait bien embarrassé s'il lui fallait indiquer le passage des *Commentaires* de César, d'où il a extrait cette « injure [3] ». — Comme le dit très bien Charles Duguet, « ce sont là des contes à dormir debout [4] » ; aucun indice ne permet de supposer à LaC hâtre une origine *gauloise*.

III. *Voie romaine et camp romain.* — L'origine *romaine* paraît au premier abord plus plausible. — D'abord, La Châtre se trouve à proximité de la grande voie d'Argenton à Néris, qui a été reconnue, à l'ouest, au lieu dit La Chaussée[5], et qui est encore visible à l'est, non loin de la route nationale conduisant à Châteaumeillant, à hauteur du bourg de Lacs[6]. Entre ces deux

1. Jean du Pontaulais, *loc. cit.*

2. J. de Vorys, dans les *Esquisses pittoresq. de l'Indre*, 2e éd., Châteauroux, Aupetit, 1882, gr. in-4°, p. 109.

3. Cette assertion est d'autant plus curieuse que quelques pages plus haut, M. de La Tramblais (*ibid.*, p. 97-98) s'était exprimé, sur les origines de La Châtre, d'une façon beaucoup plus réservée et plus exacte. — M. Mauduit (*Congrès archéol. de Châteauroux*, *op. cit.*, p. 301) invoque aussi le fameux *spelunca latronum ;* mais plus prudent, il l'attribue seulement à « de très anciens auteurs ». Lesquels ?

4. Ch. Duguet, *Castra, loc. cit.*

5. Lenseigne, *Les voies romaines autour d'Argenton*, dans le *Congrès archéologique de Châteauroux*, *op. cit.*, p. 276.

6. Cfr E. Chénon, *Notes archéol. sur Châteaumeillant et ses*

points, la voie romaine devait forcément traverser l'Indre, soit au sud de La Châtre, soit plutôt au nord, au lieu où se trouve aujourd'hui le pont du *Lion d'argent*. Les deux tronçons ouest et est se raccorderaient ainsi par une ligne courbe contournant La Châtre et séparant son territoire de celui de Mongivray [1].

Ensuite, le nom que porte La Châtre est romain ; il vient évidemment de *Castra*, en passant par la forme intermédiaire *Illa Castra*, constatée en 917 [2], et suggère la pensée que sur la colline où s'élève la ville actuelle, il y eut jadis un camp, non pas gaulois, mais romain, destiné à protéger le passage de l'Indre par la voie romaine. Le fait est banal. Sans sortir du Bas-Berry, on peut citer le camp romain de *Brives*, sur la voie de Bourges à Poitiers, au passage de la Théols ; le petit camp des *Chézeaux* (commune d'Anjoin), sur la voie de Bourges à Tours, au passage du Fouzon [3] ; le camp de *Bellevue* sur la voie de Bourges à Argenton ; celui du *Gourde* (à l'ouest de Saint-Gaultier), sur la voie d'Argenton à Poitiers, au confluent de la Creuse et du ruis-

environs, *Note XI*, p. 131 et suiv. (Extrait des *Mém. des Antiq. du Centre*, tome XV.)

1. Cfr Ch. Duguet, *Les origines de la Châtre*, dans l'*Echo de l'Indre*, juin-juillet 1896, *in fine*.

2 On trouve cette forme intéressante dans la charte de fondation de l'abbaye de Déols, du 2 sept. 917, charte plusieurs fois publiée, notamment par E. Hubert, *loc. cit.*, p. 107 : « In vicaria Brivensi, in loco qui vocatur *illa Castra*... » Le lieu ainsi désigné est aujourd'hui *Châtre*, commune de Sassierges-Saint-Germain, *Chastre* en 1380. On a trouvé dans les environs « des champs entiers pleins de résidus de forges, de tuiles à rebord, de poteries anciennes ». [E. Hubert, *Le Bas-Berry*, Paris, in-4°, canton d'Ardentes (1902), p. 98.]

3. Cfr Guillard, *Les voies romaines dans l'arrond. d'Issoudun*, dans le *Congrès archéol. de Châteauroux*, *op. cit.*, p. 332 et 310.

seau des Chézeaux ; celui de *Chénier*, sur la voie d'Argenton à Limoges, au passage du Portefeuille[1], etc. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce qu'à La Châtre la traversée de l'Indre par la voie d'Argenton à Néris ait été protégée de la même manière.

Aussi est-ce avec une certaine surprise que j'ai vu Charles Duguet rejeter une hypothèse aussi naturelle, et s'efforcer de faire dériver le nom de La Châtre, non de *Castra*, mais de *carcer* (prison), en vieux français *chartre*, d'où par corruption *Châtre*, que les scribes du moyen âge auraient ensuite retraduit par *castra*[2]. Cette étymologie, en ce qui concerne La Châtre, ne repose sur aucun fondement. Charles Duguet, en la proposant, semble avoir été obsédé, plus qu'il n'était utile, par le désir d'effacer tout souvenir du « camp de Vercingétorix » de M. Mauduit.

En sens inverse, faut-il admettre avec M. de Raynal, qui du reste s'exprime d'une façon dubitative, que la *ville* de La Châtre doit son origine au *camp* romain établi sur les bords de l'Indre, comme cela s'est produit pour d'autres localités[3] ? A mon avis, la conclusion ne

1. Cfr Lenseigne, *loc. cit.*, p. 278-279, 285, 288-289.

2. Ch. Duguet, *Castra, loc. cit.*, in fine : « Pour *Castra*, il se pourrait bien qu'il ne soit que la traduction latine de La Châtre, au rebours que La Châtre soit venu du mot latin » ; — *Les orig. de la Châtre*, *loc. cit.*, in fine : « Les païens des bas-faubourgs... l'appelèrent *la Chartre*, qui se prononçait *La Châtre* (comme *arbre* se dit *âbre* ; *Belarbre*, Belâbre) ; les scribes latins en firent *Castra*, qu'on écrivit enfin *La Chastre*. »

3. De Raynal, *Hist. du Berry*, Bourges, 1845-1847, in-8°, tome I, p. 101 : « A portée de ces grandes lignes de communication (voies romaines), se trouvaient sur quelques points des camps fortifiés par de larges fossés et des retranchements en terre ; quelques-uns étaient des stations permanentes, *castra stativa*,

s'impose pas. Qu'il y ait eu un camp romain à La Châtre, cela est tout à fait probable. Que ce camp soit l'origine de la ville du moyen âge, c'est une autre question, qui n'est pas nécessairement liée à la première, et que je réserve pour l'instant.

IV. *L'abbaye légendaire de Saint-Vincent.* — Jusqu'ici, nous n'avons eu affaire qu'à des hypothèses, les premières fantaisistes, la dernière vraisemblable. Nous allons rencontrer maintenant une véritable légende, formée de toutes pièces. Cette légende, déjà ancienne, a séduit Ch. Duguet, et il a contribué à lui donner quelque crédit. Cette circonstance nous oblige à la soumettre à une critique sérieuse. La voici d'abord telle que la raconte l'*Essai* attribué au chanoine Carcat :

« L'église collégiale et séculière de Saint-Germain de La Châtre a été érigée à la place d'une communauté de prêtres qui s'étoit formée des ruines d'une abbaïe de bénédictins, dédiée à saint Vincent Martir, qui pouvoit avoir été fondée en 640 par saint Sulpice-le-Pieux, délégué évêque de Bourges en 624, dans la vie duquel il est dit qu'il fonda plusieurs monastères en Berri. Le chapitre peut avoir commencé en 990 ou 991... Cette abbaïe occupoit un très grand terrain, et étoit fort riche lorsqu'elle fut pillée, en 743, par les Vandales. Les religieux la rétablirent, et en 868 les Normands la brûlèrent. Les religieux se retirèrent dans d'autres monastères, en négligeant les biens dont

qui ont pu donner naissance à des villes et à des bourgades. C'est là peut-être l'origine de La Châtre (*Castra*), sur la voie d'Argenton à Châteaumeillant, et de quelques autres localités qui portent des noms analogues. »

plusieurs seigneurs s'emparèrent. En 874, s'établit la communauté, qui subsista plus de 100 ans avant l'établissement du chapitre. Les prêtres de cette communauté, secondés des habitans, bâtirent la nef d'aujourd'hui, etc[1]. »

Telle est la légende, dont on retrouve d'ailleurs des traces dans un ouvrage plus ancien : *La véritable histoire de N.-D. de Vaudouan*, écrite en 1679 par un bourgeois de Sainte-Sévère, nommé de Villebanois[2], et dans une déclaration faite en 1730 par les chanoines de La Châtre[3]. — Quand on pense que le chanoine Carcat « sait » en outre qu'à La Châtre les Druides avaient bâti une tour et que César lui avait substitué un château, on ne peut s'empêcher de trouver qu'il est merveilleusement au courant des origines de sa ville ! Charles Duguet, qui rejette à juste titre les « contes » relatifs aux Druides et à César, admet au contraire comme fondée l'existence de l'abbaye de Saint-Vincent, au moins pour le VIIIe siècle [4]. Il parle couramment de la

1. *Essai sur la ville de La Châtre*, *loc. cit.*, p. 420. — Cfr H. Baucheron de Boisvignault, *loc. cit.*, p. 77-78; — et E. Navarre, *La Châtre et son arrondissement*, La Châtre, in-8°, 1896, p 6-7. — Les lignes qui suivent dans l'*Essai* donneraient encore lieu à discussion et à critique, mais elles sortent de mon sujet.

2. De Villebanois, *La véritable hist. de N.-D. de Vaudouan* (1679), Châteauroux, in-18, 1896, p. 16, en note : « Il y a erreur, parce qu'en 1013 il n'y avoit point encore de chapitre de Saint-Germain à La Chastre, mais bien des bénédictins sous l'invocation de saint Vincent » ; *adde*, p. 8 en note. — Sur Villebanois, cfr E. Chénon, *Hist. de Sainte-Sévère-en-Berry*, Paris, 1889, in-8°, p 179.

3. Cfr De Poli, *Vaudouan*, Paris, 1865, in-12, p. 250.

4. Ch. Duguet, *loc. cit.* : « A quelle époque cette abbaye de Saint-Vincent fut-elle fondée ? Je l'ignore. Peut-être n est-elle

« cité bénédictine » qui aurait précédé sur la colline de La Châtre la cité féodale[1]. La Châtre à ses yeux a donc une origine franke. Son principal argument est qu'il existe à La Châtre une promenade et une rue dites *de l'Abbaye*, promenade et rue dont le nom ne peut s'expliquer que par le souvenir de l'abbaye de Saint-Vincent[2]. M. Navarre s'est montré plus hésitant ; mais il incline dans le même sens, tout en avouant « que toute tradition sérieuse est perdue sur la fondation de l'ancienne abbaye de Saint-Vincent qui précéda l'église[3] ». — On comprend ces hésitations en présence d'affirmations aussi précises que celles de l'*Essai*. Il est facile néanmoins de montrer qu'elles sont purement gratuites. Reprenons les faits affirmés.

1° L'auteur de l'*Essai* assure d'abord qu'une abbaye de bénédictins a été fondée à La Châtre en 640 par saint Sulpice le Pieux, évêque de Bourges. — Il n'en sait rien ; il sait seulement que saint Sulpice a fondé plusieurs monastères, et c'est pour cela qu'il l'a choisi. Saint Sulpice en effet a fondé à Bourges le célèbre monastère de la Nef, qui devait bientôt prendre son

pas très antérieure au IXe siècle. Ce que j'en dis d'ailleurs n'est qu'une supposition pure ».

1. *Ibid.*, *passim.*

2. Ch. Duguet, *loc. cit.* : « L'enceinte externe de l'abbaye comprenait sans doute la promenade que nous appelons *l'Abbaye*, et dont le nom seul, conservé par la tradition, suffit à prouver l'existence de cette abbaye primitive, qui fut l'origine de notre ville de La Châtre. Il existe une rue dite de *l'Abbaye Saint-Abdon*, pour la distinguer d'une autre appelée « rue de l'Abbaye » tout court. D'ailleurs, la *chapelle* et le *prieuré* Saint-Abdon n'ont rien de commun avec une abbaye quelconque, et en particulier avec l'abbaye de Saint-Vincent. »

3. E. Navarre, *op. cit.*, p. 35.

nom ; peut-être aussi a-t-il contribué à la fondation de l'abbaye de Méobec dans la Brenne[1]. Nulle part il n'est dit qu'il en a fondé une à La Châtre.

2° En second lieu, l'abbaye bénédictine aurait été dédiée à saint Vincent. — Rien dans la topographie de La Châtre ne rappelant le souvenir de ce saint, on peut se demander où la légende est allée le chercher. A notre avis, le fait a été purement et simplement emprunté à l'histoire de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. On sait en effet que ce célèbre monastère a d'abord été consacré à saint Vincent, martyr, vers 543, par Germain, évêque de Paris. Ce n'est que longtemps après la mort de l'évêque (576) et son inhumation dans l'église du monastère que celui-ci changea de nom (vers la fin du VIIe siècle[2]). A Paris donc, l'abbaye de Saint-Vincent a précédé l'abbaye de Saint-Germain; de même à La Châtre, une abbaye de Saint-Vincent aurait précédé le chapitre de Saint-Germain. Il y a là une coïncidence significative; nous sommes en présence d'un de ces phénomènes de transposition de documents dont le moyen âge nous fournit de nombreux exemples[3].

1. Cfr DE RAYNAL, *op. cit.*, tome I, p. 268 et 273.

2. On lit dans le testament de Dagobert Ier (vers 625) : « Donamus igitur ad basilicam domni Vincentii Parisius ubi sepulturam, quandoquidem Deus jusserit, habere disponimus » [R. DE LASTEYRIE, *Cartul. général de Paris*, tome I, p. 11]. Dès 690, on trouve le vocable « abbaye de Saint-Vincent et Saint-Germain », qu'on suit au VIIIe et jusqu'au XIe siècle [690, *ibid.*, p. 18 ; 703, 772, 872, 918, 1030, 1058, dans Jules TARDIF, *Cartons des rois*, p. 35, 57, 133, 143, 164, 170], et dès 842, le vocable « abbaye de Saint-Germain » tout court [DE LASTEYRIE, *ibid.*, p. 55]. — Cfr abbé DUPLESSY, *Paris religieux*, Paris, 1900, p. 254.

3. C'est ainsi qu'une partie de la légende de sainte Marie-Madeleine a été empruntée à la légende de sainte Marie l'Egyp-

3° L'abbaye de Saint-Vincent, fort riche (comme celle de Saint-Germain-des-Prés), aurait été pillée par les Vandales en 743, et brûlée par les Normands en 868. — « Vandales » désigne évidemment ici les Sarrasins, qui, en 731-732, durent envahir deux fois le Berry[1]; mais il n'est dit nulle part qu'ils aient pillé une abbaye à La Châtre. — L'incendie de 868 par les Normands n'est pas mieux documenté. Il est vrai que les Normands de la Loire ont pendant plusieurs années parcouru et désolé le centre de la France et notamment le Berry, qu'ils ont saccagé Bourges en 857, l'ont brûlée en 867, ont envahi l'église de Massay en 873[2]; mais il n'est dit nulle part qu'ils aient brûlé une abbaye à La Châtre. Peut-être y a-t-il encore là un fait emprunté à l'histoire de Saint-Germain-des-Prés, pillé par les Normands de la Seine en 861[3].

4° L'auteur de l'*Essai* affirme ensuite, toujours sans preuve, qu'en 874 se serait établie, dans l'abbaye de Saint-Vincent abandonnée, une *communauté de prêtres*, qui aurait subsisté plus d'un siècle avant la création du *chapitre*. — L'auteur n'est pas bien sûr de ses dates; car, selon lui, ce seraient ces prêtres qui auraient bâti

tienne (abbé Duchesne, *Les Fastes épiscopaux de la Gaule*, Paris, in-8°, tome I, 1894, p. 330) ; que la vie de saint Désiré, évêque de Bourges, a été copiée sur celle de saint Ouen, évêque de Rouen (De Raynal, *op. cit.*, tome I, p. 253) ; etc.

1. Cfr De Raynal, *ibid.*, p. 201 ; — Dareste de La Chavanne, *Hist. de France*, Paris, grand in-8°, tome I (1874), p. 323-325 ; — E. Chénon, *Notes archéol., op. cit., Note VII*, p. 49.

2. Cfr De Raynal, *ibid.*, p. 230 231 ; — Clouet, *Les invasions des Normands dans le Berry*, Bourges, 1873, in-8°, p. 27-33 (extrait des *Mém. de la Soc. historique*).

3. Cfr Dareste de La Chavanne, *ibid.*, p. 462.

« la nef d'aujourd'hui », c'est-à-dire une nef datant au plus tôt du XIe siècle[1] ! Tout cela est incohérent. Il y a lieu toutefois de retenir cette tradition qu'avant le chapitre purement séculier, tel qu'il existait sous l'ancien régime, il y avait eu à La Châtre des prêtres vivant en commun : cela, nous le verrons, est exact[2].

V. *Fondation du chapitre de Saint-Germain.* — Enfin, d'après l'*Essai*, le chapitre de Saint-Germain aurait été créé vers la fin du Xe siècle, en 990 ou 991. — Au XVe siècle, les chanoines de La Châtre faisaient remonter encore plus haut la fondation de leur chapitre. Dans un acte de 1434 en effet, ils l'attribuent à « Ebbes, très noble prince de Déols, qui tenait sous sa domination la plus grande partie du pays de Berry et commandait depuis le fleuve du Cher jusqu'à la Gartempe et à l'Anglin[3] ». Ces expressions ne peuvent convenir qu'à Ebbes le Noble, fondateur des deux monastères de Déols (917) et de Saint-Gildas-en-Berry (vers 925), mort en 935 à Orléans, en poursuivant les Madgyars[4]. L'acte capitulaire de 1434 ne fait en effet que copier

1. Cfr *suprà*, § I.
2. Cfr *infrà*, § V.
3. Arch. de l'Indre, A, 107, acte du 25 mars 1434 : « Recepimus in cartis nostris antiquissimis quod progenitores sui, videlicet Ebbo, serenissimus princeps Dolensis, qui sub ditione sua maximam partem pagi Bituricensis tenebat, et à Charo fluvio usque ad Wartempam et Engliam tempore suo principabatur, primus et unus fundator dicte nostre ecclesie fuit et extitit » (*Inventaire sommaire*, p. 272, col. 2).
4. Sur ce prince, cfr Jehan de La Gougue, *loc. cit.*, p. 315-332 ; — P. Péan, *loc. cit.*, p. 420-425 ; — La Thaumassière, *op. cit.*, tome II, p. 387-390 ; — De Raynal, *op. cit.*, tome I, p. 335 et suiv. ; — E. Chénon, *Un monastère breton à Châteauroux (Saint-Gildas-en-Berry)*, Rennes, Catel, 1885, in-8°, p. 5 et suiv.

un passage bien connu de la *Translatio S. Gildæ*, concernant Ebbes le Noble[1]. Evidemment les chanoines de Saint-Germain tenaient à vieillir leur origine. Plus tard, ils atténuèrent leurs prétentions. En 1730, dans une pièce officielle adressée à l'assemblée générale du clergé de France, ils déclarèrent que leur chapitre « avait été fondé par Ebbe de Deol, seigneur de La Chastre et Chasteauroux et autres lieux, prince du bas Berri en l'an mil[2] ». Le malheur est qu'en l'an mil, le seigneur de Châteauroux s'appelait Raoul le Chauve et non Ebbes. Force est donc d'abaisser encore la date d'érection du chapitre.

S'il fallait en croire La Thaumassière, il faudrait même l'abaisser beaucoup. Pour lui, le fondateur du chapitre de Saint-Germain n'est autre qu' « Ebbés de Déols, II[e] du nom, seigneur de La Châtre et de Châteauroux », lequel succéda à son père Raoul le Vieil un peu après 1138[3] et mourut en 1160[4] ; ce qui repor-

1. *Translatio S. Gildæ :* « Gloriosus princeps nobilis Ebbo maximam partem pagi Bituricensis sub ditione suâ tenebat; siquidem à Caro fluvio usque ad Vertempam et Engliam potentissimè principabatur » (cité par DE RAYNAL, *op. cit.*, tome I, p. 335). — *Adde* Frère JEHAN DE LA GOUGUE, *loc. cit.*, p. 315: « Cestuy noble prince Ebbes, dict par commun langage en icelluy temps le noble prince Ebbes, seigneurioit ou chastel de Déols, où estoit sa principale maison,... et duroit la seigneurie du lieu de Déols depuis le fleuve du Cher jusques au fleuve de la Gartempe et d'Angle » ; — P. PÉAN, *ibid.*, p. 420.

2. Arch. de l'Indre, *Fonds de Vaudouan*, G, 101, déclaration du chapitre de la Châtre, 1730, extrait publié par DE POLI, *ibid.*, p. 250.

3. En 1138, Raoul le Vieil vivait encore et faisait une donation au prieuré d'Orsan ; cfr Arch. du Cher, *Fonds d'Orsan*, liasse 103, charte publiée par B. DE KERSERS, *Statistique monum. du Cher*, canton du Châtelet, p. 42.

4. *Chron. Dol.*, dans le *Recueil des hist. de France*, tome XII, p. 456 : « MCLX. Obiit Ebbo secundus... »

terait l'établissement du chapitre au milieu du XIIe siècle seulement[1]. Mais cette dernière date est certainement erronée. On a vu en effet plus haut que dès l'année 1098 ou 1099 les *chanoines* de La Châtre sont mentionnés dans une charte de l'archevêque Léodegaire, signée dans leur « réfectoire », ce qui implique qu'ils vivaient alors en communauté[2]. Le chapitre existait donc déjà au XIe siècle.

Cela acquis, il importe de remarquer que ces opinions divergentes ont un point commun : toutes rattachent la création du chapitre à un seigneur de la maison de Déols, nommé *Ebbes*. Il y a là une tradition qui paraît sûre. Or nous venons d'écarter Ebbes II de Déols comme trop récent ; Ebbes Ier est trop ancien. Mais il y a un autre Ebbes qui se place entre eux, à une date très convenable : c'est Ebbes de Déols, dit de La Châtre, fils de Raoul le Chauve et seigneur de La Châtre depuis 1012[3]. Le début du XIe siècle a été marqué en Berry par diverses fondations capitulaires. C'est ainsi que le frère aîné d'Ebbes de La Châtre, Eudes de Déols, en cette même année 1012, avait fondé le chapitre de Saint-Sylvain de Levroux[4] : Ebbes n'a eu qu'à suivre l'exemple qui lui était donné. — Dans ces chapitres,

1. LA THAUMASSIÈRE, *op. cit.*, tome II, p. 396 : « Ebbes II de Déols... fonda le chapitre de Saint-Germain à La Châtre » ; p. 508, mention analogue. — Cette date a été suivie par DE POLI, *op. cit.*, p. 20 ; — E. NAVARRE, *op. cit.*, p. 9 ; — etc.

2. *Charte de 1098-1099, suprà cit.* : « Factum est apud Castram *in refectorio canonicorum...* »

3. Cfr. *suprà* § I et *infrà* § VII et VIII.

4. Arch. de l'Indre, G, 110, charte de 1012, publiée par DE RAYNAL, *op. cit.*, tome I, p. 476, et par E. HUBERT, *Recueil, loc. cit.*, p. 147-148. — Cfr LA THAUMASSIÈRE, *ibid.*, tome II, p, 393, 489.

ses bords escarpés. Elle se prêtait naturellement à l'établissement d'un donjon ; et ce donjon a été construit.

Il existe en effet à La Châtre, dans le jardin de l'ancienne maison Rochoux-Daubert, sise rue du *Château-Vieux*, non loin du *Château-Neuf* (XVe siècle), qui sert actuellement de prison, une terrasse élevée, qui n'est autre qu'une ancienne *motte* féodale, analogue à celles de Châteaumeillant, de Sainte-Sévère, de la Tour-Gazeau, etc [1]. Quand je l'ai visitée, il y a une dizaine d'années, j'en ai eu l'impression très nette [2]. C'est là qu'était situé le « Château-Vieux », dont le souvenir s'est conservé dans le nom de la rue adjacente. Ce château ou donjon existait encore au commencement du XIIIe siècle. En 1209, en effet, dans un acte passé à Loudun, Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux et de La Châtre, promet à Philippe-Auguste de le suivre fidèlement avec tout son domaine et de lui rendre, à toute réquisition, « ses forteresses d'Argenton et du Châtelet et sa *Tour* de La Châtre [3] ». Ce ne peut être que sur la motte Rochoux-Daubert, à

1. Cfr E. Chénon, *Notes archéol. sur Châteaumeillant*, *op. cit.*, p. 100-101 ; — et *Histoire de Sainte-Sévère*, *op. cit.*, p. 22 et 338.

2. C'est aussi celle de Ch. Duguet, *Orig. de La Châtre*, *loc. cit.* : « Allez visiter la maison de M. le curé Trumeau, qui a été connue longtemps sous le nom de maison Rochoux-Daubert. Le jardin est sur une terrasse fort élevée, d'où l'on découvre au loin la campagne par dessus la basse ville. A côté, notre prison a l'air toute rabaissée. A cette maison aboutit d'un côté *la rue du Château-Vieux*... Ce tertre élevé n'est pas naturel ; c'est un terrassement artificiel ; et ma conviction est que là était la *motte féodale* du château primitif. »

3. Cfr L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1165 ; — et Eug. Hubert, *op. cit.*, p. 151-152.

l'intérieur de la première enceinte de la ville, que se trouvait cette tour. Plus tard, au commencement du xv[e] siècle, vers 1417, l'enceinte de la ville fut agrandie et un château neuf fut élevé sur les rochers qui bordent l'Indre : c'était encore une *tour*, mentionnée comme telle en 1434[1]. Elle n'a rien de commun avec le château-vieux, qui fut, à notre avis, le château *primitif* de La Châtre.

A quelle époque maintenant ce château-vieux fut-il bâti? Il est difficile de le préciser ; mais il est probable que ce fut au x[e] siècle. C'est l'époque en effet où se constitue la « principauté » déoloise, qui s'étendait « du fleuve du Cher jusqu'à la Gartempe et l'Anglin[2] ». Or, au sud-est, du côté de La Châtre, la principauté ne dépassait guère l'Indre, et La Châtre en formait comme la pointe avancée. Au sud, le *castellum* de Sainte-Sévère appartenait à une dynastie indigène apparentée, selon toute vraisemblance, aux puissants seigneurs d'Huriel, et ne relevait pas de Déols, mais du duché d'Aquitaine[3]. Au nord-est, les « princes » de Linières, vassaux des seigneurs d'Issoudun, s'avançaient jusqu'à Thevet[4]. A l'est, Châteaumeillant, au nord, Saint-Chartier, qui faisaient originairement partie de la terre déoloise, devaient être inféodés déjà aux seigneurs

1. Arch. de l'Indre, A, 107, acte du 25 mars 1434, où se trouve mentionné le moulin des Chauvigny à La Châtre « subtus *turrim* propè fontem dicti loci » (Inventaire sommaire, p. 272, col. 2). — Sur l'enceinte et le château du xv[e] siècle, cfr Ch. Duguet, *La Châtre au XV[e] siècle*, 2[e] éd., dans la *Revue du Berry*, année 1902, p. 73 à 79.

2. Cfr la *Translatio S. Gildæ* et les autres textes cités *suprà* § V.

3. Cfr E. Chénon, *ibid.*, p. 26 et 33.

4. Cfr La Thaumassière, *op. cit.*, tome III, p. 35 et 36.

de la Roche-Guillebaud[1]. Il était donc de toute nécessité pour les princes de Déols de fortifier La Châtre, afin d'assurer de ce côté leur frontière. A côté du château, ils bâtirent une église ; puis quelques habitations se groupèrent aux alentours, et une petite ville se forma peu à peu : c'est l'histoire de Châteauroux, de Sainte-Sévère, de Culan, du Châtelet-en-Berry, et de bien d'autres petites villes fortes du moyen âge.

La même nécessité militaire explique que La Châtre ait été donnée en apanage à un cadet de la maison de Déols, chargé ainsi de « couvrir » la principauté. C'est ce qui fut fait, on l'a vu, par Raoul de Déols, dit le Chauve, au plus tard en l'an 1012, au profit de son sixième et dernier fils, Ebbes de La Châtre, fondateur probable du chapitre Saint Germain.

A partir de 1012, La Châtre entre dans l'histoire positive ; mais les problèmes que soulèvent ses origines ne sont pas complètement résolus. Il reste encore à établir la liste de ses premiers seigneurs. Or ici, nous trouvons dans La Thaumassière deux listes absolument inconciliables, source de nombreuses contradictions. C'est par l'examen de cette énigme que nous terminerons cette trop longue discussion.

VII. *Premiers seigneurs d'après La Thaumassière.* — Dans une première version, donnée à propos de la généalogie des princes de Déols, La Thaumassière se borne à citer comme ayant été le premier seigneur de La Châtre, Ebbes, fils de Raoul le Chauve, en ajoutant

1. Cfr E. Chénon, *Notice histor. sur Châteaumeillant*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, tome VII, p. 43 et suiv.

« qu'on l'estime l'autheur de la Maison de La Châtre [1] ». Un siècle plus tard, on retrouve La Châtre entre les mains de Raoul le Vieil, prince de Déols, qui succéda à son père Raoul Thibaud en 1096 et mourut peu après 1138. La Châtre passe ensuite à ses successeurs: Ebbes II de Déols, † 1160; Raoul, dernier du nom, † 1176 ou 1179; et enfin Denise, unique héritière de la principauté, mariée en 1189 à André de Chauvigny [2]. La Châtre était donc revenue à la branche aînée des princes de Déols, dès le début du XI[e] siècle. Pour expliquer ce retour, La Thaumassière écrit plus loin : « L'on estime communément que de luy (Ebbes de la Châtre) sont descendus les seigneurs du nom de La Châtre, l'un desquels s'étant croisé fut arrêté prisonnier, ce qui l'obligea de vendre sa terre de la Châtre, laquelle fut par cette vente réunie au fief dominant [3] ». La seconde croisade ayant eu lieu seulement en 1147, c'est nécessairement après la première croisade (1095) que se placerait cette vente présumée.

Dans une seconde version, donnée à propos des généalogies de la maison de Charenton [4] et de la maison de La Châtre-Nançay [5], La Thaumassière entre dans plus de détails. — Constituée d'abord à titre d'apanage au profit d'*Ebbes de La Châtre*, sixième fils de Raoul le Chauve, La Châtre aurait passé ensuite à son fils *Ebbes II*[e]

1. La Thaumassière, *op. cit.*, tome II, p. 392.
2. Cfr Frère J. de La Gougue, *loc. cit.*, p. 337-340 ; — P. Péan, *ibid.*, p. 430-432; — La Thaumassière, *op. cit.*. tome II, p. 395-399; — De Raynal, *op. cit.*, tome II, p. 89 90 ; — etc.
3. La Thaumassière, *op. cit.*, tome II, p. 509.
4. *Ibid.*, tome III, p. 135.
5. La Thaumassière, *ibid.*, tome IV, p. 64.

du nom, seigneur de La Châtre et de Charenton. De ce dernier seraient issus deux fils : l'aîné, Ebbes III, dont nous n'avons pas à nous occuper, aurait « continué la postérité des seigneurs de Charenton »[1] ; du cadet, « *Guillaume* ou selon d'autres Gérard de la Châtre, dont je ne trouve aucunes preuves », dit La Thaumassière, « on fait sortir la maison de la Châtre ». A cet effet « on prétend qu'il auroit été père de Raoul de la Châtre, duquel cy-aprez, et de Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges »[2]. *Raoul de la Châtre* aurait succédé à son père Guillaume de la Châtre, et aurait eu lui-même pour successeur son fils, *Raoul II de la Châtre*. Tous les deux furent enterrés dans le cloître de l'abbaye de Noirlac, fondée en 1136 par Ebbes V de Charenton. La Thaumassière donne le texte de leurs épitaphes, qu'il est intéressant de rapporter. Celle de Raoul Ier, mort ainsi que sa femme Ode, en 1171, est ainsi conçue : « *Hic jacent nobiles personæ Radulphus de Castra miles senior, et domina Oda ejus uxor ; animæ eorum requiescant in pace.* » Celle de Raoul II nous apprend qu'il mourut en l'an 1200 : « *Hic jacet nobilis persona Radulphus de Castra junior, qui obiit anno Domini 1200 ; anima ejus requiescat in pace*[3]. » On remarquera que ces deux Raoul sont appelés « *Radul-*

1. *Ibid.* — Le même auteur, tome III, p. 135, donne ainsi les noms des premiers seigneurs de Charenton : *Ebbes IV*, qui vivait en 1078 ; *Ebbes V*, qui fonda l'abbaye de Noirlac en 1136 ; *Ebbes VI*, qui fit des donations en 1171 et 1189 ; *Ebbes VII*, qui se noya à Noirlac.

2. *Ibid.*, tome IV, p. 64, et tome III, p. 135. — Sur l'archevêque Pierre de la Châtre, cfr *ibid.*, tome II, p. 61-64 ; — De Raynal, *op. cit.*, tome II, p. 18 et suiv.

3. La Thaumassière, *ibid.*, tome IV, p. 64.

phus de Castra », mais que ni l'un ni l'autre n'est qualifié « seigneur de La Châtre » (*dominus de Castra*). On remarquera aussi qu'il y a déjà contradiction avec la première version ; car à l'époque où vivaient les deux Raoul, La Châtre devait être depuis longtemps *réunie* à la principauté de Déols.

Arrivé là, La Thaumassière est embarrassé. Il avoue qu'il n'a pu découvrir ni le nom de la femme de Raoul II, ni aucune preuve de sa postérité, et qu'il a dû, faute de titres, recourir « à des mémoires domestiques ». Ces mémoires donnent à Raoul II deux fils : Ebbes, qui aurait été seigneur de La Châtre, et Pierre qui aurait donné naissance à la branche des seigneurs « de Brullebault et de Fontancier [1] ». C'est ce dernier *Ebbes*, « s. de La Châtre et de Besigny », qui se serait croisé avec deux de ses enfants sous le règne de saint Louis, aurait été fait prisonnier par les infidèles, et aurait vendu, pour payer sa rançon, la terre de La Châtre. « Par ce moyen, conclut la Thaumassière (toujours d'après les mémoires domestiques), cette terre qui étoit de l'ancien patrimoine de sa maison, de laquelle il avoit tiré son nom, en sortit, et le seul nom est demeuré à sa postérité pour marque de leur origine [2]. » C'est donc seulement après la croisade de saint Louis en Egypte, par conséquent au plus tôt en 1250, et non lors de la première croisade, par conséquent au plus tard en 1100, que la terre de La Châtre aurait été « vendue » et réunie à la principauté de Déols. Cela fait un écart d'un siècle et

1. *Ibid.*, p. 64-65.

2. *Ibid.*, p. 65 (avec des détails sur la vente). — Cfr l'auteur de l'*Essai*, *loc. cit.*, p. 71, qui adopte cette version.

demi ! Comme nous l'avons dit, les deux versions sont inconciliables.

VIII. *Premiers seigneurs d'après les documents.* — De ces deux versions, quelle est la vraie ? Les documents authentiques prouvent que c'est la première. Il s'agit simplement de la compléter et de rechercher pourquoi l'autre s'en est écartée. — Les deux versions s'accordent d'abord pour désigner comme premier seigneur particulier de La Châtre, *Ebbes*, sixième fils de Raoul le Chauve : c'est bien pour lui que La Châtre fut érigée en fief mouvant de Déols, au plus tard en 1012. — En 1072, *Ebbes, s. de La Châtre, chevalier*, est mentionné dans une transaction [1] : il s'agit évidemment d'Ebbes II, seigneur de Charenton et de La Châtre, fils du précédent. — En 1152, Ebbes II de Déols étant en guerre avec le roi Louis VII, celui-ci accourut en Berry et « brûla La Châtre, Châteaumeillant, et Déols [2] », évidemment parce que ces trois villes appartenaient à son adversaire. La Châtre était donc déjà *réunie* à la principauté de Déols. — Enfin, en 1176, au moment de partir pour la Terre Sainte, c'est *Raoul le Vieil, prince de Déols*, qui, moyennant 1.000 sols d'or de monnaie angevine, donne à perpétuité aux chanoines de La Châtre « les bancs et les étaux qui se trouvent sur le *forum* (marché) de la ville », avec défense à toute autre per-

1. Cfr *suprà* § I.

2. *Chron. Dol.* : « MCLII. Combusta sunt à Ludovico rege *Castra* et Castrum Maillanum, et ab Ebbone Dolensi principe Closis. Combusta est maxima pars castri Dolensis » (dans le *Recueil des historiens de France*, tome XII, p. 456). — Cfr De Raynal, *op. cit.*, tome II, p. 456.

sonne d'en élever sur ledit *forum*, lequel d'ailleurs ne pourra pas être déplacé sans une nécessité manifeste, etc[1]. Une pareille concession ne peut émaner que d'un seigneur *immédiat*: Raoul le Vieil n'était donc pas simplement le suzerain, mais bien le seigneur immédiat de La Châtre.

Cette liste, fournie par des chartes authentiques, coïncide tout à fait avec la première version donnée par La Thaumassière. Il y a toutefois une lacune : entre Ebbes II de Charenton et Ebbes II de Déols, qui a été seigneur de La Châtre? Rien n'empêche d'admettre que ce fut *Guillaume de la Châtre*. Ce personnage nous est connu par deux chartes, l'une de 1120 environ, passée au « monastère » même de Saint-Germain, l'autre passée entre 1128 et 1136 au Pont de Receux, dans lesquelles *Willelmus de Castra* signe comme témoin[2]. Il n'est pas dit malheureusement dans ces

1. Arch. de l'Indre, charte de 1176, publiée par De Raynal, *op. cit.*, tome II, p. 547-548 : « Ego Radulphus per Dei misericordiam Dolensis princeps, Herveo priori et canonicis Sancti Germani de Castra in perpetuum. Ad adorandum in loco ubi steterunt pedes Domini itineris precinctum arripiens, loca passionis et resurrectionis Christi cupiens visitare, notum volo fieri presentibus et futuris quod ecclesie vestre jure perpetuo possidenda scanna et extallos in foro de Castra (dedimus), ita ut edifficetis ea in cimeterio et in circum adjacentibus viis, nullusque alius scanna vel extallos edifficare valeat vel presumat in loco prefato, preter canonicos ecclesie vestre, nullique, cujuscunque sit negociacionis, liceat sua vendere, nisi in extallis canonicorum, forum autem non removeatur à loco prescripto, nisi emergat evidens et manifesta necessitas. Quod si fortè removeri contigerit, quocunque loco sit remotum, in integrum habeant canonici supradicta. »

2. *Charte d'environ 1120, loc. cit.* : «... videntibus istis Giraldo, priore de Castra, *Willelmo de Castra*, Faucone Maucario... in monasterio Sci Germani de Castra .. » ; — *charte de* 1128-1136,

chartes que ce *Willelmus de Castra* était « seigneur de La Châtre »; sans quoi, la question serait tranchée. Peut-être d'ailleurs ne l'était-il plus à cette date, et avait-il déjà rendu La Châtre à Raoul le Vieil, prince de Déols, soit pour se libérer de captivité, soit pour tout autre motif[1]. — La série des premiers seigneurs de La Châtre s'établira donc ainsi : *Ebbes de Déols*, dit le Noble, constructeur probable du Château-Vieux, † 935; *Raoul de Déols,* dit le Large, † 952; *Raoul II de Déols,* dit le Chauve, † 1012; *Ebbes de Déols*, dit *de la Châtre*, premier seigneur particulier dudit lieu; *Ebbes II de la Châtre*, seigneur de Charenton et de La Châtre, mentionné en 1072; *Guillaume de la Châtre,* mentionné vers 1120, mais ayant dû vers 1100 rendre La Châtre aux princes de Déols; *Raoul VI de Déols*, dit le Vieil, † après 1138; *Ebbes II de Déols*, † 1160; *Raoul de Déols*, dernier du nom, † 1176; *Denise de Déols*, mariée en 1189 à André de Chauvigny.

Quant à l'insertion, dans la seconde liste donnée par La Thaumassière, d'un certain nombre d'autres noms, elle peut s'expliquer comme il suit. Il y a, dans cette généalogie de la Maison de la Châtre-Nançay, deux points de suture visibles : 1° le rattachement à Guillaume de la Châtre des deux Raoul enterrés à Noirlac;

publiée par Eug. Hubert, *Recueil, loc. cit.*, p. 171 : «... Johannes de Nozelio, capellanus ; *Willelmus de Castra* ; Hugo de Malgivrai... Factum est hoc ad Pontem de Rossul, regnante Ludovico rege, in diebus domni W. archiepiscopi Bituricensis. »

1. On peut supposer : une vente *directe* à Raoul le Vieil ; — une vente à un tiers, suivie du *retrait féodal* par Raoul le Vieil ; — la *déshérence*, faute d'« hoirs de corps » ; — la *commise* pour félonie ; etc.

2° le rattachement à Raoul II d'une postérité mentionnée seulement par des « mémoires domestiques ». — Le premier rattachement n'est pas impossible; mais il est purement hypothétique. En tout cas, les épitaphes des deux Raoul ne mentionnent pas qu'ils aient été *seigneurs* de La Châtre. Le fait qu'ils ont été enterrés à Noirlac les relie plutôt à la branche des seigneurs de Charenton, fondateurs de l'abbaye. — Quant au second rattachement, il est invraisemblable : Raoul II ne semble pas avoir été marié; tout au moins, on ne lui connaît pas de postérité. En outre, la maison de la Châtre portait de gueules à la croix ancrée vairée d'azur [1]; et celle de Déols, d'argent ou d'or à trois fasces de gueules [2]. Il est difficile de croire à des rapports de parenté entre deux familles pourvues de blasons aussi différents. Tout porte donc à penser que la généalogie en question faite d'après de simples *mémoires domestiques* (on sait ce que cela veut dire) a été « arrangée » pour permettre de greffer la maison de la Châtre-Nançay, devenue importante au XVI[e] siècle, sur la vieille et puissante famille de Déols, tombée en quenouille au XIII[e] siècle. Là est, à notre avis [3], la clef

1. Cfr La Thaumassière, *op. cit*, tome II, p. 603.

2. La Thaumassière, *ibid.*, p. 441, dit *d'argent* ; — M. de Maussabré dit : *d'or*.

3. C'est aussi celui de M. de Raynal, *op. cit.*, tome IV, p. 86, qui le formule en termes énergiques : « [Le maréchal] Claude de la Châtre était un de ces hommes faits pour acquérir une grande influence dans les troubles civils. Il était né en 1536, au château de la Maisonfort, dans la paroisse de Genouilly, du mariage de Claude de la Châtre, II[e] du nom, et d'Anne Robertet. Plus tard, quand l'éclat de ses dignités eut encore rehaussé le nom de sa famille, on lui créa une *fabuleuse généalogie :* on le fit descendre de l'antique maison de Déols. Mais, avant la fin

des contradictions que La Thaumassière ne s'est pas donné la peine de résoudre, et qui ont contribué à obscurcir encore la question, déjà assez obscure, des origines de La Châtre-en-Berry.

XXX

Un emprisonnement sous la Terreur.

En 1789, messire Paul-Philippe Goubault de Lavallas, « écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France en la chancellerie près le parlement de Metz », né à Saint-Domingue le 31 décembre 1743, de Paul Goubault et d'Anne Boissé, était seigneur de Lavallas et y demeurait, paroisse de Néret. Quand la Révolution éclata, sa noblesse (de fraîche date) ne l'empêcha nullement d'y adhérer. Il n'émigra pas, et il accepta en 1791 les fonctions de maire de Néret. C'étaient là des preuves indéniables de « civisme »; mais elles ne suffirent plus, lorsque la Convention eut organisé dans chaque commune des comités de surveillance, dits *comités révolutionnaires*, « chargés de dresser la liste des gens suspects, de décerner contre eux les mandats, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers [1] ». Dans les nombreuses catégories de suspects établies par la loi, étaient compris : « 1° ceux qui, par

du XIV[e] siècle, il est impossible de trouver rien de certain sur ses ancêtres : c'est à partir seulement de cette époque qu'on peut, avec quelque vraisemblance, suivre la série des générations. La branche de Maisonfort était elle-même une branche cadette ; les seigneurs de Nançay formaient la branche aînée.»

1. Loi du 17 septembre 1793.

leur conduite, leurs relations, leurs propos, ou leurs écrits, se seraient montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté ;... 5° ceux des ci-devant nobles qui n'auraient pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution ». Le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) vint encore augmenter les pouvoirs des comités de surveillance en leur confiant, concurremment avec les municipalités, l'application des lois révolutionnaires[1]. Les représentants du peuple en mission dans les départements ou les agents nationaux établis auprès des administrations de district se chargeaient d'ailleurs de stimuler leur zèle. « Les abus commis contre la liberté individuelle devinrent alors criants[2]. » C'est d'un de ces abus qu'allait être victime le ci-devant noble Paul-Philippe Goubault.

I. — L'arrestation.

Le 29 pluviôse an II (17 février 1794), le commissaire de la Convention près les départements de l'Indre et du Cher, — c'était alors le citoyen Michaud (du Doubs)[3], — avait délégué à J.-B. Plassat, agent national près le district de La Châtre, les pouvoirs nécessaires pour faire exécuter dans son district la loi sur les *suspects*, que les comités des petites communes laissaient volontiers dormir[4]. Plassat, qui a laissé la

1. Cfr Aulard, *Hist. politiq. de la Révol. française*, Paris, 1901, in-8°, p. 351.
2. Aulard, *loc. cit.*, p. 352.
3. Il était arrivé à Châteauroux le 5 pluviôse (24 janvier 1794) ; cfr A. Jouet, *Les Conventionnels en mission dans l'Indre*, dans la *Revue du Berry*, année 1898, p. 344.
4. Arch. de l'Indre, L, 1180, pap. 22 ventôse an II, signé

réputation d'un terroriste fanatique, s'était mis aussitôt en campagne. Dans les premiers jours de mars, il déclara au citoyen Patin, président du comité de surveillance de Néret, « qu'il regardait le citoyen Goubault comme suspect, en ce qu'il n'exécutait pas les lois, que bien plus il y contrevenait journellement » ; et il l'invita à réunir son comité pour prendre les mesures prescrites par la loi. Le 15 ventôse (5 mars 1794), Patin assembla ses collègues, leur fit prêter serment conformément au décret du 14 frimaire, et leur posa les questions suivantes :

« 1° *Demandé* s'ils avaient connaissance que ledit Goubault, dans le temps qu'il était maire de la commune et au moment de la confection de la matrice du rôle, se fût grandement ménagé : — tous ont répondu affirmativement ;

« 2° *Demandé* s'ils avaient connaissance que ledit Goubault ait fait quelque don civique : — tous ont répondu négativement ;

« 3° *Demandé* si la déclaration de ses revenus faite par ledit Goubault à la municipalité de Néret, le 14 frimaire dernier (4 décembre 1793), était vraie : — tous ont répondu qu'on devait regarder cette déclaration comme un mensonge avéré ;

« 4° *Demandé* si ledit Goubault avait assisté à la plantation de l'arbre de la liberté, et s'il venait exactement aux décades : — ils ont répondu que non, sauf

Plassat. — En décembre 1793, la *Société populaire* de Châteauroux mandait à la Convention que les Comités de surveillance locaux « n'étaient pas à la hauteur de la Révolution » ; cf. A. JOUET, *Un club jacobin en province*, dans la *Revue du Berry*, année 1896, p. 89.

une fois, parce qu'il demandait un certificat et du blé pour sa subsistance;

« 5° *Demandé* s'ils avaient connaissance que ledit Goubault ait tenu quelque propos incivique et contre-révolutionnaire : — trois ou quatre d'entre eux ont déclaré qu'il leur avait dit plusieurs fois que la Nation ne gagnerait jamais et que, si les émigrés entraient en France, il se mettrait de leur côté;

« 6° *Demandé* s'ils avaient connaissance que ledit Goubault eût en sa possession quelques armes à feu ou autres : — quelques-uns d'entre eux ont dit qu'ils savaient que le citoyen Goubault pouvait posséder quatre fusils doubles, un simple, une paire de pistolets doubles; qu'ils avaient appris ensuite qu'il avait vendu trois de ses fusils à des citoyens de Châteaumeillant, mais qu'ils ne savaient pas ce qu'il avait fait du surplus.

« Trois ou quatre membres du comité déclarèrent ensuite qu'il était à leur connaissance que la domestique dudit Goubault, Catherine Lardy, avait tenu en leur présence plusieurs propos contre-révolutionnaires et aristocratiques; que de plus, ayant entendu dire qu'on devait faire le recensement du chanvre en teil, elle s'était empressée de faire vendre celui du citoyen Goubault avant la visite du commissaire, en disant qu'elle aimait mieux en profiter [1]. »

Ce procès-verbal fut expédié à Plassat. Il était plus

1. *Ibid.*, L, 1201, pap. 15 ventôse an II, signé *Patin* et *Boucherat, segretere* (*sic*). Nous avons dans le texte corrigé les fautes d'orthographe, par trop pittoresques, du citoyen *segretere*.

que suffisant pour que ce dernier pût conclure que « non seulement Goubault, ci-devant noble, était compris dans la classe des gens suspects désignés par la loi du 17 septembre 1793, comme n'ayant pas constamment manifesté son attachement à la Révolution, mais encore que par ses propos et ses actions il était prévenu d'être un contre-révolutionnaire, ainsi que Catherine Lardy ». Il s'étonna que le comité de surveillance de Néret n'eût pas décerné contre eux de mandat d'arrêt, « peut-être parce que les membres de ce comité sont témoins des faits énoncés dans leur procès-verbal », et s'empressa de réparer cette lacune. Le 22 ventôse (12 mars), « il manda, au nom de la loi, au citoyen commandant la gendarmerie de La Châtre d'arrêter et conduire en la maison de réclusion d'*Indre-Libre* (Châteauroux) ledit Goubault et ladite Lardy, prévenus de propos et de conduite contre-révolutionnaires », et requit les membres du comité de surveillance de Néret, ou à leur défaut la municipalité, « d'apposer sur le champ les scellés sur les papiers et effets de Goubault et de sa domestique, de faire l'inventaire des armes de toute espèce qui se trouveront en leur possession, d'établir un commissaire à leur domicile, et de lui adresser incessamment le procès-verbal de ces opérations[1] ».

Tout cela fut exécuté le jour même. Plassat avait eu soin d'expédier double mandat, l'un à la gendarmerie de La Châtre, l'autre à l'agent national de Néret, Annet Pasquet. A Néret, le secrétaire du comité de surveillance étant absent et les autres membres difficiles à

1. *Ibid.*, L, 1180, pap. 22 ventôse an II, signé *Plassat*.

rassembler, Pasquet s'était adressé au corps municipal pour savoir comment procéder. Le corps municipal le délégua avec le maire, Luc Desages, et un autre membre Jean-Jacques Ducreuset, ancien curé de Néret, pour se transporter au ci-devant château de Lavallas, et « y mettre en exécution le procès-verbal (*sic*) dudit Plassat ». Mais ces formalités avaient pris du temps ; et quand les trois délégués municipaux arrivèrent à Lavallas, vers six heures du soir, deux gendarmes, plus diligents, avaient déjà appréhendé Paul-Philippe Goubault et Catherine Lardy pour les diriger sur la maison de réclusion d'Indre-Libre (12 mars 1794) [1].

Il ne restait plus qu'à appposer « le sceau de la municipalité » sur les effets et papiers des deux suspects ; c'est ce que les délégués firent « sans désemparer », dans la forme qui suit : le premier cachet fut apposé sur une armoire dans la première chambre à gauche en entrant ; le second, sur une petite cassette placée sur une table, dans l'embrasure d'une fenêtre ; le troisième, sur une petite porte du cabinet ; le quatrième, sur un placard dans la grand'chambre ; le cinquième, sur une porte « descendant à la cave ». Les délégués montèrent ensuite au *second* étage : là, ils apposèrent « leur sixième cachet sur la porte de la chambre qui est à droite *et* sur une autre porte qui est à gauche » (*sic*) ; et leur septième sur un sac plein de papiers placé dans la grande salle. En continuant leurs recherches, ils trouvèrent pour toutes armes « deux fusils, un

1. *Ibid.*, L, 1201, pap. 12 mars 1794, signé : *Desages*, maire ; *Ducreuset*, *Pasquet*, agent national ; *Auchapt*, secrétaire ; le sieur *François Boucherat* a déclaré ne savoir signer.

double et un simple, et un couteau de chasse ». Avant de se retirer, ils établirent comme commissaire le citoyen Bertrand Pichon [1].

Le *même* jour, s'il faut en croire le procès-verbal signé par eux, les délégués de la municipalité de Néret se transportèrent dans les divers domaines appartenant au citoyen Goubault et sommèrent les colons et locataires de leur représenter les bestiaux qui les garnissaient. Ils trouvèrent ainsi : — dans la *basse-cour :* 5 vaches et 2 veaux ; — au domaine du *Colombier :* 6 bœufs, 2 vaches garnies, 2 taures, 1 taureau, 1 jument, 70 brebis, 18 agneaux ; — au domaine du *Pavillon :* 6 bœufs, 4 vaches garnies, 1 taureau, 1 taure, 1 jument, 99 brebis, 50 agneaux ; — au domaine de *Laillant :* 8 bœufs, 3 vaches garnies, 2 taures, 1 jument garnie ; — au domaine du *Vignaut* : 8 bœufs, 5 vaches garnies, 1 vêle, 1 jument garnie, 68 brebis, 35 agneaux ; — au domaine de *Lavarenne :* 6 bœufs, 2 taureaux, 1 vache, 2 vêles, 2 veaux, 80 brebis, 40 agneaux ; — dans la locature de Philippe Larousse : 18 brebis, 9 agneaux ; — au domaine de *la Goutte* (par. de Pérassay)[2] : 8 bœufs, 3 taureaux, 4 vaches dont trois garnies, 4 vêles, 99 brebis, 40 agneaux, 1 jument, et 4 porcs [3]. — Cela donnait au total : 42 bœufs, 7 taureaux, 36 vaches ou génisses, 21 veaux, 434 brebis, 182 agneaux, 5 juments, 2 poulains, et 4 porcs seulement ; ce qui, pour le dire en passant, faisait à peu près

1. *Ibid.*
2. La Goutte est à 8 kilom. de Lavallas.
3. Arch. de l'Indre, *ibid.*, à la suite de la pièce précédente ; mêmes signatures.

autant d'*ouailles* et de *chevaline* qu'il y en a dans les domaines d'aujourd'hui, mais un peu moins d'*aumailles* et beaucoup moins de porcs.

Le 10 germinal, Bertrand Pichon, « commissaire établi à la garde des meubles et effets du citoyen Goubault », vint déclarer à la municipalité de Néret « qu'il avait trouvé dans une grange, située dans la basse-cour, un rôle de *toile* de 39 aunes » : la municipalité en ordonna le transport au district de La Châtre[1]. Le 12 germinal, le citoyen Ducreuset se rendit effectivement à La Châtre et remit le rôle de toile entre les mains du citoyen Estève, membre du district, qui le déposa dans une chambre où se trouvaient déjà d'autres objets, tels que livres, ornements d'église, souliers. Ducreuset demanda un reçu à Estève, qui répondit que ce n'était pas nécessaire[2], et se contenta d'en faire mention sur son registre en ces termes : « Du 12 germinal an II; le citoyen Ducreuset a conduit et amené à l'administration un rôle de toile de plein contenant 39 aunes, qu'il nous a dit provenir de la maison de Mr Goubault-Lavallas[3]. » Ducreuset devait se repentir plus tard de n'avoir pas insisté pour obtenir un reçu.

II. — *La détention.*

Pendant que ceci se passait à Lavallas, Paul-Philippe Goubault avait eu soin, en traversant La Châtre, le len-

1. *Ibid.*, Q, *Emigrés*, v° Goubault, pap. 10 germ. an II (30 mars 1794), procès-verbal dressé par la municipalité de Néret; mêmes signatures qu'à la pièce précédente.
2. Cfr *ibid.*, pap. 29 pluviôse an V, déclaration de Ducreuset.
3. *Ibid.*, 12 germ. an II, extrait du registre d'Estève.

demain de son arrestation, c'est-à-dire le 23 ventôse an II, de donner mandat de régir ses biens pendant sa détention au citoyen Darnault, tanneur à La Châtre[1]. Arrivé à Châteauroux et écroué à la maison de réclusion, il y vit quelques jours après le représentant Michaud. Il en profita pour lui demander les motifs de son incarcération et lui réclamer des vêtements dont il avait besoin. N'en recevant pas de réponse, ce qui semble avoir été chez Michaud un parti pris[2], il lui écrivit, à la date du 15 germinal (4 avril 1794), la lettre suivante :

« Citoyen représentant,

« Je suis en arrestation dans cette maison de déten-
« tion depuis près de trois décades par mandat d'arrêt
« du comité de surveillance de la commune de La
« Châtre. J'en ignore les motifs que je n'ai pu me
« procurer, non plus que les hardes, linges et vivres,
« qui me sont absolument nécessaires, dont je te parlois
« le jour de ta visite dans cette maison ; et tu me répon-
« dis que tu me ferois procurer les secours dont j'avais
« besoin. J'en suis toujours privé, c'est pourquoi j'ai
« recours à toy, persuadé que tu te rappelleras de ta
« promesse, et que dans ta justice tu donneras des

1. Acte reçu Dorguin, notaire public, le 23 ventôse an II (13 mars 1794) ; cfr Arch. de l'Indre, Q, *loc. cit.*, pap. 21 germinal an II.

2. Dès le 6 pluviôse an II, Michaud avait écrit au Comité de Salut public : « ... Soyez tranquilles, citoyens collègues, sur les sollicitations qui me seront adressées pour faire mettre les détenus en liberté : elles ne l'emporteront jamais dans ma façon de penser sur les mesures de sûreté qu'exigent les circonstances dans lesquelles la République se trouve, etc... » (Cfr A. Jouet, *Les Conventionnels en mission dans l'Indre, loc. cit.*, p. 346.)

« ordres pour me les faire parvenir, afin que je puisse « me justifier et que je ne manque pas du nécessaire. « — Ma conduite intacte et civique dans la révolution « devoit me préserver de ma triste position; mais n'é- « tant point à l'abri de la malveillance, je ne dois « songer qu'à ma deffense, que tu reconnaîtras juste et « fondée, lorsque tu en seras instruit, ce que je ne puis « faire qu'après la réception des motifs de ma détention, « qui sans doute ne me seroient point envoyés sans des « ordres de ta part.

« Salut et fraternité.

« Paul-Philippe Goubault.

« A la maison de détention d'Indre-Libre, le quinze « germinal l'an IIe de la République une et indivisible[1]. »

Cette lettre était à peine partie que Paul-Philippe Goubault en recevait une autre de son fondé de pouvoirs, le citoyen Darnault, en date du 16 germinal (5 avril). Darnault lui écrivait de La Châtre qu'il n'avait pu obtenir la levée des scellés apposés à Lavallas; qu'en revanche les ouvriers avec lesquels Goubault avait traité, le 6 janvier précédent, pour la reconstruction « d'une grange malheureusement brûlée », demandaient instamment leur paiement; le maçon Jallerat, notamment, réclamait 931 livres de frais divers, et Darnault faisait passer ses comptes pour que Goubault pût les vérifier[2].

1. *Ibid.*, L, 706 *ter*, 15 germ. an II, signé *Paul-Philippe Goubault.*

2. *Ibid.*, 16 germ. an II, lettre de Darnault avec les comptes de Jallerat; au dos, on lit: « Vue au comité de surveillance d'Indre-Libre. »

Le jour même où Darnault écrivait de La Châtre, le lieutenant de gendarmerie de cette ville, Sylvain Laisnel, accompagné d'un membre de l'administration du district, Louis Maire, se présentait à Lavallas pour y lever les scellés, en présence des citoyens Annet Pasquet, agent national, Ducreuset, officier municipal, Sylvain Chagnon, membre du comité de surveillance de Néret. Son but était, non de donner satisfaction aux réclamations du détenu d'Indre-Libre, mais « d'extraire le bled et la farine qui pouvaient se trouver sous lesdits scellés » : la disette était alors affreuse, et l'on faisait main basse sur les grains que l'on pouvait découvrir[1]. Les perquisiteurs trouvèrent dans le grenier de la maison 20 boisseaux de seigle, 11 boisseaux de marsèche, et 54 boisseaux de farine de froment, qu'ils remirent aux officiers municipaux pour être distribués aux habitants de Néret[2]. Les scellés furent ensuite rétablis.

A la réception de la lettre de Darnault et des comptes de Jallerat, Paul-Philippe Goubault comprit qu'on voulait abuser de sa triste situation ; et comme il avait la plume prompte et le style facile, il envoya de suite au représentant Michaud cette seconde lettre (6 avril) :

« A la maison de détention d'Indre-Libre, le 17e germinal l'an IIe de la République française une et indivisible.

1. Voir sur ce point les lettres de Michaud au Comité de Salut public, des 6, 12, 16 pluviôse an II (25 janv., 31 janv., 4 fév. 1794), publiées par Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, tome X, et reproduites par A. Jouet, *loc. cit.*, p. 344 et suiv.

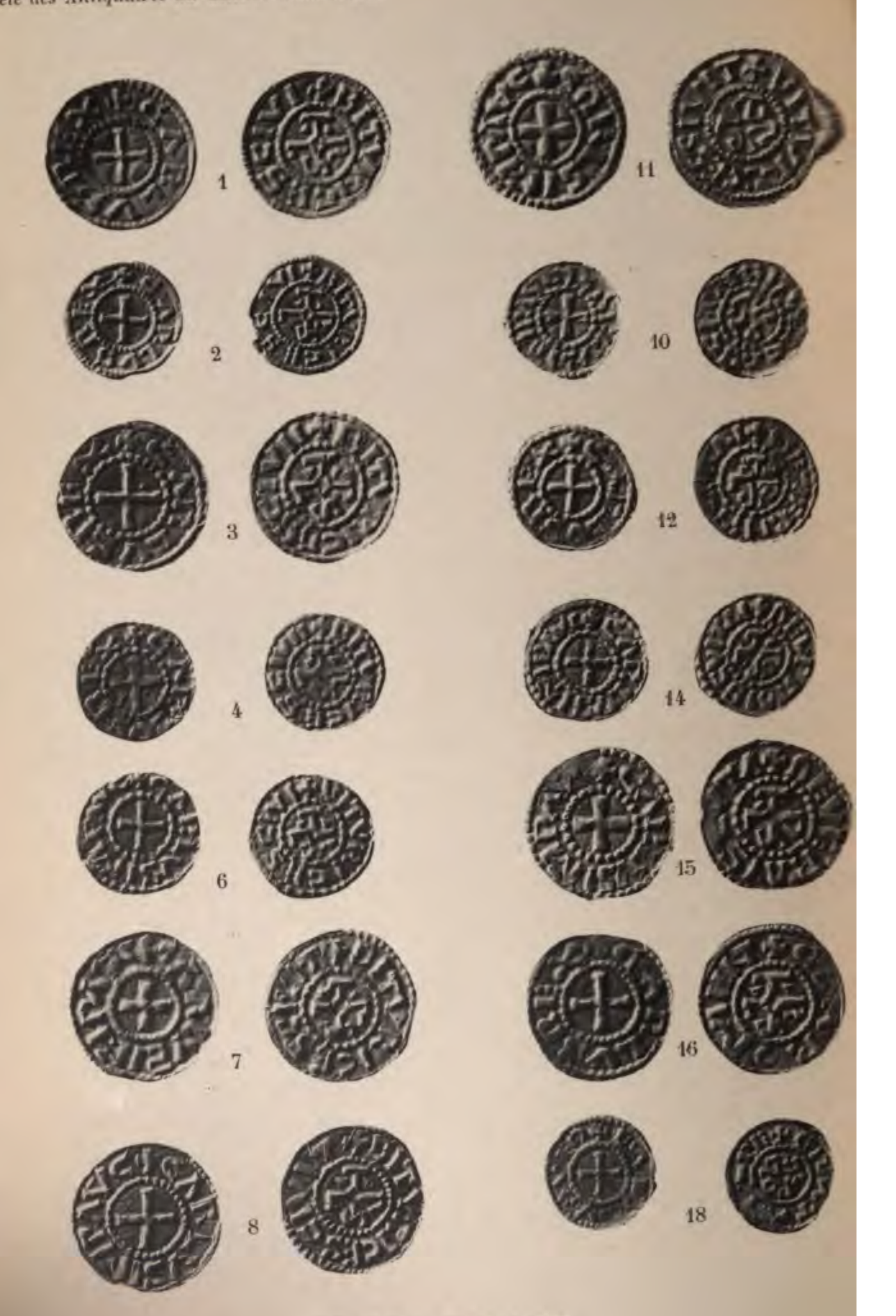
2. Arch. de l'Indre, Q, *loc. cit.*, 16 germ. an II ; signé : *S. Laisnel.*

« Au citoyen représentant du peuple français à Indre-
« Libre.

« Je t'ay rappelé par la lettre que je t'ai écris le
« 15 courant, la promesse que tu avais eu la bonté de
« me faire, à l'effet de me procurer les secours dont j'ai
« besoin, tant pour le vêtement que pour la vie, d'après
« la levée des scellés qui ont été apposés chez moi. —
« J'apprends par une lettre que je viens de recevoir de
« mon fondé de procuration, que ces mêmes scellés sont
« encore existants, et que les ouvriers me font des
« demandes injustes, se fondant sans doute sur ma dé-
« tention. Je prends la liberté de t'envoyer cette lettre
« cy-jointe, avec le mémoire de l'ouvrier, afin que le
« tout puisse te convaincre de la nécessité indispensable
« qu'il y a pour moi de faire lever lesdits scellés en ma
« présence, et de me faire tenir compte devant les
« membres du comité, ou tous autres fonctionnaires
« publics qui seroient préposés à la levée des dits scellés,
« des sommes que j'ai avancé. — Je te prie donc de
« vouloir bien, dans ta justice, ordonner que je serai
« transféré par deux gendarmes sur les lieux, pour par-
« venir à la reconnaissance et levée des mêmes scellés,
« et en même temps pour que je puisse faire mes
« comptes en présence de telles personnes qu'il te
« plaira désigner, sans quoi je éprouverois des pertes
« considérables que ma présence momentanée pour-
« roit éviter.

« Salut et fraternité.

« Paul-Philippe Goubault,



TRÉSOR D'HURIEL

LE TRÉSOR D'HURIEL

Par M. François ROGER

Dans les derniers mois de l'année 1904, un vigneron du Moulin-Gargot, commune d'Huriel, Allier, trouva, en défonçant un terrain pour y planter une vigne, à une profondeur d'environ 0 m. 40, un vase en poterie grossière, contenant à peu près 900 pièces de monnaies. Quelques jours après, dans le même champ, il brisait un nouveau vase renfermant aussi un grand nombre de pièces, 1200, dit-on.

Le produit de ces deux découvertes a été mélangé ; il n'y a donc pas de distinction à faire entre les deux trésors. Toutes les pièces, du reste, sont des monnaies carolingiennes du IXe siècle, qui, pour la plupart, sont dans un état parfait de conservation.

Je n'ai pu examiner ce trésor qu'un certain temps après sa découverte, alors que plusieurs pièces avaient déjà disparu; en moins de deux heures, il m'a fallu passer en revue 15 ou 1800 pièces, aussi mon compte rendu sera certainement bien imparfait; peut-être même mon examen rapide m'aura-t-il fait omettre certaines variétés intéressantes.

Quoi qu'il en soit, voici la description des variétés qu'il m'a été donné de reconnaître.

BOURGES

1° ✠ CARLVSREX. Croix. — ℟. ✠ BITVRICES CIVI. Monogramme par KRLS.
Denier, 1 gr. 78.
Gariel, T. II, Pl. XXII, n° 39.

2° Mêmes légendes et types.
Obole, 0 gr. 86.
Gariel, T. II, Pl. XXII, n° 41.

3° ✠ CARLVS REX. Croix. — ℟. ✠ BITVRICES CIVII. Monogramme par KRLS.
Denier, 1 gr. 70.

4° Mêmes légendes et types[1].
Ar. Obole, 0 gr. 93.

5° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix. — ℟. ✠ BITVRICES CIVI. Monogramme par KRLS.
Ar. Denier, 1 gr. 72.
Gariel, t. II, Pl. XLII, n° 44.

6° Mêmes légendes et types.
Ar. Obole, 0 gr. 86.

7° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix (S rétrograde). — ℟. ✠ BITVRICES CIVIT. Monogramme par KRLS.
Ar. Denier, 1 gr. 65.

1. La forme CIVII qui se rencontre à la fois sur des deniers et des oboles indique donc bien que nous sommes en présence d'une véritable émission, et non pas d'un simple accident de frappe.

8° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix. — ℟. ✠ BITVRICES CIVIT. Monogramme par KRLS.

Ar. Denier, 1 gr. 71.

Gariel, T. II, Pl. XXIV, n° 88.

9° Mêmes légendes et types.

Ar. Obole, 0 gr. 85.

10° ✠ CARLVSIMP AVC. Croix. — ℟. ✠ BITVRICES CIVT. Monogramme par KRLS.

Ar. Obole, 0 gr. 65.

11° ✠ CARLS IMP AVC. Croix. — ℟ ✠ BITVRICES CIVIT. Monogramme par KRLS.

Ar. Denier, 1 gr. 71.

NEVERS

12° ✠ CARLVS REX. Croix. — ℟. NEVERNIS CVITAI. Monogramme par KRLS.

Ar. Obole, 0 gr. 83.

13° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix. — ℟. ✠ ՈEVERՈIS CVITAI. Monogramme par KRLS.

Ar. Denier, 1 gr. 77.

14° Mêmes légendes et types.

Ar. Obole, 0 gr. 83.

15° ✠ CARLVS IMP AVC. Croix. — ℟. ✠ ՈEVERՈIS CVTA. Monogramme par KRLS.

Ar. Denier, 1 gr. 72.

CLERMONT

16° ✠ CARLVS REX. Croix. ℟. ✠ CLAROMIINT — (N et T liés). Monogramme par KRLS.
Ar. Denier, 1 gr. 79.
Gariel, T. II, Pl. XLII, n° 47.

17° Mêmes légendes et types.
Obole, 0 gr. 91.
Gariel, t. II, pl. XLII, n° 48.

ATELIER INDÉTERMINÉ

18° ✠ GRATA D. — RE. Monogramme par KPLS (S. retrograde) ℟. — CAROVS VED. Croix.
Ar. obole[1].

Les monnaies de Bourges formaient la presque totalité de la trouvaille. Il faut y ajouter trois ou quatre deniers de Clermont et autant d'oboles, une douzaine de deniers de Nevers, six ou sept oboles du même lieu, et enfin l'obole unique, à ma connaissance, que je décris sous le n° 18.

Les deniers de Bourges à la légende CARLVS IMP AVC étaient plus nombreux que ceux à la légende CARLVS REX, qui cependant se chiffraient par plu-

1. Maurice Prou (*Les Monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Paris, Rollin et Feuardent, 1896) publie sous le n° 1082 le denier suivant qui présente une grande analogie avec notre obole :
+ CAROVS VER, entre deux grenetis, croix. — ℟. + GRATIA D—R entre deux grénetis. Monogramme de Karolus, K devenu Ľ, S rétrograde. Denier, 1 gr 54.

sieurs centaines d'exemplaires. Les variétés de Bourges décrites sous les numéros 4, 7 et 10 n'étaient qu'à un exemplaire lorsque j'ai examiné le trésor. Il en est de même de l'obole de Nevers décrite sous le n° 12, qui me paraît avoir été ignorée de MM. de Soultrait et Sarriau.

*
* *

A quel prince devons-nous attribuer ces monnaies? Assurément beaucoup sont contemporaines de Charles le Chauve, mais toutes lui appartiennent-elles? On ne fera, je crois, aucune difficulté pour lui donner les deniers et oboles de Bourges, Clermont et Nevers à la légende CARLVS REX. Mais, doit-on également donner à Charles le Chauve toutes les pièces, sans exception, portant la légende CARLVS IMP AVC? — A ne considérer que le poids des pièces, et en suivant la méthode indiquée par notre érudit collègue M. Mater, tous les deniers de Bourges devraient être attribués à Charles le Chauve; tous pèsent plus de 1 gr. 625, et écrivait[1], tout en faisant des réserves, notre collègue : « Quant aux deniers qui dépasseront ce poids moyen, « on pourrait y voir le monnayage personnel de Charles « le Chauve. » Je ne suis pas tout à fait de cet avis, et voici pour ma part les raisons qui me font croire que ce trésor a été enfoui un certain temps après le règne de Charles le Chauve et contient des monnaies autres que celles de ce prince.

Charles le Chauve n'a été empereur que deux années

1. D. Mater, *Les monnaies de Bourges aux Xe et XIe siècles.* (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, vol. XVII.)

à peine (875-877); or les monnaies de Bourges à la légende CARLVS IMP AVC présentent des variétés nombreuses ; les fautes de légendes sont si variées et surtout les deniers décrits sous les nos 7 et 11 dénotent une fabrication tellement négligée qu'il est difficile d'admettre que ces modifications se soient produites en un espace de temps aussi court.

Si l'on examine les deniers de Nevers, on est frappé de la différence de type qui existe entre les nos 13, 14 et 15 et les autres pièces décrites. La lettre N, notamment, affecte la forme ∩ qui nous repousse plus loin que la mort de Charles le Chauve. M. Prou[1] classe des pièces semblables à Charles le Gros (884-887). Je suis assez porté à adopter cette opinion. De plus, si l'on remarque que les deniers et oboles de Nevers accusent une circulation assez longue, la date de l'enfouissement se trouve encore reculée.

Tels sont en peu de mots les principales raisons qui me font refuser à Charles le Chauve toutes les monnaies de Bourges à la légende CARLVS IMP AVC.

Et alors qu'en conclure? Ces monnaies pèsent toutes sensiblement le même poids; toutes, malgré leurs différences de légendes ou leur frappe négligée présentent le même monogramme complet par KRLS. Il est difficile d'établir un classement certain entre elles, et cependant,

1. Maurice Prou, *Les Monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale,* Paris, Rollin et Feuardent, 1896.

Voir également :

de Longpérier, *Notice des Monnaies françaises composant la Collection de M. Rousseau*, Paris, Rousseau, 1847, page 181.

Comte de Soultrait, *Essai sur la Numismatique Nivernaise*

Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, t. I, p. 311.

si ce dépôt a été fait postérieurement à la mort de Charles le Chauve, comme j'ai de bonnes raisons de le croire, une partie de ces pièces appartient à ses successeurs. Sont-elles un produit de l'immobilisation ou doit-on les attribuer à Charles le Gros? C'est une question qui souvent encore sera soulevée et que je ne chercherai pas à résoudre ici. De plus érudits que moi n'ont pas résolu ce problème : en effet, M. Prou[1] classe les monnaies de Bourges à la légende CARLVS IMP AVC sous la rubrique Charles le Chauve, ou Charles le Gros, et M. Mater[2], après avoir fait de ces monnaies un produit de Charles le Chauve et de l'immobilisation, classe[3] à Charles le Gros un denier identique faisant partie du cabinet de M. Auclerc, de Saint-Amand, et deux autres deniers de la collection Berry. Aussi y a-t-il lieu, je crois, de garder une sage réserve.

Je n'ai du reste pas l'intention d'engager une polémique à ce sujet. J'ai simplement voulu donner un rapide compte rendu d'un trésor fort intéressant pour notre Berry, et qui nous montre combien l'atelier de Bourges était actif à la fin du IXe siècle.

François ROGER.

1. Maurice PROU, ouvrage cité.
2. D. MATER, ouvrage cité.
3. D. MATER, *Bulletin numismatique et sigillographique*, n° 21. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXIV.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE JEAN DE BERRY

E DUC DANS LA BASSE-MARCHE

Par Raoul MORTIER

Le duc Jean a joué un rôle trop important dans l'histoire de son temps pour que l'on puisse laisser passer, sans commentaires, certains documents inédits ou peu connus le concernant.

Les historiens, certes — apologistes fervents du plus grand amateur de belles choses dont l'histoire de l'art ait gardé souvenir, ou détracteurs passionnés de son sans-gêne et de son manque de scrupules — les historiens n'ont point fait défaut à Jean.

Malheureusement une bonne partie de ses comptes — documents si précieux pour l'histoire — nous est à peu près inconnue ; ce sont ceux de la période qui va de 1378 à 1398. C'est dans cet intervalle de vingt ans que se placent les faits que nous voudrions fixer, à savoir la présence certaine de Jean dans la Basse-Marche où il exerce les droits d'un comte apanagiste, et les causes quasi énigmatiques de cette possession que nul historien n'a cherché à expliquer [1].

1. C'est un devoir pour nous, dès la première page de ce travail, d'adresser à M. Gauchery, qui a collaboré avec M. de

I

Qu'était-ce donc que la Basse-Marche ? Un petit territoire détaché de la Haute-Marche vers 990, à la mort du comte de la Marche, Boson Ier, ayant à peu près l'étendue et la situation actuelles de l'arrondissement de Bellac; pays véritablement à part, dont la physionomie n'a rien du Haut-Limousin et de la Haute-Marche avec leurs mamelons, ni du Poitou avec ses vastes plateaux calcaires; pays des sous-sols granitiques masqués de sables et argileux, terre froide et humide du seigle et du sarrasin, aux replis boisés de chênes et de châtaigniers, ou encombrés de brandes et d'ajoncs, région mitoyenne, si l'on peut dire, où, d'un côté, on touche la montagne, et où l'on a, de l'autre, l'horizon bas et plat du Poitou.

A l'époque qui nous intéresse, la Basse-Marche renferme sept baronnies : *Le Dorat*[1], *Charroux*[2], *Saint-Germain-sur-Vienne*[3], *Calais*[4], Magnac, Mont-Rocher et le Ris-Chanveron. Les châtellenies de *Bellac*, *Rancon* et *Champagnac* faisaient également partie de la Basse-

Champeaux à l'ouvrage sur *Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, l'hommage de notre plus sincère gratitude. M. Gauchery s'est intéressé dès le premier jour à ce sujet; il nous a encouragé, nous a fourni de nombreux documents qui ont facilité notre tâche; c'est par lui que nous avons pu avoir en communication la thèse manuscrite de M. Ledos, sur *La jeunesse du duc Jean*. Si notre travail offre quelque intérêt, c'est à lui que nous le devrons.

Nous devons également des remerciements à M. Thomas, professeur à la Sorbonne, qui a bien voulu nous encourager dans ce travail.

1, 2, 3, 4. Egalement sièges de châtellenies. Pour les différents noms, cf. carte placée au début de ce travail.

Marche, mais elles en avaient été « distraites » depuis une centaine d'années.

*
* *

Jean posséda la Basse-Marche.

« ... Il se justifie par divers titres, écrit l'abbé Roy-
« Pierrefitte [1], reproduisant Robert du Dorat [2] — l'his-
« torien qui a, le premier dénoncé cette possession, —
« *il se justifie que le duc de Berry jouissait des seigneuries*
« *de Bellac, Rancon et Champagnac en l'an 1390,*
« auquel an Ayneric (ou plutôt Aymeric) du Fresne se
« disoit garde des sceaux et chatellenies de Bellac,
« Rancon et Champagnac *pour trez grand et illustre*
« *prince monsieur le duc de Berri, seigneur des dits lieux*
« *par lettres du 16 février de l'an 1390, même se titroit*
« *seigneur de la Basse-Marche* en l'an 1395 ; il donna
« permission de fortifier le chateau et seigneurie du
« Ris-Chauveron, en la paroisse d'Azac-le-Pommier, à
« Jean Chauveron, sire d'Azac. Or de scavoir comment
« cela est arrivé, je ne l'ai encore bien pu scavoir..... »

Quels sont ces divers titres auxquels Robert, puis l'abbé Roy-Pierrefitte font allusion? Nous l'ignorons.

D'après ces titres, Jean aurait été créé *seigneur de la Basse-Marche* par lettres du 16 février 1390; la date peut n'être point fantaisiste, puisque, dans les archives de la Vienne [3], la dernière lettre confirmée par Jean de Bourbon, alors possesseur de la Basse-Marche, date du 8 février.

1. Roy-Pierrefitte, *Hist. de Bellac*, p. 184 (Limoges, 1851).
2. Bibliothèque de Poitiers, collections de Dom Fonteneau.
3. Arch. de la Vienne, E^2 74; — J. 187, n° 8.

Ce ne sont là, toutefois, que des probabilités. Heureusement, nous possédons quelques documents qui nous assurent et nous prouvent, sinon la possession, du moins la présence de Jean dans la Basse-Marche.

Un acte de rémission[1] datant de novembre 1385, signé par le comte de la Marche et Jean... *en notre host de Charroz* (Charroux en Basse-Marche).

Des actes[2] attestant le séjour de Jean à *Belleperche* (Châtellenie du Dorat); *Lussac-les-Églises* (Dorat); *Razès* (Dorat); *Mauprevoir; Theil* (Ch. de Calais); *Les Réaulx* (Ch. de Charroux); *Aisse* (Ch. de St. Germain) etc...

Puis, c'est le nobiliaire du Limousin qui nous dit que « le 15 janvier 1372 (vieux style), *le roi donna les terres « de Bellac, Rancon et Champagnac au duc de Berri,* « ayant reçu foi et hommage » ; note qui a vraisemblablement permis à Jouilleton[3] d'affirmer que, « avant « le 12 novembre 1386, le duc avait cédé ces châtel- « lenies à Jean de Bourbon, comte de la Marche ».

Mais voici, au sujet, cette fois, de la possession de la Basse-Marche par Jean, des preuves plus convaincantes :

(19 août 1391.) — Dans la reproduction d'un titre (à propos d'un arrangement... L'arrangement fournit acte de foy et hommage le 19 août 1391 à *Aymeri de Rochechouart*, chevalier, seigneur de Mortemart, *gouver-*

1. Cité dans les *Registres de la Chancellerie de France,* de M. Paul Guérin.

2. Publiés dans la thèse de M. Ledos, *La Jeunesse du duc Jean.*

3. *Hist. de la Marche et du pays de Combrailles,* tome I, p. 30 (Guéret, 1814).

neur pour Monseigneur le duc de Berry, es terres et juridictions de Bellac, Rancon, Champaignac, Le Dorat, St-Germain et Charroux...) Michelet de Campborguet, secrétaire de Mgr de Berry et son receveur ès terres et chastellenies de *Bellac, Rancon, Champaignac, Le Dorat, St-Germain et Charroux,* reconnait avoir heu et receu de Jehan Verignaud de Rancon escuier ung fié... par lequel il confesse *soy tenir en fié et hommage liège dudit Monseigneur à cause de son chastel et chastellenie de Rancon*, etc [1].

(28 août 1391) — Dans les hommages de la Brûlonnière [2]: « Sachent touz que aujourd'hui est venu pardevant nous, en la court de seanz, Aymery Brûlon, « dist qu'il estoit home lige de très-redoubté seigneur, « monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, conte « de Poictou et d'Auvergne, à cause de son chasteau « et chastellenie et terre du *Dorac* pour rayson de « plusieurs choses qu'il a et tient en ladite chastellenie « et terre. Et nous a offert affere le serment de féaulté « en tel cas appartenant, auquel serment de féaulté « nous l'avons receu....

1. Archives de M. de Chateaubodeau ; pièce reproduite partiellement par M. Christian de Boismarmin — qui, fort obligeamment, a bien voulu nous communiquer le texte complet — dans son *Hist. de la généalogie des Boislinard*, publiée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVIII[e] vol. année 1891.

2. Les archives du château de la Brûlonnière, près Persac (Vienne), renferment plus de 30,000 pièces, parchemin ou pièce, classées sous 8,000 numéros, par feu M. le baron d'Huart. M. d'Huart avait déjà, sans le résoudre, posé le même problème que nous Ces archives appartiennent actuellement à M. de la Besge.

« Donné et fait ès assises de *Calais*[1], tenues à Lus-« sac, par Estienne Bergeron, licencié, lieutenant de « noble homme monseigneur Aymery de Roche-« chouart, chevalier, seigneur de Mortemart, gouver-« neur pour mondit seigneur le duc, de ses terres et « hostels et chastellenies du *Dorac*, *Rancon*, *Belac*, « *Champaignac*, *St Germain*, *Calais et Charroux* : le « XXVIII[e] jour d'aougst l'an mil CCCIIIIXX et onze[2]. »

(4 octobre 1391.) — Un reçu[3] de la nommée d'Aimery Brûlon, délivré par Michelet de Campborguet, secrétaire de Mgr de Berry et son receveur ès terres et chastellenies du *Dorac*, *Rancon*, *Belac*, *Champaignac*, *St Germain*, *Calais* et *Charroux*, lequel reconnait avoir heu et receu...

(16 novembre 1395.) — La terre du Ris Chauveron fut laissée par Guillaume de Magnac à une de ses filles mariée à Louis Chauveron (un des fonctionnaires de Jean), et leur fils, Jean, sire d'Azat et de la Bazeuge, obtint de Jean de France, duc de Berry, des lettres en date du 16 novembre 1395 « pour fortifier son lieu « nommé le Ris, à la charge que ore ne au temps adve-« nir lui ne ses hoirs ou ayant cause ne pourroient « contraindre à y faire le guet aulcun subject du res-

1. Il est à remarquer que le nom de cette châtellenie ne figure pas dans l'acte précédemment reproduit du 19 août 1391.

2. Arch. Brûl., original parchemin, sceau tombé.

3. *Ibid.* Ce reçu est joint à l'hommage de la Brûlonnière, cité plus haut.

Il existe, dans les mêmes archives plusieurs reçus de ce genre ; nous avons jugé inutile de les reproduire tous. C'est par ces pièces que nous avons pu établir une liste des fonctionnaires de Jean dans la Basse-Marche, liste donnée plus loin.

« sort du Dorat, qui auroient accoustumé faire garde « au chateau d'ycelle ville du *Dorat*, appartenant à « monseigneur[1]... »

D'autre part, dans un procès, *Procès entre Jacques II de Bourbon, roi de Hongrie et comte de la Marche, et quelques habitants de Bellac* (1424)[2], nous relevons l'allusion suivante à la possession de la Basse-Marche par Jean : « ... Pour les demandeurs, Jouvenel, pro-«cureur du roi, dit que... dit que le chasteau du *Dau-« rac* a esté par ancien temps *au gouvernement du sei-« gneur de Mortomart*... lequel y avoit faictes des ré-« parations... »

Or le seigneur de Mortemart n'est autre qu'Aymery qui, à diverses reprises, nous l'avons vu, s'intitula: *gouverneur pour mondit seigneur de Berry, pour ses terres...*

1. Bibl. de Poitiers ; Pierre Robert (coll. D. Fonteneau, t. XVL, p. 197).
Les conditions dans lesquelles fut construite la grosse tour du Ris-Chauveron, qui était destinée à devenir l'une des plus fortes places de la Basse-Marche. sont assez curieuses pour être citées ; nous en empruntons le récit à Pierre Robert :
« Jean Chauveron, seigneur du Ris, le 13e jour de janvier « 1395 (1396, nouveau style) fit marché à Jean Puytaveau, « maître maçon, natif de Saint-Junien, demeurant en la ville « de Montmorillon, pour bâtir la grosse tour du Ris, à la « somme de 800 livres et de cent septiers de froment ou de « 35 livres qui reviennent à 7 sols le septier, pour tous frais et « en fournissant par ledit maçon tous matériaux ; laquelle tour « devoit avoir 400 toises quarées, les murailles épaisses de « sept pieds et demi hors de terre et dedans terre de onze pieds, « et que ladite tour auroit au fond dedans œuvre de large 22 « pieds et de long 30 pieds. »
Cette tour existe encore.

2. Arch. nat. X 2 A, 18, pièce commentée et publiée par M. A. Thomas, dans le *Bulletin de la Société arch. du Limousin*, 1879.

*
* *

Nous venons de prouver, croyons-nous, par les précédents documents, la possession de la Basse-Marche par le duc Jean.

Nous serons plus complet, après avoir ouvert une parenthèse nécessaire sur ceux qui étaient au service de Jean dans cette province.

Aymery de Rochechouart[1], établi *gouverneur de la Basse-Marche ;*

Jean Pinault[2], prêtre, garde du scel pour Mgr de Berry, établi aux contrats des quatre châtellenies *du Dorat, Charroux, St Germain, Calais ;*

1. D'après les notes que nous a si obligeamment communiquées M. le duc de Rochechouart, Aymery aurait vu, par suite du traité de Brétigny, ses propriétés passer sous la domination d'Edouard III. Il fut obligé de reconnaître ce prince comme son suzerain. Il marcha même sous la bannière de saint Georges, au secours du roi d'Espagne, Pierre le Cruel, contre Henri de Transtamarre.

D'après Froissart, il fut armé chevalier, la veille de la bataille, par le prince de Galles. Ses biens furent mis sous séquestre par ordre du roi de France, au service duquel il rentra ensuite ; il contribua à chasser les Anglais du Poitou, du Limousin, de la Saintonge et de la Guyenne (le nom de la Basse-Marche n'est pas désigné, mais il est à noter, cf. d'ailleurs notre carte, que cette province se trouve enclavée dans les quatre dont parle Froissart). — Il fut remis en possession de ses biens, à cette époque, par Jean. — Il fut également capitaine général du Poitou et Saintonge, puis conseiller et chambellan des rois Charles V et Charles VI. — Son père, Aymeri Ier, avait été capitaine pour le roy, de Limoges et de Tulle et comte de la Marche (bibl. nat., P. origles 2512, doss. 56314, pièce N° 1).

2. Il peut sembler bizarre de voir que les gardes du scel de Jean sont établis aux contrats de quatre châtellenies seulement, alors que le gouverneur et le secrétaire exercent leur autorité sur les sept. Nous croyons en avoir trouvé l'explication ; nous la donnons plus loin.

Michelet de Cambporguet[1], secrétaire du duc et son receveur pour les sept châtellenies *du Dorat, Charroux, Saint-Germain, Calais, Bellac, Rancon* et *Champagnac;* nous aurons l'occasion de reparler de ce personnage ;

Jean de Villars[2] ;

Simon Martonneau[3], garde du scel des châtellenies du *Dorat, Charroux, Saint-Germain, Calais;*

Aymeric du Fresne[4], garde des sceaux et châtellenies de *Belac, Rancon* et *Champagnac;*

Renaud Chenin[5], seigneur de Mauzay, chambellan du duc;

Jean Chauveront[6], qui s'intitule chevalier, chambellan et conseiller du roy et duc de Berry.

1. Le secrétaire fait partie du Conseil qui assiste Jean dans son rôle administratif. — Il est sans cesse en mission pour les besoins du duc. — L'un, Ascelin de Mâches, est chargé d'une mission délicate en Languedoc; un autre, Jean de Villiers, réside constamment à Paris, pour les affaires de son maître. Michelet de Campborguet, lui, était attaché à la Basse-Marche.

Les secrétaires de Jean, d'après M. LEDOS, le savant auteur de *La Jeunesse du duc Jean*, semblent avoir touché régulièrement 20 s. t. par jour; mais ils avaient des profits assez considérables, et touchaient parfois une pension spéciale.

2 et 3. Gardes du scel de 1392 à 1394.

4 D'après Robert, *loc. cit.*

5. Entre au service du duc, vers 1373; sa veuve, Jeanne d'Angles, fille d'un sénéchal de Saintonge, se remaria à Aimery de Rochechouart, notre gouverneur, veuf lui-même de Jeanne d'Archiac. Renaud eut deux filles, dont l'aînée épousa Guillaume de Rochechouart, fils aîné d'Aimery. Cf. à ce sujet, la très intéressante étude de l'abbé Drochon, *Château-Larcher et ses seigneurs* (*M. Ant. Ouest XXXIX*).

6. Cf. *Recueil de documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France*, 1376-1390, par M. Paul GUERIN; Cf. égal. LA THAUMASSIÈRE, p. 869, copie du Gd. Gauthier, Arch. nat.

[illegible] de fonctionnaires au service [illegible] Basse-Marche ? C'est probable. [illegible]t trop peu d'archives [illegible] longue et plus complète.

[illegible] le seigneur de la Basse-Marche [illegible] cadeaux.

[illegible] Aymeri : il en donne [illegible] marié à la fille du [illegible] comte de la Marche ; au [illegible] comte de la Marche ; au [illegible] bru, Anne de [illegible] Nicolas Viaut, son [illegible] à tous ceux qui le servent [illegible] ont eu des [illegible] personnages, d'ail-[illegible]

[illegible] Basse-Marche, [illegible] Thibau-

[illegible] personnages dans [illegible]

[illegible] dans les [illegible] par M. Guiffrey ; [illegible] « un [illegible] », « un [illegible] », « deux chandeliers [illegible] », « six tasses [illegible] un barrilet de cristal », [illegible] « une aiguière [illegible] », « une ymage d'or [illegible] Notre-Dame [illegible]

deau[1], l'historien du Poitou ; encore les affirmations de cet historien sont-elles sujettes à caution, puisqu'il ne nous indique aucune source :

« Jean rattache, en 1390, Bellac comme pays de droit « écrit à la sénéchaussée de Limoges et place le *Dorat* « dans le ressort de Montmorillon qu'il vient d'incor- « porer de nouveau à son comté de Poitou[2].

« Ne serait-ce pas là l'origine des prétentions de ce « dernier ressort sur le bailliage de la *Basse-Marche*, que « semble reconnaître un texte nouveau cité de l'ancien « coutumier de 1486. »

L'affirmation de Thibaudeau, non confirmée par des documents, est probablement vraie.

La date 1390 n'est point invraisemblable, puisque c'est vers le 8 ou 16 février de cette même année que Jean serait entré en possession de la Basse-Marche.

Nous savons aussi, par la lettre de Jacques II de Bourbon, roi de Hongrie et comte de la Marche, au sujet de l'imposition des habitants de Bellac (document déjà cité page, 8), nous savons que « . . la terre de « Belac est *omnino* séparée de la Basse-Marche comme « sont les terres de Champagnac et Rancon, en païs de « droit ressortissant sans apaile devant le sénéchal du « Limousin, et la Basse-Marche est en païs coutumier... » C'est ce qui peut expliquer, d'autre part, croyons-nous, que, dans les reçus des archives de la Brûlonnière, cer-

1. THIBAUDEAU, *Histoire du Poitou*, II, 274.

2. Mentionnons aussi que c'est devant la cour de Poitiers que se plaida, le jeudi 29 mai et 13 juin 1376, un procès entre Maistre Giraut, de *Magnac* (Ville de la Basse-Marche, située à 7 kilomètres du Dorat), d'une part, et Messire Estienne Loipiau, d'autre part... (Arch. nat.)

aux cantons du sceau de Limoges, mais seulement aux contrats des châtellenies du Dorat, Calais, Saint-Germain et Charroux, et non de Bellac, Rancon et Champagnac, pays de droit écrit ressortissant de Limoges.

Enfin, nous trouvons dans La Thaumassière un aveu rendu, à la date du 12 juin 1406, à Jean par Jean Chauveron pour son hébergement de Dinsac et autres relevant de la châtellenie de Montmorillon. Or Dinsac est une paroisse de la Basse-Marche (châtellenie du Dorat). Ce fait confirme pleinement un certain passage de Bouchet¹ d'après lequel la sénéchaussée de la Basse-Marche aurait été détachée à un certain moment de la Marche et rattachée au comté de Poitou. Malheureusement, Bouchet ne nous indique pas la date.

Disons encore, pour être complet, que dans les *Ordonnances des rois de France*², nous lisons qu'en 1415 à la mort du duc Jean le sénéchal du Poitou voulut soumettre la châtellenie du *Dorat* à sa juridiction. Faut-il voir dans cet acte du sénéchal une première tentative de prise de possession, ou bien la continuation de son autorité sur cette province incorporée par Jean à son comté de Poitou ? Cette prétention, il est vrai, fut condamnée par un arrêt du Parlement³.

On peut donc, sans être taxé d'invraisemblance, con-

1. Bouchet, *Coutumes de Poitou*. Poitiers, 1727, in-4°, t. I, page 27 ; communiqué par M. Renon.

2. Secousse et Laurière.

3. Dans les *Ordonnances des rois de France*, nous trouvons une confirmation de la sauvegarde royale accordée au Chapitre du Dorat le 18 mai 1397, date qui nous semble bien correspondre à la présence d'un possesseur autre que le duc, ce qui expliquerait l'ingérence de l'autorité royale dans la Basse-Marche avant le transport au duc de cette province.

firmer ou tout au moins admettre *le titre de possesseur* que Thibaudeau attribue au duc Jean.

*
* *

Pendant combien de temps dure cette possession? Nous l'ignorons exactement. Nous pouvons toutefois en établir approximativement la durée par les documents que nous connaissons.

Pour l'entrée en possession, nous avons la date de février 1390; en 1395, Jean détient encore la Basse-Marche, puisqu'il donne à son vassal, Chauveron, des lettres d'autorisation d'une construction de tour.

D'autre part, dans les archives de la Brûlonnière, cette mine si précieuse de documents, nous avons trouvé un hommage[1] du 17 août 1398, attribuant la *Basse-Marche* à la *très haulte et puissante comtesse de Montpensier*.

La possession de ce pays par Jean a donc cessé entre les années 1395 et 1398.

Elle n'a guère duré que 6 ou 7 ans.

*
* *

Résumons et concluons ce premier paragraphe.

Jean posséda les châtellenies de la Basse-Marche: certains textes, prétend Robert, le dénomment *seigneur* de ce pays; les documents que nous avons cités nous le représentent comme y exerçant les droits d'un *comte*

1. « Aymery Brulon, escuier, confesse tenir de très haulte .. « la contesse de Montpencier et dame de Belac, à cause de sa « conté de la Marche, à homage — liège... son hébergement de « la Brûlonnière... » (Orig. parch. sceau fleurdelysé.)

apanagiste. Des fonctionnaires même l'y ont représenté.

Mais, à quel titre ?

« Je ne l'ai encore bien pu scavoir... » écrit Robert qui, vivant deux cents ans après, aurait pu, ce nous semble, éclaircir cet intéressant point d'histoire.

Nous allons essayer, dans un deuxième paragraphe[1], d'élucider cette question.

Nous serons long et minutieux, peut-être; qu'on veuille bien nous le pardonner en raison de notre très vif désir de sincérité historique.

II

Plusieurs hypothèses pourraient être sérieusement envisagées au sujet des causes encore énigmatiques de cette possession, notamment les deux suivantes :

1° La conquête ;

2° Le mariage du fils de Jean avec la fille du comte de la Marche.

C'est à cette dernière que nous nous arrêterons.

*
* *

Voici — pour la compréhension du sujet — la liste des comtes apanagistes de la Marche, après l'érection de cette province en comté-pairie :

1. Nous avons eu la bonne fortune — nous l'avons dit au début de ce mémoire et nous tenons à le redire — d'avoir en communication le remarquable travail manuscrit de M. Ledos, de la bibliothèque nationale, sur la jeunesse du duc Jean.

Ce dernier a confié à M. Gauchery, notre ami, tous ses manuscrits relatifs à Jean, en nous autorisant à en faire largement usage pour le présent sujet. Il a été pour nous un guide très précieux; aussi, nous prions ces Messieurs de vouloir bien agréer l'hommage de nos plus sincères remerciements.

1327-1341, Louis Ier, duc de Bourbon;
1341-1356, Pierre Ier, duc de Bourbon ;
1356-1361, Jacques Ier ;
1361, Jean Ier.

Louis Ier était devenu comte de la Marche par échange avec Charles de France, devenu le roi Charles IV.

La Basse-Marche ne comprenait alors que les quatre châtellenies du *Dorat*, de *Charroux*, *Saint-Germain* et *Calais* (cf. notre carte). Celles de *Bellac*, *Rancon* et *Champagnac* appartenaient à Aymar de Valence.

Ces trois châtellenies, en effet, formaient une petite sénéchaussée à part, ayant été « distraites et énervées » de l'ancien domaine et comté de la Basse-Marche vers le milieu du XIIIe siècle. A cette époque, Hugues XI, comte de la Marche, les donna à Guillaume de Valence, son quatrième fils, qui devint, par la suite, comte de Pembroke. Depuis lors, ces châtellenies appartinrent aux Pembroke qui se titrèrent châtelains de *Bellac*, *Rancon* et *Champagnac*. Aymar de Valence et Marie de Châtillon, comtesse de Pembroke, dame de Valence, Bellac, Rancon et Champagnac, épouse de Laurent de Hastings, les possèdent tour à tour. Marie de Châtillon vivait en Angleterre ; le choix de cette résidence la fit considérer comme ennemie du roi et lui valut la confiscation de son domaine. C'est, du moins, le prétexte qui fut invoqué pour légitimer cet acte: « Elle fait « cause commune avec les ennemis du roi[1] ».

Ces châtellenies furent données à Louis de Bourbon

1. Froissart.

[illegible] les garda fort peu
[illegible] Bureau de la Rivière
[illegible] usurpe « les châtelle-
[illegible] ».

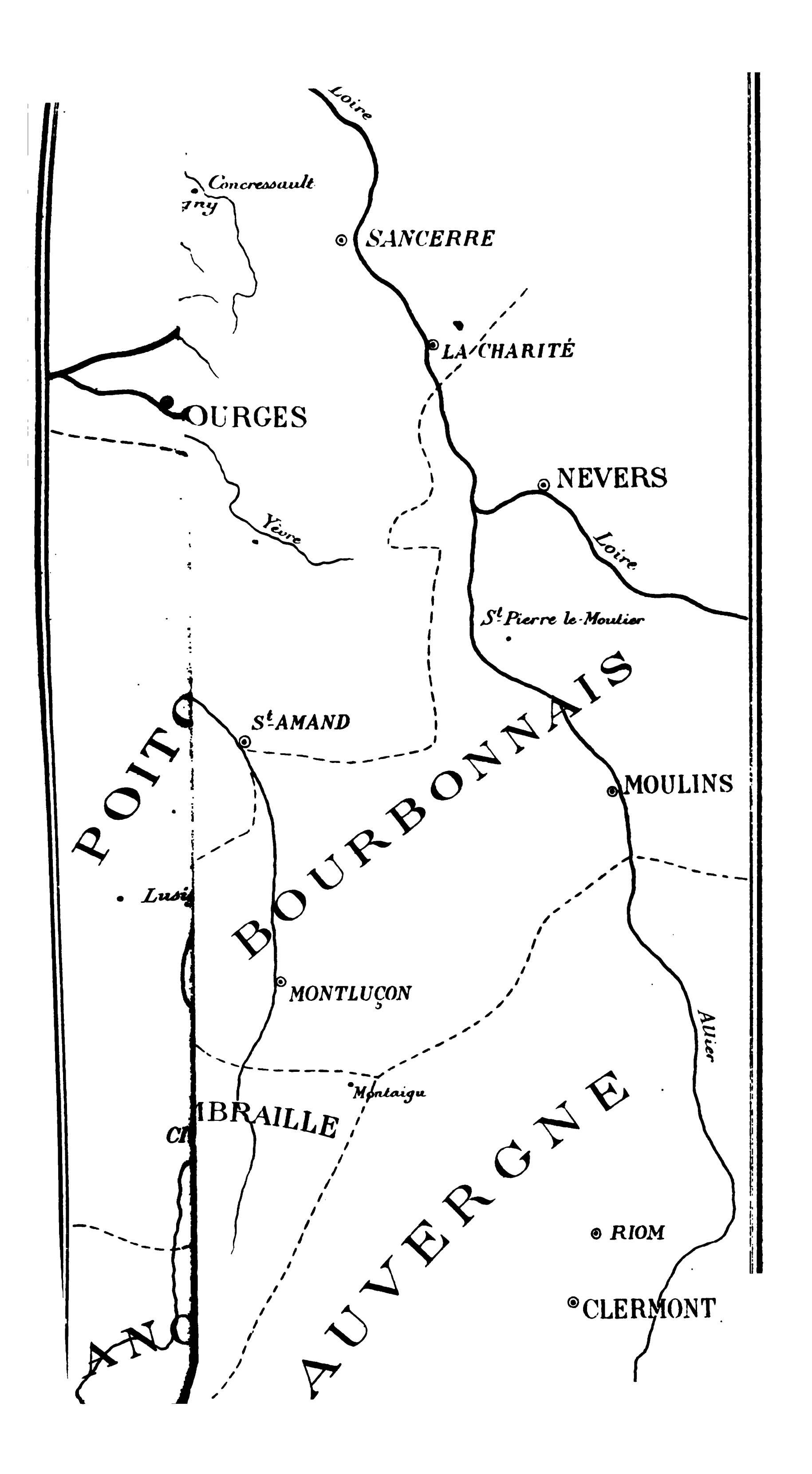
[illegible] assure la pos-
[illegible] par Jean de Bourbon, pos-
[illegible] dans les *titres de la maison*
[illegible] *du Loys*, et le texte
[illegible] les *habitants de*
[illegible]

[illegible] arguments, nous
[illegible] depuis 1378, et,
[illegible] nous avons même
[illegible] le dernier acte
[illegible] possesseur de la
[illegible]

[illegible] serait donc que
[illegible] Basse-Marche, les
[illegible] ce dernier n'est
[illegible]

[illegible] qui nous fait
[illegible] dans un
[illegible] exercer si-
[illegible]

[illegible]



Loire
Concressault
SANCERRE
LA CHARITÉ
OURGES
NEVERS
Yèvre
Loire
St Pierre le Moutier
BOURBONNAIS
St AMAND
MOULINS
POITO
Lusi
MONTLUÇON
Allier
Montaigu
BRAILLE
AUVERGNE
RIOM
CLERMONT

Rappelons aussi, afin de bien montrer la puissance de Jean de Berry, que le 28 mars de l'année 1385, ce dernier, en sa qualité de *lieutenant du roi ès duché de Guyenne et en tout le pays de Languedoc*, a ratifié, en ce qui le concernait, la nomination du duc de Bourbonnais comme *lieutenant du roi en Bourbonnais, Forez, Limousin, Marche, Saintonge, Angoumois et Périgord*[1].

*
* *

Au milieu du XIV[e] siècle, en effet, c'est-à-dire pendant la jeunesse du duc Jean, le pays qui nous intéresse est ruiné par la guerre et terrorisé par des incursions continuelles de troupes de brigands qui ont fait de Montmorillon le centre de leurs déprédations et de leurs ravages.

Dès l'année 1356, le prince de Galles, après avoir dévasté le Quercy, l'Auvergne, le Limousin et la Basse-Marche, s'avance vers le Poitou et traverse Montmorillon avec une armée nombreuse, chargée d'un riche butin. Le 19 juillet de la même année, Jean le Bon est battu et fait prisonnier sous les murs de Poitiers. Enfin, au mois de mai de l'année 1358, un traité de paix entre Edouard III et Jean le Bon donne, entre autres provinces, le Poitou à l'Angleterre.

Marche; Jean: lieutenant ès pays de Berry, d'Auvergne, de Limosin, et ès ressors d'iceulz.

M. Molinier, dans son travail sur Arnoul d'Andrehem, en cite d'autres exemples non moins frappants. « Cet enchevêtrement des pouvoirs qui nous choque si fort, dit-il, semblait sans doute fort naturel à nos pères du XIV[e] siècle puisqu'il est alors relativement fréquent. »

1. Lecoy de la Marche, *Titres de la Maison de Bourbon*, t. II, p. 14 (Orig. sur parchemin, signé, jadis scellé. — P 1377 cote 2822).

Or, Jean est possesseur de la plupart des terres données aux Anglais. Un acte du 23 mai 1356 lui a conféré le titre *de lieutenant du roi par deça la riviere de Loire et en toute la Languedoc;* par lettres du 8 juin 1356, Jean le Bon, son père, lui donne les pouvoirs les plus étendus; qu'on en juge : il soumet à son autorité le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, le Berry, l'Auvergne, le Limousin, la Gascogne et en général *tous les pays et parties de nostre royaume qui sont par delà la rivière de Loire ;* d'après les auteurs de l'histoire du Languedoc, jusqu'au 22 janvier 1358, Jean aurait pris, dans ses lettres, le titre de *lieutenant par deçà la rivière de Loire* ; l'année précédente, il s'intitulait *lieutenant par deçà la rivière de Loire et en toute la Langue d'Oc* [1].

Ces possessions, empressons-nous de l'ajouter — et n'oublions pas surtout que nous sommes vers 1356 — ces possessions sont purement fictives : « Les routes du Berry sont peu sûres [2] », ou encore : « l'on n'ose plus chevaucher sinon en armes pour doubte de noz ennemis [3] ». L'Anglais les occupe. Pour les avoir, pour en jouir, il faut l'en chasser : Jean va s'y occuper activement et il le fera avec d'autant plus de conscience qu'il s'agit de ses propres intérêts.

1. Il serait curieux de relever tous les actes conférant à Jean le titre de lieutenant. Citons notamment ceux de 1356, 1358, 3 janvier, 5 février, 22 décembre 1369. La plupart de ces actes ont été reproduits dans les ouvrages de MM. L. Delisle et Ledos.

2 et 3. Renseignements pris dans la thèse de M. Ledos qui renvoie aux sources ci-après: Biblioth. nat. KK 252 f° 737° et J[illegible] n° 340.

Il est le compagnon de Duguesclin, il a successivement sous ses ordres le maréchal de Sancerre, les sires de Sully, de Courtenay et de Parthenay, les seigneurs de la Tour en Auvergne et de Charenton, *les seigneurs des Basses-Marches* [1] et même le comte de la Marche [2]; Jean de Villemur, Louis de Harcourt, Guichard d'Angles, Thomas de Percy, Louis de Saint-Julien, Guillaume des Bordes, Jean de Kerlouet [3], etc.

C'est avec l'aide d'aussi rudes compagnons — et il en avait besoin pour lutter contre des capitaines comme Chandos — que Jean va pouvoir assurer son apanage, riche cadeau qu'on lui a fait, mais qu'il ne s'agit que de conquérir. Car pour faciliter la tâche de la conquête, Charles V a donné à son frère le Poitou (1369), les terres de Villeneuve, Chizé, Melle, *Civray* (*celles-ci limitrophes de la Basse-Marche*), et l'a institué lieutenant des comtés de Saintes et d'Angoulême.

On peut suivre pas à pas, dans le remarquable travail de M. Ledos, les campagnes du duc Jean. Il en ressort que la lutte se circonscrit sur les frontières du Haut-Limousin, c'est-à-dire *dans la Basse-Marche*.

Et, en effet, nous savons que les Anglais ont à Bellac [4]

1. D'après FROISSART, MORANVILLE et CUVELIER.

2. « En même temps, Regnault de Montléon... traitaient « pour le duc en Limousin. Jean s'entendait donc avec *le comte de* « *la Marche* que le roi retenait cette même année à trois cents « hommes d'armes pour la guerre du Limousin. (KK. 251 f° « 45 n°, M. LEDOS) Le dit monseigneur de Bourbonnois « devait amener en la compagnie de Monseigneur en ceste che- « vauchée devant Limoges 800 lances. » (FROISSART.)

3. Cf. LEDOS, *loc. cit.*

4. Nous l'avons déjà démontré par la possession de cette ville par le comte de Pembrocke.

un point d'appui solide. De Bellac au Dorat[1], il n'y a qu'un pas : ce pas est vite franchi. Mais le Dorat se défend : il appelle à l'aide et Jean lui envoie des secours[2]. Et puis, la Basse-Marche, terre mitoyenne[3], si l'on peut

1. Les Anglais, en effet, sont au Dorat en 1369. Il faut croire que la ville se comporta vaillamment puisque le roi donna des lettres de prérogatives, privilèges, franchises et libertés « aux personnes d'icelle église du Dorat aux bourgeois, manants et habitants ». Sommaire des pièces produites en 1572 par le chapitre du Dorat. M. Ledos écrit également : « Du côté du Haut Limousin le roi avait avec lui le comte de la Marche, le vicomte de Rochechouart *et la place du Dorat*, sur les frontières du Poitou. »

2. Pour étudier les diverses phases des luttes de cette époque entre Français, notamment Jean et les Anglais, on consultera avec fruit *L'Histoire de la Saintonge*, par A. Maichin, *Les campagnes de Philippe le Hardi*, par M. Ernest Petit (revue de Saintonge 1890) ; on trouvera également de précieux renseignements dans les *Miracles de Saint-Martial* ms. du XIVe siècle, bibl. com. de Nîmes) qui donnent, sur la domination anglaise à cette époque dans le Limousin, des détails inédits. On y voit également qu'en 1388, la guerre sévissait sur la frontière sud de la Basse-Marche et à Lussac-les-Châteaux. Un ouvrage paru en 1899 nous apprend que le prince de Galles traverse successivement Bellac, le Dorat et Lussac-les-Eglises, se dirigeant vers la Souterraine où se trouvent les troupes de Jean. Un édit de Charles V, en faveur du chapitre et des habitants du Dorat, les inventaires des archives de l'Evêché de Limoges dressés en 1576, une pièce publiée dans l'Almanach Limousin de 1869, etc. sont également autant de sources relatives à ces campagnes.

Enfin, dans les itinéraires de Jean compris entre 1372 et 1378 (M. Ledos) nous retrouverons successivement ce dernier à *Belleperche* près le Dorat), *Lussac-les-Eglises*, *Mauprévoir*, *Mortemart*, *Razès*, *Theil*, *la Reaulx*, *Charroux*, *Aisse*, autant de paroisses de la Basse-Marche. A Aisse notamment, Jean séjourne plusieurs jours. Egalement dans la thèse de M. Ledos, le dénombrement des gens d'armes de la Basse-Marche servant sous la bannière de Jean. Aymeri de Rochechouart, 9 chevaux, 42 écuyers, etc.

3. Dans la campagne de février 1381, M. Ledos nous apprend que Jean laisse le maréchal de Sancerre reprendre aux Anglais les *Marches* du Berry, du Poitou et du Limousin... C'est bien de notre Basse-Marche qu'il s'agit. Jean était alors en Languedoc.

dire, est le chemin tout indiqué, le plus court pour se rendre dans les nouvelles possessions de la Saintonge.

*
* *

Cette digression assez longue n'est point inutile pour la compréhension du sujet. Tout en nous montrant possible l'hypothèse de la conquête, elle nous apprend que la Basse-Marche était une enclave que devait forcément convoiter le duc Jean, possesseur riverain.

Nous avons vu déjà Jean, en 1378, simultanément possesseur avec le comte de la Marche des quatre châtellenies du *Dorat*, *Saint-Germain*, *Calais* et *Charroux*. Nous le retrouvons en 1390 en possession des trois autres châtellenies de la Basse-Marche : *Bellac*, *Rancon* et *Champagnac*, et, cette fois, le comte de la Marche n'a plus la jouissance de ces châtellenies ni des quatre précédentes.

Or, le fils de Jean, Jean, comte de Montpensier[1], a épousé la fille du comte de la Marche, Anne de Bourbon.

C'est dans ce mariage — qui eut lieu vraisemblablement en 1390[2] — que nous avons cherché et entrevu les causes de la possession.

1. Le comte de Montpensier avait épousé en premières noces, 1387, Catherine de France ; cette dernière mourut en octobre 1388. Elle fut enterrée dans la crypte de la cathédrale de Bourges. Il n'eut pas d'enfant de ce mariage.

2. La date exacte nous est totalement inconnue. Nous savons seulement — et c'est ce qui nous a permis de donner la présente — que Jean de Berry épousa Jeanne de Boulogne quelque temps avant le mariage de son fils. Or Froissart fixe cet événement en 1389. D'autre part, dans le testament de son père (13 septembre 1390) Anne n'est pas encore désignée comme étant la femme du comte de Montpensier.

La Basse-Marche, en effet, constitua la dot de Anne. Nous n'avons point retrouvé le contrat de mariage; peut-être même n'existe-t-il plus actuellement. Nous nous basons sur les arguments suivants, extraits de différents mémoires produits vers 1410, par le comte de Vendôme[1], à l'appui de ses prétentions sur la Haute-Marche : « Feu Messire Jehan, comte de la Marche, « bailla en son vivant à ladite Anne de Bourbon, sa « fille, *au traictié de son mariage, fait avec Monsieur le* « *comte de Montpensier*, partie de la dite conté de la « Marche, c'est assavoir le *pays de la Basse-Marche* « *dont elle disposera à son plaisir* et, depuis le trépas- « sement du dit seigneur de Montpensier, son mary, « elle ou ses hoirs recouvrèrent ledit pays par certains « moyens ... » Puis : « ... et fut divisée ladite « comté quand la Basse-Marche fut baillée à la fille du « comte Jehan *pour sa part et portion de la succession* « *de ses père et mère*, c'est ascavoir Madame Anne sœur « du demandeur, laquelle fut conjointe par mariage « avec M. de Montpensier, fils de feu Monseigneur de « Berry... » Et plus loin : « ... par certains moyens « tellement derechef il a été reuny à ladite conté « lesquelles choses démontrent que ladite comté « n'étoit pas tenu en apanage attendu qu'elle fut divi- « sée et que *fille y avoit succédée anciennement*[2] en « partie d'icelle par la manière dessus dite... »

Voilà des documents précis : Anne de Bourbon, femme du fils du duc Jean, a reçu la Basse-Marche

1. Fils du comte de la Marche.

2. Bibliothèque Nat. fonds f° 18961, manusc. XV° S. fol. 8 K[10] et 68.

« pour sa part et portion de la succession de ses père et mère » ; documents très précieux puisque dans les « partages faits par Jean de Bourbon et Catherine de « Vendôme, à leurs enfants, » la prise de possession de la Basse-Marche est possible et supposable, mais nullement indiquée. On y lit, en effet : « 3° Anne, « les terres de Cailly, Guidebeuf, Boismormaud et gé- « néralement tout ce qu'ils ont en Normandie « + 10000 francs, une fois payés. » Et plus loin : « Et « en outre, s'il advenoit que au contrat de mariage « d'elle, le Conseil de la partie à qui elle seroit don- « née ou elle-même venue en son aige, estant dame de « elle, ne se voulust tenir contanté des terres susdites « nous plaist et voullons que il soit en son chois de les « prendre ou d'autres pour icelles 10000 francs une « fois payés outre la somme susdite [1]. »

Ces divers documents nous apprennent deux choses : 1° qu'en 1390 (13 septembre) Anne n'était pas encore mariée; 2° que « la partie à qui elle était donnée » pouvait lui faire prendre les terres de la Basse-Marche; ce qu'elle fit, indique le mémoire du comte de Vendôme précédemment cité.

Mais il y a d'autres documents qui viennent confirmer cette possession de la Basse-Marche par Anne ; ce sont généralement des actes ou des hommages [2]; nous en

1. Bibl. Nat. P. 13632 fol. 1221.

2. Indépendamment des deux que nous citons, nous en avons trouvé aux dates suivantes : 14 février 1402, 1er septembre 1402, etc. Ces pièces se rencontrent notamment dans les Archives de la Brûlonnière, et dans la précieuse collection de Dom Fonteneau (t. XXIV). Anne meurt en 1404, laissant un fils unique. Les archives de la Brûlonnière renferment un nombre considérable d'actes passés par les officiers du Comte Palatin, au

extrayons les deux suivants: le premier: « 17 aout 1398 « — Aymery Brûlon, escuier, confesse tenir de très « haute haulte et puissante mademoiselle la *Comtesse* « *de Montpensier et dame de Bellac, à cause de son Comté* « *de la Marche, à homage lige*, à cinq soulx de devoir... « Son hébergement, etc... » ; l'autre[1] : « 24 septembre « 1398. — Lettres du Maréchal de Boucicaut qui donne « pouvoir a Perrot Guiot, gouverneur des terres de « *Bellac, Rancon, Champagnac, le Dorat, St-Germain,* « *Charroux et Calais, appartenant à la Comtesse de* « *Montpensier*, d'y faire, etc... »

Ces deux documents sont datés de 1398. Or Jean comte de Montpensier est décédé l'année précédente, le 12 novembre 1397[2]. Et de 1389 à cette époque, 1397, les titres relatifs aux sept châtellenies de la Basse-Marche ne font mention que «*du très redouté seigneur, monsei-* « *gneur le duc de Berry et d'Auvergne, Conte de Poictou* « *et d'Auvergne* ».

C'est ce que nous allons essayer d'expliquer.



Jean nous semble avoir profité volontairement du mariage de ses enfants pour acquérir des terres. Quand

nom de l'enfant, de 1404 à 1438 inclusivement. Remariée, avant 1402, à Louis de Bavière, dit le Barbu, Comte palatin du Rhin, duc en Bavière, frère d'Isabeau, femme de Charles VI ; elle testa et mourut en 1404, laissant un fils unique de son mariage. Sur le Comte palatin on peut consulter : *Geschichte der bairishen Herzogs Ludwig der Bœrtigen za Ingolstadt*, par le Chev. de Lang, Nuremberg (1821).

1. Communiqué par M. P. Guérin.

2. A mon dit Seigneur le dit jour du 12 novembre 1397 qu'il fit faire en son hôtel de la Grange l'obsèque du feu Monsieur le Comte de Montpensier... pour offrir : xx s. t. (Arch. nat. KK 253, fol. 18).

il maria Marie de Berry, sa fille, à Louis de Chatillon, fils du comte de Blois — deux enfants — le comte de Blois, nous apprend Raynal, fut désolé de cette aventure, non seulement parce qu'il perdait un fils, mais parce qu'il connaissait la convoitise du duc de Berry, et qu'il était à craindre que, pour obtenir le douaire promis à la jeune fiancée, ce dernier ne s'emparât du comté de Blois, et n'en privât l'héritier légitime.

Lorsque le comte de Montpensier épousa en premières noces Catherine de France (1387), le roi donna en dot à cette dernière, sa fille, les terres de Vatan et de Buxeuil. Or à la mort de Catherine, le duc Jean obtenait de garder ces terres.

D'autre part, nous savons que le duc de Berry administra les affaires du comte de Montpensier; il dut donc vraisemblablement administrer, de même, les seigneuries de la Basse-Marche.

Nous sommes d'autant plus autorisé à l'affirmer que les *Comptes de la Chambre aux deniers du Comte de Montpensier* nous représentent ce dernier sous la tutelle de son père. Les paiements de la maison du Comte sont contrôlés par celui-ci. Les objets de première nécessité, comme les vêtements, sont achetés par le duc; par exemple, il charge « Jehan Gaucher, marchand de « Bourges, de fournir plusieurs parties de soye fil d'or « et d'argent un petit tixu ruban de soye et autres « menues choses pour Mademoiselle la Comtesse, « depuis le 1er juin 1391 jusqu'au dernier septembre « ensuivant [1] »; secrétaires, intendants, armuriers,

1. Voir les extraits principaux de ces comptes dans notre appendice.

etc., tous les domestiques sont contrôlés par la Chambre des Comptes de Bourges.

Michelet de Campborguet, que nous avons vu dans notre première partie, parmi les serviteurs de Jean, est lieutenant du comte de Montpensier, en résidence à Poitiers; c'est lui qui va de Poitiers à Bourges, intermédiaire entre son maître, le comte de Montpensier, et le duc de Berry. Et nous l'avons vu secrétaire de Jean dans la Basse-Marche, nouvelle preuve de l'ingérence du duc dans les affaires de son fils. Le comte était-il faible d'esprit, ou bien son père, besogneux et intéressé, se comporta-t-il avec lui comme avec tant d'autres, nous n'en savons rien.

Il est vraisemblable que Jean, toujours à court d'argent, n'ayant pas voulu ou pu doter son fils, lui fait une pension.

La question, toutefois, s'éclaire singulièrement. Dès 1378, nous trouvons des gardes du scel de Jean dans les quatre châtellenies du *Dorat, St-Germain, Charroux* et *Calais,* concurremment avec d'autres gardes du scel exerçant leurs fonctions au nom du comte de la Marche. Or, ces quatre châtellenies relèvent du droit écrit. Il est probable que Jean les a rattachées à son comté du Poitou. En 1390, son autorité s'étend sur les sept châtellenies formant la Basse-Marche, dot de sa bru, Anne. Cette dernière en a donc disposé « *à son plaisir* » en la livrant à son beau-père. Le duc de Montpensier meurt en 1397; Anne entre alors en possession de sa dot, puisqu'en 1398 elle est appelée « très haute et puissante comtesse « de Montpensier et dame de Bellac à cause de sa « Conté de la Marche »; elle se remarie en 1402, son

époux commande en maître; elle meurt, et Louis de Bavière en prend possession, « comme ayant le bail et « administration pour Monseigneur, son fils ». La Basse-Marche était donc bien la propriété de Anne. Jean la lui aura remise à la mort de son premier mari, ainsi que cela devait être stipulé dans le contrat de mariage.

Résumons et concluons :

Jean a possédé la Basse-Marche ; nous avons pu même fixer les dates de cette possession. C'est donc une omission regrettable que commettent les historiens [1] en ne le faisant point figurer au nombre des seigneurs de cette province.

Nous avons, d'autre part, expliqué cette possession.

Peut-être avons-nous été trop minutieux parfois dans l'exposé de nos diverses hypothèses. Nous ne voulions pas laisser, ignorés, certains documents inédits ou peu connus que nous avions eu la bonne fortune de parcourir.

Aucun menu fait, aucun renseignement, avons-nous pensé, ne sont négligeables. L'histoire n'est-elle pas constituée par un ensemble de détails collectionnés ou glanés çà et là par des curieux ou des chercheurs ?

Vierzon, 1905.

1. Sauf toutefois le baron d'Huart, auteur déjà cité, qui reprend, sans la résoudre, la question que se posait jadis Robert, l'historien du Dorat.

APPENDICE

DOCUMENTS

SUR LA POSSESSION DES SEIGNEURIES DE LA BASSE-MARCHE PAR JEAN DE BOURBON[1]

Nous lisons tout d'abord dans Jouilleton :

« Il paraît que Louis de Bourbon garda peu de temps « ces châtellenies de Bellac, Rancon et Champagnat, et « qu'il les céda au sieur Bureau de la Rivière qui fut en « grande faveur sous les rois Charles V et Charles VI, et « qui, sous ce dernier roi, devint l'objet de l'envie et de « l'animosité des princes. En effet, nous trouvons une « enquête du 24 août 1378, faite devant Gauthier de Billy, « sénéchal de Bellac, Rancon et Champagnat pour ledit « Bureau de la Rivière, qualifié seigneur des dites châ- « tellenies, dans un procès qu'il eut avec les abbés, cha- « noines et chapitre de l'église de Saint-Pierre du Dorat[2]...

« Peu de temps après, pendant une convalescence du « roi, étant sorti de prison, il recouvra ses terres et châ- « teaux, à l'exception néanmoins des châtellenies de « *Bellac, Rancon et Champagnat, que s'appropria Jean de*

1. Nous avons tenu à établir cette possession afin de bien montrer que Jean de Bourbon a été possesseur de la Basse-Marche avant Jean de Berry; ce dernier ne pouvait donc — ceci pour serrer de près l'argumentation de notre travail — obtenir ce territoire que par la conquête ou par le mariage de son fils avec la fille du duc de Bourbon.

2. Ici l'auteur reproduit le récit de Froissart.

« *France, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Poitou,* etc.
« Le duc de Berri, avant le 12 novembre 1386, avait « cédé les châtellenies à Jean de Bourbon, comte de la « Marche, puisque cette même année, et le même jour, « Jean Destouteville, chambellan du dit comte, rendit en « son nom, hommage et service de féauté à la dame « abbesse de la Règle de Limoges, lequel hommage fut « accompagné du présent d'un besan d'or. Il fut, en outre, « payé à la dite abbesse la somme de trois cents livres « pour ses droits de lods et ventes. La même année Jean « de Bourbon, comte de la Marche, et Catherine, com- « tesse de Vendôme, sa femme, firent un partage entre « leurs enfants et donnèrent à leur aîné, Jacques de Bour- « bon, depuis roi de Hongrie et de Naples, les comtés de « la Marche et de Castres, avec les châtellenies de Bellac, « Rancon et Champagnat[1]... »

D'autre part, Mallebay de La Mothe[2] nous dit :

« Jean de Bourbon, premier du nom, devenu aîné de sa « maison par la mort de Pierre, son frère, fut comte de « la Marche; par lettres patentes du 20 novembre 1385, il « établit son Amé Ecuyer, Jean de Large, gouverneur de « ses châtellenies de Ballois, Bellac et Saint-Germain en « Basse-Marche. Il mourut à Vendôme le 11 juin 1393. A « Jean de Bourbon succéda son fils aîné, Jacques de Bour- « bon, deuxième du nom, fait grand chambérier de « France en 1397, parmi les titres que ce prince portoit, « outre celui du comte de la Marche, il prenoit celui de « seigneur de Bellac... »

Egalement dans *les titres de la maison de Bourbon*[3], nous y lisons :

1. Jouilleton, *histoire de la Marche et du pays de Combrailles*, tome I, page 306, Guéret, 1814.

2. Mallebay de La Mothe, *Plan pour servir à l'histoire du comté de la Marche*, page 47, ouvrage très rare, se trouve notamment à Londres et à Paris, M. DCCLVII.

3. Lecoy de la Marche : c'est dans cet ouvrage que nous

1372 (juillet). « Charles V, roi de France, considérant les « bons services que son beau-frère, le duc de Bour- « bonnais, lui a rendus en Guyenne, notamment sur les « frontières du Limousin et du Poitou (c'est-à-dire en « Basse-Marche) en faisant rentrer dans l'obéissance du « roy les châteaux de Bellac, Champagnac et Rancon qui « le demandent pour seigneur[1], lui donne ces châteaux « conquis sur Marie Saint-Paul de Valence, comtesse de « Pembrocke, ennemie du royaume, ainsi que tous les « biens pris et à prendre sur la dicte dame. »

1373 (janvier). « Charles V déclare avoir reçu serment « de fidélité et d'hommage du duc de Bourbonnais pour « les biens de la comtesse de Pembrocke. »

1374 (janvier). « Charles V renouvelle la donation qu'il « a faite au duc de Bourbonnais. »

1390 (15 septembre). « Jean de Bourbon, comte de la « Marche, de Vendôme, de Castres, et Catherine de Ven- « dôme, en cas de mort, font partage de leurs biens, no- « tamment :

« A *Jacques de Bourbon*, les comtés de la Marche et au- « tres, ce qu'ils ont dans le Hainaut, la châtellenie de Mon- « taigu (en Combrailles) *avec la terre de Bellac...*

De même, dans « *la chronique du bon duc Loys*[2], nous « constatons que les possessions d'Aimery de Roche-

relevons une requête (1er février 1392) au Parlement au nom de Louis, duc de Bourbonnais, contre Jacques de Bourbon, comte de Vendôme et de Castres, parce que le dit comte occupe sans droits le comté de la Marche et la châtellenie de Montaigu du chef de son père, Jacques de Bourbon, lequel s'en était mis injustement en possession. (Pièce 3.855.)

1. 2e assertion très discutable. Les habitants de Bellac, surtout, regrettèrent « leur bonne dame de Valence » qui les comblait de cadeaux et les dispensait de certains impôts.

2. Page 36.

« chouart, possessions situées en Basse-Marche, *ont été*
« *confisquées au profit du duc de Bourbon*[1]. »

Enfin, un document plus probant encore que le précédent, parce que contemporain (1424), — procès entre Jacques de Hongrie et les habitants de Bellac, — fixe irréfutablement les points que nous venons d'essayer d'établir...

« *Belac estoit anciennement l'éritage d'une dame qui fut*
« *mariée en Angleterre et l'acquesta d'icelle dame messire*
« *Bureau de la Rivière, lequel puis le vendi ou eschangea au*
« *comte de la Marche... dit que quant la Basse-Marche fut*
« *baillée par le comte de la Marche à ses filles...* »

Nous avons cru utile de réunir tous les documents que nous connaissions sur la possession des châtellenies de la Basse-Marche par Jean de Bourbon, afin de montrer la possibilité de notre première hypothèse, à savoir que Jean de Berry aurait pris ces châtellenies au détriment du comte de la Marche.

1. A Alain Saisy, chambellan du duc Jean de Bourbon, fut donné le château de Mortemart confisqué à Aimery de Rochechouart (le même qui, revenant aux Français, devait être un jour gouverneur de la Basse-Marche pour Jean). (Biblioth. nat. JJ. 103, N° 141.)

EXTRAITS[1] DES COMPTES

DE LA CHAMBRE AUX DENIERS DU COMTE DE MONTPENSIER

Compte de Guillaume le Bis secrétaire et Me de la Chambre aux deniers du Cte de Montpencier de la recepte et dépense d'une aide 10.000 fr. octroyée au dit seigr par les gens d'églises, nobles et habitants des bonnes villes de Poitou. Ledit le Bis a été institué receveur par lettres du Cte de Montpencier donnés à Fontenay le 17 novembre 1390.

Suivent les noms des villes: Poitiers, Chauvigny, etc.

Dépense :

Michelet de Campborguet[2], lieutenant de G. le Bis à Poitiers pour faire et « porter commissions » pour lever ledit aide; ledit Michelet confesse avoir reçu du receveur 48 l. 16 s. III d. pour les causes contenues en un « rolle » signé de sa main du 2 février 1394 rendu avec un mandement du Comte du 11 sept. 1396 adressé aux gens des comptes du duc de Berry, que la dite somme soit allouée aux comptes du receveur à

Simon Bouteiller, lieutenant du receveur à Thouars.

Jehan Renier, etc.

Villes qui doivent encore : la paroisse de Sainte-Radegonde, etc.

Le compte de Guillaume le Bis fait en sept. 1391, rendu et clos en la Chambre des comptes à Bourges de Mgr le duc de Berry, « dont il y a mil francs pour la dé-

1. Ces extraits nous ont été procurés par M. Gauchery.

2 C'est le même que nous retrouvons dans diverses pièces : « Secrétaire de mondit seigneur... pour ses sept châtellenies... » celles de la Basse-Marche.)

« pense de l'hôtel du comte de Montpensier, reste 9.000
« fr. » (bibl. nat. Fr. 674.)

« Savoir faisons que nous confiant à plein de loyauté
« nostre amé et féal chevalier chambellan Regnault de
« Montferrant iceluy retenons pour estre et demourer en la
« compagnie de nostre dit tres cher et tres amé fils avec luy
« nos amez et feaux ecuyers Guillaume de Nodes et Guil-
« laume Ratant lesquels avons pareillement ordonné etre
« en la compagnie de notre dit fils au lieu de Philippe de
« Rissins lequel en avons dechargé.

« La pension de II^{c} livres prendre et avoir par iceux
« ledit Regnault chacun an tant qu'il demeurera avec
« nostre dit fils.

« Mandons au Me de la Chambre aux deniers de nostre
« dit fils qu'il paye aux susdits leurs pensions et sera alloué
« en ses comptes par nos amez et feaux gens de nos
« comptes à Bourges.

« Donné en nostre hostel de Neelle à Paris le 1er jour
« de mars 1392.

. . . .

Compte de la « recepte et despense » faite par Guillaume le Bis secrétaire et maistre de la Chambre aux deniers de Monsieur le Comte de Montpensier fils de Mons. le duc de Berry depuis le dernier jour de sept. 1391 jusqu'au 1er nov. 1392 :

« Recepte de deniers francs d'or compté pour 20 s.
« 1^{erement} de Jean Renier secrétaire du duc de Berry, re-
« ceveur en Poitou d'un aide de 10.000 fr. octroiez
« audit Comte par les gens dudit païs pour lui aider à
« soutenir son estat. En plusieurs fois 8916 livres XV s.
« VI tournois

« de Jean Ami dit Berthelot, etc.

« d'Estienne d'Orhnon, etc.

« de Huguenin Bernuys, etc.

« de Jehan Gaucher, pour plusieurs parties de soye
« fil d'or et d'argent un petit tixu ruban de soye et autres
« menues choses acheptées pour Mademoiselle la Com-

« tesse depuis le 1er juin 1391 jusqu'au dernier 7bre ensuivant », etc., etc.

« Aumosnes cotidiennes

« à Gilles Raoul, aumosnier. »

Gages, pension par an

à Philippe de Ruffins, chambellan du comte

à Odin du Bruil, Me d'hôtel

à Nicolas Charreton, secrétaire

à Guille Gervain, fizicien.

« Ensuit l'ordonnance que nous Jehan filz de Roy de « France duc de Berry et d'Auvergne comte de Poitou « avons faite pour l'etat de nostre tres cher et tres ame « filz Jehan Cte de Montpensier tant des personnes de son « hotel et des chevaux comme des gages 1er le sire de « Pierrebuffière, gouverneur de nostre dit fils 4000 fr. « par an, Lyonnet de Pannevere chambellan et Me d'hostel « 200 fr., Colart de Hauteclocque, chambellan, 200 fr., « Guillaume de Lailly, ecuyer d'écurie, 200 fr., Gilles « Raoulx chapelain et aumonier 50 fr. par an, Jehan « Geneste Me de la chambre aux deniers 50 fr., Nicolas « Charreton secretre contrôleur 50 fr., Coquardon de « Fay écuyer tranchant, Pierre Constant pannetier chacun « 3 fr. par mois, ensuite les cuisiniers et aides, valet de « chambre, barbier, tailleur, valet de garde robe, che- « vaucheur, etc. »

Autre ordonnance du duc de Berry sur le nombre et restrinction des gens et officiers de « son très cher et très amé fils » Jehan cte de Montpensier.

« 1er notre dit fils aura pour son corps 4 pages et 6 che- « vaux, 6 sommiers et 3 valets pour les gouverner

« pour son charriot 2 charretiers et IIII chevaux...

« en tout 76 personnes et 58 chevaux (Paris, 15 nov. 1392).

Autre mandement à Odin de Brueil Me d'hostel de son fils « l'escuier d'écurie et Me de la chambre aux deniers sur « peine de nous doubter à croire qu'ils accomplissent « ladite ordonnance (dont il envoie copie à la ch. des « Comptes de Bourges), sans y diminuer ni accroitre et de

« faire jurer tous les chefs d'office qu'ainsi le feront en « manière que s'ils font le contraire « nous aions cause de « les pugnir ». Donné à Paris, le 25 nov. 1392. (Bibl. nat., fr. 6742, fol 1, 9, 15.)

Compte de la « recepte et depense faite par Guillaume le Bis de Mgr le c[te] de Montpensier du 1[er] sept. 1395 au 31 août 1396. »

Dans les « receptes » notamment : 20.000 ecus « levez » en Auvergne pour le parfait d'une assignation de 11.000 fr. faite au comte

dans les dépenses : des « sestiers » de froment achetés pour l'hotel puis : audit M[e] de la Chambre aux deniers pour ses frais et « depens » d'être venu de Civrey en Poitou ne la Chambre des Comptes à Bourges « pour rendre ce présent compte et son retour en Poitou devers le comte 20 s. par jour », etc.

Ces comptes, fort curieux, nous prouvent donc que Jean, comte de Montpensier, ne possédait absolument rien par lui-même, et recevait, pour ses besoins, une pension de son père, le duc. C'est bien là une démonstration de la tutelle dont nous avons précédemment parlé.

DE LA LIEUTENANCE

A propos de la lieutenance du duc Jean, il n'est peut-être pas inutile de rappeler en quoi consistaient les fonctions de lieutenant. La plupart des ouvrages historiques ne donnent à ce sujet que des renseignements très vagues ou très incomplets. Nous extrayons, du remarquable ouvrage manuscrit de M. Ledos, la très intéressante note suivante :

Le lieutenant était assisté d'un conseil chargé de l'éclairer, parfois de le diriger, parfois aussi de le suppléer. La composition du conseil varie, suivant les lieux et les époques. Les évêques semblent avoir fait de droit partie de ce conseil ; c'est ainsi que dans celui du Comté de Poitiers, nous trouvons les évêques de Viviers, de Nevers, de Lectoure. A côté des évêques, il faut placer les abbés des grands monastères. Nous placerons ensuite les principaux fonctionnaires du roi dans le pays : sénéchaux d'Agen, etc. ; receveur général, trésorier des guerres. Le chancelier de France, le grand maître des arbalétriers assistent au Conseil quand ils sont présents. Le lieutenant y appelle aussi tout naturellement les officiers de sa maison : son chancelier, le maréchal de son ost, les maîtres de ses requêtes, son maître d'hôtel, ses chambellans. Mais, à coté de tous ces personnages, il faut signaler les conseillers en titre, ceux dont la charge est précisément d'aider assidûment de leurs conseils le prince auprès duquel ils sont.

Le lieutenant est rarement entouré de tout son conseil. Tandis que quelques-uns de ses conseillers sont à ses côtés, les autres vont à divers endroits par ses ordres remplir des missions importantes. Quand le lieutenant s'absente, le conseil continue à faire et à expédier des actes

en son nom. C'est ainsi que nous le trouverons à Toulouse et à Nîmes, pendant que le comte sera en Auvergne, etc. Mais il faut bien noter que dans tous les actes que rédige le conseil, le lieutenant est censé présent ; au lieu que le lieutenant peut expédier des actes de sa propre autorité, sans mentionner la présence de ses conseillers. Il semble que le comte de Poitiers ait laissé une partie de son conseil dans les sénéchaussées les plus directement menacées par les ennemis, et dont la situation exigeait une surveillance plus spéciale.

Pour expédier les dépêches méditées dans le conseil et rédigées par les secrétaires, le lieutenant a sous ses ordres un service de courriers.

Les fonctions du lieutenant sont avant tout militaires ; l'acte de nomination déclare qu'on lui confie « la garde, « tuicion et deffense de toutes les parties » du gouvernement qu'on lui attribue. En vertu de cette autorité militaire dont il est investi, il jouit de pouvoirs discrétionnaires vis-à-vis de tous les officiers de guerre ; par le seul fait de sa lieutenance — c'est ce qui ressort des lettres de nomination — cessent les pouvoirs confiés à d'autres fonctionnaires ; et, pour continuer à exercer leurs charges, ils ont besoin que le lieutenant les y confirme. Ce ne sont pas seulement les capitaines qui tiennent leur pouvoir du lieutenant du roi. A un rang inférieur dans la hiérarchie militaire, nous voyons encore Jean instituer jusqu'aux capitaines et châtelains de la garde des places.

Quand le lieutenant s'absente du pays, il délègue tous ses pouvoirs à une personne chargée de le remplacer ; généralement, c'est un remplaçant militaire.

Le lieutenant assemble les hommes d'armes et les licencie ; ce sont les maréchaux de son ost, et, lorsqu'il se trouve présent, le lieutenant des maréchaux de France, qui passent la revue de ses troupes.

Le lieutenant fait visiter, préparer ou détruire les forteresses du pays selon les besoins du moment ; y institue les « establies » nécessaires à en assurer la défense ;

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

- S. Louis, roi de France.
  - Philippe III le Hardi, roi de France.
    - Philippe IV le Bel, roi de France.
      - Philippe V le Long, roi de France.
      - Charles IV le Bel, roi de France.
    - Charles de Valois.
      - Philippe VI, roi de France.
        - Jean le Bon, roi de France. Bonne de Bohême.
          - Charles V, roi de France.
          - Louis I[er], duc d'Anjou, 1339-1384.
          - Jean de France, duc de Berry, 1340 † 1416. 1° Jeanne d'Armagnac. 2° Jeanne de Boulogne.
            - Charles, c[te] de Montpensier. † 1382
            - Bonne, 1° Amédée de Savoie. 2° Bernard
            - JEAN, c[te] de Montpensier. 1° Catherine de France. 2° Anne
            - Marie, c[tesse] de Montpensier et d'Auvergne. 1° Louis de Chatillon.
          - Philippe II, le Hardi, duc de Bourgogne. 1342 † 1404
  - Robert de Clermont (6[e] fils). Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, 1256-1318.
    - Louis I[er] de Bourbon. 1279 † 1341.
      - Béatrix de Bourbon. Jean de Luxembourg, roi de Bohême.
        - Bonne de Bohême, Jean le Bon.
        - Charles IV, empereur, 1316 † 1378.
      - Pierre I[er] de Bourbon, 1311-1356.
        - Louis II le Bon, 1337-1410.
          - Jean I[er], duc de Bourbon, Marie de Berry, c[tesse] de Montpensier et d'Auvergne, 1381-1434.
            - Bourbon, [br]anche aînée.
      - Jacques I[er], Bourbon La Marche, 1314-1361.
        - Jean I[er], Bourbon La Marche, 1337-1393. Catherine de Vendôme.
          - Jacques II, c[te] de la H[te]-Marche. † 1424.
          - Louis, c[te] de Vendôme. 1376-1446.
            - Bourbon La Marche, [br]anche cadette.
          - Jean, s[r] de Carency, Catherine d'Artois.
          - ANNE, c[tesse] de la Basse-Marche. 1° Jean de Berry, c[te] de Montpensier. 2° Louis de Bavière, † 1405.

ÉTUDES SUR LE MUSÉE DE BOURGES

2e ARTICLE

L'ANNONCIATION FLORENTINE
DE CLAUDE MAUGIS

Par M. D. MATER
Président de la Commission du Musée

Un des tableaux les plus intéressants du Musée est incontestablement une *Annonciation* sur laquelle ont eu cours les renseignements et les appréciations les plus erronés que l'on puisse imaginer: on lui a donné des attributions diverses, toutes aussi inexactes les unes que les autres, on a entouré sa venue en France de détails imaginaires, enfin bâti sur son histoire et sur sa provenance une véritable légende absolument contraire aux faits. Cette belle peinture mérite d'être étudiée avec soin et d'être dégagée de toutes les erreurs accumulées à son sujet : c'est ce que nous allons essayer de faire.

Le premier qui ait parlé de ce tableau est Pierquin de Gembloux dans son Histoire de Jeanne de Valois [1]. Voici ce qu'il en dit : « Il serait extrêmement difficile « et beaucoup trop long d'énumérer tous les maîtres

1. *Histoire de Jeanne de Valois, duchesse d'Orléans et de Berry, reine de France, fondatrice de l'Ordre des Annonciades*, Bourges, Just-Bernard, 1840, in-4°, p. 315.

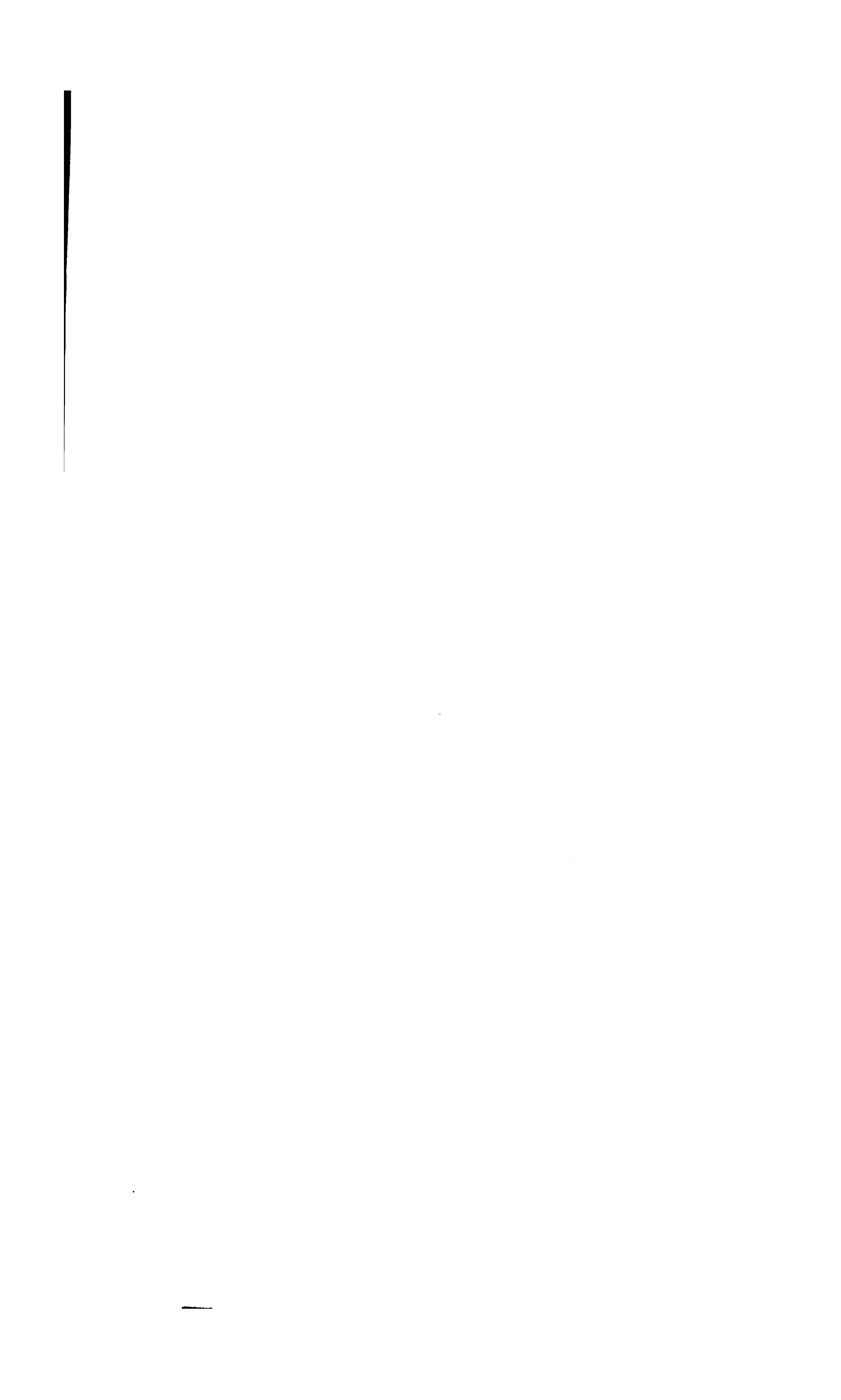
« inconnus ou connus qui représentèrent la scène, si poé-
« tique et si vraie de l'Annonciation... Il le serait bien
« plus encore d'établir entre chacun de ces chefs-d'œuvre
« une comparaison qui permît de désigner le plus beau,
« le plus parfait d'entre eux. Ce qu'il y a de sûr, c'est
« que celui que possédait Jeanne de Valois, dû probable-
« ment à l'énergique et pur talent d'un peintre espagnol,
« doit être placé au premier rang sous tous les points de
« vue : perfection de dessin, vigueur de coloris, entente
« de l'ensemble, beauté des formes et des traits, noblesse
« des figures, richesse des draperies, fini des accessoires,
« tout en un mot fait de ce cadre une œuvre capitale,
« rappelant à la fois le messager divin et la fiancée du
« ciel. Resté, depuis la mort de Jeanne de Valois jusqu'en
« 1791, dans le monastère de l'Annonciade ; échappé
« aux désastres de 1793, il passa plus tard dans l'église
« de Saint-Pierre-le-Guillard. Il est maintenant au
« Musée de Bourges. »

Dans un autre ouvrage, paru la même année, le même auteur, sans se soucier des démentis qu'il se donnait à lui-même, disait : « Un tableau capital représentant « l'*Annonciation*, provenant du monastère des Annon-« ciades de Bourges, sortant de Saint-Pierre-le-Guillard, « qui appartient évidemment à l'école espagnole et que « je serais presque tenté d'attribuer à Velasquez, s'il « était mieux dessiné [1] », quand il l'avait, comme on l'a « vu, représenté « *une perfection de dessin* ».

Les jugements artistiques de Pierquin de Gembloux

1. *Guide complet de l'antiquaire et du voyageur dans Bourges et le département du Cher*, Bourges, Just-Bernard, 1840, in-8, p. 365.





méritent, comme sérieux, d'être placés au même niveau que ses études numismatiques, ce qui est tout dire, mais le malheur ici, c'est qu'ils semblent avoir créé une véritable légende, qui s'est perpétuée après lui. C'est ainsi que les auteurs du *Catalogue de peinture du Musée de Bourges*, imprimé en 1869, s'ils rectifièrent l'erreur par trop manifeste de l'attribution du tableau à l'école espagnole, pour se rapprocher de la vérité en proposant comme auteur un maître italien, acceptèrent tout le surplus et même ajoutèrent une erreur nouvelle, en désignant la personne qui avait rapporté le tableau d'Italie. L'article premier du catalogue est ainsi conçu :

« *L'Annonciation de la Vierge*, très belle peinture de « l'école italienne (xve siècle).

« Ce tableau, attribué à Andrea di Solari, provient de « l'ancien couvent de l'Annonciade ; il fut rapporté « d'Italie par sainte Jeanne de Valois, fille de Louis XI, « qui, après avoir été répudiée par Louis XII, vint à « Bourges, où elle fonda l'ordre de l'Annonciade. »

Ces diverses affirmations entièrement inexactes, malgré la compétence des auteurs du Catalogue, seront aussi faciles à rectifier tant au point de vue artistique qu'au point de vue historique.

I

Les questions d'attribution pour les œuvres d'art sont toujours fort délicates, surtout quand il ne s'agit que d'une copie, qui habituellement ne reproduit que d'une façon très imparfaite la touche et le faire particuliers de l'original. On en trouvera une preuve nouvelle dans la

circonstance même, puisque l'Annonciation du Musée de Bourges, attribuée primitivement à Beato Angelico de Fiesole [1], puis considérée dans le Catalogue comme l'œuvre probable d'Andrea di Solari, ensuite déclarée par un critique d'une haute compétence comme étant une copie libre d'une peinture de Lorenzo Monaco, conservée dans l'église de la Trinita, à Florence, se trouve, en réalité, être une copie reproduisant une fresque de la *Santissima Annunziata* de la même ville.

L'*Annunziata*, comme on la nomme par abréviation, est une église de Florence, fondée en 1250 et desservie par la Confrérie des *Servi de Maria* ou *Servites...* A l'intérieur de l'église, derrière l'autel, se trouve une fresque du XIIIe siècle représentant une image miraculeuse de la Vierge [2] : c'est la copie de cette fresque qui se trouve au Musée et dont il s'agit ici.

Un critique d'art bien connu, M. Gerspach, qui habite depuis dix années la ville de Florence, où il a étudié à fond les nombreuses Annonciations qu'a produites le pinceau des grands maîtres de l'Italie, a bien voulu nous envoyer [3], sur l'Annonciation de Bourges, dont nous lui avions communiqué la photographie, avec les renseignements que nous possédions à son sujet, une note fort intéressante, véritable bonne fortune pour nous qui nous apprend justement ce que nous cherchions.

1. Grand registre d'entrée du Musée : *Peintures sur toile*, n° 34.
2. Bœdeker, *Italie septentrionale*, p. 445.
3. Que M. Gerspach reçoive ici l'expression bien sincère de notre vive gratitude qui s'adressera également à M. Billot, ancien ambassadeur de France à Rome, par lequel nous avons été mis en relation avec cet aimable savant. (*Ces lignes étaient écrites quand nous avons appris la mort de M. Gerspach, décédé à Florence, dans les premiers jours d'avril 1906.*)

Nous ne pouvons mieux faire que de la reproduire intégralement :

Notes de M. Gerspach
sur l'Annonciation du Musée de Bourges.

Elle n'est pas d'après l'*Annonciation* de Lorenzo Monaco, conservée à l'église de la Trinita, à Florence, chapelle de Bartolini-Salimbeni.

La peinture est une des nombreuses représentations plus ou moins exactes et réduites de la célèbre *Annonciation* de l'église de la Santissima Annunziata, de Florence, fondée et même desservie par l'Ordre des Servites.

L'histoire de cette *Annonciation* est obscure.

D'après les Servites, la fresque aurait été peinte en 1252, par un certain Bartolomeo. Mais c'est là une pure légende ; le style de la peinture s'oppose à cette date et ce Bartolomeo est inconnu dans l'histoire de l'art.

La légende est du reste très belle. Les Servites commandent la fresque à Bartolomeo ; le peintre exécute sur le mur la composition et peint l'ange sans trop de difficultés, mais il lui est impossible de représenter la Vierge; sur les sollicitations des Servites, il recommence plusieurs fois, mais toujours en vain. Un jour, accablé de fatigue, il s'endort sur son échafaudage ; à son réveil, il voit la figure de la Vierge entièrement peinte. Les Servites et le peuple accourent : c'est un miracle !

De fait, cette figure est une merveille ; de beaucoup c'est la plus belle de toutes les *Annonciations* de l'Italie, y compris celles de Fra Angelico.

Michel-Ange l'a proclamé ; nous avons sur son opinion un texte authentique.

Alexandre de Médicis, duc de Florence de 1532 à 1537, se rendit un jour à la Santissima, accompagné de Michel-Ange ; on tira le voile qui déjà alors cachait la fresque.

Alexandre demanda à Michel-Ange : « Dis-moi un peu qui a peint cette Vierge ? »

Silence de Michel-Ange ; le prince renouvela la question. Michel-Ange alors répondit : « Si quelqu'un me disait (parce que cet art est le mien) que cette image a été peinte par un homme, je dirais que c'est un mensonge, parce que l'artifice de l'homme et son talent ne peuvent, étant donné cette valeur, arriver si haut ; d'où je suis d'avis que miraculeusement ce visage divin a été fait par Dieu et les Anges. »

Les Servites tiennent en permanence un voile devant la fresque placée dans une somptueuse chapelle. Ils n'ont jamais voulu permettre d'en faire une photographie et on ne connaît que trois copies d'après l'original, exécutées par *ordre* des grands ducs. Allori en a fait deux : l'une a été donnée à Philippe II roi d'Espagne, l'autre est au Dôme de Milan, elle avait été remise à saint Charles Borromée, qui en fit don au Dôme ; je la connais, elle est à la grandeur de l'original à peu près, c'est-à-dire que les personnages sont de taille naturelle, mais elle est médiocre et nullement dans l'exquis sentiment de la fresque. Une copie réduite est dans les appartements de la reine, au palais Pitti, elle est par Carlo Dolci et plus médiocre que celle d'Allori.

Dans plusieurs musées d'Italie et ceux des particuliers, et aussi dans de nombreux tabernacles sur rues à Flo-

rence, on trouve des réductions de la Santissima; comme composition, elles donnent à peu près le sujet; comme expression, elles ne sont pas fortes, pas plus que les innombrables dessins.

Les photographies en vente sont de fausses photographies, composées d'après les réductions populaires, dont un certain nombre étaient placées dans l'intérieur des boutiques des marchands.

La Santissima n'a été découverte que trois fois, pendant une semaine chaque fois, depuis dix ans que je demeure à Florence ; malgré une affluence de 20.000 personnes qui défilaient une à une chaque jour devant la fresque, j'ai pu étudier cette merveilleuse peinture et me convaincre de l'inexactitude, en ce qui tient à l'expression et l'attitude de la Vierge, de toutes les reproductions. Je n'en ai vu que deux au plus qui se rapprochaient de l'original dans une certaine mesure.

Toutes mes recherches pour connaître l'auteur de la fresque ont été vaines; les archives des Servites sont muettes, sauf le nom de Bartolomeo et la date de 1252.

Les attributions à Giotti et a Cavallini ne sont pas soutenables pour ceux qui connaissent les ouvrages de ces deux peintres et qui ont vu la Santissima. Tout bien examiné, je la crois des premières années du xve, mais il est fort possible qu'auparavant il y ait eu une autre *Annonciation* aux Servites, ce qui pourrait, jusqu'à un certain point, expliquer la date de 1252. Pour ce qui en est de l'Annonciation du musée de Bourges, il me paraît que c'est une réduction assez bonne comme composition ; la tête de la Vierge est à peu près

dans le mouvement de l'original, mais je ne puis juger les colorations.

Cette reproduction a été peinte d'après une peinture antérieure à 1605. En cette année, un riche fidèle a eu la fâcheuse idée de poser une couronne métallique sur la tête de la Vierge, couronne qui a été renouvelée en 1852 ; le tableau de Bourges n'a pas cette couronne, il est donc antérieur au XVII[e] siècle.

(*Juillet 1904.*) GERSPACH.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'Annonciation du Musée et de la comparer avec une photogravure italienne intitulée : *Miracolosa immagine della SS. Annunziata di Firenze incoronata il di 8 Sett. 1852*, pour se convaincre de la parfaite exactitude des appréciations de M. Gerspach. Ce n'est pas que cette gravure soit une reproduction aussi fidèle que l'on pourrait le désirer, puisque l'on n'a jamais eu la faculté de dessiner d'après nature ou de photographier la fresque florentine ; il a donc fallu se contenter de copies faites de mémoire, que des corrections successives, effectuées chaque fois qu'on laissait voir l'image miraculeuse, ont amenées à une grande ressemblance, qui n'empêchent pas que ce ne soit en résumé qu'une copie libre.

Somme toute, on retrouve le même décor, les mêmes figures, le Père éternel, l'ange Gabriel, placés et posés de la même manière, enfin la Vierge, dont l'attitude, le costume drapé semblablement, sont identiques. La seule différence consiste, comme le fait remarquer de cette dernière M. Gerspach, dans la couronne que l'on mit sur sa tête, en 1605, et dont l'absence, sur la



Miracolosa immagine della ss. Annunziata di Firenze
solennemente incoronata il dì 8 Settembre 1852.

peinture du Musée, indique que celle-ci remonte au XVIe siècle.

II

Suivant les auteurs du Catalogue, Jeanne de Valois aurait rapporté elle-même d'Italie le tableau du Musée. Cette affirmation ne saurait être acceptée, car jamais cette princesse ne quitta la France : elle vint, aussitôt après le prononcé de son divorce, se fixer à Bourges, au centre du Berry, dont Louis XII lui avait donné l'usufruit, et elle y resta jusqu'à sa mort[1]. Ayant, lors de la fondation de l'Ordre de l'Annonciade, à obtenir de la Cour de Rome la confirmation de sa règle, elle envoya successivement en Italie le père Guillaume Morin, célèbre prédicateur du temps, puis son confesseur, le franciscain Gilbert Nicolas, sans consentir à rabaisser la dignité d'une reine de France au rôle de solliciteuse.

III

Il reste à rechercher maintenant d'où provient ce tableau et quelle a été son histoire avant d'entrer au Musée.

D'après Pierquin de Gembloux et les auteurs du Catalogue, il aurait, avant la Révolution, appartenu au couvent de l'Annonciade, mais ce n'est, comme on va le voir, qu'une tradition, ne reposant sur rien de certain.

L'inventaire des objets mobiliers du couvent de l'Annonciade, dressé le 10 août 1792, constate l'existence dans cette maison religieuse d'un certain nombre de tableaux,

1. RAYNAL, *Hist. du Berry*, III, p. 222.

mais sans mentionner en général le sujet qu'ils représentent. Le procès-verbal de récolement du 17 avril 1793[1] n'est pas plus explicite : dans tous les cas on ne parle nulle part d'une *Annonciation* dans les documents concernant l'Annonciade qui sont parvenus jusqu'à nous. D'un autre côté, il serait difficile d'admettre qu'en 1840, c'est-à-dire un demi-siècle après, on ait pu se rappeler que ce tableau avait appartenu à l'Annonciade : c'est trop demander à la mémoire humaine.

Comment a pu se former cette légende? D'une façon bien naturelle, semble-t-il. Dans l'ignorance où l'on était de la provenance véritable du tableau, on a fait, involontairement sans doute, mais très logiquement, entre l'Annonciation, sujet du tableau que possède aujourd'hui le Musée, et l'Annonciade, un rapprochement, qui a conduit à penser que le tableau avait autrefois appartenu à ce couvent. Comment s'étonner qu'une semblable légende ait pu se créer, quand on voit l'imagination continuer à amplifier et ajouter, par surcroît, que Jeanne de Valois avait rapporté elle-même cette peinture d'Italie.

Le mystère de l'Annonciation a joui au moyen âge, dans la ferveur populaire, d'une extrême faveur dont tout ici procède : le sujet représenté sur le tableau, l'ordre religieux fondé par Jeanne de Valois et la dévotion préférée de cette princesse, ce qui a fait associer étroitement ces éléments divers pour en former une commune tradition, acceptée ensuite trop facilement. D'ailleurs, pour en faire justice, le plus simple est de

1. Arch. Cher : Série Q, n° 308.

démontrer, comme nous allons le faire, quelle est la véritable provenance du tableau.

Si l'on regarde ce dernier avec attention, on remarque que sur le pilastre qui est en face de la Vierge, est peint un écusson, qui, suivant l'usage constant du moyen âge et de la Renaissance, appartenait au personnage qui en avait été le donateur. Cet écu, timbré d'une crosse, portant d'azur à l'arbre à cinq racines d'or, est le blason bien connu de la famille Maugis, dont trois membres furent à la fois, pendant le cours du XVIIe siècle, revêtus de la double dignité d'abbé de Saint-Ambroix-lès-Bourges et de chanoine de la Sainte-Chapelle.

Comme il est plus vraisemblable de supposer que la libéralité de ces pieux personnages était disposée à se manifester de préférence en faveur du monastère ou de la collégiale à laquelle ils appartenaient, on doit penser que le tableau de l'Annonciation a dû être donné, non à l'Annonciade, à laquelle ils étaient étrangers, mais à Saint-Ambroix ou à la Sainte-Chapelle : c'est de ce côté qu'il faut donc diriger les investigations. Or les inventaires mobiliers de l'abbaye de Saint-Ambroix ne mentionnent l'existence d'aucune Annonciation, tandis qu'il en est question dans ceux de la Sainte-Chapelle.

En effet dans l'*Inventaire des effets qui se sont trouvez à la Sainte-Chapelle, lors du don que le Roy en fit à l'Eglise cathédrale de Bourges par ses lettres patentes du mois de février 1757, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de délivrance qui en fut faite à mesdits sieurs de la cathédrale... le jeudy 18 août 1757*[1], il est parlé d'UN TABLEAU

1. Arch. Cher : G, f^s^ Saint-Etienne, chap. métrop. l^sse^ 172.

REPRÉSENTANT L'ANNONCIATION, indication qui se trouve répétée en termes identiques dans un second inventaire relatif aux mêmes objets, dressé le 19 janvier 1762[1], et accompagnant l'acte de dépôt à la cathédrale du 27 février suivant.

Les renseignements fournis par ces deux documents paraîtraient sans doute trop succincts pour permettre d'identifier l'Annonciation de la Sainte-Chapelle avec celle du Musée, si nous ne devions à notre excellent collègue et ami, Paul Gauchery, la communication d'un marché de restauration d'un tableau représentant également une Annonciation de la Sainte-Chapelle: cet acte, qui remonte à 1671, est trop curieux à tous points de vue pour que nous ne le fassions pas connaître intégralement :

Marché des réparations qui sont à faire de pinture au tableau de Nostre Dame en la Ste Chappelle faict à Estienne Pinardeau pintre.

Mémoire de ce qu'il fault faire au tableau de l'Annonciation de N^re^ Dame en la Saincte Chappelle de Bourges.

Premièrement, fault destendre le chassy et retendre la toille du tableau en telle sorte quil n'y aye plus de plis et sy la toille est gastée aux extrémitez et quelle ne puisse tenir les cloudz, il faudra la border de toille.

Après il fault nettoyer le tableau et le laver d'une lessive faicte exprès pour oster les taches et aultres ordures qui se sont attachées sur le tableau.

1. *Ibid.*

Il fault aussy lever et oster le gros et mauvais verniz qui a esté mis sur la figure de nostre dame et sur celle de lange.

Ce faict il fault repindre la drapperie qui estoit d'azur sur lymage de nostre dame et la faire de bon outremer, et retoucher un peu la drapperie de lasque et la glasser en quelques endroictz de fine lasque de Venize.

Il faudra aussi repindre la drapperie de lange et glasser de fine lasque dans les ombres et reglasser aussy le manteau du mesme ange de bon vert calciné et le retoucher et en tout le reste du tableau le bien nettoyer.

Mais sur tout le pintre ne touchera en aulcune façon aux testes et mains des deux figures.

Fut présent honneste personne Estienne Pinardeau pintre demeurant en cette ville de Bourges paroisse de S^ct Jean des Champs lequel de son bon gré et volonté a promis et c'est obligé envers M^rs les Vénérables Chanoines et chappitre de la Ste Chappelle du Palais Royal de Bourges absens, noble et scientifique personne Mre Leonard Villot, chanoine en lad. église pour eux stipulant et acceptant et comme commis d'eux à l'effect des présentes par acte capitulaire du sixiesme du présent mois de Refaire et Racommoder le tableau de l'Annonciation de Nostre Dame de lad. église de la Ste Chappelle de pinture bonne et recevable fournir de tout ce qu'il conviendra pour repindre iceluy suivant et conformément au mémoire de l'autre part escript et rendre toute la besongne qu'il y convient faire bien et deument faicte et parfaicte dans le jour et feste de Paques charnez prochain venant. Au dire de gens à ce cognoissans, et moyennant le prix et somme de

quatre-vingts dix livres tz. que led. s[r] Villot aud. nom a promis et c'est obligé faire payer aud. Pinardeau par le receveur du revenu temporel de lad. S[te] Chappelle. A fur et mesure qu'il fera lad. besongne, et à tout ce que dessus se sont lesd. parties respectivement obligées scavoir led. S[r] Villot aud. nom par saisie et vente du revenu temporel de lad. S[te] Chappelle et led. Pinardeau par exécution de sur ses biens et payer tous dépens, dommages et intérêts. Car ainsy promettant renonçant. Faict et passé aud. Bourges en l'estude dudit not[re], après midi, le dixiesme jour de mars mil six cent soixante unze en présence de Armand Moreau clerc et François Dalbé m[e] cordonnier demeurant aud. Bourges. Tesmoins : led. Dalbé a déclaré ne scavoir signer. — Signé : Pinardeau, Villot, Moreau, et Thiolat notaire[1].

Il y a dans ce marché bien des détails intéressants à retenir pour la solution du problème qui nous occupe. Etienne Pinardeau, l'artiste chargé de la restauration, qui était un des meilleurs élèves de Jean Boucher, avait à repeindre en bleu d'outremer le manteau de la Vierge, et en vert calciné celui de l'ange Gabriel ; or ce sont exactement les couleurs que l'on retrouve aujourd'hui sur la toile du Musée. L'interdiction de faire aucune retouche aux têtes et aux mains, si elle est le fait de personnes expérimentées en matière de peinture, semble

1. Arch. Cher. — Minutes Thiolat, Reg. « Second cayer notuaire de M[rs] les Vénérables de la S[te]-Chapelle de Bourges. commençant le 20 avril 1668 et finissant le premier septembre 1673. » E. 5149, fol. 327 et 328.

être un reste de l'influence artistique, que Claude Maugis avait dû exercer autour de lui, à une époque qui n'était pas encore bien lointaine ; peut-être aussi les précautions imposées pour les figures, étaient-elles une réminiscence du respect pieux, attaché, à Florence, à la tête miraculeuse de la Vierge dans la fresque de l'Annunziata,

Résumons maintenant les éléments de la discussion : En faveur de la provenance du couvent de l'Annonciade, il n'y a qu'une tradition, dont on ne connaît ni l'origine, ni l'ancienneté, qui ne se manifeste que de 1835 à 1840, sans que rien au surplus, absolument rien, ne vienne la confirmer. Pour l'attribution à la Sainte-Chapelle au contraire, il y a les mentions caractéristiques et répétées des textes de 1671, 1757 et 1762, il y a la conformité des détails relevés sur le tableau avec les indications contenues dans le marché de restauration et enfin la présence sur la toile d'armoiries qui furent celles de trois chanoines de la même famille, qui, au XVIIe siècle, se succédèrent à la Sainte-Chapelle. Il ne semble pas que la solution de la question puisse faire doute et que la provenance admise par Pierquin de Gembloux et les auteurs du Catalogue du Musée puisse être maintenue plus longtemps.

Qu'advint-il du tableau de l'Annonciation après son dépôt à la Cathédrale et jusqu'à ce qu'il fit partie des collections du Musée ? Sa trace est difficile à suivre au milieu des bouleversements et du désordre qui accompagnèrent la Révolution, surtout à cause de la disparition de documents importants, notamment celle du procès-verbal d'inventaire concernant la Cathédrale, dressé le

pierres gravées, de bronzes, etc. C'est lui qui décida Rubens à décorer la galerie du Luxembourg pour la reine Marie de Médicis[1], qui patronna Philippe de Champagne. Peiresc écrivait au peintre Vriès : « Surtout « déférez sans contredit toutes choses à M. l'abbé de « Saint-Ambroix. »

Dans ces conditions, on ne peut hésiter à penser que le possesseur et le donateur de l'Annonciation n'est autre que le collectionneur émérite, le passionné de beaux-arts qu'était celui que l'on appelait alors *M. de Saint-Ambroix*. Cela est d'autant plus vraisemblable que sa qualité d'aumônier d'une princesse de la maison de Médicis lui donnait des facilités exceptionnelles pour se procurer à Florence ou peut-être même recevoir, comme remerciement de quelques services de cour, une de ces copies de la célèbre fresque de l'Annunziata si nombreuses dans la capitale de la Toscane.

Catherinot nous apprend sur Claude Maugis un détail amusant. Il n'était pas seulement un grand amateur de peinture, il était lui-même devenu artiste et était capable de se servir habilement d'un pinceau, talent qu'il avait acquis tout seul, ce qui permet, suivant l'expression du polygraphe berruyer, de le ranger dans la catégorie des peintres *autodidactes* et *anargyres*[2], c'est-à-dire des artistes qui se sont formés eux-mêmes. Peut-être alors pourrait-on supposer que les armoiries ajoutées sur le tableau sont un modeste spécimen du

1. Comte Clément de Ris, *Les Amateurs d'autrefois*. — E. Bonnafé, *Dictionnaire des Amateurs français au XVII[e] siècle*, p. 207.
2. Catherinot, *Traité de la peinture*, 18 octobre 1687, p. 22.

talent du peintre autodidacte et anargyre qu'était Claude Maugis.

L'Annonciation de la Sainte-Chapelle a possédé autrefois, dans le diocèse, une notoriété et une vogue qu'elle méritait d'ailleurs. On en fit des copies qui durent être assez nombreuses et dont trois sont parvenues jusqu'à nous. Il y en a une à Bengy-sur-Craon, entre les mains de M. Max de Laugardière ; deux autres se trouvaient dans le département de l'Indre, à Gargilesse, l'une dans l'église où elle est encore, l'autre dans le château, d'où elle a été enlevée et transportée à la Grande-Garenne, commune de Neuvy-sur-Barangeon.

Quel était l'auteur de ces copies de l'Annonciation florentine de la Sainte-Chapelle et à quelle époque furent-elles faites ? On l'ignore, mais on pourrait croire que Pinardeau profita des travaux de restauration auxquels il procéda en 1671 pour faire ces copies, dont l'une d'ailleurs, celle qui est conservée à Bengy, porte la date, en partie effacée, qui ne laisse plus lire que 16...



LE MARÉCHAL C. DE LA CHATRE
D'après un ancien dessin. — Bibl. Nat., mss. fr., n° 1118, t. VIII, fol. 78.

Collection Clairambault.

UN GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU BERRY

LE

MARÉCHAL DE LA CHATRE

1536-1614

Par F. DESHOULIÈRES

« J'ai ouy tenir à feu M. de
« Guyze dernier, Monsieur de La
« Chastre pour un très bon et
« très brave capitaine. »
(BRANTOME, *Vie des grands capitaines estrangers et françois*, Liv. IV, ch. VI.)

CHAPITRE Ier

1536-1562

Naissance de Claude de La Châtre. — Son éducation militaire. — Ses premières armes. — Campagne d'Italie. — Il raconte l'expédition du duc de Guise en Italie, le siège de Thionville et la prise de Calais. — Commencement des guerres de religion. — Il est avec le duc de Guise. — Combat de Lorges. — Sièges de Bourges et de Rouen. — Bataille de Dreux.

C'est au château de la Maisonfort, en Berry [1], que naquit, en 1536, Claude de La Châtre [2].

1. Commune de Genouilly, canton de Graçay, département du Cher.

2. Claude de La Châtre est qualifié IIe du nom par plusieurs

Nous n'entreprendrons pas la généalogie de sa maison. D'aucuns la font remonter à Laune, prince de Déols, qui aurait vécu vers l'an 900. Ils le rattachent ainsi à cette antique famille qui fut la première du Berry, sinon du royaume.

Ebbes II de Déols, en 1137, aurait eu en partage, dans la succession de Raoul II, prince de Déols, et d'Ode, sa femme, les villes et seigneuries de La Châtre, dont il transmit le nom à sa postérité [1].

D'autres, cependant, semblent contester cette antique origine [2] qui ne repose sur aucun fondement certain.

Toujours est-il que, le 9 mars 1538, mourait Gabriel de La Châtre, chevalier seigneur de Nançay, Bésigny, Sandré, etc., baron de la Maisonfort, conseiller d'Etat, capitaine des gardes du corps du roi, Maître des Cérémonies de France, etc., [3] et qu'il laissait de Marie de Saint-Amadour, sa femme, deux fils, dont l'aîné, Joachim, continua la postérité des seigneurs de Nançay, et le cadet, Claude, forma celle des barons de la Mai-

généalogistes, en particulier par La Chesnaye-Desbois; il est en effet le deuxième du nom de Claude dans la branche des seigneurs de la Maisonfort. Le P. Anselme le nomme simplement Claude. Cependant La Thaumassière l'appelle Claude III.

1. Généalogie de la Maison de La Châtre, dressée, établie et certifiée conforme aux documents originaux produits par M. Juan José Vilars Prayla, généalogiste et Roy d'armes de S. M. Alphonse XIII, roi d'Espagne, le 21 septembre 1889.

2. Raynal, *Hist. du Berry*, Bourges, Vermeil, 1847. T. IV, p. 87. Voir surtout : E. Chénon, *Les origines de La Châtre-en-Berry. — Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry*, chap. xxix, au Tome XXIX des *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*.

3. Il fut inhumé dans la cathédrale de Bourges. Généalogie de la Maison de La Châtre, *ibid.*

sonfort, et eut de son mariage avec Anne Robertet[1] Claude, qui doit faire l'objet de cette étude.

Ce fut au sein de sa famille que ce dernier passa naturellement les premières années de son enfance. Mais on était à une époque où la principale éducation consistait dans l'apprentissage du métier des armes. Aussi, à l'âge de 12 ans, le jeune Claude fut-il confié à un homme particulièrement apte à lui donner ce rude enseignement. C'était le connétable Anne de Montmorency, dans la maison duquel il entra en qualité de page vers l'année 1548.

Il ne pouvait être à meilleure école, car c'était l'époque où la fortune du vieux guerrier était le plus florissante[2]. Aussi ces années, passées auprès du chef des catholiques, durent avoir, sur l'esprit du jeune homme, une heureuse influence.

Anne de Montmorency « favorisa ses premiers com-« mencements dans les armes par des emplois dignes « de sa naissance et de l'estime qu'il faisait des belles « qualités qu'il voyait en lui[3] ».

1. Anne Robertet, dame de La Ferté-sous-Reuilly, dame d'honneur de Catherine de Médicis, était fille de Florimond Robertet, seigneur d'Alluye. Elle avait épousé en premières noces Claude d'Estampes, seigneur de La Ferté-Nabert. (LA CHESNAYE-DESBOIS, *Dict. de la noblesse* ; — CASTELNAU, *Mémoires* ; Bruxelles, Léonard, 1731, T. I, p. 318 ; — CHALMEL, dans son *Histoire de Touraine* (T. III, p. 385), dit que la mère du maréchal de La Châtre était Catherine de Menou ; l'historien tourangeau confond avec son arrière grand'mère, qui épousa, le 23 novembre 1460, Claude de La Châtre, seigneur de Nançay : c'est là une erreur qu'il importe de réfuter.)

2. Anne de Montmorency fut fait connétable en 1238. Il devait mourir en 1567.

3. CASTELNAU, *ibid.*

Le moment d'ailleurs était bien choisi pour le placer aux côtés du connétable ; celui-ci jouissait d'une faveur complète auprès de Henri II ; et, après avoir pacifié le midi de la France, il allait s'attaquer aux Anglais devant Boulogne.

Claude de La Châtre fut de cette expédition et il assista[1] au siège qui fut rude, tant à cause de la résistance qu'offrait la place, qu'en raison de l'âpreté de la saison. Puis il poursuivit avec Anne de Montmorency cette fructueuse campagne qui devait aboutir à la conquête des Trois-Evêchés. Nous ignorons quel rôle personnel il y joua, mais nous savons que devant le camp d'Amiens il portait la cornette du connétable[2].

L'année suivante, en 1553, nous le voyons assister à cette suprême lutte, qui devait amener la retraite définitive de Charles-Quint. Mais le jeune homme n'était plus un enfant, il allait avoir dix-huit ans, et le connétable le mettant « hors pages » lui avait donné une place d'archer dans la compagnie de ses gens d'armes, dont il lui confiait la cornette pour débuter, et dont il allait lui faire parcourir successivement les divers grades[3].

C'est à ce titre qu'il fit partie du corps placé sous le commandement du maréchal de Saint-André, et auquel Montmorency confia la mission importante d'aller investir Marienbourg. L'affaire fut assez périlleuse, nos troupes durent repousser le secours que l'Espagnol

1. Jacques GEORGE, *La couronne de gloire ou éloge de La Châtre*, Paris, 1615. Nous aurons, à la fin de cette étude, l'occasion de revenir sur cet écrit.

2. *Id.*

3. *Récit historique, chronologique et généalogique de la Maison de La Châtre-en-Berri.* Paris, chez Nyon, 1789, p. 193.

Julien Roméro apportait à la place. Les archers eurent un rôle brillant à soutenir, et Claude de La Châtre s'y distingua particulièrement. Le connétable lui en fit publiquement honneur [1].

A quelques mois de là, ces mêmes archers eurent également à donner, d'une façon décisive, le 13 août 1553, à la journée de Renty. La Châtre était encore parmi eux. C'est leur heureuse intervention qui décida du sort de la bataille et de la défaite des Impériaux.

Ce succès de nos armes, suivi bientôt de l'abdication de Charles-Quint, amena une trêve entre les armées de Henri II et celles de la Maison d'Espagne, tout au moins sur les frontières des Pays-Bas. Mais l'activité militaire de La Châtre n'y trouva pas un repos.

Nous le voyons dans une direction opposée en 1555, cherchant à s'illustrer dans la vigoureuse campagne que le maréchal de Brissac menait en Piémont contre le duc d'Albe, Ferdinand de Tolède. Le général français, presque bloqué dans les environs de Cazal, avait vu s'avancer contre lui un nombre important d'Impériaux; il avait demandé du secours à la Métropole, et le duc d'Aumale [2] avait levé un corps de 10.000 hommes pour lui venir en aide. Un grand nombre de jeunes nobles l'avait suivi, et à côté du prince de Condé, du duc de Vendôme, des ducs de Nemours, des sieurs de La Trémouille, de La Chateigneraie, de Lauzun et d'autres, nous voyons Claude de La Châtre s'enrôler dans cette brillante compagnie [3].

1. Jacques George, *loc. cit.*

2. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, frère cadet du duc de Guise.

3. Garnier, *Histoire de France*, T. XXVII, p. 72; — Daniel, *Histoire de France*, T. VIII, p. 142.

C'est ainsi qu'il s'illustra personnellement sous l'enceinte du château de Cazal. S'élançant à l'assaut avec impétuosité, il parvint jusqu'au mur de la place. Mais là il fut atteint d'une blessure qui, tout d'abord, sembla si grave, qu'on le laissa pour mort dans le château, et qu'il fut à moitié enseveli sous les décombres de la muraille. Mais il y avait plus d'apparence que de mal, car « ayant touché terre », dira plus tard son panégyriste, « comme un autre Antée, il se releva plus « allégrement, et ranima ses forces pour depuis faire « merveille [1] ».

A quelques jours de là, il aurait encore pris part à un combat singulier, entre quarante français et autant d'impériaux qui « se battirent à coup de lance à fer « émoulu et à outrance de l'épée, sous la vue de « MM. le duc de Nemours et le marquis de Pesquiaire [2] ».

Enfin nous savons qu'il guerroya sous les murs de Montcalva, de Valsenière de Queras, de Coûy, où son armure reçut la marque de nombreux coups d'arquebuse [3], et nous le retrouvons bientôt devant la ville d'Ulpian, dont l'assaut fut mené vigoureusement, et où la noblesse française donna l'exemple en prenant la tête de l'escalade. César de Naples, qui y était assiégé, fut bientôt forcé de se rendre.

C'était la fin de la campagne, les troupes prirent leurs quartiers d'hiver, et le duc d'Aumale revint en France. Nous ne savons si Claude de La Châtre l'y accompagna, ou s'il resta en Italie et s'il y était encore

1. Jacques George, *loc. cit.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

quand le duc de Guise, au commencement de l'année 1557, passa les monts pour y poursuivre les succès de nos armes. Cela est probable, car il en racontera bientôt lui-même l'expédition.

Tous les premiers débuts de la vie de Claude de La Châtre seraient assez ternes, et il n'y aurait pas lieu de s'y arrêter, s'ils n'avaient servi à faire l'éducation militaire du jeune homme, et à lui apprendre le métier des armes dans des situations et sous des climats divers.

Ces campagnes d'ailleurs, comme celles qui vinrent après, le jeune homme les suivit non seulement en soldat brave et hardi, mais aussi en homme de guerre réfléchi, se rendant compte des faits militaires et des événements politiques, si bien qu'il en donna plus tard une relation, sous le titre de « Mémoires ou voyage de « M. le Duc de Guise en Italie, son retour, la prise de « Calais et de Thionville 1556-1557 [1] ». L'ouvrage n'est du reste qu'un sommaire assez bien écrit dans lequel l'auteur ne parle jamais de lui-même, entre dans peu de détails, mais s'applique surtout à mettre en relief, en l'y faisant ressortir au milieu de beaucoup de louanges, le rôle militaire du duc de Guise.

C'est à cette époque, semble-t-il, que Claude de La Châtre commença de s'attacher à cette famille de Lorraine, à laquelle il devait lier sa fortune et rester fidèle de père en fils, pendant trois générations.

En même temps il se séparait du connétable de

1. Publié dans Petitot, *Mémoires sur l'histoire de France*, T. XX, p. 475 ; et dans le *Journal de Henri II*, édition de Lenglet du Fresnoy, T. III, p. 3.

Montmorency vieillissant et dont l'étoile pâlissait à mesure que celle de Guise, son rival, prenait plus d'éclat.

En effet, tandis que la campagne d'Italie était brillante, tout au moins au début, le sort de nos armées en France était désastreux. « Le roi avait, dit La Châtre, « dans ses mémoires, son connétable de Montmorency, « un personnage de grande expérience et de sage « conduite, comme tout le monde sait, prisonnier, et « avec lui Saint-André, de Montpensier, etc... ; en « cette bataille de Saint-Quentin, qui fut si désas- « treuse, arrivée le 11 août 1557. Le roi donc fit dire « à Guise de revenir d'Italie [1]. »

Nous ne suivrons pas le duc de Guise dans son heureuse campagne que La Châtre raconte en détail, en oubliant de nous dire le rôle qu'il y joua personnellement.

Nous savons seulement que celui-ci assista au siège de Calais, et qu'il faisait partie des troupes qui, sous la conduite de Charles de La Rochefoucault, s'emparèrent, au milieu de la nuit, de la Tour de Riban, dont la prise devait entraîner celle de la ville, qui, après avoir appartenu aux Anglais pendant deux cents ans, dut se rendre au bout d'un siège de huit jours « grâce à « l'astuce, diligence et bonne conduite de M. de Guise [2] ».

Celui-ci en acquit un prestige d'autant plus grand, que cette victoire succédait aux revers qu'avait éprouvés le connétable. Le jeune La Châtre devait trouver, dans

1. *Voyage de M. de Guise*, loc. cit.
2. *Ibid.*

ces vicissitudes de la gloire, de profonds sujets de méditation.

Après la prise de Thionville, que La Châtre raconte également sans nous dire comment il y assista, le traité de Cateau-Cambrésis termine la guerre, et aussi le récit auquel nous venons de faire ces emprunts.

Sous les règnes de Henri II et de François II, Claude de La Châtre s'efface. Les intrigues de cour n'avaient pas de place pour lui, encore modeste soldat. Aussi n'apparaît-il pas dans les détails de l'histoire, mais ses vœux et ses pensées ne devaient pas se détacher du chef de la Maison de Lorraine.

Nous ne le retrouvons qu'à l'époque du règne de Charles IX, quand la guerre civile fera tirer l'épée dans les deux partis, et il est du côté des Guise.

Les chefs catholiques, sentant la nécessité de s'unir contre l'influence que Catherine de Médicis donnait maintenant au roi de Navarre et au prince de Condé, représentant les protestants, avaient fondé le triumvirat du duc de Guisse, du connétable de Montmorency et du maréchal de Saint-André ; c'était la réunion des trois hommes sous lesquels La Châtre avait fait ses premières armes. C'est à côté d'eux que nous le voyons.

Le duc de Guise s'était, au mois de juin 1562, retiré à Châteaudun. Claude de La Châtre l'y avait rejoint, et lorsque, quelques jours plus tard, celui-ci regagna l'armée royale, que le prince de Condé, retiré à Orléans, se décidait à combattre, le jeune homme l'accompagnait.

Ce retour ne fut pas sans péril. En arrivant près de

CHAPITRE II

1564-1569

Mariage de La Châtre. — Entrevue de Bayonne. — La Châtre est nommé lieutenant-général de Touraine. — Sa seconde expédition en Italie. — Il reçoit le commandement de la Grosse Tour de Bourges. — Troubles en Touraine. — Campagne du Poitou. Combats de Messignac, de Pamprou et de Jasseneuil. — Premier siège de Sancerre. — Batailles de Jarnac et de la Roche-Abeille. — La Châtre est placé à la tête du Gouvernement du Berry.

Ce fut pendant les années de répit qui suivirent la pacification d'Amboise, que Claude de La Châtre se maria.

Il venait d'être fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi [1], peut-être par la faveur de Charles IX lui-même, plutôt par le choix de Catherine de Médicis qui chercha moins à récompenser le catholique et le protégé du duc de Guise que le fils de sa dame d'honneur.

La valeur personnelle de ce jeune seigneur, ses mérites et les espérances que donnaient sa fortune, lui permettaient de chercher femme dans une Maison illustre. Aussi épousa-t-il, en 1564, Jeanne Chabot, fille de Guy Chabot, baron de Jarnac, gouverneur de la Rochelle, fameux par son duel avec La Chateigneraie,

1. Jacques George, *loc. cit.*

et de Louise de Pisseleu. Elle était veuve de René Anne d'Anglure, baron de Tancarville, qu'elle avait épousé en 1560, et qui venait de trouver la mort à la bataille de Dreux[1].

Nous verrons dans la suite que cette union ne lui donna pas le bonheur qu'il eût pu espérer. Madame de La Châtre semble avoir été dure, hautaine, d'un caractère peu facile, et ses ennemis, au moins, ne craignirent pas de mettre en doute sa fidélité conjugale.

Mais pour l'instant, ce mariage ouvrait à Claude de La Châtre l'entrée de la cour, et il y brilla. Jeune et déjà plein de renommée, riche (il venait d'être doté de la moitié du revenu de la terre de Givry en Argonne[2]), le succès ne lui manqua pas.

Il est probable qu'il accompagna le roi et Catherine de Médicis au voyage qu'ils firent, à cette époque, dans presque toutes les provinces du royaume. Toujours est-il, qu'il fit les honneurs de son pays au cortège royal, lorsque celui-ci passa en Berry, et que le 16 décembre 1564, le roi et la régente s'arrêtaient pour y dîner dans son château de la Maisonfort[3].

L'année suivante, au mois d'avril, il était à l'entrevue de Bayonne, qui termina ce tour de France. Charles IX et Catherine de Médicis voulaient montrer à Elisabeth de France, reine d'Espagne, que nos divi-

1. Moreri, *Dictionnaire ;* — Anselme, *Histoire généalogique* ; — Castelnau, *Mémoires* cités, T. II, p. 94, additions, et T. II', p. 172.
Robertet porte : de sable, à la bande d'or, chargé d'un vol de sable accompagné de 2 étoiles aussi d'or.

2. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse.*

3. Raynal, *Hist. de Berry*, T. IV, p. 79.

sions intestines n'avaient ni ruiné le royaume, ni décimé sa noblesse riche encore en gentilshommes braves et adroits. Claude de La Châtre en fournit la preuve. Il prit une large part aux fêtes et aux jeux qui furent donnés et fut le vainqueur du tournoi ; pour prix de sa victoire il reçut une bague de grande valeur, des mains de la reine Elisabeth. Mais, aussi galant qu'intrépide, le jeune seigneur, « se contentant de l'honneur comme récompense », s'empressa, aux applaudissements de l'assemblée, de déposer son bijou aux pieds d'une des anciennes demoiselles d'honneur de la reine, dont, par discrétion sans doute, le nom ne nous pas été révélé [1].

La Châtre était tout à fait en faveur et ce fut probablement cette même année [2], que le roi le nomma lieutenant-général du gouvernement de Touraine. Cette province jusqu'alors avait fait partie du gouvernement de Charles de Bourbon, duc de Montpensier, comprenant l'Orléanais, le Berry et la Touraine, qui fut à sa mort, en passant entre les mains de son frère Louis II

1. Jacques GEORGE, *loc. cit.*

2. C'est la date que donne Jacques George pour cette nomination ; nous la croyons exacte, car elle correspond à la mort de Charles de Montpensier, et au démembrement de son gouvernement en deux lieutenances générales : l'une comprenant la Touraine et une petite partie du Berry données à La Châtre, et l'autre, le reste du Berry, qui fut attribué à Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux. Chalmel (*Hist. de Touraine*, déjà citée) n'attribue pas de date à cette nomination. *Le précis historique de la Maison de La Châtre* (loc. cit.), la place en 1566, ainsi que le père Anselme (*loc. cit.*), le *Dictionnaire historique de l'arrondissement de Loches* (Tours, Detourmy, 1812), p. 205 et La Thaumassière (*Hist. de Berri*, L. XI, ch. XI, p. 861, nouvelle édition) ; Raynal (*loc. cit.*) semble même la placer en 1567 ou 1568.

de Bourbon, divisé en deux lieutenances générales. Celle attribuée à La Châtre s'étendait sur Tours, Blois, Amboise, Vendôme, Loches, Chinon, Châteaudun, Loudun, l'Isle-Bouchard, Châtillon-sur-Indre et Buzançais.

Enfin, en 1566, le roi le faisait chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et lui donnait entrée dans son conseil de guerre.

Ce fut en 1567 que La Châtre accompagna le duc de Nevers en Italie. Il y eut le grade de colonel-général de l'infanterie [1]. Nous avons peu de détails sur cette expédition, nous savons seulement que La Châtre fut chargé, peu de temps après, de ramener l'armée en France et qu'il s'acquitta avec tact de sa mission. C'est sans doute à son retour qu'il reçut, en plus des autres charges, celle de capitaine de la Grosse Tour de Bourges [2], poste important qui allait lui conférer, dans son propre pays, un lourd commandement militaire, au moment où la guerre religieuse devait prendre dans le Berry encore plus d'acharnement.

Cependant la paix de Longjumeau, conclue le 23 mars 1568, n'empêchait pas les huguenots de s'agiter. La Châtre pouvait le constater dans le gouvernement dont il avait la lieutenance.

Dès le mois de janvier, les protestants, maîtres de Blois et de Montrichard, avaient bien semblé vouloir abandonner le pays, pour gagner le Poitou, mais nombreux étaient ceux qui demeuraient encore dans la province.

Ceux-ci se réunissaient le plus souvent aux environs

1. MICHAUD, *Biographie universelle.*
2. *Récit historique*, loc. cit. ; — RAYNAL, *loc. cit.*, T. IV, p. 114.

de Tours, dans la petite ville de Maillé, aujourd'hui Luynes, pour y célébrer leur culte. Ce fut l'occasion de désordres. Un jour même, les choses allèrent si loin, que le ministre réformé fut massacré dans sa chaire. Il fallait rétablir l'ordre. La Châtre, avec les instructions du gouverneur, qui ne faisait qu'obéir à celles du roi lui-même, prit le commandement de cinq compagnies de gens à pied, et vint tenir garnison à Tours, à la charge des habitants. C'était irriter davantage les catholiques, qui n'avaient pas encore oublié les massacres et les pillages que les huguenots avaient commis dans la ville. Aussi continuèrent-ils à témoigner de leur humeur par des représailles qui bientôt devinrent de la plus haute gravité. Le lieutenant général, malgré ses troupes, était impuissant à y mettre fin ; peut-être ses sentiments intimes nuisaient-ils à la rigueur de sa vigilance. Toujours est-il qu'au mois de juillet les troubles redoublèrent ; le capitaine Saint-Martin, chargé de la garde du pont, est massacré par les habitants ; La Châtre accourt sur le lieu de l'émeute ; il est injurié, il essuie plusieurs coups de feu ; de nombreux soldats de son escorte sont mortellement atteints, et le calme ne revient qu'après une énergique riposte, qui couche sur la place un certain nombre de Tourangeaux. Le duc de Montpensier et le roi furent vivement irrités de cette affaire ; celui-ci voulait sévèrement punir les habitants de Tours ; l'abbé Ruzé, son confesseur, parvint seul à arranger les choses[1].

Ces troubles montraient assez le peu de solidité de

1. GIRAUDET, *Histoire de Tours*, Tours, 1873, T. II, p. 52, d'après les archives municip. de Tours : guerres civiles, liasse 255.

la paix de Longjumeau ; déjà Condé et Coligny, réunis en Saintonge, s'étaient emparés de la plupart des villes du Poitou, et menaçaient la Touraine. Le duc de Montpensier et La Châtre, avec leurs faibles troupes, n'avaient pas de quoi résister à leur armée, aussi devaient-ils se contenter d'être les muets spectateurs des ravages et des pillages que commettait l'avant-garde des huguenots, commandés par trois aventuriers provençaux nommés Mouvans, d'Acier et Périgourde.

Cependant les catholiques avaient fini par s'organiser; une armée, dont les chefs étaient le duc de Guise et Brissac, était venue renforcer les troupes de Montpensier et de La Châtre. On se mit en campagne vers la fin de septembre. Les troupes de Mouvans, d'Acier et de Périgourde se laissèrent tourner et couper d'avec le gros des protestants ; elles durent supporter à Messignac en Dordogne, le 30 octobre, une sanglante attaque, qui coûta la vie à Mouvans et à Périgourde ; mais La Châtre eut aussi à déplorer la mort de son frère Jacques qui périt dans l'action [1].

Après cette rencontre, qui débarrassa les abords de leur gouvernement, Montpensier et La Châtre n'avaient plus qu'à rejoindre, avec leurs troupes, l'armée du duc d'Anjou en Poitou. Ils la rallièrent le 10 novembre et prirent part à cette campagne de l'année 1568, rendue si pénible par la rigueur de la saison, et dont les épisodes les plus saillants furent l'escarmouche de Pamprou, suivie le lendemain de la bataille de Jasseneuil, près Poitiers, dans laquelle chacun des deux partis eut

1. Jacques GEORGE, *loc. cit.* Nous n'avons pas trouvé ailleurs trace du frère de Claude de La Châtre.

des avantages divers, mais ils furent séparés plutôt par le froid que par les hasards du combat. Les catholiques se retirèrent à Poitiers, les protestants à Mirebeau. Quant à La Châtre, qui avait pris part à toute cette campagne, il se rendit en Berry, où la confiance de Charles IX lui donnait une mission importante.

Si, depuis la rupture de la paix de Longjumeau, la ville de Bourges s'était déclarée franchement pour les catholiques, sa voisine, Sancerre, n'avait cessé d'être un foyer de propagande protestante, en offrant asile à tous les réformés qui se révoltaient contre la politique royale. Charles IX, comprenant le danger qu'il y avait, tandis que son armée combattait en Saintonge, à conserver sur ses derrières un centre de rébellion, avait résolu d'y mettre garnison, comme il l'avait fait à Tours. Les Sancerrois refusèrent de recevoir les soldats du roi; Charles IX ordonna de démanteler les murailles de la ville; les habitants, au mépris de cet ordre, se mirent à les réparer. Il fallait agir vigoureusement, si l'autorité royale voulait rester maîtresse. Aussi La Châtre, comme capitaine de la Grosse Tour de Bourges, reçut-il l'ordre de s'adjoindre Sciarra-Martinengo, gouverneur de Gien, et François de Balzac d'Entraigues, pour réduire la place.

Le moment était bien choisi, l'armée de Condé avait drainé dans les environs les principaux défenseurs du parti; la ville était dépourvue d'artillerie, et n'avait pour la garder que 300 défenseurs, dont les armes principales consistaient en frondes, qu'ils maniaient d'ailleurs avec assez d'habileté, pour que, dans le pays le nom de « pistolets de Sancerre » restât à ces instru-

ments[1]. Cependant si les défenses de la ville étaient médiocres, sa situation la rendait d'un accès difficile; placée au sommet d'une haute montagne, elle offrait peu de positions abordables, bien que ses fossés fussent presque comblés, et ses murailles ne valussent rien « ni d'étoffe ni d'épaisseur[2] ».

C'est devant cette place que La Châtre se présenta le 20 décembre 1568. Il amenait avec lui, outre les capitaines que nous avons nommés, une armée qui consistait en 3,000 fantassins, quelques cavaliers pris parmi les gentilshommes du voisinage, et une artillerie de 8 canons. Il avait en plus donné aux villes de la province des instructions pour qu'on lui apportât des vivres et des approvisionnements de guerre[3].

A cette approche, ceux qui commandaient dans la ville, un avocat, André Johanneau, assisté de deux capitaines protestants, Lafleur et Laurent, ferment les portes, et se préparent à la résistance. Ils établissent à la hâte un fossé et deux retranchements derrière la vieille porte, ou porte de Bourges, dont les abords, moins escarpés que le reste de la place, rendaient l'attaque plus facile, puis ces trois cents défenseurs moitié réfugiés, moitié bourgeois, se préparent à la résistance.

1. Pierquin de Gembloux, *Notice sur le département du Cher*, p. 496.

2. La Popelinière, *La vraie histoire des choses mémorables, arrivées depuis l'an 1562*, Basle 1572, L. V, p. 166.

3. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1568, M. de La Châtre requiert, des échevins de Dun-le-Roy, l'envoi de deux pionniers et de huit chevaux de trait (dépenses 671 livres), puis, des paroisses du ressort, la fourniture de 15 muids de méteil et de 6 muids d'avoine. (Paul Moreau, *Histoire de Dun-le-Roy*, Saint-Amand, 1895, T. I. p. 313.)

C'est en effet de ce côté que La Châtre installe les troupes; il met son artillerie en position et commence à battre la muraille.

La brèche est bientôt ouverte, et une compagnie d'assaut, commandée par M. de Vieux-Pont[1], tente l'escalade. Mais l'attaque était téméraire. Mal soutenu, Vieux-Pont n'a personne pour protéger son flanc, il se heurte à des arquebusiers, cachés derrière des fossés que masque la muraille, et devant cet obstacle imprévu, les assaillants doivent se retirer.

Après cet échec, La Châtre cherche à améliorer sa position. Il reporte ses troupes un peu au nord, et bombarde l'enceinte devant la route de Saint-Satur, auprès de la porte Serruze. Une ouverture, plus large que la première, est pratiquée dans le mur, et la compagnie de Vieux-Pont s'élance de nouveau à l'assaut. Mais de ce côté l'escalade est encore plus difficile, car la montagne est plus escarpée. Les assiégés, enhardis par leur premier succès, se défendent avec rage; plusieurs officiers de l'armée catholique tombent sous leurs coups, et Vieux-Pont lui-même est mortellement atteint.

La Châtre est obligé de faire rentrer ses troupes dans le camp, et non seulement il ne faut plus songer à attaquer, mais il faut repousser les incessantes sorties dont elles sont harcelées par les huguenots, que le succès enhardit et qui viennent, jusque dans les retranchements, tuer ses hommes et enclouer ses pièces. Deux canons furent ainsi mis hors de service.

1. M. de Vieux-Pont, sieur d'Aigueville, fils du baron de Neubourg.

Le découragement commence à s'infiltrer dans les rangs des catholiques; l'hiver sévit avec rigueur, et, il faut le dire, le siège a été maladroitement conduit. La Châtre, qui jusque-là s'était montré brave soldat, ne se révéla pas général d'artillerie. L'avenir nous montrera s'il le devint jamais.

D'ailleurs dans le cas présent, il ne commande pas seul l'opération; il y a lieu cependant de croire que ses fonctions de capitaine de la Grosse Tour de Bourges lui donnaient un rôle prépondérant sur les gouverneurs de Gien et d'Orléans, qui n'avaient fait que lui fournir des secours.

Toujours est-il que l'opération a été engagée sans étude préalable de la place et de ses défenses, sans soutien pour les colonnes d'assaut, sans suite dans les opérations, sans surveillance dans la garde du camp.

Le siège durait depuis cinq semaines, quand une lueur d'espoir vint ranimer l'armée. Des troupes catholiques passaient dans les environs; on pouvait croire qu'elles apportaient du renfort; c'étaient le duc de Nemours et le baron des Adrets[1] qui avaient reçu l'ordre du roi de conduire au duc d'Aumale, en Lorraine, des troupes levées dans le Lyonnais.

La Châtre se rendit vers eux, leur exposa sa situation critique, et leur demanda de l'aider à mener à bonne fin ses opérations.

Malheureusement il ne put obtenir une réponse

1. Le baron des Adrets, un des capitaines les plus connus et les plus redoutés de l'armée protestante, venait d'abandonner ses coreligionnaires pour combattre dans les rangs catholiques.

favorable. Des Adrets, après avoir examiné l'état de la campagne, déclara que, mal commencée comme elle l'avait été, le succès en était plus que problématique. Nemours affirma que les ordres du roi étaient précis, et que, lui et des Adrets, devaient se hâter de gagner la Lorraine. Tous deux engagèrent les catholiques à lever le siège, et à renoncer à une entreprise qu'ils ne pourraient mener à bonne fin.

C'était peut-être le parti, sinon le plus glorieux, du moins le plus sage à prendre. Le premier février, les troupes se disloquèrent, et chacun rentra dans son gouvernement [1].

La Châtre n'y resta pas longtemps, et ne tarda pas à rejoindre l'armée du duc d'Anjou en Saintonge. Son rôle devait y être effacé, et tout au plus savons-nous qu'il assistait le 15 mars 1569 à la bataille de Jarnac, ou plutôt que, le lendemain, tandis que l'armée royale, poursuivant les huguenots, occupait Cognac, il était resté avec sa compagnie à Jarnac, protégeant les derrières du duc d'Anjou, et assurant la sécurité de ceux qui occupaient cette ville [2].

Enfin, quelques mois plus tard, le 24 juin, il est à la furieuse escarmouche de la Roche-Abeille en Limousin [3].

Cependant, les vicissitudes de la guerre semblaient devoir ramener les opérations dans le centre du

1. Abbé Poupart, *Histoire de Sancerre*, 1777, p. 118 ; — De Thou, *Histoire*, livre XLV ; — Castelnau, *loc. cit.*, liv. VII ; — La Popelinière, *loc. cit.*, L. XV.
2. Duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, T. II, p. 401.
3. Jacques George, *loc. cit.*

Royaume. Le Berry s'agitait; les protestants, vainqueurs à Sancerre, relevaient la tête. Le duc de Deux-Ponts, qui avait traversé la province avec des reîtres qu'il voulait conduire aux armées protestantes, y avait laissé non seulement des traces sanglantes, mais encore des semences qui menaçaient de prendre racine. Il fallait y organiser la défense; aussi vers le mois de juillet, Charles IX nommait Claude de La Châtre gouverneur du Berry, avec mission d'y soutenir les intérêts des catholiques.

CHAPITRE III

1569-1570.

Situation des protestants en Berry. — La Châtre entreprend une expédition contre eux. — Guerchy et Briquemault. — Sièges de Châteauneuf, de Lignières et de Baugy. — Complot contre la Grosse Tour de Bourges. — Combat d'Arnay-le-Duc. — L'université de Bourges.

Chargé par le roi du gouvernement de Berry, afin d'y tenir les protestants en échec, La Châtre était investi d'une lourde mission.

Non pas tant que la province ait été, par elle-même, disposée, plus qu'une autre, à s'enthousiasmer pour les idées nouvelles, mais divers faits avaient préparé le terrain.

L'université de Bourges, célèbre au loin, attirait beaucoup d'étudiants allemands, et ceux-ci s'étaient montrés

ardents prosélytes ; la dernière duchesse du Berry, Marguerite d'Angoulême, recrutait de nombreux savants, qui, comme tous les beaux esprits de l'époque, inclinaient fortement vers la Réforme, et elle-même n'était pas indifférente à l'étude de cette doctrine. Calvin avait prêché à Asnières, à Lignières, et probablement dans d'autres villes ; on l'avait écouté avec curiosité, peut-être même avec intérêt.

Dans un autre ordre d'idées, les gens de guerre qui traversaient la province, les combats qui se livraient sur ses confins, avaient semé dans les esprits un levain qui n'avait pas tardé à y fermenter.

De nombreux centres protestants s'étaient formés, et les hauts personnages ne redoutaient pas d'y fréquenter. Sans parler de Sancerre, dont les opinions étaient manifestes, on trouvait des huguenots déclarés à Issoudun, et le lieutenant-général Antoine Dorsanne leur était favorable. A la Châtre, à Saint-Amand, il y avait beaucoup de réformés. Bourges naguère leur avait appartenu ; Charles IX, pour reconquérir la capitale du Berry, avait dû en faire le siège, et il n'avait recouvré qu'une ville mutilée par le vandalisme de ceux de la religion nouvelle. Cela n'était que le signal de troubles ou d'« émotions », qui ne devaient pas tarder à aboutir à une véritable guerre civile.

Aussi quand La Châtre arriva à Bourges, vers le milieu du mois d'août 1569, son premier soin fut-il d'organiser militairement la campagne. Il le fit avec un tact et une précision, qui révèlent un soldat déjà rompu à la vie militaire et à la discipline des armées.

L'ordonnance des 35 articles, qu'il rendit le 20 août,

pour assurer la sécurité de la ville de Bourges, est un véritable règlement du service des places, où aucun détail n'est négligé. Elle a trait à l'organisation d'une milice de volontaires, destinés à maintenir l'ordre dans la cité ; elle en détermine le recrutement, le travail, la discipline et prévoit la répression des fautes. Puis elle proclame ce que nous nommons aujourd'hui « l'état de siège » ; réglemente l'ouverture et la clôture des portes, l'introduction des étrangers et des marchandises, l'extinction des feux, la fermeture des boutiques, le port des armes, et, enfin, elle prononce des peines sévères contre les contrevenants [1].

Cette ordonnance, à laquelle le maire et les échevins donnèrent leur assentiment, et qui fut plusieurs fois publiée à son de trompe, produisit les plus heureux effets. Elle fut sans aucun doute la cause qui fit que, pendant la période troublée, dont nous aurons l'occasion de parcourir les principales étapes, la capitale du Berry demeura fidèle au parti catholique.

En même temps qu'il publiait ce règlement, La Châtre faisait faire, aux remparts de la ville, d'importantes réparations qui complétaient la sécurité.

Ce premier travail achevé, le gouverneur, voyant qu'il ne pouvait entreprendre aucune opération militaire avec les seules forces dont il disposait, sollicita un secours du roi ; mais ce n'est qu'après la bataille de Moncontour, qui se donna le 5 octobre 1569, que Charles IX put détacher de Saint-Jean-d'Angély un certain nombre de cornettes de cavalerie, quelques ita-

1. Raynal, *loc. cit.*, d'après les archives municipales de Bourges.

avait été nulle, les huguenots ne se montrèrent pas plus humains. La belle chapelle du Sauveur, que venait de faire construire Catherine d'Amboise [1], fut incendiée, les tombeaux des anciens seigneurs furent violés, leurs cadavres exhumés et insultés, la tête de Philibert de Beaujeu servit à jouer aux boules, les ornements d'église furent brûlés, les cloches fondues, les vases sacrés brisés [2].

Guerchy laissa une garnison à Lignières avec le capitaine Belon et poursuivit sa route jusqu'à Déols.

Les communications des protestants étaient assurées d'un bout à l'autre du Berry et la province était occupée par leurs troupes.

Cependant, comme la position de Châteauroux n'était pas sûre pour Guerchy, il ne tarda pas à s'en retourner à La Charité, où il avait moins à craindre.

Voilà le spectacle que La Châtre devait se résigner à contempler dans l'inactivité, mais il était bon de le faire revivre, pour prouver que dans la répression, le gouverneur du Berry allait, contrairement à l'opinion que l'on a cherché à répandre, se montrer relativement clément.

Enfin il peut agir, des secours viennent de lui arriver. Accompagné de Sauzais et de Goas, il part dans le courant de novembre. Sa première entreprise fut dirigée sur Mennetou qui venait d'être pris par un parti de

1. Catherine d'Amboise était veuve de Philibert de Beaujeu, seigneur de Lignières.

2. Gilles le Duc et Dupré, *Mémoires inédits pour servir à l'histoire de Lignières*, publiés par M. Lucien Jeny, Bourges, Sire, 1890, p. 112. L'auteur attribue la conduite de cette expédition à Briquemault. C'est Guerchy qu'il faut lire.

cavaliers, commandés par le capitaine Pataudières. Cette place, située dans le voisinage de la Maisonfort, menaçait sa propriété. Mais la marche de l'armée catholique fut gênée par des bandes de huguenots, dirigées par les chefs Sernapou, Massonnières et Paussières. La Châtre néanmoins entra dans la ville, enleva aux protestants leurs chevaux et leurs bagages ; il ne put cependant s'emparer de Pataudières qui, réfugié dans une maison, s'y défendit avec acharnement[1].

N'ayant pas de temps à perdre, il passa outre : ce qui d'ailleurs caractérise ces expéditions où il réussit si bien, c'est la rapidité ; il se contente de demi-succès, et cherche surtout par des évolutions vives et des mouvements rapides à conquérir un pays. Il y arrive, même quand les opérations partielles n'ont pas toutes été suivies de réussite.

C'est ainsi que tout de suite, il se dirige sur Châteauneuf. La position stratégique de ce passage méritait un effort.

Le château, placé sur la hauteur, était défendu par des ouvrages tellement puissants que La Châtre n'osa pas les affronter ; il préféra tenter l'escalade du côté de la ville, car c'est dans le château que La Baudrie s'était réfugié avec les soixante soldats qui lui restaient et qu'il jugeait insuffisants pour défendre les faubourgs. La Châtre fit placer un canon dans la partie qui se trouve aujourd'hui entre l'église et le château ; et, tandis qu'il bombardait ce dernier, il commanda de dresser des échelles contre la muraille pour tenter l'escalade ;

1. Raynal, *loc. cit.*, T. IV, page 98.

mais les trois ou quatre premiers qui montèrent furent jetés en bas et les autres demeurèrent découragés.

Le lendemain, il fait faire une triple attaque simultanée : aux murailles, il tente la sape ; aux portes, il essaye de mettre le feu ; enfin, du côté des fausses braies, il ordonne un nouvel assaut. Mais la muraille est trop dure, elle résiste, et le feu, s'il fait sauter les portes, ne peut mordre sur les ouvrages intérieurs qui les défendent. Cependant les catholiques sont plus heureux du côté des fausses braies [1] : elles sont emportées ; les sapeurs redoublent leurs coups et l'enceinte est entamée, si bien que La Baudrie se voit contraint de se réfugier dans ce que l'on nommait le vieux fort, et qui était une grosse tour dominée par la chapelle. La Châtre installe son artillerie sur les voûtes de cet oratoire ; il y dispose des gabions pour protéger les pièces, et, faisant agir en même temps les arquebusiers, il crible les assiégés qui sont obligés de se rendre. On leur promet la vie sauve, mais malgré les ordres formels de La Châtre ils sont noyés dans le Cher [2].

1. Pour bien comprendre ce siège, il ne faut pas oublier qu'alors la ville s'étendait sur la rive droite du Cher et occupait ce qui est devenu le parc actuel. La chapelle était l'église Saint-Eloi, aujourd'hui rasée et serait maintenant au milieu du parc, à 100 mètres du château et en avant de la tour (rasée) qui terminait l'aile N.-E. C'est là qu'on voit de nos jours des serres.

Les fausses braies étaient sans doute en avant de la tour rasée et de la grosse tour du N.-O. qui lui faisait pendant. On n'oublie pas que cette défense consistait en une seconde enceinte terrassée, qui n'était pas séparée comme la première par un fossé, mais dont le terre-plein joignait l'escarpe de la première enceinte.

2. La Popelinière, *loc. cit.*, p. 349 ; — De Thou, *loc. cit.* ; — De Barral, *Notices sur les châteaux du Cher*, 1898, p. 135.

De Châteauneuf, le gouverneur du Berry se rend à Lignières. Les protestants s'y étaient fortement établis. Les murs du château, sa position défendue par les détours de l'Arnon, le régime de terreur qui était imposé aux habitants, aussi bien catholiques que huguenots (Guerchy répondait à ceux-ci quand ils se plaignaient : « Tous d'un parti doivent faire leur devoir sinon tous « en une sorte, du moins comme chacun peut [1] »), tout cela leur avait permis de consolider une position stratégique d'où ils allaient brûler et piller les villages des environs. Les églises de Pruniers, de La Celle-Condé, de Saint-Baudel, de Montlouis, d'Ids-Saint-Roch, de Touchay, de Rezay, de Saint-Hilaire, de Maisonnais, de Thevet, de Saint-Christophe furent incendiées et pillées par la garnison protestante de Lignières, pendant les quelques semaines que dura l'occupation [2]. A cinq lieues à la ronde, ce n'étaient qu'incendies et dévastations et Lignières elle-même n'avait pas eu moins à souffrir, dans la chapelle de son château et dans le monastère de Saint-Blaise, qui furent complètement détruits.

Aussi La Châtre mit-il un soin minutieux à organiser lui-même le siège. Mais la position était difficile : d'un côté la rivière, de l'autre une prairie sans doute marécageuse ; pas de position de batterie, impossible de donner l'assaut.

1. Manuscrit de l'*Histoire de Lignières*, par Gilles le Duc et Dupré, annoté par M. l'abbé Périgot, aux archives de la Fabrique de Lignières.

2. V. nos *Essais généalogiques et historiques sur le château de l'Isle-sur-Arnon et ses seigneurs*, page 92, not. 3 ; *Mém. de la Société des Antiquaires du Centre*, T. XXII ; et notre *Etude sur le Prieuré d'Orsan*, page 63, note 1 ; mêmes *Mémoires*, T. XXV.

Le gouverneur dut se borner à un sévère investissement qui mit Belon dans la nécessité de manger ses chevaux, mais ne le détermina pas à se rendre.

La Châtre, pressé par le temps, dut abandonner le siège ; fidèle à sa tactique, il voulait faire prompte besogne et non s'attarder dans de longues entreprises. Les troupes royales remontèrent vers La Chapelle d'Angillon, et les huguenots demeurèrent maîtres de Lignières.

Le capitaine huguenot qui commandait à La Chapelle-d'Angillon fit demander du secours à Briquemault, et devant les forces dont disposèrent les protestants, La Châtre dut encore abandonner cette position pour se rapprocher de Bourges et attaquer Baugy. Mais pendant ce temps il envoya Sauzais et Goas à Lignières pour y faire une nouvelle tentative [1].

L'expédition de ceux-ci fut enfin fructueuse. Aidés dans leur entreprise par La Rochefoucault-Barbezieux, seigneur de Lignières, qui, bien qu'occupé en Champagne par ses fonctions de lieutenant-général du royaume, vint concourir à la reprise de son château [2], ils s'emparèrent de la place le jour de Pâques 1570. Les protestants eurent la vie sauve, mais le château et la ville restèrent au pouvoir des catholiques. Dans quel état cependant ! l'église incendiée, la chapelle du Saint-Sauveur détruite, ses richesses volées, ses beaux vitraux brisés, l'ancien monastère des bénédictins démoli, les

1. De Thou, *loc. cit.*, T. V ; — La Popelinière, *loc. cit.*
2. La Rochefoucault-Barbezieux, seigneur de Lignières, de 1552 à 1583.

vases sacrés pillés ; on ne put retrouver que les orgues qui furent remises aux fidèles [1].

De son côté La Châtre s'acharnait devant Baugy ; la résistance fut opiniâtre. Renty, qui n'avait que cinquante huguenots, s'y défendit avec acharnement. Mais les catholiques n'en mirent pas moins d'audace à tenter l'escalade. Au troisième assaut la muraille était détruite et la ville prise.

Il fallait un exemple, et après tous les massacres et les pillages, que les protestants avaient commis depuis quelques mois, des représailles étaient nécessaires. Toute la garnison fut exécutée, à l'exception de sept huguenots qui parvinrent à s'échapper et de Renty qui fut conduit prisonnier à Bourges [2].

Malheureusement La Châtre ne put pas laisser à Baugy assez de troupes pour surveiller la place, et, quelques jours plus tard, plusieurs protestants, parmi lesquels était Renty lui-même, qui avait recouvré la liberté, s'y donnaient rendez-vous pour y organiser un complot, dont le but était de s'emparer par ruse de la Grosse Tour de Bourges, et ainsi de se rendre maître de la ville et de la province.

C'est sans doute pour déjouer cette entreprise, dont il était secrètement averti, que La Châtre précipita son retour dans la capitale de son gouvernement.

L'affaire s'était tramée à Sancerre, dès le mois de novembre, pendant que Guerchy opérait sa jonction

1. Gilles le Duc et Dupré, manuscrit cité. Ce document ne parle de l'intervention de La Rochefoucault-Barbezieux que dans le second siège de Lignières. De Thou et La Popelinière, au contraire, n'y mentionnent pas la présence de ce seigneur.
2. La Popelinière, *loc. cit.*

avec Briquemault. Les capitaines qui y commandaient les réfugiés protestants, Lespau, la Rose et Pierre de la Grange, conseillers au présidial, avaient profité de leur inaction et de l'absence du gouverneur, pour se faire des intelligences dans la ville de Bourges et, moyennant une promesse de 10,000 écus, ils avaient obtenu d'un des gardes de la Tour, nommé Ursin Pallus, qu'au jour dit, il leur ouvrirait les portes[1].

Les choses étant ainsi arrangées, les trois conjurés de Sancerre donnèrent, à Baugy, évacué par La Châtre, rendez-vous aux principaux huguenots de la province. Là se réunirent les capitaines Fontaine, des Essarts, Formée, Le Bois, L'Espine et Briquemault. Ce dernier devait, avec 1300 arquebusiers et 13 cornettes de cavalerie, assurer la possession de la ville dès qu'elle aurait été occupée.

Les dispositions étaient bien prises, tous les détails étaient réglés, et il se trouva précisément qu'à quelques jours de là, le 21 décembre, La Châtre devait donner une fête et offrir des jeux à la population de Bourges.

1. Pour les détails de cette affaire, v. *Hist. du Berry*, de M. DE RAYNAL, *loc. cit.*, qui les a empruntés à LA POPELINIÈRE, *loc. cit.*, Liv. XI, p. 357. — Voir surtout un rare petit livre que notre savant confrère, M. le Président de Laugardière, a bien voulu nous communiquer et qui a pour titre : *Discours de l'entreprinse et conspiration faite par ceux de la nouvelle opinion portans les armes contre le Roy, sur la ville de Bourges et le succès de ladite entreprinse*, à Paris, chez Nicolas Chesneau, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de « l'Ecu de Forben et du Chesne Verd. MDLXX ». M. de Laugardière a publié ce document dans l'*Almanach du Cher*, année 1860, p. 56. Il l'a fait suivre d'un intéressant commentaire.

C'est grâce à cette source que nous avons rectifié le nom d'Ursin Pallus, que les autres auteurs cités plus haut nommaient Palin.

Le soir de cette fête était une date admirablement choisie pour mettre le projet à exécution.

En effet le 21 décembre au soir, Ursin Pallus était de garde à la Tour. A l'heure dite, il donne le signal convenu, et descend au-devant des conjurés. Après les avoir reconnus, il leur indique l'entrée du fortin, ouvre la porte qui y donne accès, lève la herse qui la barre et les y introduit. Mais ceux-ci y étaient à peine entrés, que du haut de la Tour une pluie de grenades et de projectiles les crible, et que la herse retombe comme la porte d'un piège à rats. Ce fut un pêle-mêle indescriptible ; heureusement, au moment où la grille redescendait, un protestant, d'une corpulence peu commune se trouvait au dessous ; il empêcha celle-ci de retomber jusqu'à terre, ses pointes restèrent fichées dans ses flancs rebondis, plusieurs conjurés purent ainsi s'échapper, mais une vingtaine d'autres étaient prisonniers, et le reste avait été tué ; parmi ceux-ci se trouvaient les capitaines Le Bois, L'Espine et Formée.

La Châtre ,en effet, avait été plus habile que les huguenots ; grâce à l'intelligente surveillance du capitaine Marin qui commandait la garnison de la Grosse Tour, et aussi à la fidélité du soldat Ursin Pallus qui avait, dès le premier jour, révélé à son chef la tentative de corruption dont il était l'objet, le gouverneur du Berry avait été tenu au courant de toutes les phases du complot ; il avait engagé Ursin Pallus à continuer de jouer son rôle, il avait facilité les entrevues, et avait, pour endormir la confiance de ses ennemis, organisé une fête qui, au contraire des apparences, cachait les préparatifs d'une défense si bien conduite que le succès l'avait couronnée.

La Châtre ne se montra pas moins clément dans la victoire qu'il avait été prudent dans sa préparation. Car malgré certains écrivains qui, d'après les historiens protestants du temps, ont fait de lui le portrait d'un fougueux catholique, vindicatif dans ses rancunes et cruel dans son succès, il donna ici la preuve que la sévérité, souvent nécessaire à un homme de guerre, n'exclut ni la justice ni l'indulgence, et que si les châtiments sévères sont parfois indispensables, un capitaine doit savoir les éviter lorsqu'ils ne s'imposent pas.

A Baugy, quelques jours auparavant, il fallait un exemple pour frapper les autres villes qui donnaient asile aux rebelles. Après la capture des conjurés de la Grosse Tour, on pouvait espérer que les principaux chefs étant pris, la province serait pacifiée pour quelque temps. La Châtre résista donc à ceux qui voulaient des exécutions capitales, et il alla contre les ordres du Parlement de Paris, dont la prétention était de se faire remettre les prisonniers. Il dut fortement batailler à ce sujet, et même en référer au roi. Dans une lettre à Charles IX, qui reflète la plus noble grandeur d'âme [1], il demande à son souverain, dans l'intérêt même des catholiques, de renoncer à toute exécution capitale, et il le supplie, pour le cas où la volonté royale serait impitoyable, de le décharger de cette besogne, mais de conserver ses services pour des « effets plus « dignes d'un gentilhomme qui a le cœur de ses pré- « décesseurs qui, depuis cinq cents ans, font service à

1. M. de Raynal, *loc. cit.*, p. 105, donne le texte de cette lettre.

« leur roi, sans tache de trahison ni d'acte indigne « d'un gentilhomme ».

Le roi se laissa fléchir, et La Châtre devait juger plus tard du bon résultat de sa clémence, en retrouvant deux des chefs de la conjuration, La Rose et Fontaine, parmi ses plus fidèles compagnons.

C'était un gros échec pour le parti de la Réforme en Berry, et La Châtre chercha de suite à consolider sa position. Après avoir ordonné de faire des réparations importantes aux murailles de Bourges, qui souffraient encore du siège de 1562, principalement dans le quartier Saint-Bonnet, ainsi que le rapporte une inscription [1] qui fut placée sur la porte Charlet, il chercha à donner des points d'appui dans son gouvernement.

C'est ainsi qu'il installe à Dun-le-Roy, avec sa compagnie, M. de Chazerat [2], bailli du Berry, et capitaine de l'arrière-ban de la province, car, lui écrit-il : « il « semble bon et nécessaire pour empêcher les courses « et pillages, que font les ennemis sur ce pays, que la « compagnie de l'arrière-ban demeure en ce pays « pour y faire service de Sa Majesté, n'ayant trouvé « lieu qui soit plus propre et commode pour retirer la « dite compagnie, pour faire la guerre aux ennemis de « Dun-le-Roy... », et il donne des instructions au procureur du roi de la ville, afin qu'il reçoive ces troupes, leur favorise le logement et les vivres, dont un peu sera payé par les habitants, selon la coutume ordinaire [3].

1. Cette inscription est également rappelée par M. DE RAYNAL, *loc. cit.*, p. 106.

2. Louis de Chazerat, seigneur de Riz et de Belâbre, fils de Florian de Chazerat et de Marguerite de Bressoles.

3. Paul MOREAU, *Hist. de Dun-le-Roy*, déjà citée, T. I, p. 322

La province se pacifiait ; d'ailleurs, le roi envoyait en Berry, au mois de mars suivant, de nouvelles troupes, pour y assurer la sécurité[1]. Il put ainsi disposer de La Châtre, et utiliser ailleurs ses talents militaires.

En effet, les protestants, fortement ébranlés en Languedoc et en Guyenne, avaient entrepris une marche à travers le Forez et le Beaujolais, dans le but de se rapprocher des secours que le comte palatin leur avait fait espérer.

Ainsi, au mois de juin, l'amiral de Coligny était arrivé devant Arnay-le-Duc, où Briquemault lui amenait des renforts de La Charité. Ce fut là que le maréchal de Cossé, qui commandait alors l'armée catholique, en l'absence du duc d'Anjou, malade, tenta de lui barrer le passage.

C'est le 26 juin que fut décidée l'attaque de la position de l'amiral, qui s'était solidement établi sur une colline, en avant de la ville, et la colonne d'assaut fut confiée à La Châtre et à Strozzi[2]. Ils la poussèrent avec vigueur, mais ils ne purent emporter la position, et durent se contenter d'empêcher les huguenots de prendre l'offensive, et de poursuivre leur marche vers l'est.

La Châtre avait montré dans cette affaire assez de courage et de valeur pour que Charles IX crût devoir le récompenser publiquement, en le nommant membre de son conseil d'Etat[3].

1. RAYNAL, *loc. cit*, p. 106.
2. DANIEL, *Hist. de France*, *loc. cit.*, p. 703. Philippe Strozzi, né en 1541, mort en 1583, était le fils du maréchal Strozzi.
3. Jacques GEORGE, *loc. cit.*

La paix de Saint-Germain allait être signée au mois d'août, et La Châtre était déjà rentré dans son gouvernement, où, par des mesures intérieures, il empêchait les protestants d'accroître leur influence à Bourges.

Le plus grand danger, en effet, était dans les menées de l'Université. Celle-ci, nous l'avons vu, demeurait toujours en coquetterie avec la Réforme ; pendant la dernière campagne, les cours avaient été suspendus ; maintenant qu'on parlait de paix, et que la Province était calme, les professeurs voulaient rentrer dans leur chaire.

Mais, pour le moment, La Châtre et les échevins, sachant que plusieurs d'entre eux étaient protestants, s'y opposèrent, et tout ce que concéda le gouverneur, ce fut, au mois de juillet, de rendre la liberté à l'un d'eux, nommé François Bougnier, qui, depuis plusieurs mois, était en prison, à cause de ses agissements en faveur de ceux de la religion [1].

CHAPITRE IV

1570-1573

La Saint-Barthélemy. — Second siège de Sancerre.

L'année, qui suivit la paix de Saint-Germain, fut une trêve dans les guerres religieuses. La lutte qui était loin d'être éteinte se poursuivit au moyen de la diplomatie

1. RAYNAL, *loc. cit.*, T. IV, p. 107, d'après LA THAUMASSIÈRE, *loc. cit.*, III, p. 425.

et les intrigues plutôt que par le hasard des combats; nous n'y voyons pas paraître Claude de La Châtre.

Il ne semble pas non plus qu'il ait joué un rôle le 23 août 1572, lorsque sonna l'heure funèbre de la Saint-Barthélemy; il n'était pas en Berry, et n'eut aucune part aux troubles qui eurent lieu dans sa province à cette occasion.

Il était peut-être à Paris, mais rien ne prouve qu'il ait eu un rôle dans les massacres. Certains auteurs le font paraître sous le nom de M. de Nançay, dans une scène qui, ce jour-là, eut pour théâtre la chambre de la reine de Navarre, et que celle-ci a rappelée dans ses mémoires. Il serait intervenu pour sauver un gentilhomme du nom de Téjan ou Lérac qui, tout sanglant, serait venu se réfugier jusque dans le lit de Marguerite de Valois[1].

Il y a là une erreur que nous devons relever en faisant remarquer que jamais Claude de La Châtre ne se fit appeler M. de Nançay, et que ce nom était exclusivement porté par son cousin Gaspard de La Châtre, seigneur de Nançay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui était né en 1539, et ne devait mourir qu'en 1576.

Le caractère de La Châtre, que l'on a dépeint sous les couleurs d'un cruel fanatique, ne se retrouve pas encore dans cette occasion où il aurait pu si facilement se donner libre cours.

Ce n'est qu'au mois de novembre de cette même

1. V le récit inexact de cette scène dans GRILLON DES CHAPELLES, *Esquisses biographiques du département de l'Indre*, Paris, Duprat. 1862, T. II. p. 229.

année que nous le voyons, intervenant d'une façon pacifique pour faire exécuter les ordres de Charles IX.

Celui-ci avait écrit aux gouverneurs des provinces, afin de leur faire part de sa volonté de ne plus souffrir dans son royaume d'autre religion que le culte catholique, et il leur donnait l'ordre de remplacer ceux des officiers de justice et de finance, qui appartenaient aux opinions de la Réforme.

Ces instructions n'étaient pas pour déplaire à La Châtre, et il s'empressa d'en assurer l'exécution en Berry, par la formule de l'engagement suivant, qu'il invita les protestants à souscrire.

« Nous soussignés, jurons et promettons de vivre et « mourir à l'obéissance du roi et de son service, sans « nous éloigner ni distraire, obéissant à ses comman- « dements sans rien attenter ni adhérer à ceux qui « entreprendraient contre S. M. et l'Etat, ni pareille- » ment faire chose contre ses édits et ordonnances; « de ne reconnaître autre que S. M. ou ceux qui auraient « autorité ou charge de commander sous elle; et que « là, où nous saurions que l'on attentrait contre icelle, « sa dite Majesté, son état et service, de lui révéler « incontinent ou bien à M. le Gouverneur de ce pays « de Berry, et à ses officiers comme ses bons et loyaux « sujets, suppliant très humblement sa dite majesté, « nous tenir et représenter comme tels[1]. »

Cette lettre est intéressante à lire, car elle montre par quels moyens La Châtre entendait maintenir, dans sa province, les intérêts catholiques, et elle prouve que si, dans la guerre, la sévérité lui semblait parfois néces-

1. Paul Moreau, *Hist. de Dun-le-Roy*, déjà citée, T. I, p. 324.

saire, par contre, dans la paix, les moyens pacifiques ne lui répugnaient pas.

D'ailleurs, nous allons le voir reprendre le harnois dans une rude et dure campagne. Le roi venait de le nommer son lieutenant-général en Berry, avec mission de se rendre maître de Sancerre.

Les massacres de la Saint-Barthélemy n'avaient pas eu raison de tous les protestants. Beaucoup s'étaient réfugiés à La Rochelle, et un certain nombre de ceux que cette ville n'avait pu recueillir, étaient venus chercher abri dans Sancerre, rendu célèbre par sa victoire contre les efforts combinés de La Châtre et du comte Sciarra Martinengo.

Là, les réformés, ne se souvenant que de l'heureuse issue de leur résistance, oubliaient volontiers que leur succès était dû, non pas tant aux fortes murailles de leur donjon, qu'à l'importance des événements qui menaçaient du côté de la frontière de l'est.

Il y avait à Sancerre 500 réfugiés dont plus de 80 ministres, bien décidés à s'y établir, malgré tous les obstacles que l'on mettrait au libre exercice de leur culte.

Le roi, ou tout au moins son entourage, ne pensa pas qu'il fallait laisser la « fâcheuse montagne » se dresser au milieu de la France, comme l'espoir des huguenots, et il décida de l'abattre.

Le 7 septembre 1572, la cour adressa, par l'entremise de La Châtre, une déclaration aux habitants de Sancerre, pour leur interdire de s'assembler au prêche. La défense était formelle, elle troubla peu les habitants; ils répondirent qu'elle était faite en violation des édits

de pacification du 8 août 1570, aux termes desquels tous les protestants du royaume avaient reçu la liberté de s'assembler publiquement pour prier. Ils ne tinrent aucun compte des ordres du roi[1].

Devant ce refus d'obéissance, La Châtre obtint du souverain une commission pour lui permettre d'établir une garnison dans la ville, et il fit annoncer à celle-ci l'arrivée de ses soldats. Trois jours après, les Sancerrois faisaient dire au gouverneur que, de par les anciens privilèges des comtes de Sancerre, ils étaient exempts de recevoir des soldats dans leurs murs.

La réponse fut portée devant la cour où on agita la question de savoir quelle suite y serait donnée. La Châtre, dans sa fougue de soldat, demandait un ordre et il se faisait fort de soumettre les rebelles. Cependant un autre avis prévalut, il émanait de Honorat de Bueil, sieur de Fontaines, beau-frère du comte de Sancerre, trop jeune encore pour prendre part aux affaires publiques. Celui-ci, au lieu d'agir ouvertement, voulait se faire recevoir dans la ville et une fois au milieu de la place il espérait pacifiquement faire exécuter les ordres du roi.

Le projet fut tenté, mais comme La Châtre n'y prit aucune part, nous ne dirons pas comment Fontaines se vit refuser l'entrée de Sancerre et chercha, par la ruse, à y introduire ses partisans. Finalement, l'entreprise échoua, elle aboutit à une émeute. Il fallut donc en

1. Nous avons surtout utilisé, pour raconter le rôle de La Châtre pendant le second siège de Sancerre, *l'Histoire de Sancerre*, par M. Poupard, Paris, Berton, MCCLXXVII, Liv. II, ch. XIII et suiv. Cet auteur a suivi la narration de Jean de Léri.

venir à suivre le conseil préconisé par La Châtre, et entreprendre un siège qui devait être particulièrement long et meurtrier.

Toutes ces démarches et ces tentatives tramées dans l'ombre et enfin démasquées de part et d'autre avaient pris du temps et ce ne fut que le 13 janvier 1573 que Claude de La Châtre vint rejoindre au quartier général de Saint-Satur une armée grosse de 7000 hommes, composée de divers éléments et dont il prit le commandement.

C'étaient d'abord les gens d'armes de Jean de Luxembourg, les compagnies tant de gens de pied que de cavaliers de Jean de Goas, de Jean de Blosset, de Tristan, de Rostaing, de Cartier d'Orléans et d'autres auxquels étaient venus se joindre un grand nombre de gentilshommes, de volontaires et même de paysans de la province, plusieurs cornettes de cavalerie, enfin les gens d'armes du gouverneur du Berry.

Le ravitaillement n'avait pas été négligé et La Châtre avait fait établir à Dun-le-Roy un magasin de vivres qui devait alimenter les assiégeants [1] pendant toute la durée du siège.

Enfin le 8 février arrivaient par la Loire 12 pièces de canon, 4 couleuvrines, 2000 boulets et 3 ou 4000 charges de poudre. Ce n'était que l'annonce d'une artillerie plus importante.

La Châtre, qui connaissait la place, était convaincu que ces forces n'étaient pas trop considérables pour la réduire.

1. Paul Moreau, *loc. cit*, T. I. p. 327, d'après les Arch du Cher, c. 782.

Non seulement la position en rendait l'assaut difficile, mais les habitants, soutenus par une ardeur religieuse, opiniâtre, que venait encore aviver la présence des ministres, étaient encouragés dans leur résistance par deux personnalités qui avaient pris l'un ouvertement, l'autre en sous-main la direction de leurs coreligionnaires : l'avocat Johanneau et le ministre Jean de Léri.

Le premier, originaire de la ville, était un homme rigide et sévère, mais résolu et tenace ; son intelligence et sa supériorité morale l'avaient fait reconnaître par les Sancerrois comme gouverneur de la ville, et il avait pris sur eux un complet ascendant.

Jean de Léri, au contraire, était un réfugié ; il était né à Bourges et avait été choisi par Coligny pour conduire au Brésil un certain nombre de réformés, dans le but d'y fonder une colonie protestante ; l'entreprise avait échoué et Léri était revenu en France où, dans différentes circonstances, il avait soutenu par la parole les intérêts des huguenots.

Après la Saint-Barthélemy, il se rendit à Sancerre où son ardeur religieuse lui fit exercer une grande influence sur les assiégés dont il ne cessa, par son fanatisme, d'encourager la résistance.

Quant à la place en elle-même, elle était plutôt forte par sa position que par la valeur et l'état de ses murailles qui, bien que épaisses de 7 ou 8 pieds[1], avaient été mal entretenues.

Johanneau, plein de confiance, avait négligé d'en ré-

1. Lettre de La Châtre au roi, du 1er septembre 1579, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

ouvrir les tranchées, et, malgré le froid et la neige, les pionniers avançant, fascines en tête, arrivèrent jusqu'à la contrescarpe dans laquelle ils parvinrent même à ouvrir des canonnières, et à installer un pont de bois, près du ravelin de la porte Vieille.

Cependant les assiégés ne restaient pas inactifs. Si les sorties étaient difficiles, du haut des murailles, ils lançaient des fagots allumés et des grenades qui brûlaient les ouvrages de bois, et qui, en particulier, détruisirent le pont du ravelin. Ils creusaient en même temps des puits de contre-mine, et paraient aux dangers souterrains.

Mais le bombardement continuait ; il dura un mois, terrible, meurtrier, assourdissant. Son écho se répétait dans la campagne, semant la terreur ; les animaux sauvages eux-mêmes, éperdus, quittaient les forêts, franchissaient les ouvrages et venaient s'effondrer contre les murs de la ville. On raconte que plusieurs cerfs furent ainsi appréhendés par les assiégés, et leur fournirent un ravitaillement imprévu.

La Châtre avait déjà, à deux ou trois reprises, cherché à s'emparer de la ville, en y lançant, par surprise, quelques troupes d'assaut. La vigilance des protestants, que rien ne pouvait trahir, avait déjoué ces coups de main. Il fallait faire une attaque sérieuse et combinée. L'état des murailles le permettait maintenant, fort endommagées qu'elles étaient entre la porte Vieille et la porte Oison.

L'attaque fut décidée pour le 19 mars. La veille, le bombardement redoubla ; six pièces nouvelles étaient venues augmenter les batteries du Carroir-des-Maré-

chaux et de l'Orme-aux-Loups ; ce jour-là, 652 coups de canon lancèrent, sur la malheureuse ville, une pluie de fer. De larges brèches crénelaient la muraille.

La Châtre prépara toutes choses, avec un soin minutieux.

Tous les cavaliers sont démontés et réunis aux gens de pied, pour former trois compagnies d'assaut.

La première, sous les ordres du capitaine Tessier, doit donner le change aux assiégés, en escaladant au nord les rochers de la porte César, et en engageant de ce côté une fausse attaque.

Pendant ce temps, les deux autres compagnies seront lancées par petits paquets, sur deux points de l'enceinte, et elles seront soutenues par des réserves.

Le premier point choisi est la large brèche qui s'ouvre devant la grange Londis. Le sieur de Sarrien, maître de camp, s'y élancera le premier, il sera suivi par le gouverneur lui-même, à la tête de ses gens d'armes. Un troisième et un quatrième échelon, formés des gens d'Henri de Gouffier, avec la noblesse du pays et quatre enseignes, viendront à la suite, soutenir cette avant-garde.

Le seconde attaque aura lieu un peu à l'ouest, contre une brèche qui s'ouvre du ravelin de la porte Vieille jusqu'à la porte Saint-André, elle sera faite par les troupes du régiment de Goas. Celles-ci seront protégées en première ligne par les gens de Charles de La Grange de Montigny, ensuite par un autre corps de gentilshommes, et en dernier lieu, par une réserve importante.

Tout est donc réglé dans l'esprit du chef : le premier échelon doit faire l'escalade ; le second, composé de la

noblesse, et commandé par les chefs, La Châtre lui-même et Montigny, prendra position, et le troisième assurera l'occupation.

Les plus petits détails sont prévus, et le gouverneur prend la précaution de faire assujettir, sous les chaussures des soldats, entre deux épaisseurs de cuir, des plaques de tôle qui les protégeront contre les chausse-trapes et les chevaux de frise, dont sont hérissés les abords de la place.

A dix heures du matin, avec une activité encore plus grande, la batterie du Carroir-des-Maréchaux ouvre le feu devant la grange Londis, car c'est là que va se donner le plus vigoureux effort; le tir est bon et, à la faveur de sa protection, les troupes royales s'ébranlent et attaquent la muraille avec ardeur; sept ou huit des plus braves, ayant le capitaine Rose à leur tête, l'ont bientôt escaladée; le drapeau des catholiques flotte sur la brèche, mais ce n'est pas pour longtemps, car les assiégés se précipitent et culbutent les agresseurs qui doivent bientôt remporter leur étendard. Bonnivet et Cartier les remplacent; ils sont repoussés à leur tour. Les enseignes de réserve se logent sur les fausses-braies, s'abritent le long de la muraille contre les grenades et les projectiles dont les habitants, soldats, femmes et enfants, ne cessent de les harceler.

La Châtre, qui ne quitte pas la contrescarpe, dirige l'attaque de ce côté; il va donner l'ordre aux réserves, qui longent la muraille, de grimper à leur tour, mais voilà qu'un boulet, mal dirigé par la batterie du Carroir-des-Maréchaux, au lieu de s'abattre dans l'intérieur de la ville, vient frapper le pied de l'enceinte, qui

s'écroule sur les troupes dissimulées dans le fossé, et jette le trouble dans leurs rangs.

Ce coup de canon coûtera la journée aux catholiques.

Cependant, de l'autre côté, vers la porte Vieille, les assiégeants mettent la même ardeur. Leur drapeau paraît sur la muraille ; les compagnies d'assaut se succèdent les unes aux autres, mais elles ne peuvent se maintenir.

Les Sancerrois, en effet, opposent une résistance héroïque. Le ministre Jean de Léri, monté sur un cheval pour voler d'un endroit à un autre, accompagné de trois estaffettes qui portent ses ordres, se multiplie ; il est sur tous les points; il encourage les défenseurs, il organise les secours, fait réparer les brèches, passe à travers la mitraille; deux fois les projectiles viennent tomber à ses pieds: il est le héros du jour. Sa résistance a enfin raison des assaillants. D'autre part, la batterie du Carroir-des-Maréchaux, faute de munitions, est réduite au silence, après avoir tiré 600 coups de canon. Les catholiques sont obligés de quitter les fossés et de rentrer dans leurs retranchements, après avoir perdu près de trois cents des leurs qui, ajoutés à deux cents blessés, témoignent de l'intrépidité avec laquelle l'assaut a été donné.

La Châtre, dans cette affaire, commit certainement une lourde faute qui lui fit perdre ses avantages. Oubliant son rôle de chef, il paye trop de sa personne, il est sous-lieutenant et non pas général. Tout le jour, on le voit sur la contrescarpe de la grange Londis; là, l'assaut fut bien mené, et si le dernier échelon n'avait pas été anéanti par la chute du mur, il eût pro-

bablement couronné la crête; la place était peut-être prise. Mais, absorbé par cet unique côté de l'action et confiant dans l'exécution minutieuse de son plan, le gouverneur négligea de surveiller l'ensemble de l'attaque. L'escalade de la porte Saint-André fut donnée plus mollement, non pas tant par manque de courage chez la troupe, mais plutôt par défaut de hardiesse de la part de certains capitaines.

Le courage, l'audace et la rapidité faisaient moins défaut à Claude de La Châtre que l'aptitude à diriger l'ensemble d'un mouvement, d'une façon calme, réfléchie et méthodique. C'est là qu'est l'art des sièges.

La suite de cette histoire nous montrera que s'il excelle comme général de cavalerie, il est médiocre tacticien.

Après cet insuccès, il fallait changer de méthode. Le gouverneur du Berry comprit qu'un blocus complet, sévère, implacable, aurait seul raison de Sancerre. Il l'organisa avec soin. Il désarma l'Orme-aux-Loups et le Carroir-des-Maréchaux, renvoya son artillerie inutile, ne conserva que quatre couleuvrines, qu'il plaça au fort Saint-Ladre, où il fit transporter son matériel de siège et qu'il transforma en poste général des vigies.

Il distribua son armée en quatre camps, installés sur l'Orme-aux-Loups, au champ Saint-Ladre, sur le chemin de Ménétréol, et enfin sur celui de Sury-en-Vaux. Entre ces camps, il organisa de petits forts intermédiaires abrités et retranchés, éloignés les uns des autres d'un jet d'arquebuse, reliés entre eux par des tranchées dans lesquelles, de vingt mètres en vingt mètres, étaient placées des sentinelles qui empêchaient toute commu-

nication. Lui-même établit son quartier général à Saint-Satur avec ses gens d'armes et la noblesse du pays qui, chaque nuit, faisaient des patrouilles à cheval pour augmenter la surveillance.

Tel fut le cercle de fer qui, pendant six mois, enserra dans une étreinte rigide la résistance des réformés. Ceux-ci subirent les duretés du siège avec un courage que seule pouvait alimenter une foi religieuse ardente, entretenue par les cinquante-huit ministres qui peuplaient la ville. Jean de Léri savait aviver leur ardeur par son zèle fanatique, et le gouverneur Johanneau la maintenait par une discipline impitoyable, traitant avec la dernière rigueur ceux qui pouvaient avoir une pensée de faiblesse.

Nous ne décrivons pas les horreurs de ce siège. Jean de Léri en a laissé un journal qui en retrace, jour par jour, les phases atroces. Ce fut certainement un des plus durs que l'histoire ait eu à enregistrer. La famine devint bientôt si terrible, que les malheureux assiégés ne reculèrent devant aucun expédient; quelques-uns osèrent toucher à des cadavres, des parents mangèrent leurs enfants!

Ces monstruosités étaient d'ailleurs punies par Johanneau, avec une sévérité rigoureuse, mais il ne permit jamais, même dans ces tragiques moments, que la capitulation fût mise en discussion.

La Châtre dut faire lui-même les premières avances.

La constance des Sancerrois avait été entretenue par l'exemple de ceux de La Rochelle, de Nîmes et de Montauban, qu'au début de leur insubordination, ils avaient vus tenir tête au roi. Ils espéraient toujours que

les Rochellois surtout parviendraient à obtenir des conditions, dont eux-mêmes profiteraient. Mais ceux-ci avaient capitulé le 24 juin et leur traité n'avait pu en aucune façon intervenir en faveur de Sancerre. Cette ville, que les tranchées qui l'encerclaient mettaient en dehors du monde, ignorait la prise de La Rochelle. Dans le mois de juillet, La Châtre s'arrangea, pour faire connaître aux assiégés le sort de la ville, et l'inutilité des efforts, que leurs coreligionnaires avaient tentés pour faire intervenir dans la capitulation un article en leur faveur.

Le lieutenant-général avait en effet hâte d'en finir. Ce siège l'immobilisait trop longtemps, il espérait pouvoir s'employer ailleurs ; le duc d'Anjou, qui avait eu maintes fois l'occasion de l'apprécier, principalement dans la guerre de Saintonge, venait de recevoir le trône de Pologne, et on faisait espérer à La Châtre un emploi honorable à la cour de Varsovie.

Charles IX, lui aussi, pressait, pour que l'on terminât l'opération. Les négociations, qui avaient donné une couronne à son frère, avaient, sous l'influence des « évangélistes » polonais, stipulé que des conditions avantageuses seraient faites aux protestants de France. Des députés de ce pays allaient arriver. Il fallait avoir Sancerre avant leur venue.

Cependant la manœuvre de La Châtre avait réussi ; le tableau de la situation des huguenots en France, dont il leur avait laissé entrevoir un des coins, avait, malgré les mesures de rigueur prises par Johanneau, pour en arrêter le mauvais effet, amené peu à peu le découragement dans les âmes, pourtant fortement trempées, des assiégés.

A la fin de juillet, La Châtre fit proposer un sauf-conduit, par un messager qui irait contrôler l'état général des protestants du dehors. Celui-ci était de retour le 6 août, et confirmait les nouvelles qui s'étaient ébruitées. Le mot de capitulation était maintenant sur toutes les lèvres, il se prononçait même ouvertement ; des pourparlers entre assiégeants et assiégés s'échangeaient le long des murailles ; les chefs y prenaient part ; Montigny, assez connu des habitants, s'y mêla ; ceux-ci étaient bientôt décidés, ils insistaient maintenant, non sans bruit, pour que le dénouement fût hâté.

C'est ainsi que La Châtre voyait les résolutions mûrir, et les esprits en venir au point voulu. Le 11 août, il écrivit aux Sancerrois pour leur exposer les intentions clémentes qui l'animaient ; ils n'avaient rien à craindre pour leurs personnes, leurs vies seraient épargnées, le vainqueur se montrerait généreux. Les missives succédaient aux missives, toutes conçues dans un sentiment pacifique. Enfin, directement, des négociateurs catholiques s'abouchèrent avec ceux de la ville, et le 16 août, Jean de Léri, lui-même, accompagné de plusieurs députés, arrivait au quartier général de Saint-Satur, avec pouvoirs pour traiter.

Ils furent bien reçus, mais le gouverneur du Berry voulut avoir un entretien particulier avec celui qui avait été l'âme de la résistance, pour lui montrer qu'il n'était pas l'homme cruel et sanguinaire qu'on représentait dans le parti réformé, et qu'il n'avait l'intention ni de tirer vengeance du meurtre de son parlementaire au début du siège, ni de la résistance opiniâtre qui

avait été faite aux ordres du roi. Mais il ne manqua pas de lui reprocher vivement de n'avoir pas voulu amener plus tôt ses compatriotes à des sentiments de soumission.

Léri rapporte tout au long cette conversation dans son journal; elle y est intéressante à lire, montrant ainsi le grand seigneur, accessible à la pitié et aux sentiments généreux, aux prises avec le ministre huguenot, étonné de cette attitude et répondant avec une logique apeurée aux reproches qui lui sont faits.

Le 19 août, la capitulation de Sancerre était décidée et le traité signé. Il se résumait ainsi:

Pardon était accordé aux habitants rebelles, et sauvegarde octroyée à leurs femmes et à leurs filles. Leurs biens leur étaient laissés. Le libre exercice de leur culte leur était permis dans les termes de l'édit qui avait réglé la question vis-à-vis de ceux de La Rochelle.

Ils devaient, en revanche, payer une indemnité de 40.000 livres à l'armée catholique, et remettre leur ville entre les mains du gouverneur.

A la suite de cet accord, les troupes royales reçurent avec générosité les vaincus, leur offrant des vivres, leur prodiguant les soins que nécessitait leur débilité, facilitant le départ des femmes et des enfants, traitant avec distinction les principaux officiers.

Jean de Léri, dont la franchise avait séduit La Châtre, reçut une escorte pour le conduire à Blet qu'il avait choisi pour s'y retirer.

L'avocat Johanneau, en revanche, eut un sort mystérieux. Il était resté à Sancerre malgré l'occupation, et le 13 septembre il fut trouvé noyé au fond d'un puits.

Etait-on en présence d'un suicide, causé par le désespoir d'une cause perdue ; fallait-il voir au contraire une basse vengeance du gouverneur du Berry? D'aucuns le prétendirent, ce sont les historiens protestants qui en accréditèrent la version. La magnanimité du vainqueur semble pourtant la démentir, et aucune preuve n'a jamais pu en être donnée. Il paraît plus vraisemblable que le malheureux avocat aurait eu à subir, de la part de quelque compatriote, le contre-coup des maux que sa sévère obstination avait attirés sur la cité.

Le 31 août, Claude de La Châtre et sa femme, à la tête de l'armée royale, avaient fait leur entrée dans la ville vaincue. Ils y furent reçus au son des cloches et au chant du *Te Deum* et le gouverneur du Berry pouvait, le 1er septembre, écrire à S. M. Charles IX, que sa mission était terminée, qu'il allait faire raser la ville, maintenant déserte, et il le suppliait de permettre à la « noblesse du Berry de rentrer dans ses foyers, afin de donner au pauvre peuple de ce pays qui en avait tant besoin, le moyen de respirer un peu [1] ».

La ville fut en effet rasée ; la grosse cloche de l'église descendue fut transportée à Bourges et laissée en l'église de Saint-Bonnet: on l'y voit encore, mais reléguée dans un petit hangar, devant le porche, victime aujourd'hui

1. *Lettres du maréchal de La Châtre* publiées par M. Baudoin de Lalondre, *Mém. de la Société historique du Cher*, 1893-95. Nous avons trouvé, pour la suite de ce récit, une source précieuse de renseignements dans cette intéressante publication. — *Lettre de La Châtre, datée de Sancerre, du 1er septembre 1573*, d'après original, Bib. Institut Fond Godefroy 156 f° 115.

de l'indifférence municipale, après l'avoir été quatre siècles auparavant du fanatisme religieux [1].

Quant aux murailles, il fallut employer la mine pour en venir à bout, cent hommes y travaillèrent pendant quatre mois, et brûlèrent 80 caques de poudre.

On se mit à l'œuvre et déjà au mois de septembre on pouvait franchir l'enceinte « quatre et même en certains endroits vingt de front ». Le gouverneur du Berry obtenait alors du roi la permission de quitter Sancerre pour gagner La Maisonfort, « s'y reposer, y mettre ordre à ses affaires », et aussi « se procurer le moyen, écrivait-il au roi de Pologne, d'aller vous trouver et de recevoir vos commandements. [2] »

CHAPITRE V

1574-1577.

La Châtre fait des avances à Monsieur. — Mort de Charles IX. — Ambassade de La Châtre en Angleterre. — Il s'attache au duc d'Alençon, depuis duc d'Anjou. — Le duc d'Anjou devient duc de Berry, et La Châtre cesse d'être gouverneur de cette province. — Sièges de La Charité et d'Issoire.

La Châtre avait espéré pouvoir compter sur la faveur du roi de Pologne. Peut-être en aurait-il eu des preuves si le duc d'Anjou était resté à la tête de l'armée ;

1. Cf. *Mém. ant. du Centre*, T. XXVIII. *Note sur une ancienne vue de Sancerre*, par MM. Supplisson, page 232 et s.
2. *Lettre du même au roi de Pologne*, *ibid* , 157, f° 153.

mais au milieu des intrigues que celui-ci eut à déjouer, d'abord à la cour de Varsovie, ensuite sur le trône de France, le frère de Charles IX devait bien vite oublier le gouverneur du Berry. La vigoureuse activité de celui-ci ne se prêtait pas au rôle d'un mignon, et lorsque, au mois de mars 1574, Henri III succéda à son frère, La Châtre, en perdant un puissant protecteur, en la personne de Charles IX, n'en gagnait pas un autre par l'avènement du nouveau roi.

Après avoir fait prêter serment de fidélité au souverain et à la reine régente, par les représentants des trois ordres, réunis dans la grande salle du palais royal de Bourges, le 14 juin 1574, le gouverneur s'établit à la Maisonfort, pour attendre le retour du roi, tout en prenant soin de ses propres affaires et de celles de sa province.

Lorsque Henri III arriva à Lyon, La Châtre fit célébrer à Bourges des fêtes en l'honneur de Sa Majesté; par son ordre on tira le canon, on chanta le *Te Deum*, on alluma des feux de joie [1].

Le bonheur était sur les visages, était-il également dans les cœurs? Il est difficile de le croire, car les temps étaient durs lors de ce changement de règne. La disette de l'année précédente coïncidant avec les calamités de la guerre, les passages de soldats pillards, les impôts levés pour entretenir les armées, avaient amené la famine.

Aussi le dernier feu de joie éteint, la préoccupation

1. *Lettre de La Châtre*, Loc. cit., *du 12 septembre 1574 aux maire et échevins de Bourges*, *datée de la Maisonfort*, orig. aux Arch. municipales de Bourges.

Tel était le but de la mission, mais avant de se séparer de lui, Henri III avait donné à La Châtre des instructions détaillées et minutieuses.

En se présentant devant Elisabeth, La Châtre devait excuser son souverain, empêché par son retour de Pologne et ses nombreuses occupations, de ne l'avoir pas fait saluer plus tôt, et l'assurer que le roi ne compte pas d'amitié plus précieuse que celle de la reine d'Angleterre, dont il espère cultiver les bonnes grâces en restant fidèle aux promesses qui lient le roi de France à la cour d'Angleterre. Pour dire de telles choses, l'ambassadeur avait mission d'employer « le plus honnête « langage dont il se pourra adviser, pour bien lui repré« senter (à la reine) la vérité telle qu'il (le roi) le lui a « déclaré à son partement ». Puis il abordera la question du renouvellement du traité qui est l'objet principal de la mission et que La Châtre devra faire en sorte d'obtenir.

Ce point satisfait, celui-ci pourra répondre aux questions que lui fera Elisabeth au sujet de l'état général de la France. Il dira à la souveraine que si « les sujets qui se sont émus » avaient mieux agi qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour et s'ils eussent su se rendre dignes des intentions pacifiques de leur roi « les choses fussent en meilleur état qu'elles ne le sont ». Mais avec la grâce de Dieu le remède n'est pas impossible et « les princes voisins qui aiment le bien » peuvent espérer dans l'avenir.

d'un manuscrit de la bible de Saint-Germain-des-Prés qui n'ont jamais été imprimées jusqu'à présent. » *Mémoires* de CASTELNAU déjà cités, T. III, p. 444. — V. aussi LÉONARD, *Recueil des traités de paix*, Paris, MDCXCIII, p. 583.

Enfin Henri III, pour faciliter la tâche de La Châtre, l'invitait, à son arrivée en Angleterre, à se rendre auprès de l'ambassadeur de France, M. de La Mothe-Fénelon, et à prendre ses avis sur la façon de présenter à la reine les différents points de sa mission [1]. Tout, dans les instructions de La Châtre, est traité avec minutie; le roi revient sur la façon dont il convient de présenter à Elisabeth la situation des partis et de laisser envisager ses intentions conciliantes avec les protestants. « Si la dite dame s'enquiert des députés de M. le « prince de Condé et demande s'ils sont déjà venus « trouver Sa Majesté, M. de La Châtre devra répondre « que nous les attendons », et que le roi est décidé à tout entreprendre pour la tranquillité du royaume. Puis il terminera par des protestations d'amitié faites au nom d'Henri III, qui prouverait ses dispositions en protégeant de toutes ses forces les sujets de S. M. d'Angleterre et principalement en s'opposant aux actes de piraterie qui pourraient être commis contre ses vaisseaux et en châtiant sévèrement les coupables.

Mais ce n'était pas tout, l'ambassadeur extraordinaire avait une autre mission plus difficile et plus délicate à poursuivre.

Il devait chercher à émouvoir Elisabeth sur le sort de la malheureuse reine d'Ecosse, Marie Stuart, sa prisonnière depuis sept ans et qu'elle traitait avec la dernière rigueur, malgré les efforts de l'ambassadeur de France.

1. « Double du mémoire baillé à M. de La Châtre allant en Angleterre pour le renouvellement du traité fait par le roi Charles IX avec la reine d'Angleterre. » Mémoire daté du 3 mars 1575. Castelnau : *Mém. cités.*

Il était de toute convenance qu'au moment où Henri III briguait l'amitié de la reine d'Angleterre, il intervînt en faveur de sa belle-sœur; aussi La Châtre reçut-il l'ordre d'intercéder pour elle, non pas pour réclamer sa liberté, les instructions du roi n'osaient aller jusque-là, mais pour obtenir quelque soulagement à son sort.

Du reste, le sujet devait être traité avec ménagement, et être abordé, non pas tout de suite, dès la première audience, mais plus tard, à une seconde entrevue, « après que la dite dame Elisabeth aura été mieux con- « firmée de la bonne volonté et affection de sa dite « Majesté par l'honnête langage que lui aura tenu le « dit sieur de La Châtre, afin qu'elle le prenne en « meilleure part ».

La Châtre fera plus; il tâchera de voir Marie Stuart, car celle-ci désire vivement recevoir la visite de l'ambassadeur du roi; Henri III l'a appris, sa belle-sœur lui a fait exprimer le désir d'être comprise dans le traité que l'on va signer. Aussi La Châtre devra-t-il demander à Elisabeth l'autorisation d'être introduit auprès de sa prisonnière, et il donnera comme prétexte, non seulement les liens de parenté qui existent entre la couronne de France et celle d'Ecosse, mais aussi la nécessité de donner à Marie Stuart des nouvelles de la famille de Lorraine, et principalement de lui faire part de la mort de Claude de France[1] et du cardinal de Lorraine[2], ses principaux parents.

1. Claude de France, seconde fille de Henri III, avait épousé Charles III, duc de Lorraine et de Bar. Elle venait de mourir le 20 février 1574.

2. Charles de Lorraine, dit le cardinal de Lorraine, frère de François de Guise, mort à Avignon le 26 décembre 1574.

Mais, là encore, La Châtre agirait avec prudence ; il devait assurer la reine que sa démarche auprès de Marie Stuart n'avait d'autre but, et même, si Elisabeth faisait des difficultés sur ce point, cette visite serait faite par le sieur de Lavernon, qui assurerait la prisonnière de l'amitié de son beau-frère, et de la bonne volonté qu'il veut mettre à « l'aider dans son affliction « et à favoriser ses affaires autant qu'il lui sera pos- « sible [1] ».

Mais aussi, il doit faire entendre à Marie Stuart que cette ambassade extraordinaire n'a malheureusement pas le pouvoir d'améliorer son sort, tenue qu'elle est, par le traité de 1572, dont elle ne fait qu'exécuter l'article 3.

Telles étaient les instructions précises et détaillées que La Châtre reçut du roi, au moment où il s'embarqua pour l'Angleterre.

Nous ne savons malheureusement pas exactement comment il s'acquitta de sa mission, mais il est certain que le début en fut difficile. Les portes ne s'ouvrirent devant l'envoyé de Henri III, qu'avec une certaine hésitation : si la reine lui était favorable, tout un parti, à la cour, regardait avec défiance cet adversaire des Réformés de France.

Néanmoins La Mothe-Fénelon sut aplanir les choses : Elisabeth finit par recevoir La Châtre avec une certaine courtoisie et montra « qu'elle avait la légation et son « chef pour favorables [2] ».

1. Ampliation du mémoire dudit sieur de La Châtre, *ibid.*

2 *Lettre de la Mothe-Fénelon au roi* du 4 mars et du dernier jour de mars 1575. (*Correspondance de la Mothe-Fénelon*, T. VI,

Mais là se borna la bonne volonté de la souveraine; lorsqu'il s'agit de parler « affaires », elle fit la difficile, elle trouva des raisons et souleva des objections, que l'ambassadeur extraordinaire ne put résoudre.

Il était en effet plus soldat que diplomate et vers la fin d'avril, il devait revenir sans avoir pu conclure.

A son retour M. de LaChâtre ne put que rendre compte au roi du médiocre résultat de sa mission et ce fut M. de La Mothe-Fénelon qui fut chargé de continuer la négociation. Il reçut l'ordre également de visiter la reine d'Ecosse (nous ne savons pas si La Châtre y était parvenu). Mais M. de La Mothe la vit plusieurs fois[1].

Durant le temps de son ambassade à Londres, Claude de La Châtre avait eu peu de loisir pour s'occuper de son gouvernement, qu'administrait en son absence François de Lagrange, sieur de Montigny, son lieutenant, que nous retrouverons, dans la suite, devenu son implacable adversaire.

A son retour en France, il n'y reparut pas davantage. Etait-ce pour éviter de prendre part aux discussions qui s'y agitaient, et pour préparer la nouvelle voie qu'il allait suivre, en se détachant peu à peu de la cause de Henri III, pour suivre la fortune de Monsieur, frère du roi, le duc d'Alençon?

Celui-ci, dès l'avènement du souverain, s'était mis en fâcheuse posture.

Il avait, sinon favorisé, tout au moins laissé se

p. 333, 405, et 406.) — *Lettres de Catherine de Médicis* (Documents inédits de *l'Histoire de France*, T. V, p. 114, note 1.)

1. *Lettres de Henri III à M. de La Mothe-Fénelon, des 4 et 21 mai 1575. Mém.* de CASTELNAU, *ibid.*

tramer une conspiration en sa faveur ; il s'était mis à la tête des « mécontents », il avait négocié avec Condé, et n'était rentré en grâce qu'au mois de novembre 1575, date du traité de Champigny qui lui octroyait, en garantie, un certain nombre de villes parmi lesquelles se trouvaient Bourges et La Charité.

C'est ce que les habitants du Berry ne voulurent pas ratifier ; ils firent entendre de vives protestations. Claude de La Châtre se tint à l'écart, il n'était pas dans la province.

Les négociations entre le roi et la ville de Bourges durèrent longtemps. Ce n'est qu'au mois de février 1576, que le gouverneur du Berry se crut obligé d'écrire au maire et aux échevins pour les engager à obéir au roi [1].

Ceux-ci n'en tinrent aucun compte, et ce fut son cousin, Gaspard de La Châtre-Nançay, qui fut envoyé en Berry pour y rétablir l'ordre [2].

Les choses d'ailleurs devaient s'arranger d'elles-mêmes. Au mois de mai 1576, la trêve de Champigny était convertie en un édit de pacification qui augmentait, en y rattachant le Berry tout entier, l'apanage de Monsieur, devenu duc d'Anjou.

Bourges n'avait plus rien à dire. Mais cette donation était d'une importance considérable pour Claude de La Châtre ; sa charge de gouverneur du Berry cessait *ipso facto* et le duc d'Anjou la donnait à Charles de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan.

Claude de La Châtre ne sembla pas s'en émouvoir,

1. Raynal, *loc. cit.*, T. IV, p. 144.
2. La Thaumassière, *loc. cit.*, L. IX, ch. xi.

il était à la Maisonfort, attendant les événements[1].

Ceux-ci n'allaient pas tarder à se dérouler. L'édit de pacification était défavorable aux catholiques qui, sous l'autorité du duc de Guise, se réunirent pour former la *Ligue,* laquelle fit si bien qu'elle obtint du roi et de son conseil, où se trouvait maintenant Monsieur, satisfait de son apanage, la défense aux protestants de célébrer leur religion.

C'était la guerre qui renaissait, car pour faire exécuter la révocation de l'édit, que ni Condé ni le roi de Navarre ne voulaient accepter, Henri III mettait son frère à la tête d'une armée dans laquelle prenaient place le duc de Guise et Claude de La Châtre, ce dernier avec le titre de *Directeur*[2].

Leur mission consistait à réduire les villes protestantes du Centre, tandis que le duc de Mayenne, avec d'autres troupes, allait attaquer la Saintonge.

La campagne fut heureuse, La Châtre put y déployer son activité militaire.

La ville de La Charité, la première à laquelle le duc d'Anjou s'attaqua, se rendit bien vite. De là on alla mettre le siège devant Issoire. L'entreprise fut plus longue, car elle dura un mois ; la ville était défendue par un gentilhomme de valeur, Chavagnac, qui savait combattre.

Le duc de Guise, à la tête de sa noblesse, donna un vigoureux assaut dans lequel ses gentilshommes furent décimés. La Châtre eut la chance d'en revenir sain et

1. *Lettre de La Châtre au roi datée de la Maisonfort du 4 mai 1576.* Origin. Bib. Institut., *loc. cit.*

2. Agrippa d'Aubigné, *Hist. universelle,* L. III, ch. xiii.

sauf[1]. Si cette attaque ne réduisit pas la ville sur l'heure, elle eut pour résultat d'amener le gouverneur à implorer la capitulation dans le mois de juin **1577**.

Ce succès, joint à ceux que Mayenne remportait en Saintonge, permit au roi de signer au mois de septembre la paix de Poitiers ou de Bergerac qui, d'ailleurs, loin de couronner la victoire des catholiques, donnait presque entière satisfaction aux protestants.

Que s'était-il donc passé dans l'esprit de ce monarque hésitant et indécis? Obéissait-il encore à cette politique de bascule qui consistait, pour lui, au secret espoir de voir les partis, entre lesquels il n'osait choisir, s'affaiblir l'un par l'autre?

CHAPITRE VI

1577-1584

La Châtre associe sa fortune à celle du duc d'Anjou. — Il est mis à la Bastille. — Son procès. — Il est mis une seconde fois à la Bastille. — Il accompagne le duc d'Anjou dans sa fuite. — Il est avec lui aux Pays-Bas. — Il est nommé bailli du Berry. — Deuxième campagne aux Pays-Bas. — Retour en Berry. La Châtre y réprime le brigandage. — Mort du duc d'Anjou. — La Châtre est replacé à la tête du gouvernement du Berry.

Les succès, dont Monsieur venait de recueillir la gloire, faisaient ombrage au roi, et celui-ci redoutait

1. Jacques GEORGE, *loc. cit.*

de la part des seigneurs catholiques, qui maintenant entouraient son frère, une puissance préjudiciable à la sienne. Aussi, à la Cour, se montra-t-on défiant vis-à-vis du duc d'Anjou, et cette suspicion ne tarda-t-elle pas à se tourner en mille vexations, dont l'entourage de Monsieur dut subir le contre-coup.

Cependant la campagne d'Auvergne avait eu pour Claude de La Châtre des conséquences qui devaient l'orienter dans une voie nouvelle.

Non seulement elle avait resserré les liens qui attachaient l'ancien gouverneur du Berry à la Maison de Guise, et renoué avec le Balafré les nœuds d'affection qui l'unissaient à son père, mais elle avait créé, entre le frère du roi et La Châtre, une intimité qui devait faire de celui-ci un des familiers les plus écoutés du duc d'Anjou, tout en l'associant aux diverses vicissitudes de sa fortune.

Ce fut à la Cour que Claude de La Châtre alla passer les mois qui suivirent; là, malheureusement, il y avait un terrain qui ne lui était pas favorable. Il y accompagnait Monsieur et faisait partie de cette suite composée de Bussy, Cimier, La Rochepot et d'autres qui allaient subir assez durement les effets de la défaveur de leur maître et de la jalousie des « mignons du roi », dont les plus acharnés étaient Saint-Luc, Maugiron, Quélus, Grammont et Maigron. Pendant plus de six mois, ce fut une guerre continuelle.

Dès la fin de novembre, l'entourage du roi persuada à Henri III que son frère tramait une nouvelle conspiration contre son pouvoir. On chargea du Prat, le prévôt de Paris, d'ouvrir une instruction. A la suite du

rapport de celui-ci et avant même que le complot ne fût établi, le roi, cédant aux instances de ses mignons, faisait conduire à la Bastille plusieurs des favoris de Monsieur, parmi lesquels étaient La Châtre et Bussy [1] qui étaient accusés d'avoir ourdi le complot.

La détention heureusement devait être de courte durée. L'information fut poursuivie; elle ne donna aucun résultat; il fut prouvé, au contraire, que la prétendue conspiration n'existait que dans la malignité de certains courtisans.

Henri III était un monarque plus léger que méchant, il fit relâcher La Châtre, ainsi que ses compagnons, et le duc d'Anjou reçut des excuses.

Mais La Châtre n'était pas au bout de ses peines : il était en procès [2], sans doute pour des raisons d'intérêt, avec Jeanne de Laval, épouse de François, seigneur de La Ferté-Senneterre et de La Ferté-Nabert [3]. Son adver-

1. L'Estoile, *Journal de Henri III*, édition de Lenglet du Fresnoy, La Haye, Paris, 1744, T. I, p. 221, not. 15.

2. L'éditeur des *Mémoires de Marguerite de Valois* dans l'édition de la Société de l'histoire de France (qui est M. Guessard), attribue dans une note le procès à Edme, premier marquis de La Châtre. C'est là une erreur, car le premier marquis de La Châtre est Edme de La Châtre, comte de Nançay, mort en 1645, et dont le père, Henry, comte de Nançay, n'était lui-même né qu'en 1575. V. Anselme, viii. p. 368; — V. également *Généalogie de la Maison de La Châtre*, dressée par Juan-José Villars-Prayla.

3. Jeanne de Laval, fille de Gilles, seigneur de Mailly, était née le 3 septembre 1549. Elle épousa François de Senneterre et de La Ferté-Nabert, mort en 1587. De cette union naquit Henri, marquis de La Ferté-Nabert qui devait épouser Marguerite, fille de Claude de La Châtre. (La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse.*)

Jeanne de Laval mourut « pulmonaire » en 1586 et racheta les légèretés de sa vie par une fin exemplaire. (L'Estoile, *Journal de Henri III*, décembre 1586.)

saire était une dame d'une singulière beauté et d'un esprit encore plus remarquable. Il était déjà dangereux de l'avoir comme adversaire devant la justice ; en outre, elle avait de hautes prétentions, comptant Maugiron et Saint-Luc parmi ses amis ; enfin, on disait même que ses charmes avaient su attirer l'attention du roi.

Tout cela était mauvais pour La Châtre, qui, non seulement perdit son procès, mais fut de plus en plus mal vu à la cour[1].

Ce fut sans doute à cette époque que La Châtre manqua d'avoir un duel avec un certain sieur de Drou. Le combat n'avait été arrêté que sur les instances de Monsieur[2].

La vie devenait difficile au Louvre, aussi bien pour les favoris de Monsieur que pour le frère du roi. Celui-ci d'ailleurs supportait avec humeur les mille tracasseries dont lui et les siens ne cessaient d'être harcelés.

Son secret désir était de quitter la cour et de hasarder quelque lointaine entreprise, comme la conquête des Pays-Bas, où il aurait le loisir d'occuper son humeur aussi aventureuse que versatile.

Au mois de février 1578, c'était le lundi gras, on célébrait le mariage de Saint-Luc, qui épousait Jeanne de Cossé. Monsieur y était convié. Après de grandes hésitations, il se décida à paraître au bal qui termina la fête ; mais là, il se trouva en but aux quolibets des mignons, et l'un d'eux, Maugiron, ne craignit pas de lui faire entendre les plus injurieuses plaisanteries.

1. *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Petitot, collect. de l'*Hist. de France*, T. XXXVII, p. 137 et suiv.
2. Brantôme. *Sur les duels*, édit. de l'*Hist. de France*, T. VI, p. 434.

Le duc d'Anjou, mortellement offensé, quitta le bal, se rendit dans ses appartements et fit venir Claude de La Châtre, devenu son plus intime conseiller, pour délibérer avec lui sur la conduite qu'il avait à tenir.

Il fut convenu que Monsieur, sous le prétexte d'aller consacrer quelques jours à la chasse, quitterait la cour le plus tôt possible.

Mais ce projet, quelque secrètement qu'il ait été pris, n'en parvint pas moins aux oreilles de Maugiron et des autres, qui persuadèrent aisément au roi que ce déplacement n'était qu'un prétexte pour préparer un nouveau complot contre le trône et l'Etat.

Le caractère ombrageux et jaloux de Henri III fut vite mis en éveil, et, sur l'heure (c'était en pleine nuit), celui-ci envahit lui-même les appartements du duc d'Anjou et, en sa présence, se mit à fouiller tous les meubles et les tiroirs pour trouver les preuves de la prétendue conspiration. Il ne découvrit rien, si ce n'est une lettre d'amour écrite par Madame de Saint-Saulve, dont les charmes à la cour étaient autant admirés que prodigués.

C'en était cependant assez, le roi veut y voir la preuve de ce qu'il cherche ; il place un de ses officiers dans la chambre de Monsieur, pour l'y retenir prisonnier, et appelant Larchaud, son capitaine des gardes, lui intime l'ordre de s'assurer de la personne de MM. de La Châtre, de La Rochepot et de Simier, pour les conduire à la Bastille.

Ce ne fut que par l'intermédiaire de sa sœur Marguerite de Valois, que le duc d'Anjou put prouver son innocence. Le roi, devant l'inanité de ses soupçons,

Cet avis, plein de réticences, ne disait pas grand'-chose, et le fugitif était toujours très perplexe.

D'ailleurs le roi n'était pas moins embarrassé. L'évasion de son frère avait fait grand scandale à la cour ; on ne savait pas de quoi celui-ci était capable et on craignait beaucoup.

Aussi dès le lendemain de cette fuite, la reine mère, qui avait déjà tant de fois négocié dans sa vie, prenait-elle le chemin d'Angers, pour y voir son fils cadet et tâcher de le ramener.

Elle y fut fort mal reçue. A trois lieues de la ville, elle rencontra La Châtre[1] et Bussy, qui venaient au devant d'elle, mais qui, sans respect pour sa majesté royale, la traitèrent avec une ironie blessante. Elle leur demanda où était son fils ; ils lui répondirent qu'il était malade. « Vous ne le tenez pas prisonnier, qu'il « ne vient pas à ma rencontre, répliqua-t-elle. — Non « pas, reprit La Châtre, mais il ne peut se soutenir. »

Arrivé dans la ville, La Châtre la voulut mener au château ; la reine s'y refusa, craignant d'être emprisonnée, et elle s'en alla coucher ailleurs.

Nous n'avons pas à parler ici de la scène qui eut lieu le lendemain : Catherine de Médicis passant sous la poterne du château, le duc d'Anjou contrefaisant l'infirme... l'histoire et le roman ont popularisé cet épisode.

La reine mère rentra à Paris de fort méchante humeur.

dans L'Estoile, *Journal de Henri III*. édit. de Lenglet, déjà cité, T. III, p. 225.

1. L'Estoile, *loc. cit.*

Le duc d'Anjou n'avait aucune envie de reparaître à la Cour. Mais il était fortement tenté de dépenser son activité aux Pays-Bas. La situation y était troublée, elle l'attirait. La Hollande supportait mal la domination espagnole. Don Juan d'Autriche, qui en avait été établi gouverneur par Philippe II, voulut y imposer la suppression du culte réformé. Les protestants se révoltèrent, et tout en implorant le secours de la reine Elisabeth et de Henri III, ils firent des avances au duc d'Anjou, en lui murmurant les plus brillantes promesses.

Nous sortirions de notre cadre en racontant comment, grâce à l'intervention de Marguerite de Valois, Monsieur se vit confier un corps de 700 volontaires, par le roi qui ne répugnait plus à l'idée d'éloigner son frère.

La Châtre fut de l'expédition, à laquelle cependant il n'avait pas été favorable dans le principe [1]; le crédit dont il jouissait auprès de François de Valois lui fit attribuer le commandement de la cavalerie [2], qui comprenait 2000 chevaux, et, dès le mois d'août, on se dirigea vers le Nord, en passant par la Champagne et la Picardie, qui ne furent pas sans se ressentir du passage de cette troupe.

La campagne n'eut rien d'intéressant pour La Châtre.

1. « On tient pour certain qu'il n'y a que Bussy auprès de « mon fils qui soit d'avis de la dite entreprise des Flandres. « La Châtre et Cimier ont, à présent, bonne intelligence en« semble et ne trouvent nullement bon la dite entreprise des « Flandres. » (*Lettre de Catherine de Médicis au roi, datée du Lude, le 6 mai 1578*, publiée dans les *Documents inédits de l'Histoire de France:* lettres de Catherine de Médicis, T. VI, p. 17.)

2. Jacques George, *loc. cit.*

Les opérations qu'elle comporta se résumèrent en quelques sièges, ceux de Philippeville, de Marienbourg et de Binche dans lesquels la cavalerie n'eut qu'un rôle effacé.

Enfin au mois de janvier 1579, Monsieur, voyant que les nouvelles intrigues qui se jouaient autour de lui ne lui réservaient pas la place sur laquelle il comptait, rentra en France et congédia son armée.

Il tournait ses vues ailleurs et, ne pouvant conquérir un trône, il cherchait, dans l'espoir d'un mariage avec la reine d'Angleterre, à partager une couronne.

Il n'avait plus besoin de La Châtre; il le laissa rentrer en Berry, mais pour le récompenser de sa fidélité et de ses services, il le nommait bailli de ce duché, à la place de M. de Chazerat qui venait de mourir, et le favori du duc d'Anjou prit possession de sa charge le 18 juin 1579[1].

Dès lors, La Châtre s'installa à la Maisonfort où nous allons le voir passer de longs mois, absorbé tout entier par les détails de l'administration de sa province.

Elle se ressentait encore des troubles qui l'avaient bouleversée. La peste venait d'y faire de grands ravages, et, si la guerre n'y régnait plus, si les villes étaient protégées par des garnisons, les campagnes n'étaient guère à l'abri des bandes armées qui, sous prétexte de passage, se répandaient dans les villages et les hameaux et y faisaient sentir lourdement leur présence.

Le soin du bailli de Berry s'employa principalement

1. Raynal, *loc. cit.*, T. IV, p. 162.

pendant les loisirs que lui laissaient les expéditions militaires et le temps qu'il devait à Monsieur, à remédier à cet état de choses.

Il tâche d'organiser régulièrement le ravitaillement de ces troupes, il leur fait préparer des vivres, et il fixe leur itinéraire. Voyons-le faire :

Une troupe de lansquenets venant de La Charité doit traverser Bourges ; La Châtre les fait conduire par M. de Sauzais, escorter par M. de Boisrouvray, encadrer par ses archers qui devront « empêcher le désordre ». Il fait préparer pour eux 2000 pains à Vierzon, et leur fait prendre le chemin de cette ville au lieu de celui de Saint-Florent, parce que là le passage du Cher se ferait sur un pont dont la solidité pourrait être compromise [1].

Quelques jours après, ce sont les troupes de M. de Lancosme et celles du capitaine Blanc dont il faut assurer la traversée en Berry [2].

Puis, c'est dans les villes qu'il convient de rétablir la tranquillité. A Bourges même, le désordre a régné, le capitaine de La Boutonnière a été blessé. Le bailli invite le maire et les échevins à redoubler de vigilance pour que de pareils faits ne puissent se reproduire [3].

Mais voici que vers la fin de mars 1581, d'autres devoirs vont appeler La Châtre en dehors de sa province.

Le duc d'Anjou était réclamé de nouveau par les

1. *Lettre de La Châtre aux maire et échevins de Bourges*, datée de la Maisonfort des 10, 12 et 19 février 1581, *loc. cit.* d'après originaux aux arch. municip. de Bourges.

2. *Id.* Lettre du 5 mars, id.

3. *Id.* Lettre du 21 mars, datée de Mehun, *id.*

Hollandais, que le duc de Parme cherchait à faire rentrer sous l'autorité espagnole. Cette fois, la principauté des Pays-Bas était formellement offerte à Monsieur.

Celui-ci eut encore recours à La Châtre pour l'aider dans sa fortune militaire, en lui rendant le commandement de sa cavalerie[1].

Le bailli quitte donc le Berry vers le commencement de mai, non sans avoir cherché à tout régler pour son absence. Il n'indique pas le but de son voyage, car l'expédition doit être tenue secrète, le roi ne voulant pas passer aux yeux des Espagnols pour la favoriser, mais il avertit qu'en cas d'affaire grave, on ait à prévenir Mme de La Châtre qui saura le trouver. Enfin, il se joint à cette pléiade de gentilshommes qui étaient Bellefond, maréchal de camp, La Rochepot, le marquis d'Elbeuf, Gilbert de Ventadour, le vicomte de Turenne et d'autres et allait commander une armée de douze mille hommes de pied et quatre mille cavaliers, prête à envahir les Flandres.

Le duc de Parme, n'osant pas affronter de telles forces, se retira; le duc d'Anjou entra triomphalement à Cambrai et, tandis qu'il séjournait dans cette ville, il envoya une partie de son armée, dont sa cavalerie, sous les ordres de La Châtre, s'emparer de la place d'Arleux, du fort de l'Ecluse et de Cateau-Cambrésis, ce qui fut fait sans difficulté.

Mais ce qui manquait à cette armée, c'était le nerf de la guerre. Les hommes n'étaient pas soldés, on dut les congédier. La noblesse n'était pas payée et nous retrou-

1. Jacques GEORGES, *loc. cit.* Cet auteur attribue par erreur cette expédition à l'année 1580.

vons, à la fin de décembre, La Châtre à la Maisonfort, vaquant de nouveau aux affaires de sa province [1].

Il passe l'année qui suit dans ses terres et nous le voyons sans cesse donner des instructions pour maintenir l'ordre. Ce sont ces malheureux passages de troupes qui jettent si bien le trouble dans les campagnes, qu'il lui arrive parfois de réprimer lui-même et à main armée les désordres dont ils sont le prétexte.

Un nommé Charles Babillon, dont le nom de guerre était capitaine Boisflorin, se livrait ainsi aux plus violentes rapines. La Châtre crut de son devoir de se porter lui-même à sa rencontre; il le trouva aux environs de Lignières devant le village des Cossons [2], et dut lui livrer une véritable bataille. Il lui tua 25 hommes, lui en blessa autant et le mit en déroute [3].

La même année, au mois de septembre, peut-être en revenant de cette expédition, passant aux environs de Lignières, après avoir été visiter deux gentilshommes de ses amis, il manqua lui-même d'être victime d'une autre troupe de bandits.

Il s'agissait d'une compagnie de gens de pied, logés dans un village où, sous l'œil de leur capitaine, ils molestaient de pauvres paysans qui en étaient réduits à crier « miséricorde ». La Châtre envoie vers ce capitaine quelques soldats de son escorte pour lui faire des

1. *Lettre aux maire et échevins de Bourges*, datée du 25 décembre 1581, de la Maisonfort, *ibid.*

2. Les Cossons, village de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières (Cher).

3. Gilles le Duc et Dupré, *Mémoires inédits pour servir à l'histoire de Lignières-en-Berri*, publiés par L. Jeny. Bourges, Sire, 1890, p. 119.

observations ; celui-ci répond par une salve de mousqueterie qui, heureusement, n'atteint que quelques chevaux. La Châtre alors s'avance en personne, mais il reçoit, dit-il, « une salutation d'arquebusades, dont « l'une me fraye le long de l'œil, l'autre me perce mon « chapeau, et une autre donne dedans la garde de mon « épée[1] »; sur le champ, ces soldats furent châtiés comme ils le méritaient.

La présence du bailli était, on le voit, plus nécessaire dans la province qu'aux Pays-Bas, où Monsieur demeure à négocier pendant ces années 1581 et 1582; mais les affaires de celui-ci y allaient si mal qu'il finit par abandonner définitivement ce pays.

A son retour, en décembre 1583, La Châtre alla le visiter à Château-Thierry où il s'était retiré[2], mais il le trouva déjà atteint du mal qui devait l'emporter au mois de juin de l'année suivante.

A la nouvelle de cette mort et « devant la perte qu'il vient de faire d'un si bon maître[3] », La Châtre accourt; il assiste à l'enterrement qui a lieu à Saint-Denis et aussi il s'informe du sort réservé à sa province. Il a mille démarches à faire. « Je n'ai pas de relâche depuis quinze jours, écrit-il, car les bruits les plus contradictoires circulent. »

Cependant il finit par acquérir la certitude que le duché de Berry ne sera pas donné au roi de Navarre, comme on l'a craint, mais que la volonté du roi est de

1. *Lettre de La Châtre du 11 septembre 1582*, aux mêmes, *id.*
2. Lettre aux mêmes, datée de Château-Thierry, 5 septembre 1583, *ibid.*
3. *Ibid.*, datée de Paris du 27 juin 1584.

rétablir les gouvernements tels qu'ils étaient avant que Monsieur n'en eût l'apanage « et, ajoute-t-il, je suis assuré du mien[1] ».

La Châtre redevint donc gouverneur du Berry et reprit possession de son gouvernement au mois de juillet 1584.

CHAPITRE VII

1585-1587

Conséquences de la mort du duc d'Anjou. — La Châtre est nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. — Il entre dans la Ligue. — Ses intrigues avec les ducs de Guise et de Nevers. — Rapprochement avec le roi. — La Châtre est créé maréchal de camp. — Il s'occupe de son gouvernement de Berry.

La mort de Monsieur eut de graves conséquences sur les destinées de M. de La Châtre. Celui-ci, pendant ces dernières années, s'était un peu désintéressé du parti des Guise pour suivre la fortune de François de Valois. C'était l'influence des « mécontents » qui l'avait insensiblement placé dans les bonnes grâces du duc d'Anjou, et il s'était d'autant plus attaché à ce dernier que, partageant ses disgrâces, sa nature généreuse et dévouée l'attirait davantage vers ceux qui semblaient persécutés.

Certes, son caractère d'ardent catholique n'avait pas été endommagé, et si Monsieur s'était parfois allié aux

1. *Ibid.*

protestants du royaume, La Châtre n'avait pas paru à ses côtés. Il n'y avait pris place que lorsqu'il avait vu Guise mettre son épée au service du duc d'Anjou.

Cependant, la familiarité de cet esprit plus brouillon que convaincu n'avait pas été sans attiédir sensiblement les opinions religieuses de son favori, et nous avons vu que dans les conseils écrits qu'il donne à son maître, La Châtre n'hésite pas à envisager (était-ce conviction, flatterie, littérature ou diplomatie ?) l'éventualité d'une alliance avec les huguenots. Il est vrai qu'il la déconseille, mais quelque temps après, il fait partie, à deux reprises différentes, de l'expédition des Pays-Bas, destinée à venir en aide aux Etats réformés contre les Espagnols catholiques.

Cependant la mort du frère du roi, en changeant l'éventualité de la succession royale, dont l'héritier présomptif devenait un prince protestant, Henri de Navarre, donne un coup de fouet aux sentiments catholiques du gouverneur du Berry.

Il peut tolérer à l'étranger la suprématie des réformés ; il n'en veut pas en France. Il se range bien vite dans cette nouvelle ligue, à la tête de laquelle se trouve le duc de Guise. Elle reçoit du reste à ce moment l'adhésion d'un prince possédant de grandes propriétés en Berry, le duc de Nevers, avec qui La Châtre a déjà guerroyé à La Charité et à Issoire. Il tiendra dans la vie de ce dernier une place tous les jours grandissante [1].

1. Louis de Gonzague, prince de Mantoue, devint duc de Nevers par son mariage, en 1565, avec l'héritière de ce duché, Henriette de Clèves, ardente catholique. Cette princesse ne

Cependant, dès les premiers mois de l'année 1585, Henri III avait fait des avances à La Châtre. C'est en janvier qu'il lui avait remis le collier de l'ordre du Saint-Esprit, bien que la nomination officielle ne porte que la date du 15 décembre 1585[1].

Cette distinction était sans doute un trompe-l'œil qui avait permis au monarque de lui refuser d'adjoindre à son gouvernement ceux de Blois et de Chartres vivement convoités[2]. Mais en même temps qu'il lui donnait l'insigne de son ordre, le roi le faisait venir dans son cabinet et, ne pouvant oublier qu'il avait été des familiers de son frère, il lui parla rudement.

La Châtre était piqué, il sentait que la rupture était imminente ; il voyait que le parti dans lequel il allait entrer s'apprêtait à relever la tête devant l'autorité royale. Il ne voulut pas se justifier, et se borna à répondre qu'il n'avait jamais rien fait contre le roi. Henri III dut se contenter de répliquer qu'il lui pardonnait, à la condition qu'il ne recommencerait plus. Le gouverneur prit congé en répétant avec entêtement que « ni lui ni les princes qu'il honorait » ne voulaient

contribue pas peu à exciter les sentiments ligueurs de son mari, qui, esprit prudent et réfléchi, ne s'engagea cependant jamais dans des résolutions extrêmes.

1. Alexandre Teulet, dans son ouvrage intitulé *Histoire chronologique et alphabétique des chevaliers du Saint-Esprit*, Paris, Lahure, 1864, dit que La Châtre fit partie de la huitième promotion et qu'il reçut le collier dans l'église des Grands-Augustins de Paris, le 15 décembre 1585. Cependant la lettre de La Châtre, du 18 janvier 1585, que nous allons citer porte : « Quant à moi, le roi, après que j'ai eu l'ordre du Saint-Esprit, m'a voulu voir dans son cabinet. »

2. Davila, *loc. cit.*, p. 144.

« rien entreprendre contre le service de Sa Majesté [1] ».

Mais son parti est pris; il sort ligueur du cabinet royal, et, au moment de quitter Paris, où cette affaire l'avait appelé, il donne au duc de Nevers des détails sur tout ce qui se passe dans la capitale. Il n'hésite pas à insister sur la popularité dont y jouit le duc de Guise, et à lui faire part des espérances que l'on fonde sur celui-ci, pour tenir tête aux huguenots secourus maintenant par l'étranger.

C'était une bonne recrue pour la Ligue que celle de Claude de La Châtre, et si Guise n'avait pas douté de le voir se joindre à lui, il n'était pas moins satisfait de son adhésion et de constater qu'il pouvait compter sur ce valeureux capitaine, dont, maintes fois, il avait expérimenté la valeur et l'énergie [2].

Cependant, durant ces quelques mois d'hésitation, pendant lesquels la Ligue s'organise, cherche à se traiter avec le roi, nous voyons ce spectacle étrange de trois hommes, Guise, Nevers et La Châtre, d'accord sur le principe, s'employer néanmoins à agir réciproquement les uns sur les autres.

La Châtre, qui est en Berry et qui y reste jusqu'à l'automne, n'est pas satisfait de la façon dont le Balafré conduit les négociations qui vont aboutir au traité de Nemours [3], par lequel Henri III, voyant croître la puissance catholique, révoquera toutes les garanties qu'il lui a données.

1. *Lettre de La Châtre au duc de Nevers*, datée de Paris, 18 janvier 1585, *ibid*., d'après Bib. Nat. f. fr. 4714, f° 136-138.
2. *Lettre du duc de Guise au duc de Nevers*, citée par Daniel, *Histoire de France*, T. IX, p. 175.
3. 27 juillet 1585.

Dès le mois de février, il se plaint que ces pourparlers ne sont pas assez rondement menés. Il veut écrire au duc de Guise pour le lui dire; pour lui faire savoir que son ami Nevers en est vivement contrarié; que la façon dont on traite est défectueuse, que les intérêts catholiques ne sont pas garantis d'une manière suffisante, et que les habitants du Berry en ressentent une vive contrariété.

Cette lettre est écrite en termes violents; heureusement Nevers la voit et la corrige avant de la laisser partir[1].

Quelque temps après, c'est avec le duc de Nevers qu'il correspond, pour lui faire part de ses intentions belliqueuses, et de l'espoir qu'il a de pouvoir bientôt rejoindre l'armée du duc de Guise qui, pour le moment, est auprès de Montargis[2].

Mais sitôt le traité de Nemours signé, La Châtre devient tout à fait l'intime de Guise, et il est employé par celui-ci à consolider les convictions ébranlées de Nevers. Tandis que ce dernier, réconcilié sincèrement avec le roi, invite le Balafré à suivre son exemple, et à aller, sans arrière pensée, à Henri III, le gouverneur du Berry, au contraire, dans un avis motivé et écrit, cherche à éveiller sa défiance. Il le dissuade d'aller à la cour, où, travaillé par les uns et les autres, il verra son jugement s'obscurcir et ses intérêts être sacrifiés[3].

1. « Copie d'une lettre que M. de La Châtre voulait écrire à M. de Guise, « laquelle j'ai corrigée comme il se voit » (corrigée par le duc de Nevers), 19 février 1585, *ibid.*, d'après Bib. Nat. f. fr. 6714 f° 131.

2. *Lettre du 1er juillet 1585 au duc de Nevers*, *ibid.*, Bib. Nat. f. fr. 4716, f° 69.

3. « Avis donné à M. de Guise par M. de La Châtre après la paix conclue. » Mémoires publiés par L'ESTOILE : *Journal de*

Et de fait ce qui se passait auprès du roi, en cette année 1583, était de nature à éveiller les craintes qu'exprimait La Châtre. Il pouvait se souvenir combien son ancien maître y avait souffert, et ce que lui-même y avait éprouvé pour le service du duc d'Alençon. Il faut croire que le spectre de la Bastille le hantait encore.

On peut d'ailleurs penser qu'il n'avait peut-être pas tort, si on se reporte à un dessin qui traînait dans la chambre du roi, dans lequel le Balafré et sa famille étaient misérablement bafoués, et où La Châtre lui-même, fortement malmené, avait son image enguirlandée de cette piquante légende : *Meritas dabis, improbe, pœnas*[1].

En vérité tout cela était peu engageant.

Mais le gouverneur du Berry est rentré si avant dans l'intimité du duc de Guise, que nous allons le voir dès maintenant employé par celui-ci à une tâche qu'il poursuivra longtemps, sans jamais obtenir un résultat complet : l'adhésion du duc de Nevers aux idées de la Ligue. A cette époque déjà il écrit à ce dernier, de la part du Balafré, pour secouer sa tiédeur[2].

Ces pourparlers devaient durer longtemps, ils n'aboutirent jamais. Nevers était un réfléchi, nous dirions aujourd'hui « un habile ». Il préférait les négociations diplomatiques, qui plus tard illustreront sa carrière, aux décisons prises *ab irato* et sans réflexion. La Châtre, au

Henri III, édit. Lenglet du Fresnoy. La Haye. Paris, T. III, p. 269.

1. L'ESTOILE, *ibid.*

2. *Lettre du 30 août 1585 au duc de Nevers*, datée de la Maisonfort; *ibid.*, d'après Bib. Nat. f. fr. 4714, f° 14.

contraire, était l'homme du premier mouvement, aux résolutions dictées par les circonstances. L'un voyait l'avenir, l'autre s'inspirait du passé. Ces deux êtres liés cependant par une étroite amitié n'arriveront pas à se convaincre. Leur correspondance va s'échanger pendant toute l'année 1586, mais ce sera sans résultat.

La Châtre est cependant spécialement chargé de gagner Nevers ; il n'obtient rien malgré ses efforts et les confidences secrètes qu'il lui fit dans des lettres chiffrées[1]. Il se décourage : « Je voudrais, écrit-il un jour, voir les « négociations dont on m'a chargé envers vous, prendre « une heureuse tournure[2] » ; et quelques semaines plus tard il ajoute : « Je ne doute pas de votre zèle pour les « catholiques mais souvent les artifices gagnent les plus « avisés[3]. »

Quel que soit d'ailleurs l'insuccès de ses démarches, l'affection et la respectueuse cordialité du gouverneur vis-à-vis de son correspondant ne s'en ressentiront pas. La preuve en est dans les demandes de faveur pour ses amis et ses parents que La Châtre mêlera à ses correspondances. Il recommande à Nevers le fils de Mme de Laferté pour qu'il obtienne la succession de son père dans la charge d'administrateur des terres du duc en Berry[4] ; il sollicite la même bienveillance pour son

1. *Lettre du 25 juin 1586.* Bib. Nat. f. fr. 3419 f. fr. datée de la Maisonfort, *ibid.*

2. *Lettre du 13 juillet 1586, ibid.*, 3419, f° 88.

3. *Lettre du 21 sept. 1586, ibid.*, 3419, f° 96.

4. *Lettre du 25 mai 1586, ibid.*, 3419, f° 77. C'était sans doute le frère de l'ancien adversaire du procès de 1575 et le futur gendre de La Châtre.

neveu Menou qui est aux pages de celui-ci [1], il intervient encore pour d'autres.

D'ailleurs la rupture de La Châtre avec le roi n'était pas consommée.

Par ce jeu de bascule que nous voyons si souvent se répéter, le rapprochement se fait petit à petit entre le parti de la Ligue et l'autorité royale. Celle-ci va se détacher des huguenots encore une fois et La Châtre se ralliera à Henri III [2].

Doit-on attribuer ce revirement à la diplomatie du duc de Nevers? Peut-être, si on interprète dans ce sens la phrase d'une lettre du 21 septembre dont nous avons déjà parlé: « J'ai fait paix comme vous me l'avez écrit, « selon votre désir. »

Ainsi se termine cette année 1586 que le gouverneur passe presque entièrement dans le Berry, vaquant aux soins de son gouvernement, occupant aussi ses loisirs à diriger les réparations de son château de la Maisonfort [3] et à écrire un nouvel ouvrage militaire intitulé :

1. *Lettre du 13 juillet 1586*, déjà citée.

2. Durant tout ce temps d'ailleurs, La Châtre administrait sa province d'après les ordres du roi, et il lui obéissait tout au moins fidèlement sinon avec enthousiasme. Au mois de mai, il était à Limoges pour son service : « Je vous écris sur le cul d'une charrette, allant à Limoges, conduire les deniers royaux ». mandait-il à Nevers dans une lettre du 25 mai déjà citée. — D'autres fois, son temps était pris par la surveillance du passage en Berry des troupes qui, pour aller dans le sud, traversaient le pays au grand dommage de la contrée et aux grandes lamentations du gouverneur : v. *Lettre du 13 juillet*, déjà citée.

3. Archives du Cher : E 2172. Convention entre René Lebrun. maitre charpentier à Bourges, paroisse Saint-Médard, et Claude de La Châtre, chevalier des ordres du roi, pour réparations à faire au château de La Maisonfort. Le montant des réparations s'élève à 130 écus d'or.

« Discours de M. de La Châtre sur le voyage de M. de Mayenne en Guyenne en 1586[1] ». Ce travail qui ne révèle pas de progrès dans son métier d'écrivain n'offre aucun intérêt pour cette étude.

Enfin dès les premiers mois de l'année suivante, le roi, rapproché des catholiques, est réconcilié avec La Châtre ; pour lui prouver sa bonne grâce, il le fait maréchal de camp[2]. Le nouveau promu accourt à Paris ; il y est au mois de février. Il en fait part au duc de Nevers et après lui avoir donné des nouvelles « de Madame sa femme » dont il a été baiser les mains, il lui fait part de ses impressions sur la capitale. On y est tranquille, mais on croit plutôt à la guerre tout en la redoutant[3].

A partir de ce jour, des relations suivies vont s'établir entre le roi et le gouverneur.

Ce dernier est rentré en Berry, il cherche, de concert avec le souverain, à y étouffer l'esprit nouveau ; il lui rend les comptes les plus minutieux et semble avoir toute confiance en lui.

L'épisode suivant mérite d'être signalé. Un certain huguenot, du nom de Ruerie[4], s'était réfugié à Baugy avec sept ou huit soldats de sa religion. Dans un but facile à percer, il cherche à trouver des ressources. La Châtre organise contre lui une expédition dont la direction est confiée au prévôt des maréchaux et au

1. Publié dans le *Journal de Henri III*, par L'ESTOILE, *loc. cit.*, p. 273.

2. *Précis historique, loc. cit.*, p. 193.

3. *Lettre au duc de Nevers*, datée de Paris, du 22 février 1587, *loc. cit.*

4. De la maison de Vilearnoux.

capitaine des arquebusiers. L'assaut de la maison du huguenot est entrepris, mais les catholiques sont repoussés, le capitaine des arquebusiers et quelques-uns de ses hommes y perdent la vie. Les autres sont forcés de battre en retraite. La Châtre doit envoyer à leur secours le lieutenant de la Tour de Bourges, accompagné par de l'artillerie; c'est ainsi seulement qu'on put s'emparer des rebelles. Le conseiller Bruslard reçut l'ordre de saisir les biens de Ruerie, d'en employer une partie à indemniser les blessés et les familles des victimes. Le reste fut envoyé à Sa Majesté [1].

Mais voilà un danger plus grand qui alarme La Châtre. Il apprend que les protestants veulent s'emparer des places qui, comme Boussac et Argenton, commandent la route de Guyenne. M. de Montpensier, établi à Argenton, a dû, par ordre du roi, évacuer cette place. Le gouverneur se hâte d'en entretenir Sa Majesté. Il lui expose que celle-ci ne lui donne, pour assurer la sécurité du Berry, que les trente hommes de pied, répartis à Sancerre et au bourg de Déols. Il lui faut du renfort et l'autorisation de lever une centaine de fantassins pour le moins [2].

Tels sont les détails qui absorbent la vie journalière de La Châtre et qui se traitent en pleine communauté d'idée avec Henri III, jusqu'au jour prochain où celui-ci va donner à son gouverneur une mission plus en harmonie avec son activité.

1. *Lettre de La Châtre au roi, du 27 mars 1587 : loc. cit.* Bib. Nat. f. fr. 3361 f° 65. Cet épisode semble avoir échappé à la sagacité des historiens locaux du Berry.

2. *Lettre de La Châtre au roi, datée de la Maisonfort, 5 avril 1587 : loc. cit.* d'après Bib. Nat. f. fr. 3361 f° 63.

CHAPITRE VIII

1587

Campagne contre les Allemands. — Affaire du pont Saint-Vincent. — Marche des armées. La Châtre dirige l'avant-garde. — Il sauve l'abbaye de Clairvaux. — Combat de Châtillon-sur-Seine. — La Châtre s'empare de Montargis. — Il prépare la victoire d'Auneau. — Il est envoyé au roi pour lui rendre compte de la campagne.

Si le Berry était relativement calme, ailleurs la position du roi était si critique qu'il lui fallait faire appel à toutes les fractions sur lesquelles il avait chance de trouver un appui.

En effet, son pouvoir était menacé par deux forces manœuvrant à sa rencontre pour en finir de son autorité.

Le roi de Navarre s'organisait puissamment en Guyenne, si bien qu'il allait y gagner la bataille de Coutras, et en même temps on voyait arriver à l'est une armée commandée par les princes protestants d'Allemagne et composée de trente mille reîtres, lansquenets et suisses, qui espéraient opérer jonction avec le Béarnais dans les environs de la Loire, pour y cerner les forces royales et ce qui restait de la France.

Là déjà, on préparait le terrain; le comte de Soissons, frère du prince de Condé, à la tête de quelques bandes de huguenots réunies en Normandie, dans le

Maine, la Beauce et l'Anjou, cherchait à entretenir l'agitation.

Le roi en avertit de suite le gouverneur du Berry et, en lui commandant d'assembler toutes les forces disponibles de sa province pour les envoyer à l'armée de Joyeuse, il lui prescrit de visiter les villes importantes de son gouvernement, afin de les mettre à l'abri d'un coup de main ou d'un investissement.

Alors l'activité de La Châtre se réveille; le 28 juillet, il est à Châtillon-sur-Loire; il trouve la ville déserte, il en fait raser les murailles; il inspecte minutieusement Sancerre, dangereux foyer d'insurrection, il s'assure des gués de la Loire et les fait reconnaître. Ayant enfin la conviction que tout est tranquille chez lui, sur l'ordre d'Henri III il se met en route au commencement d'août, pour retrouver le duc de Guise[1].

C'était en effet celui-ci que le roi avait choisi pour arrêter les Allemands, il avait à sa disposition les meilleures troupes du royaume; elles venaient grossir le nombre de celles qu'il avait pu rassembler, grâce au concours de ses amis de la Ligue.

La Châtre amenait sa compagnie et son grade de maréchal de camp lui donnait dans l'armée le commandement de l'avant-garde. Nous allons voir que ce poste, qu'il occupa durant toute la campagne, convenait en tous points à son caractère audacieux et lui donna plusieurs fois l'occasion de rendre des services signalés.

Les Allemands avaient fait leur entrée en Lorraine à

1. *Lettres de La Châtre au roi, du 7 juillet 1587* : *ibid.* Bib. Nat. f. fr. 3361, f° 19; — *Id.* du 30 juillet 1587, 3361, 79; — *Id.* du 3 août 1587, 3361, 91.

la fin d'août. Ils étaient sous la conduite d'un favori du duc Jean Casimir, le baron de Dona, qui vint bientôt rejoindre le jeune duc de Bouillon, lieutenant du roi de Navarre.

Dans les derniers jours d'août, ils étaient à Saarbruck, et Guise, resté à Nancy, apprit qu'ils marchaient sur Lunéville. Aussitôt il donna l'ordre à La Châtre de s'y rendre pour voir si la place était en état de soutenir une attaque, ou s'il fallait en retirer la garnison. Celui-ci s'acquitta de cette première mission, et rendit compte à son chef que Lunéville n'avait rien à craindre [1].

Ce ne fut que vers la mi-septembre qu'ils prirent contact aux environs de Pont-Saint-Vincent, sur les bords du Madon, affluent de la Moselle.

Le duc de Guise, devant la supériorité numérique de ses adversaires, avait pris pour tactique de les cotoyer afin de les empêcher de se déployer et de se ravitailler, en ravageant le pays.

Dès qu'il eut nouvelle de l'approche de l'ennemi, il envoya La Châtre jusqu'à Pont-Saint-Vincent pour reconnaître la rivière qui, disait-on, n'était plus guéable en raison des pluies récentes.

Mais, sans attendre le résultat de la reconnaissance, Guise partait en personne sans armes et, accompagné de quelques gentilshommes, il rejoignait le maréchal de camp. Ne se trouvant pas suffisamment renseigné, il poussait plus loin, jusqu'aux hameaux de Buligny et d'Acraigne, où il y avait des ponts de pierre.

C'était téméraire, car l'armée allemande était proche,

1. De Thou, *Histoire*, édition de Londres, MDCCXXXIV. Liv. LXXXVII.

et elle se préparait à donner l'attaque. Guise veut cependant voir de plus près, malgré les avis de La Châtre, il traverse la rivière, mais il ne tarde pas à être arrêté par quelques coups de feu. Il lui faut tourner bride, et regagner Buligny, tandis que le combat s'engage avec les chevau-légers de l'avant-garde. Mais l'armée allemande tout entière est là, qui menace de couper la retraite au chef des catholiques. La Châtre et Bassompierre, qui l'accompagnent, le conjurent de se mettre en lieu sûr, tandis qu'eux-mêmes vont chercher à arrêter, durant quelques instants, l'effort de l'ennemi.

Le Balafré ne veut rien entendre, le danger l'amuse; en souriant, il leur donne l'ordre d'aller trouver l'armée et de la ranger pour le recevoir. « Je sais et reconnais, « dit-il, en s'adressant à La Châtre, à quel terme sont « mes affaires à quoi il se peut pourvoir par adresse et « prudence. Je ferai un traict que j'ai en la fantaisie. Je « prends la charge de faire cette retraite, et vous allez « donner ordre à l'armée et retirez vos forces dans le « détroit du Pont-Saint-Vincent, et l'ordonnez pour « me recevoir et l'ennemi aussi s'il vous suit jusque-là [1].» Ayant dit, il encourage les chevau-légers qui par un demi-tour font face à l'ennemi.

Quand Guise comprend que toute l'armée allemande a passé la rivière, et voit qu'elle active son mouvement pour charger, il fait volte-face et se défile avec ses cavaliers le long du coteau. Si bien que l'ennemi haletant et à court de souffle, après avoir gravi la hauteur, trouve la place vide et, tournant la tête, peut voir le

1. BRANTÔME, *Discours d'aucunes retraictes de guerre*, collect. de l'Hist. de France, T. VII. p. 297.

duc de Guise qui, au milieu de son escorte, repasse la rivière, là où lui-même la franchissait naguère. Le Balafré avait bientôt retrouvé son armée, que La Châtre faisait ranger en bataille [1].

Cette escapade amusante aurait pu mal tourner, mais il faut ajouter que la retraite du duc de Guise fut singulièrement facilitée par un parti d'arquebusiers que La Châtre avait embusqué dans un moulin, et qui accueillit si vigoureusement les Allemands, que ceux-ci durent renoncer à poursuivre le général [2].

L'affaire en resta là ; aucun des deux partis n'osait encore courir les chances d'une bataille.

La Châtre demeura encore quelques jours à Pont-Saint-Vincent avec 600 arquebusiers et quelque cavaliers, puis tout le monde se mit en branle [3], et Guise, ne se sentant pas la force d'arrêter l'armée ennemie, dut se contenter de l'escorter pour entraver sa marche qui se poursuivait dans la direction de la Loire.

Les deux partis avaient d'ailleurs une peine égale à avancer ; les pluies continuelles épuisaient les santés ; une maladie qu'on appelait « le brun » et qui ne devait être autre chose que la dysenterie, faisait de grands ravages. Quant à La Châtre, il est en tête ; avec 1200 arquebusiers, il se tient à plusieurs jours de marche de l'armée, il l'éclaire et la renseigne [4], mais il a fort à faire surtout lorsqu'au milieu de septembre, M. de

1. Maingbourg, *Histoire de la Ligue*.
2. De Thou, *loc. cit.*
3. De Thou, *ibid.*
4. *Lettre au duc de Nevers du 24 septembre 1587 ; ibid.*, d'après Bib. Nat. f. fr. 3975 f° 87.

Chatillon[1], qui manœuvrait en Dauphiné, fut venu rejoindre les Allemands à Prés-sous-la-Fauche[2] et se mettre en tête de son avant-garde pour franchir la Seine.

Ceux-ci, en passsant devant l'abbaye de Clairvaux, n'avaient pas pu résister au désir de s'emparer des ressources que devait renfermer le monastère, et qui, espérait-on, pouvaient arrêter la réclamation des reîtres dont la solde subissait des retards.

Clairvaux n'était gardé que par une faible garnison, commandée par le sieur de Belleguise. Le baron de Dona y conduit lui-même un parti de cavalerie, un régiment de lansquenets et deux canons. Le gouverneur de la place, afin d'éviter un plus grand mal, entre en composition et promet pour le lendemain rançon, vivres et otages.

La Châtre, heureusement est averti, il arrive, attaque les assiégeants, culbute le baron de Dona et déloge ses troupes qui abandonnent la place, non sans avoir mis le feu à quelques dépendances ; mais l'abbaye était sauvée[3].

Cependant le maréchal de camp marche toujours en tête. Le 27 septembre il est à Bar-sur-Aube, le 4 oc-

1. François de Coligny, s^r^ de Châtillon-sur-Loing, fils aîné de l'amiral.

2. Aujourd'hui Saint-Blin, arrondissement de Chaumont (Haute-Marne).

3. Michel DE LA HUGUERIE, *Ephémérides*, Paris, Renouard, page 247 et suiv. Nous devons signaler à ce propos que les dates données par cet auteur protestant ne coïncident pas avec celles des lettres de La Châtre. Ces dernières sont de l'ancien style ; — V. encore *Mémoires de la Ligue de 1576 à 1598*, Amsterdam, 1758, T. II, p. 214 ; — Jacques GEORGE, *loc. cit.*

tobre à Châtillon-sur-Seine, où il veut harceler l'ennemi au passage du fleuve. Ce ne fut qu'une escarmouche, mais elle devait être assez chaude. M. de Châtillon, qui présidait à l'opération, avait détaché le capitaine Bersbistoph pour le protéger. La Châtre, établi dans la ville, fait une sortie et charge vigoureusement à la tête de sa cavalerie, mais il voit bientôt sa retraite coupée par les troupes que M. de Châtillon a envoyées au secours de Bersbistoph ; il est taillé en pièces, dirent quelques-uns [1], il éprouve des pertes sérieuses, avoue-t-il lui-même, mais en infligeant, ajoute-t-il, de plus grosses à l'ennemi [2]. En réalité il perd 125 hommes, laisse autant de prisonniers, met Bersbistoph en déroute, et fait des prises qui lui apprennent que ses adversaires sont dans le plus fâcheux état : les suisses se révoltent, la maladie cause des ravages et M. de Châtillon est lui-même atteint « d'un flux de sang ».

La marche se poursuit malgré tout. Le 13 octobre le maréchal de camp est à Auxerre, il fait avertir le roi que l'ennemi va atteindre Mailly-la-Ville et Crevant pour gagner La Charité et Gien ; il lui demande de garantir les villes de la Loire [3].

Aussi Henri III prend-il ses dispositions, et craignant de voir triompher aussi bien le parti de Guise

1. *Mémoires de la Ligue, ibid.* ; — *Mémoires de Saint-Auban*, édit. Michaud et Poupoulat (coll. de mém. par l'histoire de France).

2. *Lettre de La Châtre au roi du 7 oct. 1587* ; *ibid.* d'après Bib. Nat. f. fr. 4734, f° 322; — De Thou, *loc. cit.*

3. *Lettre de La Châtre au duc de Nevers, datée du 13 oct. 1587 ; ibid.*, Bib. Nat. f. fr. 4734, f° 336.

que celui du roi de Navarre, il se met à la tête d'une armée, et la fait mouvoir sur la rive gauche de la Loire pour fermer le passage aux Allemands et se donner à lui seul le mérite de la victoire.

Le baron de Dona fut ainsi forcé de rebrousser, cherchant une contrée riche, dans laquelle l'espoir du butin pourrait éteindre les murmures qui continuaient à s'élever dans le camp des reîtres; le voilà dans la direction de la Beauce.

Guise l'y suit, toujours fidèle à sa tactique : non pas livrer une bataille hasardeuse, mais escarmoucher et harceler par surprises.

Son maréchal de camp mettait tous ses efforts à exécuter le programme ; une nouvelle occasion ne devait pas tarder à se présenter.

Le 27 octobre (nouveau style), détaché de Courtenay, où se trouvait l'ennemi, il arrive au milieu de la nuit, avec un parti de cavaliers, devant Montargis endormi, il s'en empare, et, avant qu'on ait eu le temps de s'en douter, il fait fermer les portes de la ville, de façon que personne n'ait possibilité de porter au dehors la nouvelle de l'aventure.

Guise put ainsi, quelques heures après, occuper la place, et La Châtre, qui l'avait fait surveiller par le capitaine Blanchard du Cluseau, eut la satisfaction de voir que l'ennemi, bien que tout proche, ne s'était douté de rien[1].

Grâce à ce hardi coup de main, le chef de l'armée catholique put, la nuit suivante, tenter et réussir, sur les Allemands cantonnés à Vimory, une audacieuse

1. De Thou, *loc. cit.*

surprise qui leur coûta plus de 80 des leurs. Surtout il leur infligea un échec moral dont non seulement ils ne se relèveraient pas, mais qui devait les conduire, trois semaines plus tard, à la défaite finale d'Auneau et où La Châtre joua un rôle important dans son service d'avant-garde.

Ce fut le 18 novembre. L'armée catholique était à Etampes. Le 15, La Châtre, à la tête de 7 ou 800 chevau-légers, avait été envoyé en éclaireur jusqu'à Dourdan. Là, il avait lancé le sieur de Vins en pointe d'avant-garde et avait appris que le baron de Dona était logé dans Auneau. C'est un gros bourg, fermé de méchantes murailles, sans fossés, mais établi sur les bords d'un marais qui donne naissance à un affluent de l'Eure, dont tous les passages sont occupés par l'ennemi. L'étang se termine par une chaussée, c'est le passage qui conduit à la porte du château ; mais il est ombragé d'un petit bois, précieux pour l'embuscade.

Le château lui-même est assez beau, il a une grande basse-cour, où il est aisé de déployer des troupes en bataille ; une place le sépare de la ville ; elle permet d'observer une attaque qui se produirait de ce côté.

A leur arrivée dans Auneau les reîtres avaient voulu s'emparer du château, mais le capitaine, un hardi soldat, avait répondu aux menaces de Dona que ni lui ni ses canons ne lui faisaient peur, et il avait appuyé ses paroles par des coups de mousquets.

Les Allemands avaient donc dû se contenter de l'occupation de la ville. Elle leur fut d'ailleurs si agréable que, depuis leur arrivée, ce n'étaient que réjouissances, ivresses et débauches.

Tels furent les renseignements que La Châtre apporta à l'armée catholique au retour de sa reconnaissance. Ils furent jugés assez favorables pour permettre de tenter une action décisive.

Dans la nuit du 24 novembre, le duc de Guise met ses forces en marche et leur donne l'ordre suivant:

En tête le sieur de Vins, avec 300 chevau-légers, puis La Châtre à la tête de son escadron de 300 hommes d'armes, appuyé sur les flancs par ceux de MM. de Guise et d'Elbeuf. L'infanterie est divisée en quatre bataillons confiés aux colonels Joannès, Pontrenac, Bourg et Gié, son flanc droit était protégé par de la cavalerie.

La marche dure toute la nuit et, dans cet ordre, on arrive au bout de la chaussée voisine de la porte du château. La Châtre s'avance jusqu'à la muraille; il entend des fanfares de trompettes et revient en rendre compte.

Il est quatre heures du matin, on croit que l'alarme est donnée, quand, en réalité (circonstance fortuite), c'est l'armée allemande qui s'apprête à quitter ses logements.

Qu'importe ! Le Balafré n'est pas homme à reculer, il se met à la tête de l'infanterie, enfile la chaussée et, accompagné de La Châtre, entre dans le château dont il avait gagné le capitaine. Le maréchal de camp y installe des gens de pied et retourne avec son chef au bout du marais, où celui-ci dispose ses quatre escadrons de cavalerie, de façon à cerner la ville et à arrêter les fuyards[1].

1. De Thou, *loc. cit.*

Pendant ce temps, le capitaine, après s'être assuré des positions de retraite, sort du château à la tête de 4 ou 500 arquebusiers, pénètre dans les rues, place des petits paquets d'hommes le long de toutes les murailles, fait cerner les principales voies, s'empare des sentinelles et, finalement, lâche ses troupes qui se répandent en torrent dans les maisons d'où les Allemands, encore lourds de sommeil, ne sortent que pour être assaillis et mis à mort.

Leur déroute fut totale et le massacre presque complet; ceux qui pouvaient fuir étaient poursuivis par la cavalerie et n'échappaient pas. Le baron de Dona ne dut son salut qu'à un chemin détourné qu'il prit, presque seul. Trois mille des siens périrent et l'armée catholique n'eut à déplorer aucune perte.

Telle fut cette victoire d'Auneau qui mit fin à la campagne des Allemands; une grande partie de l'honneur de cette affaire doit revenir à La Châtre, car son habile reconnaissance en avait assuré le succès.

Guise voulut envoyer aussitôt un messager vers le roi pour lui faire part de son triomphe. Il ne pouvait en choisir un plus au courant des événements et en même temps plus digne de récompense que La Châtre. Celui-ci, porteur de neuf drapeaux pris à l'ennemi, partit donc pour Arthenay où se trouvait Henri III. Le souverain, c'est La Châtre qui le rapporte[1] lui-même, l'écouta avec intérêt, se fit redire plusieurs fois le récit

1. « Discours ample et très véritable, contenant les plus mémorables faits advenus en l'année 1587 à l'armée du duc de Guise, envoyé par un gentilhomme français (La Châtre lui-même) à la reine d'Angleterre. » Paris, Bichon, 1588. Bibl. Nat. Imprim. L. 34, b 418.

de l'expédition, accepta les neuf cornettes gagnées sur l'ennemi, loua fort M. de Guise, fit honneur au maréchal de camp, lui fit même « tant d'honneur que reçut jamais prince héritier », mais de récompense personnelle, La Châtre n'en eut pas et il quitta son souverain pour se rendre dans son gouvernement assez dépité, sans cependant le laisser encore paraître.

Le Berry d'ailleurs réclamait les soins du gouverneur. A Bourges, le parti des protestants grandissait tous les jours; ceux-ci avaient tramé un complot qui aurait pu être grave.

Au mois de novembre, plusieurs d'entre eux s'étaient concertés pour se rendre maîtres de la Grosse-Tour et la livrer au roi de Navarre. On a même dit que l'âme de l'entreprise était le célèbre jurisconsulte Cujas.

L'affaire s'ébruita heureusement, les conjurés furent arrêtés, l'un d'eux fut pendu et 70 huguenots durent prendre le chemin de l'exil. C'étaient presque tous les écoliers.

Le gouverneur en rend compte au roi [1] et en même temps lui expose l'état du pays : Argenton est la proie des protestants qui, au nombre de 1500 ou 2000, y sèment la ruine; le capitaine Loye est dans Saint-Benoît-du-Sault, toutes les places demandent du secours et La Châtre n'a à sa disposition que 70 hommes répartis à Argenton, Boussac, le bourg de Déols, Sancerre, Mehun et Chabenet.

Aussi, il demande des instructions et des ordres.

1. *Lettre de La Châtre au roi du 24 décembre 1587; ibid.* Bib. Nat. f. fr. 3361, f° 75; — Raynal, *loc. cit.*, T. IV, p. 165.

MAUSOLÉE DU MARÉCHAL DE LA GRANGE-MONTIGNY

DANS LA CATHÉDRALE DE BOURGES

MARCHÉ

passé entre MICHEL BOURDIN, sculpteur, et GABRIELLE DE CREVANT.

Par M. P. GAUCHERY

En 1904 nous publiions dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*[1] un projet de la statue funéraire du maréchal de Montigny. Le dessin était signé de Michel Bourdin et provenait de la collection Clérambault. Sur la marge était écrite la mention suivante : « Pris sur son tombeau, à Bourges[2] ».

Nous avions constaté que cette note n'était pas exacte, car le dessin n'était pas conforme à la statue que l'on voit encore dans la Cathédrale. Clérambault n'avait certainement pas dessiné d'après le monument, mais il s'était procuré un des avant-projets de Michel Bourdin. Il pouvait donc subsister un doute : Bourdin avait fait le projet, mais avait-il exécuté la statue ? Le doute n'existe plus, la statue est bien de Michel

1. « *Les statues et les mausolées des familles de Laubespine* « *et de la Grange-Montigny à la cathédrale de Bourges.* » La présente note a pour but de compléter et de rectifier le mémoire écrit en 1904.

2. Bibliothèque nationale, 1128, f° 18.

Bourdin ; c'est une variante du dessin primitif retrouvé par Clérambault.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir les marchés conclus en 1621 et 1631 entre Gabrielle de Crevant, veuve du maréchal de Montigny, et Michel Bourdin. Les marchés passés par devant Mᵉ Leroy, notaire au Châtelet de Paris [1], sont complétés par un procès-verbal de réception dans la cathédrale de Bourges [2].

Bourdin a fait beaucoup de monuments funéraires [3] dont le plus célèbre est celui de Louis XI à Cléry. Cet artiste passait avec ses clients des marchés où il indiquait d'une façon détaillée la composition du monument qu'il projetait et les garanties de paiement de ses œuvres. On ne connaissait jusqu'ici que le marché qu'il fit en 1617 avec Jean Cardinet, maître des requêtes et prévôt d'Orléans, au sujet du mausolée du roi [4].

Romelot, dans son livre sur la Cathédrale de Bourges, décrit minutieusement et d'une façon extraordinaire-

1. Cette étude existe toujours et le titulaire actuel, M. Huillier, 13, boulevard Haussmann (Paris), a mis fort gracieusement à notre disposition un minutier très bien classé, où nous avons pu trouver les marchés que nous cherchions. Nous lui en exprimons ici toute notre gratitude.

2. Notre collègue, M. Gandilhon, archiviste du département du Cher, nous a signalé cette pièce qui a servi de point de départ à nos recherches. Nous l'en remercions bien cordialement.

3. P. Vitry : *Les Boudin et les Bourdin, deux familles de sculpteurs de la première moitié du XVIIᵉ siècle*. Paris, 1897, in-4°.

4. Herluison. *Marché passé à Cléry, pour la reconstruction du tombeau de Louis XI* (réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements (1888 p. 767).

ment louangeuse ce monument dont il ignore l'auteur[1] il parle en même temps de la chapelle où il était, du vitrail qui l'éclairait et qui représentait les deux époux[2].

Le chanoine Romelot, qui avait vu, avant la Révolution, la Cathédrale avec tous les monuments qu'elle renfermait, n'a écrit son livre qu'en 1824. C'est donc d'après un souvenir de plus de 30 ans qu'il décrit ce tombeau détruit en 1793. Il y place les deux époux et parle des costumes de chacun d'eux. Si le tombeau a été en partie détruit, le vitrail daté de 1619 subsiste encore. Le maréchal y est représenté comme sur la sculpture ; mêmes figure, pose, costume, prie-Dieu, etc. Sur le vitrail on voit le portrait de Gabrielle de Cre-

1. ROMELOT. *Description historique et monumentale de la cathédrale de Bourges.* C'est cette description que nous avons transcrite dans notre mémoire publié en 1904.

2. 1617. Mort du maréchal de Montigny.

1618. Jean Lafrimpe, m[e] sculpteur et tailleur de pierres fait la chapelle, les voûtes, les armoiries, la grande fenêtre à meneaux pour le vitrail.

1619. Le vitrail porte cette date. Il représente une Assomption de la Vierge. — Voir le savant ouvrage de M. le marquis A. DES MÉLOIZES, (*Vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIII[e] siècle* p. 76. — Cette verrière est probablement de Louis Pinaigrier, qui travaillait souvent à Bourges à cette époque. Un vitrail de cet artiste existe à Saint-Etienne-du-Mont, à Paris. Il représente une Ascension ; la composition du dessin, les attitudes des personnages, les couleurs, etc., rappellent absolument le vitrail de Bourges.

1619. Etienne Prat, marchand à Bourges, fournit le treillage en fil de laiton pour protéger le vitrail.

1621-1631. Marchés passés par Gabrielle de Crevant et Michel Bourdin pour la construction du mausolée.

1633. Procès-verbal de réception du monument dans la cathédrale de Bourges par Berault et Legendre.

1643. Mort de Gabrielle de Crevant.

vant en costume de veuve placée, comme son mari, devant un prie-Dieu. Romelot, qui se souvenait bien de la disposition du tombeau, de la forme des colonnes, de la nature des marbres, a cru avoir vu à côté de la statue du maréchal celle de sa femme et il parle de la pose et des habits de cette dernière dans les mêmes termes que dans la description du vitrail. En ce point la mémoire de Romelot est en défaut : le mausolée ne contenait que la statue du maréchal.

Les deux marchés passés pour l'exécution et le procès-verbal de réception ne laissent pas de doute à cet égard. D'ailleurs les inventaires, faits à la Cathédrale, en 1790 ou 1793 et en l'an V, ne parlent que d'une seule statue en marbre blanc avec son prie-Dieu et de la table de marbre noir sur laquelle ils étaient posés.

Ier MARCHÉ (1621)

« Fut present en sa personne Michel Bourdin sculteur « ordinaire de monseigneur le prince et maistre sculteur « à Paris demeurant rue St Jacques paroisse de St Severin « lequel a recogneu et confesse avoir faict marché promis « et promet à dame Gabrielle de Crevan vefve de feu « hault et puissant seigneur messire François de la Grange « vivant Sr de Montigny chevallier des ordres du Roy, « mareschal de France demourant à St Germain des Préz « et paroisse St Sulpice, a ce present et acceptante de faire « et parfaire bien et deument comme il appartient les « ouvraiges qui ensuivent. Premierement la figure et « portraict representé à genoux dudit deffunt seigneur « mareschal de la grandeur de naturel ou plus avecq ses « habits de chevalier de l'ordre du St Esprit, le tout de

« marbre blanc et au devant de la dite figure sera un
« oratoire ou sera representé ung tappy ung cousins et le
« livre, le tout de la haulteur de deux piedz et deux
« poulces de hault deux piedz de large et quatorze a
« quinze poulces d'epaisseur, sur lequel sera fait ung
« cartouche le timbre et les deux ordres scavoir l'un du
« S[t] Esprit et l'autre de S[t] Michel outre lesquels seront les
« armes du dit seig[r], le tout de marbre blanc. Plus une
« grande table de marbre noir de six pieds de long et
« qaatre piedz et demy de large et demy pied d'espaisseur
« poussée de moullures à allentour et d'une seule piece.
« Plus quatre colonnes suivant l'ordre yonicque de chacune
« six piedz de haut de marbre blanc et rouge et les cha-
« piteaux de bronze avecque les bazes un embassement
« en pierre de Charly, une table de marbre noir de trois
« piedz de hault et deux piedz de large pour escrire,
« graver et dorer, en laquelle il sera tenu de graver d'or
« l'inscription qui luy sera donnée, lesquels ouvrages le
« dit Bourdin sera tenu de rendre faictz et parfaictz dans trois
« ans d'huy prochains à peyne de tous despens dommaiges
« et interestz. Ceste promesse et marché faict moyennant
« la somme de deux mille cent livres tournois, laquelle
« somme ladite dame promet payer audit Bourdin savoir
« la somme de six cens livres d'huy en ung an, pareille
« somme de six cens livres d'huy en deux ans et les
« neuf cens livres restans lorsque lesditz ouvraiges seront
« bien et deument apposez au lieu cy après déclaré, visi-
« tation prealablement faite d'iceux en ceste ville de Paris
« par gens a ce cognoissans et à la charge aussy que
« faisant les dicts deux premiers payemens le dit Bourdin
« sera tenu de bailler caution solvable residant en ceste
« ville de Paris qui s'obligera en son privé nom, de rendre
« ce qu'il aura receu en cas qu'il ne satisfasse au contenu
« cy dessus à peine de tous depens dommaiges et interestz.
« Et en ce faisant sera tenue ladite dame de fournir le
« cherroy seullement pour conduire lesdits ouvraiges
« payer la despence de bouche du dit Bourdin jusques

« en la ville de Bourges et son retour en ceste ville de
« Paris sans qu'elle soit tenue de faire refaire les dits
« ouvrages s'il y avait quelque chose de gasté en iceulx
« par les chemins, et estant dans ladite ville de Bourges
« ledit Bourdin sera tenu a ses frais et despens de mettre
« applicquer et apposer les dits ouvrages dans la chapelle
« ou est enterré ledit deffunt seigneur marechal en la
« grande eglise St Etienne du dit Bourges, et s'estant
« trouvéz les dits ouvrages bien faicts et appliquez sera
« tenue la dite dame d'en parachever le payement faisant
« le parfait des dites deux mil cent livres, le tout suivant
« le projet et dessein qui en a esté donné par ledit Bourdin,
« excepté pour la figure et oratoire de ladite dame. Lequel
« a esté paraffé *ne varietur* par les notaires soubzsignés.
« Et ne courront les termes de la perfection des dits
« ouvraiges que a proportion que le payement des sommes
« cy dessus mentionnées se feront. Lequel dessein desdits
« ouvraiges cy dessus est demeuré par devers ledit
« Bourdin. Car ainsi etc. promettant, obligeant etc.
« chacun en droit soy renoncerent etc.

« Faict et passé en la maison de la dite dame devant
« declarée apres midi l'an mil six cens vingt ung le qua-
« torzieme jour de decembre et ont signé :

G. DE CREVANT. BOURDIN.
LEGAY. LE ROY.

Pour quelles raisons ce marché ne fut-il pas suivi d'exécution ? Nous l'ignorons. C'est en suivant l'indication du procès-verbal de réception, que nous avons retrouvé, dans les minutes du même notaire Le Roy, le deuxième marché, de dix ans postérieur, que nous transcrivons ci-après.

STATUE DU MARÉCHAL DE LA GRANGE-MONTIGNY, PAR MICHEL BOURDIN

Cathédrale de Bourges.



2e MARCHÉ (1631).

« Furent présents en leurs personnes haulte et puissante « dame dame Gabrielle de Crevant vefve de feu hault et « puissant seigneur messire François de la Grange vivant « seigneur de Montigny chevalier des ordres du Roy ma- « reschal de France demeurant au fauxbourg St Michel « lez Paris devant le grand portail des Chartreux d'une « part, et honnorable homme Michel Bourdin maistre scul- « teur à Paris demeurant près l'hostel de Nevers paroisse « St André des Arts d'autre part; lesquelles parties de « leurs bons grés ont recogneu et confessé avoir fait et « accordé entre elles ce qui en suit : est à scavoir que ledit « Bourdin a promis et promet à la dite dame mareschalle « au lieu de la grande table de marbre noir de six piedz « de long et quatre piedz et demy de large et demy pied « d'épaisseur poussée de moulures à l'entour, d'une seule « piece qu'il estoit tenu fournir a icelle dame mareschalle « par marché faict avec elle par devant E. le Roy notaire « le trezieme decembre mil six cens vingt et ung, de luy « fournir une autre table de pareil marbre noir et espois- « seur poussée de moulures à l'entour de cinq piedz et « demy de long de deux piedz et demy de large soubz « laquelle ledit Bourdin sera tenu de mettre quatre bar- « reaux de fer de l'espoisseur de ung poulce et demy en « carré portant sur les quatre coullonnes avec les plaintes « tout autour des dits barreaux de pareil marbre comme « aussi de mettre des coulonnes à la ionique de marbre « noir au lieu de marbre blanc et rouge et oultre graver « en or sur la table de marbre mentionnée audit marché « pour faire l'inscription les armes tout du dit feu sei- « gneur mareschal semblables à celles de l'oratoire dé- « claré par le dit marché que celles de la dite dame ma- « reschalle dont luy sera baillé le desseing[1] comme aussy

1. A Dieu bon et tout puissant et à la mémoire de haut et

« au lieu que la dite dame mareschalle estoit tenue par « ledit marché de fournir de charroy seullement pour con- « duire l'ouvrage en la ville de Bourges et nourrir de » despenses de bouche ledit Bourdin à son retour en cette « ville de Paris ledit Bourdin a promis et promet à la dite « dame mareschalle de mener conduire et voiturer les « ditz ouvrages contenus audit marché de cette ville de « Paris en celle de Bourges mesme se nourrir allant se- « journant et retournant le tout aux frais coust perils et « fortunes d'icellui Bourdin a commencer à faire la dite « conduite quand bon semblera au dit Bourdin et les quels « ouvrages rendre charroyes audit Bourges dans le der- « nier jour de mars prochain venant, à peine de tous des- « pens dommaiges et interetz, le ou moyennant la somme « de trois cens vingt cinq livres. Pour se liberer la dite « dame mareschalle de laquelle dite somme envers le dit « Bourdin elle luy a fait transport de pareille somme de « trois cens vingt cinq livres par devant les notaires soub- « signez sepparement qui ne servira avec ces présentes « que une seule et même chose à prendre sur dame Char- « lotte du Tillet dame baronne de..... restant de la « somme de six cens vingt cinq livres tournois que la « dite dame du Tillet doibt à la dite dame mareschalle

puissant seigneur messire François de la Grange vivant seigneur de Montigny, etc. chevalier des ordres du roy, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances.

Du règne de Henry III, gouverneur du Berry, Blesois, Vendômois et comté de Guyen, de celuy d'Henri IV, mestre de camp de la cavalerie légère de France. Gouverneur de Paris, lieutenant pour le roy au gouvernement de Metz, Thoul et Verdun. De celuy de Louis XIII, maréchal de France et général d'armée, lequel ayant généreusemet et fidèlement servy son roi mourut l'an 1617, le 9e jour de septembre.

Et de dame Gabrielle de Crevant son épouse, laquelle parmy ses regrets a fait faire cette sépulture pour servir de mémoire à la postérité.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES

La Thaumassière a transcrit cette épitaphe tome I, livre II, chap. VII.

« pour une année d'arrerages de pareille somme de rente « par elle constituée à la dite dame mareschalle eschue « le dixhuitiesme jour de janvier dernier passé au present « mil six cens trente ung, le surplus des dites six cens « vingt cinq livres montant trois cens livres le dit Bourdin « en a eu cy devant transport de la dite date mareschalle « à prendre sur la dite dame du Tillet et sans au surplus « déroger par les dites parties respectivement au contenu « du dit marché qu'elles seront tenues chacune en leur « esgard executer et entretenir selon sa forme et teneur. « Pour l'exécution du quel marché et du contenu en la « présente et deppendances les parties ont eslu et eslisent « leur domicile irrevocable en ceste ville de Paris scavoir « la dite dame mareschalle en ceste ville de Paris en la « maison de noble homme maistre Imbert de Lury conseil« ler secretaire du roy maison et couronne de France size à « St Germain des prez sur le fossé des trois portes St Ger« main St Michel et le dit Bourdin en la maison où il est « à présent près le dit hostel de Nevers auxquels lieux ils « veullent, consentent et accordent que tous actes et ex« ploits de justice que y seront faictz soient d'un tel effet « force et vertu comme sy faictz parlant à leur propre « personne. Car ainsy etc. chascun en droit soy renonçant, « etc. Fait et passé en la maison de la dite dame mares« challe où elle est à présent cy devant déclarée l'an mil « six cens trente ung le quinzieme jour, de fébvrier et ont « signé

GABRIELLE DE CREVANT. BOURDIN.
MURET. LE ROY.

Bourdin devait être un homme fort méticuleux. Il avait passé le marché du 14 décembre 1621 et n'en avait pas d'expédition. Le notaire Le Roy se refusait à la lui donner, il l'actionna devant le Châtelet de Paris,

qui rendit une sentence lui donnant gain de cause et condamnant le notaire Le Roy à délivrer, moyennant paiement, autant d'expéditions du marché que l'artiste en demandera. Nous avons trouvé dans les minutes de Le Roy, annexées aux marchés, la sentence de la prévôté de Paris, du 20 octobre 1633, et la signification qui en fut faite par un sergent à cheval au dit Le Roy qui a répondu qu'il y satisferait.

Cette pièce devait être utile à Bourdin pour la réception de son travail car nous voyons que quelques jours après (le 19 octobre 1633) le procès-verbal de réception vise le marché dont Bourdin avait réclamé l'expédition.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

« Bourges, le 19 oct. 1633.

« Antoine Le Breton, écuyer, fondé de pouvoir de « Gabrielle de Crevant, veuve de François de la Grange, « seigneur de Montigny, reconnaît que honneste personne « Michel Bourdin, sculteur ordinaire de Monseigneur le « Prince et maistre sculteur à Paris, à ce présent, a sui- « vant et conformément aux contractz faict entre la dite « dame et le dit Bourdin passés en présence de Muret et « Leroy, notaires au Chatelet de Paris, les quatorziesme « décembre mil six cens vingt ung et quinziesme febvrier « mil six cens trente ung pour rayson de la sépulture du « dict deffunct seigneur de Montigny a satisfaict entière- « ment aux dictz contractz ainsy qu'il a faict visitter par « prudent homme Charles Berault[1] et Michel Legendre[2],

1. Charles Bérault était peintre de la ville de Bourges dès 1629. A l'époque où il succède à Pierre Lefèvre, on trouve aux Archives départementales comme aux Archives Municipales

« maistres sculteur et peintre de la ville de Bourges. »

(Archives du Cher, E. 1654 n° 11. Jacques Bruère, notaire de Bourges.)

plusieurs mentions concernant cet artiste au sujet : 1° des armoiries du roi, des maire, eschevins, etc. ; 2° des enluminures du livre d'élection ; 3° du devis du plafond de la chambre du conseil, etc. etc.

2. Michel Legendre, sculpteur à Bourges a fait, en 1633, l'étage supérieur du portail méridional de l'église Saint-Pierre-le-Marché (Act[t] N. Dame) ce travail se voit encore.

En 1637 il a fait pour la même église un grand rétable en bois qui lui est payé 400[lt]. Ce rétable fut transporté au XVIII[e] siècle dans l'église de Vorly (Cher) où il est encore (Mon. historique.)

En 1671 il fit le grand rétable en bois de l'église d'Ivoy-le-Pré, vendu il y a 5 ou 6 ans et remplacé par un autel moderne en pierre ; en 1660 il a fait le grand rétable de l'abbaye de Saint-Sulpice.

Ces trois belles pièces, dont on possède les marchés aux archives du Cher, avaient bien des points de ressemblance.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président : M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Vice-président : M. MATER.
Secrétaire : M. DES MÉLOIZES.
Secrétaire-adjoint : M. DE GOY.
Trésorier : M. GIRARD DE VILLESAISON.
Bibliothécaire : M. O. ROGER, ✻.

Membres du Comité de rédaction :
MM. C. DE BOISMARMIN.
P. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE.
ALBERT DE GROSSOUVRE, ✻.
HENRI PONROY.
N.

La réunion des membres du Bureau et du Comité de rédaction forme le Conseil d'Administration de la Société.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

Membres bienfaiteurs

(Article 5 des Statuts)

1. M. le Marquis DE NICOLAÏ, au château de Blet (Cher).
2. Mme la Baronne Douairière DE NEUFLIZE, au château de Brinay, par Foëcy (Cher).
3. M. BUHOT DE KERSERS († 11 décembre 1897).
4. M. BERRY (Victor), († 25 novembre 1899).

Membres fondateurs et titulaires

(*Le nombre en est limité à cinquante par l'art.* 3 *des statuts.*)

MM.	Date d'admission.
1. MÉLOIZES (Marquis DES), ✠, Correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire.	23 janvier 1867.
2. RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur.*	Id.
3. TOUBEAU DE MAISONNEUVE (Ernest), rue Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur.*	Id.

4. **Nicolaï** (Marquis **de**), au château de Blet (Cher), et rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur.*	5 juin 1867.
5. **Laugardière** (Vicomte Charles **de**), ancien conseiller à la Cour d'appel, Correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Louis, 17, à Bourges, *membre fondateur*, Président.	10 janvier 1869.
6. **Girard de Villesaison** (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges, *membre fondateur*, Trésorier.	2 février 1871.
7. **Abicot de Ragis** (Albert), au château de Ragis, par Oizon (Cher).	14 février 1877.
8. **Chénon** (Émile), professeur d'histoire générale du droit français à la Faculté de droit de Paris, 30, rue des Écoles, à Paris.	20 juin 1877.
9. **Vogüé** (Marquis Melchior **de**), C. ✠, membre de l'Académie française, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, au château du Pezeau, par Boulleret (Cher), et rue Fabert, 2, à Paris.	2 janvier 1878.
10. **Brimont** (le vicomte Thierry **de**), au château d'Aunay, par Essai (Orne).	6 mars 1878.
11. **Goy** (Pierre **de**), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire-adjoint.	17 mars 1880.

12. PONROY (Henri), avocat, conseiller général du Cher, rue Coursarlon, 21, à Bourges. 5 mai 1880.

13. BENGY DE PUYVALLÉE (Anatole DE), avenue de Clichy, 91, à Paris, et au château de Villecomte, Ste-Solange, par les Aix (Cher). 3 juin 1880.

14. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE (Pierre), avocat, conseiller général du Cher, rue des Arènes, 61, à Bourges. 12 janvier 1881.

15. PERSONNAT (l'abbé), Chanoine honoraire, curé de St-Martin-d'Auxigny (Cher). 7 juin 1882.

16. ROGER (Octave), ✻, ancien magistrat, rue Moyenne, 24, à Bourges. *membre fondateur*, Bibliothécaire. Id.

17. MACHART (Paul), ✻, chef d'escadron d'artillerie, rue Littré, 25, à Bourges. 7 mars 1883.

18. MATER (Daniel), avocat, président de la Commission du Musée, rue St-Sulpice, 14, à Bourges, *membre fondateur*, Vice-Président. Id.

19. TOULGOËT-TRÉANNA (Comte DE), C. ✻, au château de Rozay, par Thénioux (Cher). 22 février 1884.

20. GAUCHERY (Paul), ingénieur-architecte, à Vierzon (Cher). Id.

21. BAZENERYE (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Fernault, 18, à Bourges. Id.

22. CHAUMONT-QUITRY (Marquis Félix DE) ✻, ancien capitaine d'état-ma-

jor, au château de Maubranches, par Moulins-s-Yèvre (Cher), et boulevard des Invalides, 13, à Paris. 4 novembre 1885.

23. SAINT-VENANT (Julien DE), ✻, inspecteur des Eaux et Forêts, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Nevers (Nièvre). 8 décembre 1885.

24. GROSSOUVRE (Albert DE), ✻, Ingénieur en chef des Mines, rue de la Petite-Armée, 4, à Bourges. 5 mai 1886.

25. CHÉNON DE LÉCHÉ (Abel), r. du Guichet, 3, à Bourges, *membre fondateur*. 30 mars 1887.

26. CHARLEMAGNE (Edmond), ancien magistrat, à Châteauroux (Indre), et au château de Lépinière, par St-Eloy-de-Gy (Cher). 1er août 1887.

27. ROCHE (l'abbé Auguste), Curé-Doyen de La Guerche (Cher). 4 janvier 1888.

28. MÉLOIZES (Comte Henri DES), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges. 7 mars 1888.

29. THABAUD DES HOULIÈRES (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher) et rue de la Tour, 49, à Paris. 27 février 1889.

30. BENGY DE PUYVALLÉE (Antoine DE), avenue de Clichy, 91, à Paris. 4 décembre 1889.

31. JACQUEMET (Léon), avenue Seraucourt, 18, à Bourges, et au château de l'Oizenotte, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 16 juillet 1890.

32. GLATIGNY (le Baron LE PELLETIER DE), rue du Four, 8, à Bourges. Id.

33. BOISMARMIN (Christian DE), docteur

en médecine, rue Jacques-Cœur, 7, à Bourges.	5 novembre 1890.
34. GROSSOUVRE (Henri DE), cloître Saint-Etienne, 6, à Bourges.	2 décembre 1891.
35. BOURNICHON (l'abbé), Curé-Doyen d'Aigurandes (Indre).	2 mars 1892.
36. POITIERS (le comte René DE), au château de Thésée (Loir-et-Cher).	4 janvier 1893.
37. TARDY (Gustave), imprimeur-éditeur, rue Joyeuse, 15, à Bourges.	4 mars 1896.
38. TÉMOIN (le docteur Daniel), docteur en médecine, chirurgien-chef à l'Hôtel-Dieu, rue des Quatre-Piliers, 6, à Bourges.	17 mars 1897.
39. KERSERS (Louis BUHOT DE), ingénieur-agronome, au château de la Chaumelle, par les Aix-d'Angillon (Cher).	2 février 1898.
40. CORVISART (Baron), ✻, Colonel de cavalerie breveté, attaché militaire au Japon.	7 décembre 1898.
41. ROGER (François), avocat, rue Moyenne, 24, à Bourges.	Id.
42. TOUBEAU DE MAISONNEUVE (Jean), rue du Guichet, 2 *bis*, à Bourges.	5 juillet 1899.
43. GUÈRE (Marquis Henri DE LA), rue Carolus, 3, à Bourges et au château de Deffens, par Dun-sur-Auron (Cher).	7 février 1900.
44. DUROISEL (l'abbé E.), chanoine honoraire, Curé-Doyen de Sancoins.	9 janvier 1901.
45. BENGY DE PUYVALLÉE (Maurice DE), Archiviste-paléographe, avenue de Clichy, 91, à Paris.	5 juin 1901.

46. **Le Normant du Coudray** (Georges), ancien notaire, rue Coursarlon, 6, à Bourges, et à Pressigny, près Nérondes (Cher). — 10 juin 1903.

47. **Méloizes** (Louis des), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges. — 8 mars 1905.

48. **Burdel** (Edouard), avocat, rue du Guichet, 4, à Bourges. — Id.

49. **Gandilhon** (Alfred), archiviste départemental du Cher, place du Château, à Bourges. — 14 février 1906.

50. **Siguret** (l'Abbé Marcel), Docteur en théologie, vicaire à St-Bonnet, Bourges. — 14 février 1906.

ASSOCIÉS LIBRES[1]

(*Le nombre n'en est pas limité par les statuts.*)

MM.

1. **Arenberg** (le prince Auguste d'), ✻, Membre de l'Institut, Président de la Compagnie du canal de Suez et du comité de l'Afrique française, ancien député du Cher, au château de Menetou-Salon (Cher), et rue de la Ville-Lévêque, 20, à Paris.

2. **Aubeigné** (Gaston d'), au château de Ciron, par Le Blanc (Indre).

3. **Auclair**, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, à Saint-Amand (Cher).

4. **Baraudon** (le comte Alfred), au château de Quantilly, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher), et boulevard de Latour-Maubourg, 18, à Paris.

1. Le Conseil d'administration croit devoir rappeler que la qualification de *membre associé libre* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. Le titre de *membre de la Société des Antiquaires du Centre* est réservé aux 50 membres fondateurs ou titulaires.

5. Bastide (le comte L. de la), capitaine de cavalerie, à Limoges (Haute-Vienne) et au château de la Cour, par Allogny (Indre).
6. Baye (le baron Joseph de), Président de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.
7. Beaufranchet (le comte F. de), au château de Moisse, par Genouillat (Creuse).
8. Beauvais (A. de), conseiller à la Cour des Comptes, Boulevard Raspail, 5, à Paris.
9. Berton (Paul), Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans.
10. Bodin (Sélim), à Vierzon (Cher).
11. Bœswillwald (Paul), O ✳, inspecteur général des Monuments historiques, boulevard St-Michel, 6, à Paris.
12. Boin (l'abbé), curé de Plaimpied (Cher), par Bourges.
13. Boissieu (de), au château du Grand-Besse, par Culan (Cher).
14. Bonnault (Gabriel de), au château de Montpensier, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
15. Bonneval (le comte de), O ✳, ancien colonel de cavalerie, château de Thaumiers, par Thaumiers (Cher).
16. Bonneval (le vicomte F. de) ancien député, à Issoudun (Indre).
17. Bosredont (le comte Gérald de), avenue Séraucourt 22, à Bourges.
18. Bourbon (Mademoiselle Louise de), avenue de la Gare, 26, à Bourges.
19. Bourlon, lieutenant au 131e régiment d'infanterie, à Orléans.
20. Bousquet (l'abbé), vice-recteur de l'Institut Catholique de Paris, rue d'Assas, 11, à Paris.
21. Brach (Raoul de), au château de Moulières, par Saint-Pompain (Deux-Sèvres).
22. Breuil (l'abbé H.), Licencié ès sciences, correspondant de l'Ecole d'Anthropologie, professeur agrégé à la Faculté des Sciences de Fribourg (Suisse).
23. Brisset (Célestin), aux Aix-d'Angillon (Cher).

24. BRUNET (Fernand), O ✱, directeur général des Douanes, à Paris.

25. BURELLE (Jean), juge au Tribunal civil de La Châtre (Indre).

26. CHALVRON (DE), au château de Feulardes, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).

27. CHAPELARD, ancien capitaine d'artillerie, à Saint-Amand (Cher).

28. CHAPELARD (René), avocat, docteur en droit, rue de l'Equerre, 6, à Bourges.

29. CHERTIER (Ferdinand), ✱, à Châteauroux (Indre).

30. CLÉMENT (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue de la Cage-Verte, 2, à Bourges.

31. CLÉMENT (l'abbé Maurice), archiviste-paléographe, chanoine honoraire de l'Eglise métropolitaine de Paris, secrétaire particulier de Son Eminence le Cardinal Archevêque.

32. CLÉRAMBAULT (DE), ancien conservateur des Hypothèques, rue des Minimes, 13, à Tours (Indre-et-Loire).

33. COLLARD, ✱, ancien capitaine d'infanterie, au château de Pesselières, par Veaugues (Cher).

34. CORBIN DE GRANDCHAMP (Edme), ancien magistrat, au château de Chambon, par Savigny-en-Septaine (Cher).

35. CORBIN DE MANGOUX (Gabriel), au château du Creuzet, par Charenton (Cher).

36. COSTA DE BEAUREGARD (le comte Olivier), au château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

37. DESCHAMPS (Henri), avoué, rue de Linières, 3, à Bourges.

38. DÉCHELETTE (Joseph), membre non-résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée de Roanne, à Roanne (Loire).

39. DELAUNAY (l'abbé), professeur de sciences au Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).

40. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE (Joseph), rue Hôtel-Lallemant, 15, à Bourges.

41. DUFOUR, au château de Lauroy, par Clémont, (Cher).

42. **Dumonteil** (Alexis), avocat à la cour d'appel, rue Littré, 32, à Bourges.

43. **Duvergier de Hauranne**, ✻, ancien conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher), et rue de Prony, 95, à Paris.

44. **Flamare** (Henri de), archiviste du département de la Nièvre, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique.

45. **Fougères** (Raymond de), ancien conseiller général, au château de Fougères, par Châteauroux (Indre), et faubourg Bannier, 35, à Orléans (Loiret).

46. **Gaignault** (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).

47. **Goffart**, ✻, ancien conseiller général du Cher, à Vierzon (Cher).

48. **Granger** (l'abbé Auguste), Curé-Doyen de Lignières (Cher).

49. **Grandjean**, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Aubigny-sur-Nère (Cher).

50. **Gravet de la Buffière**, capitaine d'artillerie, à Bourges.

51. **Grenouillet** (Prothade), au château de Parçay, par Saint-Maur (Indre).

52. **Grillon** (Paul), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

53. **Guidault** (l'abbé Placide), chanoine-honoraire, Archiprêtre du Blanc (Indre).

54. **Hache** (Mademoiselle Marguerite), à Thénioux (Cher).

55. **Haly O'Hanly**, ✻, ancien Directeur des Contributions directes, au château de la Vallée, par Savigny-en-Sancerre (Cher).

56. **Hemery de Lazenay**, au château de Lazenay, par Reuilly (Cher).

57. **Hubert** (Eugène), archiviste départemental de l'Indre, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Châteauroux.

58. JARRE (G.), rue de l'Abbaye, 10, à Paris.

59. JOUSLIN (Gaston), ancien conseiller général du Cher, avenue Séraucourt, 1, à Bourges.

60. LA CELLE (le comte Hildebert DE), ✻, au château du Breuil-Yvin, par Orsennes (Indre).

61. LAGUERENNE (Henry DE), Avenue de la Gare, à Saint-Amand (Cher).

62. LARCHEVÊQUE, avocat, rue Pavée, 2, à Bourges.

63. LASSUCHETTE (Albert DE), au château de la Courcelle, par Préveranges (Cher), et rue Léo-Delibes, 10, à Paris.

64. LAUGARDIÈRE (Max DE), ancien magistrat, à Bengy-sur-Craon (Cher).

65. LAUGARDIÈRE (l'abbé Maurice DE), licencié ès lettres, à Bourges.

66. LEBLANC DE LESPINASSE (René), ✻, archiviste-paléographe, ancien conseiller général de la Nièvre, au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

67. LEDDET (Pierre), inspecteur des Forêts, à Evreux (Eure).

68. LEFÈVRE, pharmacien, rue Porte-Jaune, 14, à Bourges.

69. LEGRAND (Ernest), professeur de philologie et d'épigraphie grecque à la Faculté des Lettres, avenue Duquesne, 30, à Lyon.

70. LELONG (l'Abbé), Vicaire général, supérieur du Grand Séminaire, rue des Arènes, 8, à Bourges.

71. LEMOINE, ancien conseiller général du Cher, à Corquoy, par Châteauneuf (Cher).

72. LIÈGE (René DU), au château des Chapelles, par Baugy (Cher).

73. LYONNE (le comte DE), O. ✻, ancien chef d'escadron d'artillerie, au château de Coulon, par Graçay (Cher), ou au château de Ségure, par Bayonne (Basses-Pyrénées).

74. **Mallard** (Gustave), ancien magistrat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Amand (Cher).

75. **Maransange** (Henry de), conseiller général du Cher, au Châtelet-en-Berry (Cher).

76. **Marguerye** (le comte de), rue de Musset, 15 *bis*, à Paris.

77. **Masquelier** (Valery), au château des Planches, par Saint-Maur (Indre).

78. **Massé** (Joseph), à Soye-en-Septaine (Cher), et rue Duguesclin, 109, à Lyon.

79. **Mazières-Mauléon** (le vicomte Henri de), avocat à la Cour d'appel, rue Alphonse-de-Neuville, 20, à Paris, et au château de Bonna, par Cuzion (Indre).

80. **Mirpied** (le docteur), ancien maire de la ville de Bourges, rue Saint-Sulpice, 59, à Bourges.

81. **Montalivet** (le comte de), au château de Villedieu (Indre), et rue Roquépine, 14, à Paris.

82. **Montesquieu** (le baron de), au château de Brécy (Cher).

83. **Moreau** (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé-Doyen de Vatan (Indre).

84. **Moreau**, docteur-médecin, rue de la Monnaie, 8, à Bourges.

85. Moreau (René), à Sancergues (Cher), et rue Saint-Jacques, 31, Paris.

86. Mortier (Raoul), professeur à l'Ecole nationale professionnelle, à Vierzon (Cher).

87. Moulineau (Albert), ancien magistrat, avenue de la Préfecture, à Châteauroux (Indre).

88. Neuflize (la baronne douairière de), au château de Brinay, par Foëcy (Cher), et place Malesherbes, 15, à Paris.

89. Neuflize (le baron de), au château de Brinay, par Foëcy (Cher), et rue Lafayette, 31, à Paris.

90. Nollet (le docteur), à Saint-Satur (Cher).

91. ORSANNE (René D'), inspecteur des contributions indirectes, au Mans (Sarthe).

92. PERROT DE PREUIL (Julien), place Lafayette, à Châteauroux (Indre).

93. PIERRE, homme de lettres, au château de Charon près Cluis (Indre), et avenue Niel, 17, à Paris.

94. PIGELET (Paul), imprimeur, à Orléans (Loiret).

95. PILLIWUYT (Louis), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).

96. PONROY (André), rue Montcenoux, 9, à Bourges, et au château des Rosiers, par Quincy (Cher).

97. POUSSIELGUE RUSAND (Georges), boulevard Maillot, 124, à Neuilly, Paris.

98. PROUDHON, O. ✱, ancien préfet, au château de Gouers, par Segry (Indre).

99. RAYNAL (Louis DE), au château du Montet, par Saint-Eloy-de-Gy (Cher).

100. REGNAULT (Théogène), au château des Epourneaux, par Fosse-Nouvelle (Cher).

101. RICHARD-DESAIX (Ulric), aux Minimes, à Issoudun (Indre).

102. SABARDIN (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur honoraire du petit séminaire Saint-Célestin, à Bourges.

103. SAINT-MARTIN (DE), ✱, ancien député de l'Indre, au château de Puy-d'Auzon, par Cluis (Indre) et rue de l'Arcade, 25, à Paris.

104. SAINT-SAUVEUR (le vicomte DE), au château d'Autry, par Vierzon (Cher).

105. SARRIAU (Henri), rue Treilhard, 4, à Paris.

106. SALLÉ DE CHOU (le baron François), rue Moyenne, 13 bis, à Bourges, et au château de Chou, par Savigny-en-Septaine (Cher).

107. SAURÉ (Walther), professeur au gymnase de Suhl en Thuringe (Allemagne).

108. SERVOIS DU WATELET, au château d'Aubigny, par Marseilles-les-Aubigny (Cher), et rue de la Néva, 10, à Paris.

109. **Sèze** (le vicomte Maurice de), au château des Tourelles, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

110. **Soehnée** (Frédéric), archiviste aux Archives nationales, rue de Verneuil, 40, à Paris, et à Bouesse (Indre).

111. **Soyer** (Jacques), Archiviste départemental du Loiret, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Orléans.

112. **Supplisson** (Maurice), Ingénieur civil, à Sancerre (Cher), et rue Boursault, 25, à Paris.

113. **Tabouët** (Edmond), à Saint-Désiré, ou à La Palisse (Allier).

114. **Tarlier** (Henri), Architecte des Edifices diocésains et des monuments historiques, avenue Bourbonnoux, 5, à Bourges.

115. **Tausserat**, au château de Chevilly, par Vierzon (Cher).

116. **Torchon** (Emile), rue Littré, 30, à Bourges.

117. **Vaillant de Guélis** (Georges), Notaire, à Sancerre (Cher).

118. **Verdon** (de), avocat, ancien magistrat, rue du Puits-de Jouvence, 9, à Bourges.

119. **Verne** (Charles du), rue de la Parcheminerie, 13, à Nevers (Nièvre).

120. **Verneuil** (G. Huard de), rue de Linières, 4, à Bourges et au château de Sarray, par Valençay (Indre).

121. **Vorys** (Jules de), au château de la Chaume, par Saint-Gaultier (Indre), et avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. Bonnault d'Houet (le baron X. de), archiviste paléographe, à Compiègne (Oise).
2. Chastellux (le Comte de), au château de Chastellux (Yonne).
3. Coutil (Léon), correspondant du ministère de l'Instruction publique, ancien président de la Société normande d'Études préhistoriques, aux Andelys (Eure).
4. Delisle (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, président de la section d'histoire au Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue de Lille, 21, à Paris.
5. Dumuys (Léon), conservateur des Musées historiques d'Orléans, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, rue de la Lionne, 61, à Orléans (Loiret).
6. Espérandieu (Emile), ✻, correspondant de l'Institut, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 59, rue de Clamart, à Vanves (Seine).
7. Guiffrey (Jules), O. ✻, membre de l'Institut, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, avenue des Gobelins, 42, à Paris.
8. R. P. Delattre, de la Société des Missionnaires d'Afrique, correspondant de l'Institut, à Carthage.
9. Héron de Villefosse (Antoine), O. ✻, membre de l'Institut, Conservateur du département des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, Directeur à l'École pratique des Hautes Études, Président de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Washington, 16, à Paris.

10. La Bouralière (A. de), rue de la Baume, 14, à Poitiers (Vienne).
11. Lasteyrie (le Comte Robert de) ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.
12. Lefèvre-Pontalis (Eugène), archiviste-paléographe, directeur de la société française d'Archéologie, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de Phalsbourg, 13, à Paris.
13. Mowat (Robert) O. ✻, de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.
14. Robillard de Beaurepaire (Charles de), ✻, correspondant de l'Institut, ancien archiviste de la Seine-Inférieure, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, à Rouen.
15. Thédenat (l'abbé Henry), membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de Bourgogne, 54, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne.. .... 1. Société académique de Laon.

— 2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Allier.............. 3. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.

Alpes (Hautes-)...... 4. Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.

Aveyron .... 5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,— à Rodez.

Calvados............ 6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— 7. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.

— 8. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen.

Charente............ 9. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.

Charente-Inférieure.. 10. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).

11. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.

Cher................ 12. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.

Corrèze............. 13. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.

Côte-d'Or........... 14. Société bourguignonne de géographie et d'hist., — à Dijon.

— 15. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Creuse.............. 16. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.

Dordogne.......... 17. Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.

Doubs.............. 18. Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.

Eure-et-Loir........ 19. Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.

— 20. Société Dunoise, — à Châteaudun.

Gard............... 21. Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).

Garonne (Haute-)..... 22. Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.

Gironde............. 23. Société archéologique de Bordeaux.

Hérault............. 24. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Ille et-Vilaine. ...... 25. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.

Ille-et-Vilaine....... 26. Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, — à Saint-Malo.

Indre-et-Loire....... 27. Société archéologique de Touraine, — à Tours.

Loir-et-Cher......... 28. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.

— 29. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.

Loire............... 30. *La Diana*, société historique et archéologique du Forez, — à Montbrison.

Loire (Haute-)....... 31. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, – au Puy.

Loire-Inférieure..... 32. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Loiret.............. 33. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

— 34. Société archéologique et historique de l'Orléanais, – à Orléans.

Manche............. 35. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.

— 36. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.............. 37. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Mayenne............ 38. Commission historique et archéologique de la Mayenne, — à Laval.

Meurthe-et-Moselle... 39. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.

Meuse.............. 40. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan........... 41. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.

Nièvre.............. 42. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.

Nord............... 43. Commission historique du département du Nord, — à Lille.

— 44. Société d'émulation de Cambrai.

Oise................. 45. Société historique de Compiègne.

— 46. Comité archéologique de Senlis.

Orne............... 47. Société historique et archéologique de l'Orne, — à Alençon.

Pyrénées (Basses-)... 48. Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Rhône.............. 49. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

— 50. Société Gerson d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Lyon.

Saône-et-Loire...... 51. Société Éduenne, — à Autun.

Sarthe............... 52. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.

Savoie............. 53. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.

Seine.............. 54. Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.

— 55. Société nationale des Antiquaires de France, — au palais du Louvre, à Paris.

Seine............... 56. Société de Saint-Jean, — rue de Seine, 74, à Paris.

Seine-et-Marne...... 57. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.

Seine-et-Marne ..... 58. Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.

Seine-et-Oise........ 59. Société archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure..... 60. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

— 61. Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.

Somme............. 62. Société d'émulation d'Abbeville.

— 63. Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.

Tarn-et-Garonne..... 64. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — à Montauban.

Vienne .... 65. Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.

Vienne (Haute-)..... 66. Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.

Yonne.............. 67. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.

— 68. Société archéologique de Sens.

Algérie .... 69. Académie d'Hippone, — à Bône.

Angleterre.......... 70. Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, — à Londres.

Belgique............ 71 Société archéologique de Bruxelles.

Croatie (Autriche-Hongrie) . 72. Société archéologique croate, — à Zagreb.

Dalmatie............ 73. Société archéologique,—à Knin.

Etats-Unis........... 74. Smithsonian Institution, — à Washington.

Mexique............ 75. Muséum de Mexico.

Russie.............. 76. Société finlandaise d'archéologie, — à Helsingfors (Finlande).

Suède.............. 77. Académie royale des Belles lettres, d'Histoire et des Antiquités, — à Stockholm.

Suisse.............. 78. Société historique et archéologique, — à Bâle.

79. Société neufchâteloise de géographie, — à Neufchâtel.

Publications périodiques reçues par la Société.

1. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (Histoire. — Archéologie).*
2. *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.*
3. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*
4. *Journal des Savants.*
5. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
6. *Revue des études grecques.*
7. *Bulletin monumental.*
8. *Analecta Bollandiana.*
9. *Bulletin du Musée municipal de Châteauroux.*
10. *Revue d'histoire de Lyon.*
11. *Revue Epigraphique.*
12. *Revue Mabillon.*
13. *Bulletin de la Société photographique du Centre.*
14. *Annales de la Faculté de Droit et des Lettres d'Aix.*
15. *Portugalia.*

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Bibliothèque de l'Institut de France.
2. Archives du Cher.
3. Archives de l'Indre.
4. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
5. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
6. Musée du Trocadéro, à Paris.
7. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
8. Bibliothèque spéciale du moyen âge à la Faculté des Lettres de Paris.
9. Bibliothèque de l'Université de Lille.
10. Cour d'appel de Bourges.
11. École normale d'instituteurs, à Bourges.
12. Grand-Séminaire de Bourges.
13. Lycée de Bourges.
14. Musée de Bourges.
15. Petit Séminaire de Bourges.
16. Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).
17. Bibliothèque de la Ville de Bourges.
18. — Ville de Châteauroux.
19. — Ville de Saint-Amand.
20. — Ville de Sancerre.
21. — Ville d'Issoudun.

TABLE

BOURGES. — TYP. TARDY-PIGELET.

La Société des Antiquaires du Centre a publié vingt-huit volumes de MÉMOIRES, illustrés de nombreuses planches, une table générale des matières contenues dans les dix premiers volumes et une seconde table générale pour les volumes XI à XX.

Les volumes I à IV, VIII à XII sont épuisés ; les suivants sont en vente au prix de 7 fr. 50, et les tables au prix de 3 francs l'une.

Le *Catalogue du Musée lapidaire* avec suppléments se vend séparément 1 fr. 25, et le *Catalogue du fonds Berruyer de la Bibliothèque*, 3 francs.

Sommaire des précédents MÉMOIRES, depuis le XXIe volume.

XXIe VOLUME : Rapports (1895 et 1896) : du Président, B. DE KERSERS. — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Bronzes figurés du Musée de Bourges, D. MATER. — Fouilles de Bougy-sur-Craon, capitaine GRANDJEAN. — Notes archéologiques sur le Bas-Berry, Émile CHÉNON. — Église de la Comtale, DE KERSERS. — Fers à hosties, Cte Alphonse DE LA GUÈRE. — Palais du duc Jean de Berry, à Bourges, P. GAUCHERY. — Compte des obsèques du Chancelier de Ganay (1512), DES MÉLOIZES. — Généalogie des Trousseau, Cte DE MAUSSABRÉ. — Bulletin numismatique (no 19), DE KERSERS.

XXIIe VOLUME : Rapports (1897 et 1898) : du Président, Ch. DE LAUGARDIÈRE. — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Notice biographique et bibliographique sur M. A. Buhot de Kersers, Ch. DE LAUGARDIÈRE. — Œnochoé du Musée de Bourges, DES MÉLOIZES. — Nouvelles découvertes au cimetière du Fin-Renard, D. MATER. — Deux inscriptions romaines, Ch. DE LAUGARDIÈRE. — Tumulus et fours crématoires des Valins, H. PONROY. — Classement des enceintes en terre, DE KERSERS. — Emploi des cercueils de pierre dans la construction des églises, P. GAUCHERY. — Le château de l'Isle-sur-Arnon et ses seigneurs, F. DESHOULIÈRES. — Les méreaux de Saint-Pierre-le-Moûtier, Ch. DE LAUGARDIÈRE. — L'hôtel Pucelle à Mehun-sur-Yèvre, C. DE BOISMARMIN. — Deux seigneurs berruyers à la Conciergerie (1608-1612), E. DUBOISEL. — Bulletin numismatique et sigillographique (no 20,) D. MATER.

XXIIIe VOLUME : Rapports (1899) : du Président, Ch. DE LAUGARDIÈRE. — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Notes archéologiques sur le Bas-Berry (2e série), E. CHÉNON. — Église de Saint-Hombleu, P. GAUCHERY. — Chapiteau à Neuilly-en-Dun, E. DUBOISEL. — Plombs et enseignes de pèlerinages, H. PONROY. — La ménagerie du duc Jean de Berry (1370-1403) J. GUIFFREY. — Hospitalières et chanoinesses du Saint-Sépulcre, E. TAUSSERAT. — Le château et la vicomté de Saint-Georges et ses seigneurs, G. DE BOISMARMIN. — Une médaille de Marie de La Châtre (1585), Comte DE MARSY. — Les billets de confiance émis dans le Cher, D. MATER.

XXIVe VOLUME : Rapports (1900) : du Président CH. DE LAUGARDIÈRE, — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Objets en os et en pierre gravés et sculptés de Saint-Marcel (Indre), BENOIST. — Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal, H. PONROY. — Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry (3e série), E CHÉNON. — L'hôtel Jacques-Cœur en 1679, F. DESHOULIÈRES. — Les recherches de noblesse en Berry, Cte DE TOULGOET. — Une victime du chancelier Maupeou à Sancoins E. DUBOISEL. — Bulletin numismatique et sigillographique (no 21), D. MATER. — Statuts et règlement intérieur de la Société.

XXVe VOLUME : Rapports (1901) : du Président CH. DE LAUGARDIÈRE, — du Secrétaire DES MÉLOIZES. — Inscription votive de Sagonne, DES MÉLOIZES. — Anciens fers de chevaux, J. DE SAINT-VENANT. — Le prieuré d'Orsan, F. DESHOULIÈRES. — Notes sur l'Abbaye de Fontmorigny, G. LE NORMANT DU COUDRAY. — Documents inédits sur Jean Boucher, JACQUES SOYER. — Livre-journal d'Etienne Azambourg, (1710-1758), D. MATER. — Les forges de Bélâbre au XVIIe siècle, E. CHARLEMAGNE.

XXVIe VOLUME : Rapports (1902) : du Président, CH. DE LAUGARDIÈRE, — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Objets en bronze découverts en Berry, H. PONROY. — *Fossata Romanorum*, J. SOYER. — Actes des souverains antérieurs au XVe siècle, J. SOYER. — Livre d'Heures d'Anne de Mathefelon, D. MATER. — Une inscription de l'Hôtel-Lallemant, J. SOYER. — Epaves des églises de Bourges à Salbris, P. GAUCHERY. — L'aventure de Mathieu de Brisacier, Cte DE TOULGOET. — Bulletin numismatique et sigillographique (no 22), D. MATER.

XXVIIe VOLUME : Rapports (1903) : du Président, Ch. DE LAUGARDIÈRE, — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Catalogue de la Bibliothèque, O. ROGER, — Sépulture antique de la rue de Dun, Abbé BREUIL et P. DE GOY, — Nouvelles découvertes au Fin-Renard (2e série), D. MATER. — Notes arch. et hist. sur le Bas-Berry (4e série), E. CHÉNON. — Séjour et demeure à Bourges de divers artistes, J. SOYER. — Anciennes tapisseries de la Cathédrale, D. MATER. — Jean Garnier (1543), premier imprimeur de Bourges, J. SOYER. — Statues et mausolées des Laubespine et la Grange-Montigny, P. GAUCHERY.

XXVIIIe VOLUME : Rapports (1904) : du Président, CH. DE LAUGARDIÈRE, — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Etude critique sur deux Oppida celtiques, J. SOYER. — Notes arch. et hist. sur le Bas-Berry (5e série), E. CHÉNON. — Le *Pagus Vosagensis*, CH. DE LAUGARDIÈRE. — Actes des Souverains antérieurs au XVe siècle, II. Abb. de Fontmorigny, J. SOYER. — Musée de Bourges, I. Bassin de Jaspe de la Ste-Chapelle, D. MATER. — Docum. inédits sur Jean Boucher, J. SOYER. — Vue de Sancerre de J. Dowiert, M. SUPPLISSON. — Chapelle de la Vierge, à la Cathédrale, D. MATER. — Le château de Baugy pendant la Fronde, DUBOIS DE LA SABLONIÈRE. — *Bulletin* numismatique et sigillographique (no 23), D. MATER.

